

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13591 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 8 OCTOBRE 1988

L'état de siège et le couvre-feu dans la capitale

L'armée s'efforce de rétablir l'ordre à Alger où les émeutes ont fait de nombreuses victimes

Turbulent Maghreb

Alors que leur presse restait très discrète sur les *événements* d'Alger, le *roi* Hassan II, le président Ben Ali et le colonel Kadhafi ont exprimé *leur sympathie et leur solidarité* à M. Chadli Bendjedid. Leurs récentes consultations pour l'édification d'un Maghreb uni dans lequel seraient oubliées les querelles du passé expliquent ces attentions. Mais il y a aussi la solidarité naturelle de chefs d'Etat qui peuvent redouter l'effet contagieux des troubles, comme l'a déjà montré une flambée de violence au Maroc, juste après les « émeutes du pain » qui ébranlèrent la Tunisie de Bourguiba en janvier 1984.

Les régimes maghrébins ont des institutions politiques différentes, mais les problèmes socio-économiques de la région sont comparables. La jeunesse, dont la scolarisation, même superficielle, coûte très cher, n'a pour toute perspective qu'un chômage bien plus dramatique que dans la vieille Europe. La réaction naturelle de bien des déçus est de chercher une raison de vivre chez les islamistes.

Un autre dérivatif est l'imitation de l'Occident : boîte « disco » contre mosquée. La proximité de la France, mais aussi de l'Espagne et de la Tunisie, si présentes par leurs moyens audiovisuels, engendre des frustrations supplémentaires en même temps qu'elle permet de régler certains problèmes d'approvisionnement. A cet égard, la suppression récente des allocations de devises aux voyageurs algériens était sans doute une mesure courageuse sur le plan de la saine gestion, mais elle comportait des risques politiques évidents.

L'immigration — deux millions d'Algériens en Europe, dont huit cent mille en France — constitue une soupape de sécurité sur le plan financier, mais elle empêche le pouvoir de faire totalement le silence sur les réalités grâce à une presse officielle asservie.

Le recours au français pour s'informer, pour s'expatrier, voire pour trouver un bon travail dans son pays, pose un problème supplémentaire dans une société à la recherche d'identité culturelle.

Au moment des « émeutes du pain » en Tunisie, l'avenir de ce pays, conditionné par la succession de Bourguiba, paraissait des plus sombres. Le Maroc semblait lancé dans une guerre ruineuse au Sahara. L'avènement du général Ben Ali, la réconciliation du roi Hassan et du président algérien, en raison précisément de la prise de conscience d'une communauté d'intérêts, ont levé certaines inquiétudes pour Tunis et Rabat. Malgré les difficultés de la vie quotidienne, l'Algérie de M. Chadli Bendjedid n'avait pas connu de grandes convulsions. Comme il arrive souvent, la révolte survient après un début d'ouverture politique. Il serait navrant que ce soit un encouragement pour les tenants de la ligne dure.

L'armée s'efforce de rétablir l'ordre à Alger. Notre correspondant confirme la mort de cinq manifestants. Plusieurs témoignages, pour l'instant invérifiables, font état d'autres victimes. Le commandement militaire chargé de l'état de siège a reconnu vendredi « des pertes de vie humaines », tant du côté des forces de l'ordre que parmi les manifestants. Air Algérie a annulé, vendredi 7 octobre, tous ses vols, intérieurs et internationaux, notamment ses liaisons avec la France.

ALGER
de notre correspondant

Alger s'est réveillée dans le calme vendredi 7 *octobre*. Les rues étaient désertes, quelques automobiles circulaient en slalomant entre les carcasses de voitures calcinées et les tas d'immondices en train de se consumer. Les seuls attroupements visibles se font devant les rares boulangeries *ouvertes, qui sont prises d'assaut* par des Algérois encore sous le choc. Les derniers de la file ne sont pas assurés de trouver du pain quand leur tour viendra. La sympathie que la majorité d'entre eux avouaient pour les manifestants a peu à peu évolué vers une désapprobation teintée de stupeur : l'ampleur des dégâts a frappé les esprits.

La présence des forces de l'ordre a été renforcée dans les quartiers résidentiels. Des gendarmes et des militaires en armes ont pris position aux points de passages obligés. Des chars patrouillent en roulant au ralenti sur les autoroutes et les boulevards périphériques. Les hélicoptères militaires ont repris leur survol à basse altitude de la capitale, où des incendies mal maîtrisés jeudi soir se sont rallumés spontanément sous la brise du matin.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(Lire la suite page 4.)

Le chef de l'Etat chilien entend terminer son mandat

L'éviction inachevée de M. Pinochet

Les résultats pratiquement définitifs du plébiscite au Chili donnent 54,68 % pour le « non » et 43,03 % pour le « oui ». Le général Pinochet a reconnu sa défaite, mais indiqué qu'il entendait rester à la tête de l'Etat, dans le cadre de la Constitution, jusqu'à l'élection présidentielle prévue l'an prochain. Deux personnes ont été tuées au cours de manifestations vendredi 7 octobre.

SANTIAGO
de nos envoyés spéciaux

« Il est tombé ? » Ce cri a parcouru Santiago toute la journée du jeudi 6 octobre. Par dizaines de milliers, des manifestants ont envahi le centre de la capitale pour célébrer la défaite du général Pinochet. Comme celui-ci est toujours en place, l'autre cri de la journée a été : *« Qu'il s'en aille ! »*. Mais le général-président est apparu à la télévision le soir même pour dire qu'il resterait à son poste, comme le prévoit la Constitution, encore plus d'un an. Il a affirmé aussi qu'il respecterait le verdict des urnes, ce que plusieurs chefs militaires avaient déjà annoncé.

Les Chiliens s'étaient endormis mercredi soir sans être assurés de l'issue du scrutin. Ils se sont réveillés en lisant dans les journaux que le « non » avait triomphé. Alors, la ville, qui avait été étrangement silencieuse, toute la nuit, vide de voitures et de gens, a commencé à s'agiter. Des groupes de jeunes se sont promenés au petit matin, avec des drapeaux, et ont fraternisé avec les carabiniers. *« La guerre est finie »*, disaient-ils. La guerre que le général Pinochet aura jusqu'au bout prétendu livrer contre les « marxistes » et tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui.

L'Alameda est la principale avenue de Santiago : c'est là que, spontanément, les premiers manifestants sont arrivés.

GILLES BAUDIN
et CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 3 et nos informations page 36.)

La fronde des gardiens et l'impasse des négociations

Les prisons en panne

Plus de dix jours après le début du mouvement des gardiens de prison, les négociations ont été une nouvelle fois interrompues jeudi soir 6 octobre entre le médiateur, M. Gilbert Bonnemaison, et l'intersyndicale. Aucun nouveau rendez-vous n'a été pris. Sur le terrain, le mouvement continue à se durcir.

C'est un dessin un peu grossier, malhabile comme une caricature de potache : un homme est allongé, il a de grosses chaussures et porte un uniforme. Dans une bulle, il dit : *« Ne me réveillez qu'en cas d'augmentation. »* Un peu plus loin, à gros traits noirs, on a dessiné une scène de genre : un gardien de prison ouvre la porte d'une cellule et dit à un détenu : *« Nous quittons la prison. »* Le détenu, placide, répond : *« N'oubliez pas de fermer la porte. »*

La façade de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, ressemble au hall d'une université en grève. On y a collé des articles de presse, des tracts et un grandiloquent appel à *« la mobilisation générale »*. En cas d'intervention des forces de l'ordre dans l'une quelconque des prisons de la région parisienne, *« les personnels seront invités à quitter les locaux de détention et à se regrouper dans la cour d'honneur »*. Ils s'y mettront tous, surveillants, personnels techniques, administratifs.

Depuis dix jours, la Santé vit au rythme des assemblées générales, deux, trois, quatre par jour. Dans les couloirs, des surveillants ont disposé des matelas et dorment sur place. *« Ils squattent »*, disent les gradés. *« Ils occupent, comme dans une usine en grève. »*

Jamais les photocopieuses n'ont aussi bien marché. Le téléphone d'intersyndicale à intersyndicale fonctionne à plein régime : la solidarité s'installe, et les gardiens de prison, de la base aux premiers surveillants, entraînés dans leur vertigineux succès, découvrent les modalités d'action depuis longtemps rodées par tous les contestataires du monde.

AGATHE LOGEART.

(Lire la suite page 22.)

Une visite européenne

Jean-Paul II à Strasbourg

Jean-Paul II est attendu à Strasbourg samedi 8 octobre, à 9 h 45. Il doit y être accueilli, à sa descente d'avion, par M. François Mitterrand. Cette quatrième visite du pape en France — après celle de 1980 à Paris et à Lisieux, celle de 1983 à Lourdes et celle de 1986 dans la région Rhône-Alpes — s'achèvera mardi 11 octobre à Mulhouse, après des étapes à Metz, à Nancy et au monastère du mont Sainte-Odile. Mais ce sera surtout une visite en Europe, Jean-Paul II ayant l'intention de s'adresser solennellement aux institutions européennes siégeant à Strasbourg.

Lire page 22 l'article de LAURENT GREILSAMER

M 0147 - 1008 0 - 4,50 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 165 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande 80 p. ; Italie 1 700 L ; Libye 0,400 DL ; Luxembourg 30 f. ; Norvège 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

ENTRETIEN

M. Théo Klein : pour un « dialogue direct entre les Israéliens et les Palestiniens »

La récente visite de M. Yasser Arafat à Strasbourg, et l'entretien que le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a eu, au palais de l'Europe, avec le président de l'OLP, ont laissé un goût amer aux représentants de la communauté juive. Nous avons demandé au président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Théo Klein, son sentiment sur cette visite à laquelle le CRIF et le Congrès juif européen avaient tenté de s'opposer.

« *NOUS avons voulu dire, essentiellement,* nous déclare le président du CRIF, *que le temps n'était pas venu et qu'il ne fallait pas donner la parole au président de l'OLP avant de connaître la position de l'OLP, qui sera arrêtée lors de la réunion du Conseil national palestinien. Sinon sa rencontre avec le groupe socialiste et son entretien avec M. Dumas ne pouvaient être, pour M. Arafat, que des occasions de propagande. Et je crains qu'elles ne l'aient été.* »

Il ne s'agissait pas, selon M. Klein, de récuser l'OLP en tant que représentant *« éventuel »* des Palestiniens. Aussi bien, la manifestation organisée à Strasbourg par le CJE et par la communauté juive de la ville était-elle dirigée non contre M. Arafat, mais contre le terrorisme.

« Le fait que je dise, depuis plusieurs mois, que l'avenir de cette terre disputée ne pourra, à l'évidence, être réglé que par une entente, un dialogue direct entre les Israéliens et les Palestiniens est largement accepté dans la communauté, souligne M. Klein. *Et nous savons bien que personne d'autre que les Palestiniens ne peut désigner celui qui les représentera. Notre attitude était, politiquement, une attitude de défiance face à une initiative qui nous paraissait plus médiatique que sérieuse. Affectivement, il nous était difficile de supporter que, au moment de nos grandes fêtes, alors que nos synagogues sont protégées contre des éléments de l'OLP, qui peuvent encore commettre des attentats, le chef de cette organisation soit reçu. »*

Les organisations juives ont donné à leur protestation et à leur mobilisation une vigueur qui a surpris. Quel objectif poursuivaient-elles ? *« Le CRIF n'a pas pour tâche de peser sur la politique du gouvernement français,* déclare M. Klein. *Cette politique se détermine à travers la vie démocratique du pays, à laquelle nous participons individuellement par nos votes, par nos choix politiques. Le CRIF exprime les sentiments d'une communauté. Il est là pour dire quelles sont les aspirations, les craintes, parfois les préférences de cette communauté. Dans une démocratie, s'exprimer n'est pas faire pression. »*

Une rencontre symbolique

« Je n'ai pas eu le sentiment de faire pression sur qui que ce soit, continue le président du CRIF. *J'ai voulu que l'on sache comment nous réagissions. Et comme je l'avais exprimé à de nombreuses reprises avec toute la discrétion nécessaire pendant près de deux mois, et que, à aucun moment, aucune réponse ne m'avait été donnée, il est arrivé un moment où il a fallu que je l'exprime publiquement. Je regrette que l'on n'ait pas trouvé l'occasion de me dire quelles étaient les raisons qui guidaient le gouvernement. Peut-être que si ses intentions avaient été exprimées plus clairement, nous aurions réagi autrement. »*

Aux yeux de M. Klein, la visite de M. Arafat à Strasbourg ne doit rien au soulèvement dans les territoires occupés par Israël et n'est pas significative d'une évolution en faveur de l'OLP. *« Le gouvernement français,* dit-il, *a toujours attaché de l'importance à l'existence de l'OLP. Il a toujours apporté à M. Arafat un concours : il ne faut pas oublier les bateaux envoyés à Beyrouth en 1982 et à Tripoli en 1983. La seule nouveauté est que la rencontre entre M. Dumas et M. Arafat se soit déroulée sur le territoire français. »*

M. Klein relève que cette entrevue a revêtu un caractère symbolique, aussitôt souligné par l'OLP. Mais les organisations juives n'ont-elles pas contribué, par leurs protestations, à ce qu'il en soit ainsi ? *« Non,* répond-il. *Nous avons simplement dit que, pour les populations du Proche-Orient, israélienne et palestinienne, cette rencontre aurait valeur de symbole. Nous l'avions prévu et nous vons vérifié. »*

M. Klein admet, toutefois, que les affrontements dans les territoires ont probablement bénéficié davantage, auprès des opinions publiques, à la cause palestinienne qu'au gouvernement israélien. Il souligne la responsabilité qui incombe à l'Etat juif de maintenir l'ordre dans ces territoires, et la difficulté pour l'armée israélienne, qui n'est ni préparée ni équipée pour la répression de ce genre de manifestations, de faire face à *« une volonté des Palestiniens, sinon de tuer, du moins d'atteindre physiquement les soldats israéliens ». « On pourrait souhaiter que les méthodes de répression des Israéliens ne provoquent pas de morts,* dit-il, *mais on ne peut pas comparer leur action à je ne sais quelle chasse aux sorcières, comme il s'en produit, notamment, dans certains pays arabes tels que le Liban. »*

Surmonter la méfiance

Le président du CRIF souligne qu'il faut à M. Arafat, *« s'il veut être l'interlocuteur d'une négociation avec les Israéliens, le temps de régler ses propres problèmes au sein de l'OLP »,* tandis que les Israéliens, lors de leurs élections de novembre prochain, doivent *« faire un choix ». « A ce moment-là,* dit-il, *on pourra peut-être déboucher sur une solution politique. »*

Quelle peut être la contribution des communautés juives de France et d'Europe à la recherche de cette solution ? *« Nous devons d'abord,* explique M. Klein, *essayer de faire comprendre autour de nous les positions israéliennes et les raisons de ces positions. Nous devons, ensuite, faire comprendre aux Israéliens les réactions de nos concitoyens des différents pays dans lesquels nous vivons. Nous devons aussi, de temps à autre, dire aux Israéliens quelles sont nos propres réactions par rapport à la situation. Tout cela doit être fait dans un esprit fraternel et avec une certains discrétion. »*

Le CJE a décidé d'organiser des rencontres culturelles judéo-arabes. *« Nous voulons démontrer la possibilité d'un dialogue,* dit M. Klein. *Nous parlons de culture, mais la culture débouche, aussi, sur la politique. »* A travers ces efforts pour instaurer un dialogue entre juifs et Arabes, le président du CRIF voudrait contribuer à *« surmonter la méfiance, qui est la caractéristique de la situation actuelle ».* Les difficultés ne sont pas minces. Les événements de Cisjordanie ont tempéré les ardeurs de part et d'autre, mais le projet de ces rencontres, différé depuis le printemps dernier, est maintenu. M. Klein espère, aussi, aboutir *« dans un délai raisonnable »* à la publication d'un livre auquel il participe avec l'ambassadeur de la Ligue arabe en France, M. Hamadi Essid.

Au dîner que le CRIF offre, annuellement, depuis trois ans maintenant, en l'honneur du premier ministre, M. Klein a invité, cette année, le cardinal Albert Decourtray, président de la Conférence épiscopale, le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, et le cheikh Abbas, recteur de la mosquée de Paris. *« La communauté musulmane, en France, est importante,* souligne M. Klein, *et je suis assez fier d'être le premier, peut-être, à prendre une initiative de ce genre. Ce sera l'occasion de rappeler que, s'il existe une civilisation judéo-chrétienne, cette civilisation est marquée, aussi, fortement, par un apport islamique qu'il ne faut pas oublier. »*

M. Klein se félicite des réactions provoquées par le calembour antisémite de M. Jean-Marie Le Pen. *« Moi-même, je me suis tu,* fait-il remarquer, *car j'ai tendance à penser que l'antisémitisme est le problème des non-juifs. Que voulez-vous que nous fassions, nous ? L'antisémitisme nous offre de disparaître. Nous n'y sommes nullement disposés... »* Le président du CRIF n'est pas de ceux qui s'alarment facilement d'une possible résurgence des vieilles haines. *« Je me méfie énormément,* dit-il, *de l'accusation d'antisémitisme. Je préfère, à la limite, manquer de réaction envers un antisémite que de traiter d'antisémite quelqu'un qui ne le serait pas. »*

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU.

AUDIOVISUEL

Le bon plan pour le câble

par RICHARD BRICAIRE (*)

LE pessimisme ambiant autour du câble n'est pas de mise. Certes, la presse évoque la faible pénétration commerciale (moins de 10 %), les retards dans la construction des réseaux, l'insuffisance des programmes et des savoir-faire professionnels. Mais ces maladies infantiles, dont la résorption est déjà engagée, ne doivent pas masquer les deux conditions du succès, qui sont réunies : — des investissements massifs, pour atteindre rapidement les seuils critiques de décollage (rappelons que les Etats-Unis ont mis trente ans à atteindre ces seuils) — et un cadre juridique libéralisé qui permet aux forces du marché de s'exprimer, dans la concurrence. Fini en effet le monopole de France Télécom ou des SLEC. La dérégulation est d'autant plus indispensable au câble que ce secteur est émergent (donc instable), de haute technologie (donc en rapide évolution) et de communication (donc visé par le pouvoir politique).

En vérité, l'avenir du câble dépend de la faculté des acteurs à investir pour poursuivre la dérégulation. Notamment en effaçant la séparation entre les deux marchés du câble en France, celui d'un secteur à investissements massifs non dérégulé (les cinquante villes du Plan Câble) et celui du secteur libre, mais encore embryonnaire avec des investissements faibles. Si l'on peut combiner les investissements du premier marché avec le statut plus libre du second, alors le câble français connaîtra le succès. Si la situation actuelle se perpétuait, l'ensemble du secteur en pâtirait pour des lustres.

∴

Car le problème majeur est bien celui des restes du Plan Câble, ce programme de câblage des cinquante grandes villes françaises, financé et réalisé par France Télécom aux prises avec les trois grands opérateurs qui se partagent l'exploitation : la Caisse des dépôts, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux.

Pour douloureuse qu'elle soit dans l'immédiat, une opération chirurgicale serait bénéfique pour les deux ex-conjoints sans qu'aucun d'eux soit trompé. Il faut faire de chaque protagoniste un investisseur-constructeur-exploitant, selon le schéma classique adopté dans les autres pays du monde. France Télécom deviendrait exploitant, et les opérateurs, investisseurs et constructeurs, chacun sur ses sites. Chacune des cinquante villes du Plan Câble serait confiée à une seule entité responsable du câblage, du financement et de l'exploitation. L'efficacité de chacun en serait immédiatement décuplée, quitte à fixer des limites aux parts de marché détenues (en Grande-Bretagne, ce seuil est de 30 %).

Le chirurgien de l'opération ne peut être que le gouvernement, le futur Conseil supérieur de l'audiovisuel fixant pour sa part les règles de la concurrence.

∴

Tous les responsables du câble ne sauraient manquer de s'inquiéter du quasi-monopole de Canal Plus dans le domaine de la télévision payante, des rentes de situation qui en résultent, des tentatives diverses de Canal Plus de se soustraire aux règles générales de l'audiovisuel et de freiner l'émergence diversifiée de la télévision payante en France. En d'autres termes, Canal Plus vampirise le câble-enfant et, avant d'être exsangue, celui-ci doit se réveiller et procéder à l'exorcisme. L'industrie du câble doit faire taire ses discordes et témoigner de sa maturité en créant — comme ses homologues en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis — une grande association professionnelle. Réunissant les industriels, les responsables de programmes, les investisseurs, France Télécom et les exploitants, elle jouerait un double rôle interne (formation, concertation...) et externe (promotion dans le grand public et auprès des autorités diverses), tout en se donnant les moyens d'empêcher Canal Plus d'exercer abusivement les prérogatives d'une situation dominante.

Le câble doit trancher dans le vif et faire son unité.

(*) Consultant.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

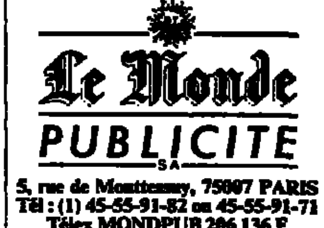
Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

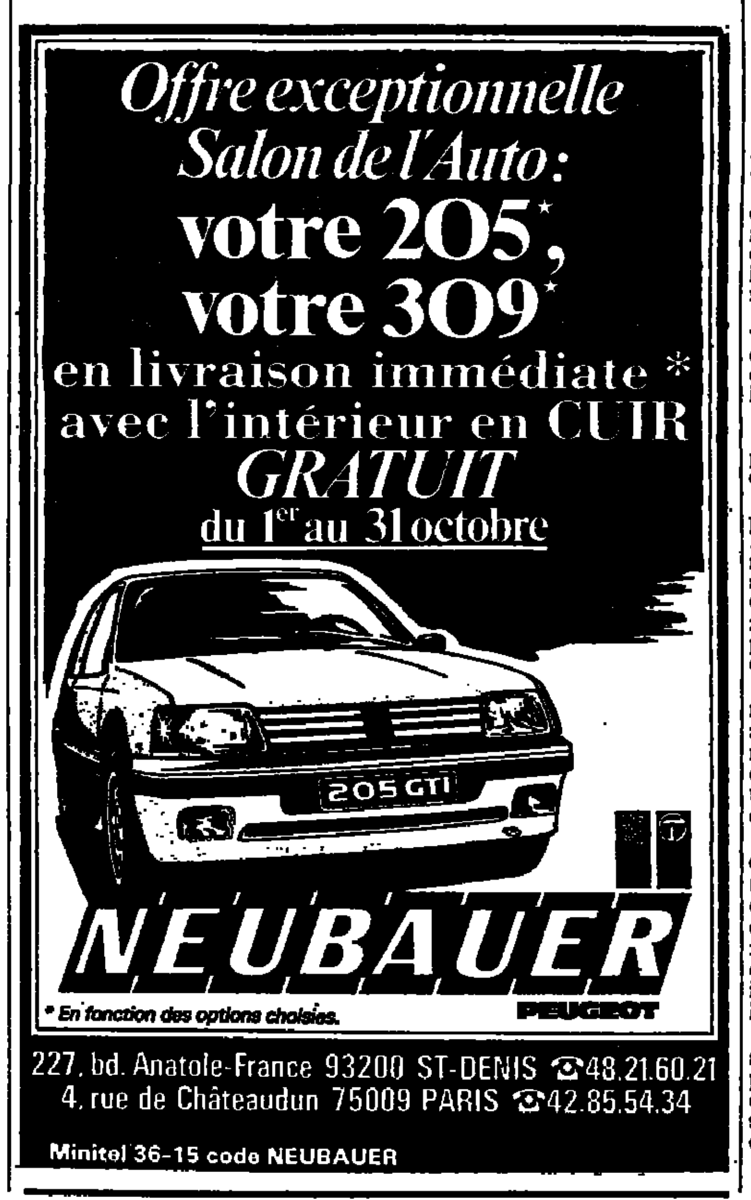
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms
et index du Monde au (1) 42-47-99-61.



Au courrier du Monde

PÉNURIE

Les « privilèges » des enseignants

Une campagne de publicité va être lancée pour recruter des enseignants. Quels pourraient être les arguments efficaces ?

La rémunération ? Professeur certifié, titulaire d'un diplôme de niveau bac 4 (plus une maîtrise) obtenu à l'issue d'un concours, dont le taux de réussite était de 15 %, mon salaire net s'élevait en juin 1988 à 10 036,14 F. Alors que je vais entamer ma quinzième année d'enseignement. Si j'étais en fin de carrière mon traitement avoisinerait les 12 000 F net.

Quant aux primes, je perçois une « indemnité forfaitaire » de 13,33 F par mois, montant qui n'a pas varié depuis mes débuts professionnels.

Les vacances ? Certes, aucune profession n'en a d'aussi longues. Mais dans le tertiaire certains salariés ont 6 voire 7 semaines et ce, sans compter les « ponts ». Beaucoup de salariés ont un treizième mois (parfois davantage) pour compenser la durée de leur congé payé.

La sécurité de l'emploi ? Elle n'est pas supérieure à celle des autres fonctionnaires. Et quand notre poste est supprimé nous devons accepter la nouvelle affectation sous peine de perdre notre emploi.

Les conditions de travail ? Peut-on utiliser toutes les méthodes de travail dans une classe de trente élèves non dédoublée (partagée en deux) ? Peut-on travailler efficacement pour tous quand se côtoient dans une classe de sixième un futur ingénieur et un élève sachant à peine lire ?

Bien entendu, ce métier a des aspects positifs, sinon il n'y aurait plus d'enseignants. Mais je crains qu'une campagne de publicité ne suffise pas à résoudre le problème de la pénurie d'enseignants.

M. FISCHER.
(Râches, Nord.)

PROTESTANTS

Les missionnaires du Lesotho

A propos du voyage du pape en Afrique australe et de sa visite au Lesotho, votre journal écrit : *« L'ancien protectorat britannique a, depuis cent cinquante ans, été une terre d'élection des missionnaires européens, et principalement des français, qui furent les premiers, en 1833, à s'y installer. Le Père Joseph Gérard, originaire d'un village proche de Nancy* (...) *avait passé* (...) *sa vie à conquérir de nouvelles âmes avant de s'éteindre en 1914. »*

Cette information, par ce qu'elle tait, ne rend pas compte de la nature exacte des faits. A lire ce propos, les missionnaires français venus au Lesotho depuis 1833 étaient catholiques romains. Or ils étaient protestants. Voici les faits :

Le 28 juin 1833 sont arrivés à Thaba-Bosiu, forteresse du roi des Basothos, Moshesh, les trois jeunes missionnaires protestants français, Arbousset, Casalis et Gosselin. Ils étaient venus à la demande du roi Moshesh, qui avait envoyé comme présent un grand troupeau de gros bétail.

En 1862, deux missionnaires catholiques français, de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, les Pères Allard et Gérard, sont venus demander au roi Moshesh l'autorisation d'établir une mission catholique romaine, et furent bien accueillis.

Actuellement, il y a au Lesotho environ six cent cinquante mille catholiques, cinq cent soixante dix mille protestants et cent vingt mille anglicans.

PASTEUR PIERRE COUPRIE
(Nîmes).

Après la victoire du « non » au Chili

Les clés de l'avenir

Inconcevable il y a quelques mois, le problème de la succession du général Pinochet se pose aujourd'hui. Bien sûr, il a *annoncé* qu'il resterait au pouvoir jusqu'à l'échéance prévue par la Constitution, en janvier 1990. *« Le Chili poursuivra son chemin jusqu'à la pleine démocratie sans que rien ni personne puisse l'arrêter »*, a indiqué le chef de l'Etat. C'est bien sa personne qui est cependant en cause, et l'on voit mal comment les militaires prendraient le risque d'une dégradation de la situation après le camouflet reçu par leur chef. Il est vraisemblable qu'ils ne souhaiteront pas associer leur image à celle d'un perdant.

Cette situation soulève plusieurs interrogations. Les milieux politiques chiliens, bouleversés par quinze ans de dictature, peuvent-ils relever un autre défi que celui de désavouer, par un plébiscite, le dictateur ? Les forces armées accepteront-elles leur progressif effacement de la vie politique ? L'Eglise enfin, si discrète depuis quelques mois, est-elle en mesure de jouer un rôle dans cette nouvelle période ? Autant de questions auxquelles le résultat du plébiscite n'apporte pas pour l'instant de réponse.

Plusieurs constats s'imposent toutefois. D'abord le succès du « non » au général Pinochet, pour net qu'il soit, ne constitue tout de même pas une humiliation pour les forces armées. Le désaveu vise tout d'abord le chef de l'Etat lui-même, d'autant que des membres de la junte avaient publiquement souhaité un autre candidat. Ensuite le régime, après l'organisation d'un *scrutin qui apparaît irréprochable*, a publiquement reconnu sa défaite. Les milieux d'affaires ont annoncé leur intention de *« continuer à travailler »*. Enfin, l'opposition, loin de tout triomphalisme excessif, a su faire respecter pour l'essentiel jusqu'ici l'appel au calme qu'elle a lancé.

Cette modération partagée est plutôt de bon augure. Peut-elle annoncer des négociations entre les différentes parties, à l'exclusion évidente du général ? Même si l'on dément, du côté du pouvoir, que des discussions aient eu lieu entre l'armée et l'opposition, il est de notoriété publique que certains généraux ont déjà pris langue par le passé avec quelques responsables politiques. Les « traîtres » dénoncés par M. Pinochet, qui, après avoir collaboré avec lui se sont prononcés en *faveur du* « non », peuvent, d'autre part, servir de « pont ».

Toute la question est de savoir à qui ils ont affaire. Seize partis se *sont réunis* dans le Coordination nationale pour le non, de la droite libérale et de la démocratie chrétienne jusqu'aux socialistes. En marge de ce rassemblement, le Parti communiste s'est, lui aussi, prononcé pour le « non » en affirmant toutefois comme le Mouvement de gauche révolutionnaire (MIR) et le Front patriotique Manuel Rodriguez *(FPMR, mouvement armé* proche du PC) qu'ils ne reconnaîtraient pas le succès éventuel du général à cause de l'« état de fraude » dans lequel vit le pays. Un éventail très large de sensibilités s'était ainsi engagé dans cette campagne du « non ».

La droite conservatrice qui repré*sentait 25 % de l'électorat en 1973* se situe approximativement – si l'on s'en tient aux résultats du plébiscite – à 40 %. Dans l'opposition, deux grandes forces politiques se dégagent. *Tout d'abord la démocratie* chrétienne, qui dispose actuellement avec M. Patricio Aylwin, président du parti, et M. Gabriel Valdes, ancien responsable, d'au moins deux hommes d'envergure nationale. *La* DC représentait environ un tiers de l'électorat.

Difficile transition

Vient ensuite la gauche, dont l'audience est à peu près comparable. Les socialistes, dont les multiples divisions sont connues, disposent de deux grandes formations : le *PS de M. Ricardo Nunez et celui de* M. Clodomiro Almeyda. Ils rassemblent l'essentiel des forces de ce courant et entretiennent entre eux de bonnes relations. La libération éventuelle de *M.* Clodomiro *Almeyda*, détenu depuis mars 1987 pour « entrée illégale » au Chili et « apologie du terrorisme », pourrait accélérer un *rapprochement*. Les communistes, et dans une moindre mesure le MIR, tiennent une place importante dans cette gauche. Ralliés au dernier moment à la campagne pour le « non », ils connaissent de nombreuses difficultés liées d'une part à l'absence du dirigeant Corvalan, qui se trouve toujours en Union soviétique, et au débat sur la lutte armée entretenu par le FPMR.

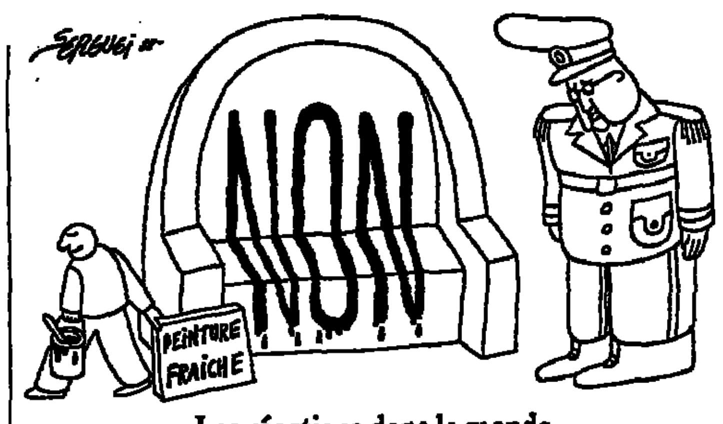
L'une des vraies difficultés de la transition, quelle qu'en soit la forme, provient de la polarisation entretenue depuis quinze ans par le régime sur la gauche et le spectre de l'Unité populaire. Un autre homme de l'opposition pourrait toutefois aider à une éventuel déblocage. *M. Ricardo Lagos, dirigeant* du Parti pour la démocratie (PPD), ne dispose certes pas d'une grande formation. Mais il a su, lors de la campagne du plébiscite, apparaître au premier plan des dirigeants de l'opposition. Il avait annoncé son intention avant le scrutin d'en appeler à *« l'Eglise, dont le poids moral est énorme, et aux Etats-Unis qui réclament le retour de la démocratie et aux pays européens qui nous encouragent »*.

Les autorités religieuses peuvent à n'en *pas douter jouer un grand rôle* dans l'avenir. En prenant soin lors de la campagne de ne pas apparaître en première ligne, exception faite de certains évêques très liés à M. Pinochet, et de *Mgr Hourton qui* a quitté le pays faute de pouvoir s'engager dans le soutien au « non », l'Eglise apparaît aujourd'hui comme un médiateur possible. La conférence épiscopale vient d'ailleurs d'appeler à un *« large dialogue entre les principaux protagonistes »* et à *« une modification de certains articles de la Constitution »* en concluant que *« les adversaires politiques, qu'ils gagnent ou qu'ils perdent, ne sont pas des ennemis »*.

La pression de l'étranger, et au premier rang bien évidemment celle des Etats-Unis, ne sera pas non plus négligeable. Washington avait déjà d'ailleurs mis en garde les autorités chiliennes à la veille du plébiscite, alors que des rumeurs de coup d'Etat circulaient lorsque le général Pinochet sentait venir le désaveu.

Mais la grande interrogation concerne avant tout les forces armées. Les positions du général d'aviation Fernando Matthei et du directeur général des carabiniers – tous deux membres de la junte militaire – sont connues. A maintes reprises, ils se sont prononcés d'une manière ou d'une autre pour le changement. Le cas de l'armée de terre est nettement plus obscur. Totalement sous le contrôle du général Pinochet, cette force détient en grande partie la clé de l'avenir. Une délicate négociation devra donc s'engager, mais le moindre faux pas pourrait remettre en cause la difficile et étonnante évolution en cours.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.



Les réactions dans le monde

Satisfaction, mais vigilance

Vive satisfaction après la victoire du « non », vigilance pour l'avenir : telle est la teneur de la plupart des réactions enregistrées dans le monde après le plébiscite du 5 octobre au Chili.

En France, le président Mitterrand a exprimé sa *« joie profonde »*. Le premier ministre, M. Michel Rocard, se félicitant du résultat, a aussi exprimé, outre son *« formidable espoir »*, l'idée que *« la plus grande vigilance reste nécessaire »*. Un communiqué du Quai d'Orsay (nos dernières éditions du 7 octobre) déclare : *« Le gouvernement français se réjouit des perspectives qui s'ouvrent désormais pour un retour des institutions représentatives, fondées sur la libre expression, dans la tradition historique du Chili. »* Le texte ajoute : *« La France attend que cette volonté de changement soit respectée et que s'instaurent durablement le pluralisme et le dialogue, garanties de la paix civile. »*

L'opposition n'est pas en reste. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a ainsi commenté, jeudi, les résultats en provenance de Santiago : *« Chaque fois qu'une dictature disparait dans le monde, c'est une bonne nouvelle. »* M. François Léotard, secrétaire du Parti républicain, a souhaité que *« le processus... aille jusqu'à son terme et que les engagements pris par le gouvernement soient tenus »*. A gauche, M. Georges Marchais, secrétaire du PC, a fait publier un communiqué déclarant : *« Déjà, de grands objectifs se précisent : la garantie du respect de la volonté qui vient de s'exprimer, le départ de Pinochet, la mise en place des réformes démocratiques voulues par une majorité de Chiliens, la légalisation du Parti communiste et des organisations de la gauche unie. »*

En Europe occidentale, une des premières réactions a été celle de la CEE. La Commission de Bruxelles s'est aussitôt déclarée *« à la disposition des forces de liberté au Chili »*. M. Claude Cheysson, commissaire chargé des relations Nord-Sud, qui avait par le passé qualifié Augusto Pinochet de *« malédiction »* pour son pays, s'est écrié : *« Par un retournement merveilleux, cette malédiction a été conjurée. »*

L'Italie, qui n'avait plus qu'un chargé d'affaires à Santiago depuis 1973, a annoncé, le jeudi 6, la nomination d'un ambassadeur.

Madrid a aussitôt appelé de ses vœux des élections libres, appuyé un *« dialogue »* entre gouvernement et partis politiques.

Pour le gouvernement britannique, le scrutin du 5 octobre est un *« premier pas important vers un retour à la démocratie »*. La presse dans son ensemble manifeste une certaine inquiétude pour la période à venir.

Les Etats-Unis expriment, eux, tant leurs félicitations au *« peuple chilien »* qu'à *« l'armée »* pour leur respect du *« processus démocratique »*. Les commentaires officiels manifestent le soulagement que le scrutin ait bien eu lieu, et de façon régulière et pacifique. Mais la défaite du général Pinochet n'est pas soulignée. *« Ils sont sur la bonne voie »*, a seulement déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater.

A Moscou, on salue, de façon inattendue, *« le début de la fin du général Pinochet »*, qui était arrivé au pouvoir, rappelle-t-on, avec *« le soutien des milieux de droite des Etats-Unis »*.

En Amérique latine, enfin, la satisfaction est unanime. Le premier Cubain, Fidel Castro, a estimé que le général Pinochet était *« tombé dans son propre piège »* en organisant le plébiscite et que, désormais, *« l'histoire du Chili sera différente »*. Les présidents argentin Alfonsin et équatorien Borja se sont déclarés satisfaits du progrès ainsi enregistré par la démocratie dans le sous-continent.

L'éviction inachevée de M. Pinochet

(Suite de la première page.)

Bannières nationales, drapeaux des partis, cocardes du « non » aux boutonnières, *foulards ou serre-têtes* avec des slogans imprimés : c'est tout cela qu'on a vu dans la foule qui a grossi au fil des heures, et qui s'est heurtée, d'abord, aux jets d'eau et aux gaz lacrymogènes des policiers.

Toute la matinée, les jeunes ont tenté d'occuper le terrain. Les carabiniers les ont dispersés sans grande conviction. Le palais présidentiel de La Moneda était à quelques jets de pierre : il était protégé, mais sans déploiement policier ostentatoire. Au début de l'après-midi, les forces de l'ordre, tout à coup, ont cessé de réprimer. Les carabiniers sont descendus de leurs cars et se sont postés aux coins des rues. L'Alameda appartenait à l'opposition : c'était la première fois depuis quinze ans.

Alors ont commencé de longues heures de fête, comme l'annonçait le slogan du « non ». Tout le centre de la capitale a été paralysé. La consigne était de se diriger vers un parc situé au bord du rio Mapocho, le fleuve qui traverse la ville. L'humour alternait avec les cris meurtriers : le général Pinochet était traité de « Pinocchio » et condamné – pour la rime – à disparaître dans les eaux du Mapocho ! Des jeunes sautaient en cadence, les mains levées, puis s'arrêtaient pour chanter l'hymne national.

18 heures : la longue cohorte *passe près d'un cinéma qui projette le Dictateur*, de Chaplin, puis devant l'édifice Diego-Portales, siège de la junte militaire, sinistre et interminable bâtiment, en direction duquel les manifestants crient : *« Ciao ! »* Quelques banderoles improvisées : *« Liberté pour les prisonniers politiques ! »* Des ricanements : *« Huit ans, ah ! ah ! ah ! »* (les huit ans supplémentaires que le « oui » aurait accordés au général-président). Des camelots vendent pour 100 pesos le texte de *l'hymne à la joie*, autour duquel s'est ralliée l'opposition. Les clameurs et les cortèges se poursuivent dans la soirée, provoquant de nouveaux incidents avec la police.

A la Coordination du non, on trouve *normal que le « peuple »* manifeste. Mais on s'inquiète aussi de possibles débordements. Des éléments du « Lumpen », dit-on, sont descendus dans la rue et peuvent servir à des provocations. A La Moneda, les réunions se sont succédé depuis que la défaite a été évidente. A l'aube, le gouvernement a annoncé sa démission, événement habituel en Amérique *latine* quand le chef de l'Etat veut procéder à un remaniement. *« C'est significatif, mais ce n'est pas suffisant »*, dit M. Ricardo Lagos, président du Parti pour la démocratie, et l'un des leaders du « non ». Le démocrate-chrétien Patricio Aylwin, porte-parole de la Coordination, réaffirme devant les journalistes que la victoire du 5 octobre doit déboucher sur une réconciliation entre tous les Chiliens. *« Nous ne voulons pas de vide du pouvoir, ni de rupture institutionnelle,* dit-il. *Ce que nous voulons, c'est une transition pacifique vers la démocratie. »*

Au ministère de l'intérieur, M. Sergio Fernandez, qui fait office de premier ministre, affirme qu'avec 43 % des voix le général Pinochet a fait un score *« impressionnant »*. Ce n'est pas le sentiment, pourtant, que donne le chef de l'Etat, lorsqu'il s'adresse le soir même à ses compatriotes. La défaite se lit sur son visage et apparaît dans sa voix. Il n'est plus le président paternel de la campagne électorale, ni le chef militaire frappant du poing sur la table, bien qu'il ait revêtu pour l'occasion son uniforme de « capitaine-général ».

« L'honneur du soldat », « Les principes du 11 septembre 1973 », « La marche vers la démocratie », « La pérennité des institutions » : ces thèmes émaillent un discours dont les Chiliens retiendront surtout qu'après sa défaite le président continuera son *« itinéraire »*, tel qu'il est prévu par la Constitution. Il se maintiendra à son poste, mais en président intérimaire, jusqu'à de nouvelles élections, le général affirmant que seule sa personne, et non le régime, était en jeu dans le plébiscite.

M. Aylwin a eu beau jeu de démontrer que les 43 % de voix obtenues par le général auraient été bien moindres si l'opposition avait eu pendant quinze ans la possibilité de s'exprimer. Mais cette querelle appartient déjà au passé. L'important, c'est que les principaux dirigeants de la droite aient affirmé dès le soir du scrutin la nécessité d'un dialogue avec les leaders du « non ». En même temps que M. Jaime Guzman, idéologue du régime, MM. Onofre Jarpa et Andres Allamand, dirigeants du parti Rénovation nationale, ont été les premiers à admettre la défaite de leur camp. En outre, ils font un pas important en direction de l'opposition en acceptant une réforme éventuelle de la Constitution, pour aller plus vite vers le choix d'un nouveau président.

GILLES BAUDIN et CHARLES VANHECKE.

Afrique

Les émeutes en Algérie

Un pouvoir autoritaire mais pas monolithique

Que vont faire les responsables *civils et militaires en Algérie si* la jeunesse brave l'état de siège dans la capitale ou prend le relais en province ? Dans une telle conjoncture, au Maroc ou en Tunisie, la réponse serait simple : ce qu'aura décidé le roi ou le président.

Le paradoxe de l'Algérie encore si fermée à la contestation sur la place publique, considérée comme la « Prusse du Maghreb », est que le débat refusé aux citoyens semble de règle au sein de l'équipe dirigeante. Celle-ci se détermine en fonction d'un subtil rapport de forces, mouvant et bien peu perceptible au travers du discours officiel des parties prenantes.

On ne sait pas encore si les événements en cours profiteront au président Chadli – qui pourrait les invoquer pour justifier les réformes – ou à ses adversaires – qui pourraient souligner que cela fait vraiment désordre, – mais il est sûr que chacun se détermine en fonction d'arrière-pensées *dans une partie* serrée entre hauts dirigeants.

Autoritaire mais pas monolithique, le pouvoir s'exerce dans la cohabitation conflictuelle des « dinosaures » du parti et des techniciens réformistes, dans celle aussi des civils et des militaires, les choses étant compliquées par la *présence* de l'armée au sein du parti et de l'appareil d'Etat, une armée qui se trouve elle-même divisée.

Le président Chadli a été élu en janvier 1984 avec plus de 95% des suffrages. On sait en Algérie qu'il vaut mieux présenter une carte d'électeur tamponnée pour satisfaire à certaines formalités administratives, et tout le monde n'a pas le courage de se singulariser en ne mettant pas le bon bulletin devant un bureau de vote attentif. Mais cette élection n'est pas totalement dépourvue de sens, dans la mesure où elle est la ratification du choix du candidat du *FLN, au cours d'un congrès qui* n'est pas une simple formalité même si les discours unanimistes d'ouver*ture et de clôture masquent* l'âpreté des débats à huis-clos.

Entre deux congrès – tous les cinq ans, – le comité central et le bureau politique veillent au maintien de la « ligne ». C'est avec ces organes que le chef de l'Etat, de droit secrétaire général du parti, doit composer. La composition du bureau politique n'a pas subi de grands changements depuis longtemps. Cela peut signifier stabilité, mais aussi crainte d'engager l'épreuve en raison des tensions. Le numéro deux du FLN, M. Mohamed Chérif Messadia, passe pour le gardien de l'orthodoxie socialiste. Les Marocains, qui ont eu affaire à lui avant la normalisation des relations diplomatiques, le présentent pourtant comme un homme capable d'évolution, comme M. Khédiri, ancien chef de la sûreté nationale devenu ministre de l'intérieur et artisan d'une certaine ouverture.

L'armée omniprésente... et inconnue

En dehors de ses fonctions de porteur infatigable de la bonne parole officielle, M. Messadia a été chargé de réfréner les velléités contestataires de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), l'unique syndicat, placé sous l'égide du parti. Comme les autres organisations « de masse » (femmes, moudjahidins, etc.), l'UGTA a vu son rôle diminuer, certains de ses membres marxisants se contentant de « petites phrases » dans les publications confidentielles, mais il est encore capable de coups de pied de l'âne si l'occasion s'en présente. Trop longtemps, le syndicat officiel a eu pour principale utilité de décourager les tentatives de grève. Discrédité malgré lui, il peut traîner pour se mobiliser en vue de la défense d'une équipe qui a contribué à le rabaisser.

A l'heure où elle est appelée à prendre directement les choses en main dans la capitale, l'armée demeure la grande énigme. On connaît son poids, mais on ignore les dispositions d'esprit de la majorité de ses cadres. Selon l'opposition en exil, des officiers d'état-major incarnant le courant « boumediéniste » – notamment au sujet du Sahara occidental – sont en conflit ouvert avec une ligne constituée par M. Khédiri *et le colonel Larbi Belkheïr, collabo*rateur direct de M. Chadli à la présidence.

Sur les trois mille deux cents délégués au congrès du parti chargé de désigner le candidat à la succession de Boumediène, mort en 1979, plus de six cents étaient des militaires (la proportion fut à peu près la *même* dans les congrès suivants, où les uniformes vert olive constituaient toujours des rangées bien visibles). Tout naturellement, ils désignèrent l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, coordinateur des affaires militaires pendant la longue agonie du président. Celui-ci ne peut *oublier qui l'a fait roi,* même s'il ne porte plus jamais l'uniforme.

Parce que beaucoup d'officiers ont été formés en URSS, ne serait-ce que pour savoir se servir d'un matériel qui, au début des années 80, était à 90 % d'origine soviétique, l'armée a longtemps passé pour pencher à gauche. *Mais* les quelque deux mille cinq cents conseillers soviétiques qui ont quitté l'Algérie depuis la mort de Boumediène n'ont pas laissé nécessairement que des bons souvenirs, et il semble bien que seules des considérations financières aient dissuadé l'Algérie de s'équiper davantage en Occident.

A l'occasion du coup d'Etat qui renversa le civil Ben Bella en juin 1965, le Conseil de la révolution proclama : *« L'Armée nationale populaire, digne héritière de la glorieuse Armée de libération nationale, ne se laissera jamais couper du peuple dont elle est issue et dans lequel elle puise sa force et sa raison d'être. »* M. Chadli a cependant entamé une certaine tradition égalitaire et populiste en augmentant le professionnalisme des cadres. Il alla jusqu'à nommer des généraux dans un état-major qui ne comptait traditionnellement que des colonels...

Dans un pays où les cadres compétents ne sont pas légion, de nombreux officiers ont été détachés à des postes civils, tel celui de *wali* (préfet), avec les tentations d'enrichissement que cela comporte. Il se peut que de jeunes officiers supportent mal l'arrogance de certains *colonels à la fortune trop rapide.*

Des interpellations ont eu lieu récemment parmi les gradés. Elles concernaient en principe des officiers accusés de détournements de fonds, notamment dans la caisse de l'action sociale de l'armée. Selon l'opposition clandestine, il s'agissait moins de moralisation de la gestion publique que de règlements de comptes entre militaires. Des promotions brutales suivies de disgrâces non moins brutales – qui peuvent prendre la forme d'une affectation à un poste d'ambassadeur, voire de ministre dans un gouvernement qui ne détient pas la réalité du pouvoir – ont eu lieu ces dernières années.

La « démission », officiellement pour raisons de santé, du général Mustapha Benloucif, artisan de la modernisation de l'armée en tant que chef d'état-major, et son remplacement par le général Abdellah Belhouchet, par ailleurs vice-ministre de la défense nationale (le chef de l'Etat assumant la fonction de ministre), ont été interprétées comme un épisode majeur de la lutte des clans.

Forte d'environ cent mille hommes, l'Armée nationale populaire *« participe, dans le cadre du parti, aux activités politiques ainsi qu'aux activités économiques et sociales du parti ».* Le service national, de deux ans, est en principe obligatoire. Mais l'abondance des jeunes gens en âge de servir pose de sérieux problèmes d'intendance. Les conscrits sont surtout employés sur de grands chantiers nationaux : route transsaharienne, *« barrage vert »* de forêts destiné à arrêter l'avancée du désert. Il est peu probable que ces soldats silencieux posent un problème aux officiers si ceux-ci décident d'appliquer sans faille les consignes de fermeté..

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

L'armée s'efforce de rétablir l'ordre

(Suite de la première page.)

Sur la façade du Blue Note, un bar-restaurant de la rue Didouche-Mourad saccagé mercredi matin *(le Monde* du 6 octobre), une inscription en gros caractères : « Un seul héros, le peuple ! Vive le peuple ! » Au milieu de la chaussée plusieurs barricades improvisées flambaient en dégageant une épaisse fumée qui masque par intermittence le seul credo politique affiché depuis le début des émeutes, mardi soir. Les quelques centaines de jeunes qui occupaient le carrefour narguaient les Compagnies nationales de sécurité (CNS, l'équivalent des CRS françaises) embusquées un peu plus haut. De temps à autre, une grenade lacrymogène venait libérer son gaz âcre à peine plus irritant que l'odeur du plastique fondant au milieu des flammes. Mais les yeux étaient rouges, et les mouchoirs mouillés ne suffisaient plus à protéger les muqueuses irritées.

Des abribus arrachés, des carcasses de voitures calcinées témoignaient, si besoin en était, d'une rage de détruire qui n'avait rien épargné. Le magasin de l'Office national de commercialisation du vin (ONCV) n'avait pas résisté, jeudi, comme il l'avait fait la veille. La grille arrachée avait livré aux émeutiers des caisses et des caisses de vin. Toutes les bouteilles avaient été fracassées.

De nombreux affrontements

Apparemment, les manifestants ne tiennent pas grand compte de l'état de siège nouvellement déclaré. Le face-à-face avec les forces de l'ordre s'est durci. De nombreux affrontements ont eu lieu un peu partout au centre ville, mais aussi en banlieue et surtout dans les quartiers populaires où la promiscuité familiale maintient un grand nombre d'adolescents dans la rue. La fermeté perçait déjà dans le communiqué du bureau politique rendu public mercredi. La décision du président de la République de décréter l'état de siège, jeudi midi, et de placer sous commandement militaire toutes les autorités civiles, administratives et de sécurité *(nos dernières éditions datées 7 octobre)* démontre la volonté du pouvoir de reprendre l'initiative et de ne pas laisser se dégrader davantage une situation qui a pu paraître momentanément compromise.

Le couvre-feu imposé par les militaires, de minuit à 6 heures, n'a été annoncé que bien plus tard dans la soirée.

L'armée est présente depuis le début des événements, bien qu'elle soit restée discrète jusqu'à jeudi midi. Des commandos parachutistes protégeaient déjà le siège du parti. En treillis camouflage, kalachnikov baïonnette au canon, ils veillent depuis mardi soir. Des chars sont venus dans le courant de la journée prendre position au bas des escaliers conduisant à l'esplanade de l'Afrique dominée par l'ancien Gouvernement général. De l'autre côté, trois automitrailleuses légères interdisent l'approche de l'entrée principale. De nombreux renforts ont été déployés. Les affrontements ont été extrêmement violents. Apparemment le mot d'ordre – s'il y en avait un – était, jeudi, de prendre le siège du FLN où tous les responsables sont réquisitionnés depuis trois jours. De nombreux coups de feu ont été tirés sur la foule. Des rafales d'armes automatiques ont été entendues tout au long de l'après-midi, qui faisaient écho à celles tirées dans d'autres quartiers de la capitale.

Balle perdue

Les autorités ont reconnu vendredi des « pertes en vies humaines » sans autre précision. Mais nous avons eu confirmation de la mort de cinq personnes et de nombreux jeunes blessés par balle ont été admis dans les hôpitaux de la capitale. Parmi eux, quelques enfants dans un état critique ont dû subir des interventions chirurgicales. Deux frères ont été tués à El-Biar à coups de revolver par un chef de char, un jeune est mort à Badjarah, un autre à Belfort, dans la banlieue d'Alger. Mais tous n'ont pas été atteints dans la rue. Un jeune garçon de 14 ans a été foudroyé, par une *balle perdue,* sur le balcon de l'appartement de ses parents à la cité Dar-Essaada, à proximité de l'Office Ryad el Feth et du Maqqam Achahid, le sanctuaire du martyr. Aucun bilan officiel n'a pu être obtenu non plus sur le nombre des interpellations. Mais des centaines de personnes ont été arrêtées, et bon nombre d'entre elles sont toujours incarcérées. Elles seront probablement déférées devant une juridiction d'exception siégeant en flagrant délit, comme ce fut le cas à Constantine, après les émeutes de novembre 1986.

Après le couvre-feu, un semblant *de calme est revenu sur Alger. La* nuit n'est plus déchirée que de loin en loin par le bruit sourd des lance-grenades ou l'éclat des rafales d'armes automatiques. Pour endiguer les flots très fluides des jeunes manifestants, l'armée a installé ses blindés aux carrefours stratégiques. Des barrages isolent les quartiers les uns des autres et des patrouilles d'hommes en armes sillonnent les quartiers résidentiels.

En décrétant l'état de siège pour la première fois de son histoire, l'Algérie indépendante a pris une mesure d'exception qui devrait rétablir l'ordre d'une part et de l'autre ramener l'armée sur le devant de la scène politique. A deux mois à peine du VIe congrès du FLN qui désignera son secrétaire général, candidat de droit à la présidence de la République, l'exercice est périlleux. Bien sûr, le président de la République est le chef du parti et le chef des armées, mais il a choisi des orientations d'ouverture économique et de libéralisation de la société, conformes à son pragmatisme, qui ne conviennent parfaitement ni à l'appareil du parti, ni au vaste corps des officiers supérieurs. Une partie de bras de fer est engagée entre partisans et détracteurs des réformes chères au président Chadli. Il apparaît de plus en plus clairement, au fil des jours, que les événements dramatiques que traverse, en ce moment, l'Algérie peuvent être considérés comme un reflet, sinon comme un élément, du débat interne. A qui profitent les troubles ? La question vaut d'être posée.

FREDERIC FRITSCHER.

Le Mouvement démocratique algérien dénonce « la fuite en avant du régime »

Plusieurs partis d'opposition ont commenté les émeutes dont Alger a été le théâtre et condamné les mesures que le gouvernement a prises pour en venir à bout. Pour le Mouvement démocratique algérien (MDA), proche de l'ancien président Ahmed Ben Bella, il s'agit d'un *« mouvement spontané qui traduit le ras-le-bol du peuple algérien face à la misère dans laquelle le régime algérien corrompu l'a plongé ».* Le MDA *« condamne fermement l'instauration de l'état de siège et l'usage de la violence qui traduisent la fuite en avant du régime algérien ».*

De son côté, M. Ben Bella, dans un entretien accordé au *Figaro,* estime que *« la révolte gronde à travers tout le pays »* et que *« des manifestations ont été durement réprimées dans de nombreuses villes de province ».* A son avis, le régime en place s'est *« totalement discrédité »* et *« le moment est venu d'en finir avec le parti unique ».*

Quant au Parti du peuple algérien (PPA), qui rassemble d'anciens sympathisants de Messali Hadj, un des dirigeants nationalistes algériens à l'époque de la présence française, il estime que les émeutes d'Alger sont *« la conséquence de vingt-six ans de dictature et de parti unique qui ont conduit l'Algérie à la faillite économique, sociale et politique ».* Le PPA invite *« tous les opposants à prendre leurs responsabilités pour soutenir et conduire le peuple algérien à arracher sa liberté et le droit à la vie ».*

Les Algériens de Paris et les « émeutes de la semoule »

« Mektoub ! Mektoub ! »

« Souvenez-vous, monsieur, de ce que je vous ai dit il y a un mois quand mon frère m'a téléphoné d'Algérie pour me dire qu'il n'y avait plus de couscous au bled : cette fois, ça va péter pour de bon ! » Le kiosquier algérien du quartier Clichy à Paris est tout excité. Ses clients français, interdits, l'écoutent un moment : *« Il y a deux ans, c'était le poivre, puis le café et le thé qu'il a fallu leur envoyer en Algérie. Le beurre et les bananes, n'en parlons pas, y a longtemps qu'ils ne savent plus ce que c'est, mais alors la semoule, le couscous, il faudrait que la France en envoie des avions pleins, là-bas. Nous, on peut pas, quand même, ça bloquerait la poste... »*

Les gens rient et passent. Mais, lui, il continue, tout seul, à s'étouffer d'indignation en parcourant pour la énième fois les titres de la presse parisienne sur ces événements d'Algérie qu'on pourrait, en effet, appeler comme lui les *« émeutes de la semoule »* (aliment de base du couscous), par analogie avec les « émeutes du pain », survenues à Tunis à la fin du « règne » de Bourguiba.

Plus corsés encore ou plus sobres, les propos entendus jeudi 6 octobre au soir dans les cafés de La Goutte-d'Or ou dans les restaurants de célibataires à Belleville, font écho à ceux du kiosquier : *« On s'y attendait. Mektoub ! Mektoub !* (c'était écrit). *Il y a des années que ça couvait. Toujours des discours, des promesses du côté des ministres, et des « ça manque » chez le Mozabite* (1). *Si on a tenu si longtemps, c'est parce qu'on est fiers. »*

Les troubles d'Alger ont profondément remué non seulement les Algériens de France et les Français d'origine algéro-musulmane – en tout deux millions de personnes environ, harkis et leur descendance inclus – restés le plus souvent proches de leur sol d'origine, mais encore l'ensemble des Maghrébins établis de ce côté-ci de la Méditerranée. Chez le primeuriste soussi (Berbère du Sud marocain) de Pigalle, les femmes qui, d'habitude, restent dans l'arrière-magasin, étaient venues jeudi 6 octobre près de la caisse pour mieux écouter les nouvelles avec leurs hommes : *« Ça s'est passé comme ça chez nous, il y a trois ans, et encore, on a toujours eu de quoi manger, au Maroc. Alors, pensez, quand les gens ne peuvent même plus nourrir leurs enfants ! »*

Du poète kabyle en herbe brimé à Tizi-Ouzou dans sa culture et dans sa langue au vieil ouvrier arabe, jadis benbelliste, et qui travaille en France depuis l'âge de seize ans pour nourrir les siens restés au pays, l'opinion populaire des secteurs nord-africains de la capitale ne dissimule généralement pas son soutien enthousiaste aux gamins algérois briseurs de vitrines, et estime bien des fois que *« c'est le début d'une vraie révolution ».*

Solidaires et inquiets

En revanche, les intellectuels, pour se montrer souvent tout aussi solidaires des émeutiers, n'en expriment pas moins de vives inquiétudes : *« Vous pouvez faire confiance au régime, surtout après la peur qu'il a dû avoir, pour réprimer tout cela d'une main impitoyable, comme ça s'est passé il y a deux ans, lors des émeutes de Constantine. Tout ce qui bougeait a été broyé sans se soucier des droits de l'homme et autres balivernes »,* opine un universitaire qui, comme tous ses concitoyens interrogés, refuse de laisser dévoiler son nom *« afin de pouvoir retourner tranquille en Algérie ».*

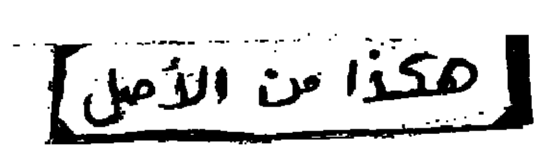
Un écrivain connu, qui vit en quasi-permanence à Paris, pense, pour sa part, que *« les choses ne sont pas claires du tout : est-ce qu'une des factions du régime militaire n'a pas, en jouant sur les pénuries, lancé indirectement tous ces enfants dans les rues d'Alger afin de les réprimer ensuite et de se présenter en sauveur aux nantis pour pouvoir s'emparer de la totalité du pouvoir » ?*

Le même interlocuteur insiste sur *« le caractère collégien, enfantin même des désordres. Tant que les adultes se contentent de faire grève en restant chez eux, le gouvernement ne sera pas menacé, ni même obligé de modifier sensiblement sa politique. La dépolitisation de la jeunesse a été voulue par ce régime et ceux qui l'ont précédé, et elle est totale. Quant aux pénuries alimentaires, elles sont chroniques depuis près de vingt ans. Je le sais, j'envoie des colis familiaux chez moi depuis des années ».*

S'il y a un point sur lequel les Algériens que nous avons rencontrés à Paris étaient tous d'accord, c'est que ni les islamistes ni des *« mains étrangères »* n'ont eu besoin d'intervenir pour pousser les jeunes d'Alger à la révolte.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Une bonne partie des épiceries du littoral algérien sont traditionnellement tenues par des membres de la minorité musulmane ibadite du Sahara, les Mozabites.



Proche-Orient

IRAN

Le premier ministre, M. Moussavi, évoque les divisions au sein du régime

Le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, a affirmé, jeudi 6 octobre, qu'il n'y avait pas de contacts directs entre Washington et Téhéran, reconnaissant toutefois, pour leur demander de *« décamper »* et de laisser l'administration agir comme elle l'entend, que des *« individus »* prétendant représenter le gouvernement américain tentaient de négocier la libération des otages au Liban. L'un de ces prétendus *« intermédiaires »*, désigné comme tel par l'ex-président iranien Abolhassan Banisadr, M. Richard Lawless, un ancien de la CIA, a, quant à lui, démenti avoir eu des contacts avec l'Iran à propos des otages.

Un gouvernement iranien paralysé, court-circuité, divisé, privé de toute responsabilité dans l'action de l'Iran à l'étranger, concernant notamment deux dossiers de la plus grande importance – les contacts avec les Etats-Unis et le terrorisme : telle est l'image que donne de son propre cabinet le premier ministre, M. Mir Hossein Moussavi, dans une lettre au président Ali Khamenei expliquant les véritables raisons de sa démission, qu'il avait présentée début septembre et que le chef de l'Etat avait immédiatement rejetée, de même que l'imam Khomeiny. A l'époque, le premier ministre avait publiquement justifié son geste par la crainte de voir le Parlement récuser huit de ses ministres.

Datée du 7 septembre, cette lettre, dont une copie vient de parvenir clandestinement à Paris, confirme notamment – en dépit des démentis américains – l'existence de contacts suivis avec Washington, dont M. Moussavi se dit exclu. *« M. Laridjani* [vice-ministre des affaires étrangères] *déclare que des contacts ont été noués avec les Etats-Unis par cinq canaux différents. Or, moi, premier ministre, je ne sais rien de ces canaux »*, écrit le chef du gouvernement à M. Khamenei, auprès de qui il se plaint de ce que, *« partout dans le monde, on parle de la nouvelle politique étrangère de l'Iran, sans que le gouvernement soit au courant de cette nouvelle politique »*. Ces contacts avec les Américains paraissent d'ailleurs relever exclusivement de l'homme fort actuel du régime islamique, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, qui, président du Parlement, assure également le commandement des forces armées.

« Un coup contre le régime »

M. Moussavi évoque par la même occasion l'implication de l'Iran dans des actions de déstabilisation à l'étranger. *« Des opérations sont menées à l'étranger sans que le gouvernement l'ait ordonné ou en ait eu connaissance. Vous savez que le résultat de cette situation a été catastrophique pour le pays. Nous n'apprenons le détournement d'un avion qu'après qu'il a eu lieu. Lorsqu'une mitrailleuse tire dans une rue du Liban, faisant grand bruit partout, nous ne sommes au courant de l'affaire qu'après. Nous n'apprenons la découverte d'explosifs dans les bagages de pèlerins de La Mecque que postérieurement à cette découverte. »*

M. Moussavi rappelle également au président, comme exemple de la façon dont il est *« privé de tout pouvoir en matière de politique étrangère »*, que *« les affaires d'Afghanistan, de l'Irak et du Liban sont directement entre vos mains »*. Le premier ministre regrette encore que des correspondances soient échangées avec des dirigeants étrangers sans que son gouvernement soit mis au courant, ou qu'il ne le soit qu'*« exceptionnellement et accidentellement »*.

M. Moussavi déplore, d'autre part, que l'autorité et la responsabilité des ministères soient déléguées à des conseils et comités de toutes sortes, qui ne cessent d'empiéter sur les prérogatives gouvernementales. Il constate enfin son *« incapacité à répondre devant le conseil des ministres ou les députés sur des affaires qui sont menées au nom du gouvernement mais dont celui-ci n'a pas connaissance »*.

« Trahison »

Dans sa réponse, le président Khamenei réagit vivement en estimant que cette démission *« est un coup porté aux intérêts de la République islamique »* en une période délicate. Et ce bien qu'il reconnaisse des *« divergences »* avec son premier ministre sur la façon dont celui-ci administre le pays, *« surtout en matière économique »*. Refusant la démission de M. Moussavi, le président souligne que toute insistance de la part du chef du gouvernement *« constituerait un coup contre le régime et même une trahison »*.

Dans une lettre très sèche d'environ un demi-feuillet, l'imam Khomeiny critique tout aussi vivement que M. Khamenei l'initiative du premier ministre, allant jusqu'à lui lancer un avertissement très clair : *« S'il n'y avait pas eu vos huit années de travail, j'aurais dit que vous vous étiez opposé au régime, de façon à ce que le peuple clarifie votre situation. »* Surtout, le guide de la révolution reproche amèrement à M. Moussavi de ne pas l'avoir consulté avant de présenter sa démission et d'avoir, en revanche, *donné une large publicité à celle-ci.*

Outre la faiblesse apparente du gouvernement face aux autres pôles du pouvoir, ces trois lettres mettent en lumière l'âpreté de la lutte que se mènent les plus hauts dirigeants de la République islamique dans la perspective de l'après-Khomeiny. Certains de ces dirigeants, parmi lesquels MM. Rafsandjani et Khamenei, ont pu être ouvertement accusés, au sein même du régime, de chercher à éliminer les éléments radicaux du vivant de l'imam Khomeiny en profitant d'un déclin de ce dernier.

YVES HELLER.

IRAK : après l'exode en Turquie

Des réfugiés kurdes retournent dans leur pays

HAKKARI
de notre envoyé spécial

Les hommes dans des camions à ciel ouvert, des femmes et des enfants dans des autobus, en tout vingt-sept véhicules pour un millier de réfugiés kurdes – 501 enfants, 223 hommes et 245 femmes – qui ont demandé à rentrer en Irak. Partis des deux camps de Yuksekova dans la province d'Hakkari mardi à 22 heures, ils ont franchi la frontière internationale sur la rivière Habour mercredi 5 octobre en fin d'après-midi. Le convoi s'arrête, peu après la ville de Bitlis, pour une pause au bord d'une rivière.

Loin des policiers et des militaires, la sincérité des réponses ne fait aucun doute. *« Personne ne nous a forcés, nous rentrons en Irak de notre plein gré, parce que c'est notre pays. »* Et ce jeune qui, il y a deux jours encore, nous assurait dans le camp de Suustu, avec le groupe qui l'entourait que *« personne de rentrerait en Irak sinon pour combattre le régime de Saddam Hussein »* ? *« Nous avions peur, nous n'osions pas le dire. Si ceux qui sont restés pouvaient dire, un par un, ce qu'ils pensent, vous verriez que beaucoup voudraient partir. »* Le départ ne s'est d'ailleurs pas effectué sans heurts : *« Les autres nous ont insultés, ont lancé des pierres, et si la police n'était pas intervenue, « ils » nous auraient empêchés de partir. »*

Ne craignent-ils pas le retour et la non-application de la loi d'amnistie ? *« Nous n'étions pas des peshmergas* (combattants). *La plupart d'entre nous sont des villageois, beaucoup, comme moi pendant sept mois, ont été emprisonnés par les peshmergas pour avoir appartenu aux milices gouvernementales. »* D'autres, de la tribu de Rekan, expliquent comment, lors des premières attaques irakiennes, les peshmergas s'étaient repliés de l'intérieur sur leur village proche de la frontière et comment ils avaient opéré une retraite commune.

Le retour volontaire des Kurdes en Irak avant l'expiration de l'amnistie décrétée par Bagdad – qui vient d'être prolongée jusqu'au 8 octobre – a fait l'objet d'intenses tractations la semaine dernière. L'Irak ayant estimé que le problème devait être réglé de façon bilatérale avec la Turquie, la Croix-Rouge internationale s'est abstenue de donner sa garantie à l'opération et ne dispose pas de la liste des volontaires.

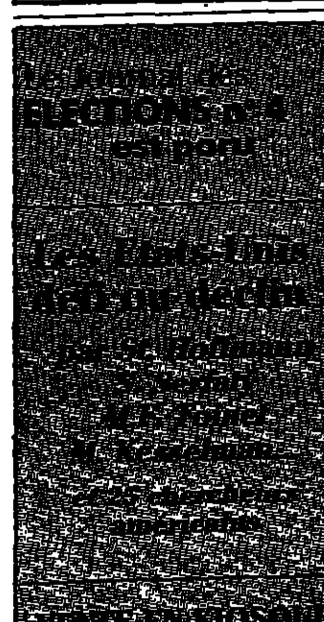
25 000 candidats au départ

La première estimation portait ceux-ci à un millier, abaissée ensuite à moins de cinq cents. Même si les cadres politiques des camps assurent que *« ceux qui partent ne seront punis que par leur remords »*, la difficulté des candidats au départ à se prononcer publiquement, ressentie par tous les visiteurs, explique l'augmentation de dernière minute des partants. L'attachement de la majorité des réfugiés au PDKI reste malgré tout incontestable, et seul un appel de son dirigeant Massoud Barzani à rejoindre le combat pourrait entraîner un retour en masse en Irak.

Tant l'Irak que la Turquie devraient trouver leur compte aux retours d'aujourd'hui. Le premier espère en retirer un bon point international et n'a pas ménagé ses efforts, en particulier en donnant, la semaine dernière au préfet turc d'Hakkari, l'assurance que Bagdad *« pardonnerait comme on pardonne à un enfant qu'on aime »*. La Turquie, de son côté, est heureuse de se voir dégagée d'une partie des habitants des deux camps les plus démunis.

Le sous-préfet du sud-est de l'Anatolie a précisé que, d'après les enquêtes menées dans les camps parmi les 50 000 réfugiés, 25 000 désiraient rester en Turquie, 25 000 autres voulaient partir, dont 18 000 pour l'Iran et 2 500 pour l'Irak, les autres vers différents pays occidentaux. L'Iran attendrait une aide occidentale pour concrétiser ses promesses d'accueil. Un autre convoi de 1 500 réfugiés en direction de l'Irak était attendu, jeudi, au poste frontière. *Leur départ n'a finalement pas pu avoir lieu.*

MICHEL FARRÈRE.



Diplomatie

M. Alain Decaux dans la fosse aux lions anglophones...

L'Association de la presse anglo-américaine à Paris avait invité à déjeuner, jeudi 6 octobre, M. Alain Decaux, ministre délégué chargé de la francophonie.

Si nos confrères anglo-saxons ne trouvent rien à redire au Commonwealth ou aux sommets des pays les plus riches de la planète, l'organisation du mouvement francophone leur paraît une *« assez étrange chose »*, sur la réalité de laquelle l'académicien s'est efforcé de les convaincre : *« Le français est le bien d'une quarantaine de nations qui, très souvent, entraînent la France plus que la France ne les entraîne : aux Nations unies, Africains et Canadiens exigent leurs documents en français, au Fonds monétaire international, où le délégué de la France avait renoncé à sa propre langue, ce sont des Algériens, dont le pays n'assiste pas aux sommets francophones, qui ont exigé d'employer le français... »*

A ces anglo-américanophones, le ministre a tenté de démontrer que *« le français restait en expansion, grâce notamment aux Africains et aux Arabes »*. Le scepticisme a laissé alors place à un discret étonnement; ou à une franche surprise quand M. Decaux a rappelé que l'Egypte, *en raison de ses élites* formées à la française, avait volontairement adhéré à la francophonie.

Cependant, plusieurs *confrères étaient moins* préoccupés par les tribulations de la langue française de par le monde que par la chasse aux *« barbarismes »*, mis dans le même sac – *horresco referens* – que les *« anglo-américanismes »* dans l'idiome hexagonal. M. Decaux les a rassurés en se montrant plus nuancé et, en tout cas, ouvert aux mots étrangers, *« sauf ceux qui ont ou peuvent avoir un équivalent en français ou francisé »*.

Abondamment traduit en espagnol ou en japonais mais seulement une fois en anglais, en 1949, pour son *Laetizia, mère de l'empereur*, le ministre-historien a au moins convaincu son auditoire qu'il croyait, lui, à l'avenir de la francophonie et du français, *ce qui n'était pas couru* d'avance.

J.-P. P.-H.

Selon Moscou

Le sommet sino-soviétique pourrait se tenir au premier semestre de 1989

Un sommet sino-soviétique pourrait se tenir au premier semestre de 1989, a déclaré, jeudi 6 octobre à Moscou, M. Igor Rogatchev, vice-ministre soviétique des affaires étrangères chargé des questions asiatiques. La tenue de ce sommet sera discutée lors de la visite à Moscou, à la fin de l'année, de M. Qian Qichen, ministre chinois des affaires étrangères. M. Rogatchev a également annoncé que M. Gorbachev se rendra en Corée du Nord à une date non déterminée, pour répondre à une invitation acceptée par M. Andreï Gromyko avant sa démission, le 1er octobre, de ses fonctions de chef de l'Etat.

Les déclarations de M. Rogatchev interviennent alors que M. Qiao Shi, membre du bureau politique du PC chinois, s'apprête à se rendre en Hongrie, en Allemagne de l'Est et en Pologne, du 10 au 22 octobre, et au moment où Séoul annonce que les sociétés privées sud-coréennes pourront commercer avec la Corée du Nord sans attendre *« l'ouverture de conversations économiques intercoréennes »*, ainsi que l'a déclaré, vendredi, le directeur du tout-puissant Office gouvernement (sud-coréen) de planification économique.

La perspective rapprochée d'un sommet sino-soviétique pourrait contribuer, d'un autre *côté*, à relancer la négociation du conflit cambodgien, qui doit faire l'objet de nouveaux entretiens, à Paris, les 5, 6 et 7 novembre, entre le prince Sihanouk et le premier ministre de Phnom-Penh, M. Hun Sen. Mais, pour l'instant, en ce qui concerne ce dossier, aucun progrès ne semble avoir été accompli. L'agence Chine Nouvelle a de nouveau sévèrement critiqué le Vietnam, jeudi, lui reprochant en substance de vouloir subordonner le retrait de ses troupes du Cambodge à la cessation de *« toute ingérence étrangère »* dans les affaires de ce pays, en clair l'appui de la Chine aux Khmers rouges. L'agence a rappelé l'exigence de Pékin concernant un retrait militaire vietnamien du Cambodge *« immédiat, complet et inconditionnel »*. Hanoï a, de son côté, affirmé, vendredi, avoir retiré, depuis le mois de mai, *« un tiers des 50 000 soldats »* que le Vietnam a prévu de rapatrier du Cambodge en 1988. *« Les deux tiers restants le seront d'ici à la fin de l'année »*, a également affirmé un porte-parole du ministère vietnamien des affaires étrangères.

Sur le terrain, les Khmers rouges continuent d'attaquer les forces sihanoukistes, si on en croit un message adressé par le prince Ranariddh, fils du prince Sihanouk, à son père, et rendu public jeudi. – (*AFP, UPI.*)

M. Henri Benoît de Coignac ambassadeur à Madrid

M. Henri Benoît de Coignac, chef du protocole depuis 1984, a été nommé ambassadeur de France en Espagne en remplacement de M. Francis Gutmann.

[Né en 1935, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Benoît de Coignac a été deuxième secrétaire à l'ambassade de France à Mexico (1965-1967), deuxième puis premier secrétaire à Washington (1967-1971), premier secrétaire à Tunis (1971-1974), conseiller politique, puis conseiller culturel à New-Delhi (1974-1977). Il a été conseiller diplomatique au secrétariat général de la défense nationale (1977-1979), puis ministre conseiller à l'ambassade de France à Buenos-Aires (1980-1982) et viguier de France en Andorre (1982-1984). Il était chef du protocole depuis novembre 1984.]

Europe

URSS : dans la presse comme dans les Républiques

Regain d'initiatives après les changements décidés à la tête du parti et de l'Etat

MOSCOU
de notre correspondant

Il ne se passe maintenant plus un jour sans que l'on sente l'ampleur des changements intervenus il y a juste une semaine à la direction du parti. Soit que des consignes restrictives aient été levées, soit que des consignes d'audace aient été données, soit que l'autocensure ait reculé en même temps que l'influence conservatrice, soit encore que le tout ait joué d'un coup, le fait est, en tout cas, que la presse a soudain retrouvé sa vigueur d'avant l'été : non seulement il se passe des choses, mais, de surcroît, on en rend compte.

Pas véritablement un brûlot, mais l'agence Tass se mêle ainsi de faire des *scoops et vient, par exemple*, de consacrer une dépêche datée de Tbilissi aux manifestations de rues qui avaient eu lieu les 21 et 22 septembre dernier en Géorgie. Jusqu'à présent, on en ignorait la cause exacte, mais elles ont été provoquées, explique l'agence, par le *« mépris »* des autorités locales envers la préservation des monuments historiques, et notamment d'un monastère datant du sixième siècle et dont les fresques étaient ruinées par les explosions d'un terrain d'entraînement militaire installé à proximité depuis 1948. Les protestations étudiantes, indique donc Tass, ont *« suscité une approbation générale dans la République »*, et non seulement le premier secrétaire de Géorgie a dû venir s'expliquer à l'université, mais il est aussi apparu à la télévision pour annoncer que ce terrain serait transféré et que le ministre de la défense avait, en attendant, donné ordre de cesser les tirs et les survols du monastère.

Hier, on faisait le silence. Aujourd'hui, on prend des mesures, on les fait connaître, et le changement est d'autant plus frappant que l'équipe de M. Gorbatchev paraît décidée à tenter de prendre la tête du mouvement écologique, tant à l'intérieur du pays que sur la scène internationale où de grandes manœuvres se préparent en ce domaine. La défense de la nature et des vestiges du passé – c'est-à-dire, dans chacune des Républiques, de l'identité nationale – est, en effet, devenue le premier facteur de mobilisation populaire. En particulier dans les pays baltes où les changements s'accélèrent chaque jour.

Après la nomination, mardi dernier, d'un nouveau premier secrétaire en Lettonie, cette République est maintenant dotée d'un nouveau président, M. Anatoly Gorbounov, un homme connu pour ses sympathies réformatrices et ses liens avec le front populaire local, qui tient son congrès de fondation ce week-end. Parallèlement, les autorités lettones ont proposé, comme en Estonie, de faire de la langue nationale une langue d'Etat. Sous deux semaines, la Lituanie aura à son tour tenu le congrès de fondation de son propre front. Et les trois pays baltes seront devenus le vaste laboratoire d'une nouvelle politique de nationalités, visant à redéfinir la nature même de l'« union » – aujourd'hui toute théorique – entre les républiques.

« Les forces bureaucratiques »

Jeudi, la *Pravda*, qui n'est pas, elle non plus, à l'avant-garde des réformes, appelait, quant à elle, à un renouveau de la télévision, sommée de multiplier les émissions en direct (celles qui ont la faveur du public, soulignait l'organe du CC), et d'apprendre enfin à parler de manière intéressante des expériences de réformes. L'éditorial était du pur Gorbatchev et la deuxième chaîne nationale va désormais retransmettre les émissions les plus audacieuses des chaînes des différentes *Républiques*.

Bref, il va maintenant falloir, en plus, regarder la télévision et, si c'est là une tragédie pour les correspondants étrangers, la « perestroïka » devrait, elle, en recevoir un sérieux coup de pouce. En attendant, cette même *Pravda* consacrait, ce vendredi matin, la presque totalité de ses pages à célébrer le *« jour de la Constitution »* pour mieux chanter les vertus de la *« prééminence de la loi »* qui est, écrit-elle, l'*« essence de l'Etat de droit »*.

Il faut donc, aujourd'hui, non seulement redonner tout le pays aux soviets, mais redonner vie aussi aux syndicats et aux organisations de jeunesse, reconnaître l'inégalité qui existe de fait entre hommes et femmes, résoudre les *« nombreux problèmes accumulés »* dans les relations entre les différentes nations de l'URSS et comprendre aussi, une bonne fois pour toutes, que *« Staline savait toute l'horreur de la répression et ne se contentait pas de savoir »*.

Cela ne se lit pas dans les traditionnels hebdomadaires de pointe de la « perestroïka ». Cela est diffusé à plus de dix millions d'exemplaires par l'organe du comité central. Mais tout cela n'est presque rien à côté de l'éditorial que les *Izvestia* consacrent jeudi soir à la *« nécessité d'une réforme radicale du système politique »* et aux *« dix-huit millions de dirigeants centraux et locaux que compte l'appareil d'Etat soviétique »*. *« Elus par personne, ne rendant de comptes à personne, si ce n'est à leur chef, ne répondant souvent pas des résultats de leur travail, ils* (bien que ce « ils » soit malgré tout « nous » pour une bonne part) *sont devenus*, écrit l'organe du gouvernement soviétique, *ce milieu qui a engendré, nourri et renforcé les forces bureaucratiques au détriment des forces démocratiques.* »

BERNARD GUETTA.

● **Andreï Sakharov dénonce des violences pratiquées sur des Tatars de Crimée.** – La police soviétique a violemment dispersé le 11 septembre, à Lenino, en Crimée, une manifestation de trois cents Tatars qui revendiquaient le droit de s'installer sur leur terre d'origine, a déclaré jeudi 6 octobre à Moscou le Prix Nobel de la paix, M. Andreï Sakharov.*« Hommes, femmes et enfants ont été battus et brutalement frappés à coups de pied »*, a affirmé M. Sakharov. – *(Reuter.)*

YOUGOSLAVIE : une centaine de blessés à Novi-Sad

La direction politique de la province autonome de Voïvodine présente sa démission « collective »

Novi-Sad, capitale de la région autonome de Voïvodine, a connu les 5 et 6 octobre des événements dramatiques sans précédent en Yougoslavie depuis la guerre. Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans les rues en faveur du resserrement des liens avec la République de Serbie et revendiqué la démission *« immédiate »* de la direction politique locale.

BELGRADE
de notre correspondant

Le feu a été mis aux poudres par des ouvriers et des paysans de la petite ville de Backa-Palanka, arrivés à Novi-Sad dans la matinée du mercredi 5 octobre, en camions, bus, voitures particulières et tracteurs. Des milliers d'habitants de la capitale et de ses environs se sont joints immédiatement au cortège, et plus de cinquante mille manifestants se sont ainsi rassemblés dès 9 heures devant le bâtiment du comité de la Ligue des communistes de Voïvodine, où de nombreux orateurs ont pris la parole. Applaudis à tout rompre, ils ont dénoncé la *« trahison »*, par la direction de la Voïvodine, des *« intérêts du peuple et de la classe ouvrière »* et revendiqué une Yougoslavie plus unie et fraternelle.

La foule a hué le président du parti de Voïvodine, M. Sogorov, qui avait tenté de prononcer un discours, et refusé de se disperser à la demande des forces de l'ordre, évaluées à cinq mille miliciens. Les manifestations se sont poursuivies dans les rues pratiquement durant toute la nuit du 5 au 6 octobre.

Dans la matinée du 6, une nouvelle colonne de manifestants est arrivée à Novi Sad, de sorte que plus de cent mille personnes se sont retrouvées vers midi devant le comité du parti. Les ouvriers avaient quitté les usines, les élèves et les étudiants les écoles, les employés les bureaux, et la Voïvodine a connu sa première grève générale spontanée, qui a paralysé les activités économiques et sociales. Les événements ont pris parfois l'aspect d'une véritable émeute. Au cours des échauffourées avec les forces de l'ordre, une centaine de personnes, dont quatorze policiers, auraient été blessés, selon l'agence de presse Tanjug.

Devant la tournure prise par les manifestations de Novi Sad, la direction de la Ligue des communistes de Serbie s'est réunie dès 8 heures le 6 octobre à Belgrade. Les présidents du parti de Voïvodine et du Kosovo, les deux régions autonomes entrant dans le cadre de la République fédérée de Serbie, assistaient à cette conférence. Les dirigeants de la Ligue ont demandé à la direction de la Voïvodine de présenter une *« démission collective »*, seul moyen d'éviter une dégradation supplémentaire de la situation. A la demande expresse de leur président, M. Slobodan Milosevic, ils ont *insisté pour que cette démission soit* acquise sans recours à des mesures d'exception, mais conformément aux statuts du parti, qui prévoient précisément cette procédure pour régler ce genre de problème.

En direct à la télévision

Dans la soirée du 6 octobre, s'est également réuni à Novi-Sad le comité central de Voïvodine ; M. Sogorov a proposé personnellement la démission collective de l'organe dirigeant du parti. Au cours du débat qui a suivi, une quinzaine d'orateurs ont pris la parole, accusant la direction d'avoir commis *« de graves fautes »*, et fait preuve *« d'opportunisme et d'inefficacité »*. A l'issue de cette séance, le comité central a décidé, par un scrutin secret, de révoquer sa direction par quatre-vingt-sept voix contre dix et deux bulletins nuls. La réunion du comité central serbe et de celui de Voïvodine et l'ensemble des manifestations de Novi-Sad ont été retransmises jour et nuit en direct par la télévision.

D'autre part, le Comité des Serbes et des Monténégrins du Kosovo, organisateur des meetings qui se succèdent depuis le mois de juillet, a annoncé le 6 octobre sa dissolution. Après l'éviction de la direction de Voïvodine, il estime avoir atteint l'un de ses principaux objectifs. Cela ne signifie pas que les meetings de solidarité cesseront, mais ils *seront maintenant* organisés par les comités locaux de l'Alliance socialiste. Parmi les innombrables pancartes brandies par les manifestants de Novi Sad, beaucoup exigeaient une amélioration de la situation matérielle des travailleurs, dont les conditions de vie dans la crise qui se perpétue sont chaque jour de plus en plus difficiles.

PAUL YANKOVITCH.

GRANDE-BRETAGNE : M. Kinnock en échec

Le Parti travailliste reste favorable au désarmement nucléaire unilatéral

BLACKPOOL
de notre envoyé spécial

Le congrès du Parti travailliste, réuni à Blackpool, a voté, jeudi 6 octobre, une motion en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne. C'est un grave échec pour le chef du Labour, M. Neil Kinnock, qui avait appelé les délégués à lui laisser les mains libres pour redéfinir sans *a priori*, dans les mois qui viennent, la politique de défense du parti.

M. Kinnock a quitté ostensiblement la tribune au moment où le décompte des voix a fait apparaître que la motion qu'il soutenait était repoussée. Celle-ci appelait *« à l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde de façon unilatérale, bilatérale et multilatérale »*. Il s'agissait en réalité d'abandonner en douceur la doctrine unilatéraliste vieille de trente ans, mais jamais appliquée lorsque les travaillistes étaient au pouvoir, selon laquelle la Grande-Bretagne doit donner l'exemple et renoncer d'elle-même, sans aucune contrepartie, à l'arme nucléaire.

Limiter les dégâts

En introduisant l'idée de négociations bilatérales (avec l'URSS) ou multilatérales (entre les diverses puissances nucléaires), cette motion laissait à un futur gouvernement travailliste une grande marge de manœuvre. La formulation était un peu bizarre, ces deux approches apparaissant peu compatibles entre elles, mais elle marquait la fin de l'*« unilatéralisme pur et dur »* qui a certainement coûté des voix au Labour lors des élections de juin 1987.

Le congrès a approuvé, au contraire, une résolution qui invite tout futur gouvernement travailliste à *renoncer à l'arme nucléaire dans* un délai de cinq ans. Les partisans de la « gauche dure », tous unilatéralistes convaincus, ont longuement applaudi ce résultat, qui constituait pour eux une revanche après l'échec cuisant de leur champion, M. Tony Benn, lequel avait tenté de contester la direction du parti à M. Kinnock, le premier jour du congrès.

M. Kinnock a essayé de limiter les dégâts en affirmant que le vote de jeudi n'avait pas de valeur contraignante et que rien n'était définitif. Dans les mois qui viennent, un comité de dix membres doit élaborer enfin une nouvelle politique de défense. L'entourage de M. Kinnock est persuadé que celui-ci va revenir à la charge.

Le dirigeant travailliste affirme en effet désormais sans ambages que l'unilatéralisme est électoralement néfaste. Il a eu recours, ces derniers mois, à toutes sortes d'acrobaties verbales pour évacuer la formule elle-même dans des conditions qui ne scandalisent pas trop les militants antinucléaires. Cela s'est fait parfois au détriment du bon sens : on a vu ainsi un de ses conseillers déclarer que, s'il arrivait au pouvoir, il chercherait à négocier avec les Soviétiques l'élimination des armes nucléaires britanniques, en échange de contreparties, mais qu'il y procéderait de toute façon, même s'il n'obtenait rien... Ses détracteurs ont aussitôt remarqué que c'était bien mal commencer une négociation que d'annoncer à l'avance qu'on était prêt à tout brader.

Le congrès de Blackpool se termine donc, vendredi 7 octobre, sur une humiliation de M. Kinnock. Le chef du Labour est parvenu à imposer l'idée que *« l'économie de marché »* était appelée à rester la règle en Grande-Bretagne, après une éventuelle victoire travailliste. Mais il n'a pas réussi à faire évoluer la vieille doctrine antinucléaire. Le rôle de M. Ron Todd, secrétaire général du Syndicat des travailleurs des transports, fort de ses 1,2 million d'adhérents, a été déterminant. Celui-ci, antinucléaire de toujours, a fait basculer au dernier moment son paquet de voix contre la motion soutenue par M. Kinnock.

DOMINIQUE DHOMBRES.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Multiplication des tirs de roquettes contre les villes

Les tirs de roquettes ont fait près de trois cents morts et blessés à Kaboul en septembre, selon un bilan officiel publié jeudi 6 octobre. Ces tirs de la résistance se sont poursuivis depuis sur les principales agglomérations du pays : 6 morts, mercredi, à Gardez (province de Paktia) et 13 morts, le même jour, à Kaboul ; 17 morts à Jelalabad (province de Nangarhar), samedi ; *14 morts à Kandahar et à Farah (sud* du pays), dimanche.

Entre-temps, une réunion décisive du comité central du PDPA, le parti communiste au pouvoir à Kaboul, doit avoir lieu le 10 octobre, alors que le président Najibullah semble en perte de vitesse face à son premier ministre, Hasan Sharq, qui, selon des rumeurs persistantes, pourrait succéder au premier à la tête de l'Etat. – *(AFP, UPI.)*

Birmanie

Purge dans l'administration

Arrestations, licenciements et mises à pied se poursuivent, en Birmanie, depuis la reprise du travail imposée par l'armée le 3 octobre. Opposants et diplomates rapportent une purge dans l'administration. Des dizaines de fonctionnaires, accusés d'avoir pris part aux manifestations antigouvernementales avant le coup d'Etat du 18 septembre ont été arrêtés ou révoqués. De nombreux hauts fonctionnaires ont été mis à la retraite anticipée.

Entre-temps, étudiants et anciens cadets de l'armée passés dans la clandestinité tentent d'organiser une résistance au régime. Selon des témoins, deux milliers d'étudiants suivraient un entraînement militaire dans un secteur frontalier de la Thaïlande et contrôlé, au moins en partie, par des Karens insurgés.

Selon des diplomates, les éléments les plus durs de l'armée feraient pression pour obtenir l'arrestation des principales figures de l'opposition, qui n'ont pas été directement inquiétées jusqu'ici. L'une de ces personnalités, Mme Aung San Suu Kyi, a lancé jeudi 6 octobre un appel à l'union de l'opposition pour *« faire pression sur le pouvoir afin de créer les conditions d'un scrutin régulier »*. – *(AFP, UPI.)*

Arabie saoudite

Ryad adhère au traité de non-prolifération nucléaire

L'Arabie saoudite, qui a récemment acquis des missiles chinois à longue portée – suscitant l'inquiétude des Etats-Unis, – vient d'adhérer au traité de non-prolifération nucléaire. Le ministre saoudien des affaires étrangères, le prince Saoud El Fayçal, présent à New-York à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU, a déposé les instruments de ratification auprès du gouvernement américain, dépositaire du traité, a précisé le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman.

Le gouvernement américain s'est déclaré *« extrêmement satisfait »* de l'initiative saoudienne qui, a déclaré M. Redman, *« renforce le système global de non-prolifération »*. Washington, a-t-il ajouté, espère que *« tous les Etats qui n'ont pas encore adhéré au traité décideront de le faire »*. Israël, dont il ne fait plus aucun doute qu'il possède l'arme nucléaire, n'a pas adhéré à ce traité. – *(AFP.)*

Etats-Unis

Polémique sur les pouvoirs accordés par M. Reagan à la CIA

La Maison Blanche a démenti, mercredi 5 octobre, que le président Reagan ait donné un véritable *« chèque en blanc »* à la CIA au début de son deuxième mandat pour lutter contre le terrorisme. Selon des informations parues dans le *Washington Post* le matin même, il ressortait, en effet, que le président américain aurait signé, en 1984 et en 1985, deux documents secrets laissant les mains entièrement libres à la CIA dans la lutte contre le terrorisme. Ce que certains responsables avaient alors interprété comme une *« autorisation pour commettre des assassinats »*.

Une polémique aurait même alors éclaté à ce sujet au sein du gouvernement, rapporte encore le *Washington Post*, car certains de ces documents précisaient que des actions violentes entreprises par des agents de la CIA étaient « légales », à condition d'être menées *« en toute bonne foi »*.

C'est, ajoute *Washington Post*, à la demande du directeur de la CIA de l'époque, William Casey, qui voulait protéger légalement ses agents à la suite d'attaques terroristes au Liban contre des installations américaines, que M. Reagan aurait signé, le 13 novembre 1984, le premier document. L'autre étant signé le 11 août 1985, deux mois après le détournement d'un Boeing de la TWA, au cours duquel un Américain avait été tué. – *(AFP.)*

Israël

Trois morts en Cisjordanie

Le soulèvement en Cisjordanie et à Gaza a fait trois nouvelles victimes palestiniennes : un homme d'une trentaine d'années tué par l'armée lors d'une manifestation à Naplouse et deux personnes assassinées alors qu'elles étaient accusées de *« collaboration »* avec les autorités israéliennes.

Huit Palestiniens ont en outre été blessés par balles lors de divers incidents dans les territoires occupés, tandis qu'une grève générale était observée à Gaza à l'appel de la *« direction unifiée du soulèvement »* et de l'organisation du Djihad islamique. – *(AFP.)*

Liban

Menaces contre la vie d'otages américains

Beyrouth *(AFP)*. – Les ravisseurs de deux Américains ont menacé, jeudi 6 octobre, de s'en prendre à leur vie pour déjouer ce qu'ils considèrent comme un *« complot colonialiste »* contre le Liban et la Syrie, dont ils rendent la France implicitement responsable. L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) affirme qu'elle est décidée *« à jouer de la survie de ses otages »*, dans un communiqué parvenu à une agence de presse occidentale à Beyrouth-Ouest.

L'OJR justifie cette menace par sa volonté de contrecarrer la *« nouvelle offensive colonialiste »* visant, selon elle, *« à provoquer la partition »* du Liban, à le transformer en *« une annexe d'Israël et à porter atteinte à la Syrie »*. *Ce plan* est soutenu par *« un Etat colonialiste* (...) *qui est à l'origine de nos drames »*, affirme son communiqué. La France, puissance mandataire au Liban de 1920 à 1943, a pris l'initiative de suggérer à l'ONU d'y garantir la tenue de l'élection présidentielle reportée *sine die*.

Soudan

Perspective de dialogue entre le gouvernement et les rebelles sudistes

Le premier ministre soudanais, M. Sadek El Mahdi, et son principal adversaire, le colonel John Garang, chef des insurgés sudistes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), doivent se rencontrer à Kampala, le 25 octobre, selon le quotidien *El Ayam* de Khartoum. Celui-ci précise que le gouvernement soudanais a informé les autorités ougandaises qu'il était prêt à une telle rencontre.

La semaine dernière, le colonel Garang avait informé Kampala qu'il *était disposé à discuter* avec le gouvernement soudanais, a, pour sa part, indiqué un porte-parole ougandais.

L'annonce de cette perspective de dialogue intervient alors que l'on note une intensification des opérations de guérilla dans le sud du Soudan, en proie à la guerre civile depuis cinq ans. Les hommes du colonel Garang se seraient ainsi infiltrés dans certains quartiers de Juba, principale cité de la région (*le Monde* du 5 octobre). – *(Reuter.)*

Salvador

Un candidat de gauche à l'élection présidentielle

La coalition de gauche salvadorienne Convergence démocratique a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'elle participerait aux élections de mars 1989. Son candidat à la présidence sera M. Guillermo Ungo. M. Ungo est président du Mouvement national révolutionnaire (MNR, social-démocrate) et du Front démocratique révolutionnaire (FDR), allié du Front Farabundo-Marti de libération nationale (FMLN).

Par ailleurs, les corps de dix paysans massacrés le 21 septembre dernier par des *« membres présumés »* de l'armée salvadorienne ont été exhumés, mercredi 5, en présence de magistrats, à San-Francisco, une localité située à environ 60 kilomètres à l'est de San-Salvador. Le gouvernement a nié la responsabilité des militaires dans cette tuerie. Un représentant de l'ambassade américaine à San-Salvador et des délégués de diverses organisations humanitaires assistaient à l'exhumation.

Enfin, six membres de la guérilla ont été tués et deux autres blessés, mercredi, au cours d'affrontements avec les forces gouvernementales dans le centre et le nord du pays. Un attentat attribué au FMLN a détruit le même jour, dans la capitale, les locaux du parti de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA). – *(AFP.)*

● **ROUMANIE : précision.** – A propos du cas de douze Roumains réfugiés à l'ambassade de Hongrie à Sofia (*le Monde* du 28 septembre), nous avons écrit par erreur que la population en Transylvanie était *« à 78 % de souche magyare »*. Cette proportion s'applique en fait au district de Covasna, d'où les réfugiés sont originaires.

هكذا من الأصل

EXPOSITION

d'OURS en OURS



Il ne reste plus que 20 ours vivant en France à l'état sauvage. Pour les sauver, le Groupe Ours* et La Maison de Valérie se sont associés depuis deux ans pour informer et alerter l'opinion publique du risque de leur disparition totale.
Aujourd'hui, avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, 11 mois d'exposition vont permettre de mieux comprendre cet animal.
Dans un milieu très diversifié, l'ours et le berger coexistent tant bien que mal depuis des millénaires. Demain, l'économie montagnarde saura-t-elle s'adapter à la présence de cet animal?

MAIS POURQUOI SAUVER L'OURS ?

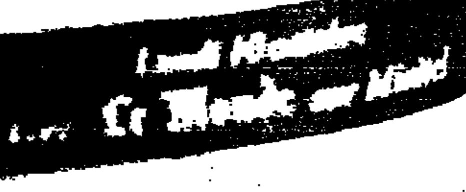
Parce qu'il s'agit d'un animal prodigieux, du dernier grand fauve français, d'une part de notre patrimoine au même titre que les grottes de Lascaux ou le château de Chambord. Présent dans nos étoiles, héros de nos coffres à jouets, confident de nos enfants, l'ours appartient à notre culture. Si quelqu'un décidait de raser un château de la Loire, la France se dresserait pour dire non .
Nous devons obtenir le même élan pour l'ours des Pyrénées qui ne doit pas être sacrifié à d'autres besoins.

*Le Groupe Ours est le regroupement des associations pyrénéennes et des grands mouvements nationaux de protection de la nature.Il est composé de journalistes et de personnalités scientifiques indépendantes.



GROUPE GMF







Première réunion du nouveau comité interministériel

M. Rocard engage l'ensemble du gouvernement dans le règlement des problèmes de la Corse

Le comité interministériel consacré au développement économique, culturel et social de la Corse, créé la semaine dernière, s'est réuni pour la première fois à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Michel Rocard, le jeudi 6 octobre. Une dizaine de ministres y ont participé ainsi que le préfet de région, M. Joël Thoraval, ce qui est exceptionnel. A la sortie de cette réunion, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, chargé du dossier corse, a indiqué que plusieurs ministres vont se rendre en Corse dans les prochains mois, M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, se rendra dans l'île les 27 et 28 octobre. En novembre, Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes, fera le déplacement, en compagnie de M. Joxe lui-même. Enfin, en décembre, M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, ira lui aussi en Corse.

Un communiqué de l'hôtel Matignon précise que le premier ministre a rappelé sa détermination à *« aider les Corses à être eux-mêmes, comme l'avait souhaité le président de la République en 1983 à Ajaccio et à leur apporter le soutien de l'Etat pour le règlement des problèmes de la société insulaire »*. Le communiqué détaille ensuite les *« directions de l'action gouvernementale, adaptées aux spécificités de l'identité et de la culture de tous les Corses »*, telles qu'elles ont été définies par M. Rocard.

Le gouvernement *« tout d'abord (...) doit mettre en place les moyens nécessaires à un rigoureux respect de l'état de droit dans l'île »*. C'est pourquoi les ministres participant au comité interministériel *« ont été invités à prendre des mesures tendant au renforcement de l'efficacité de leurs services dans l'île afin de les mettre en position d'assumer pleinement leurs tâches propres comme la tutelle et le contrôle qu'ils exercent sur divers organismes publics. »*

L'hôtel Matignon précise également que le premier ministre *« a décidé d'engager une action de longue haleine sur les questions de fond que constituent l'enseignement de la langue et l'épanouissement de la culture corse, la protection de l'environnement, le développement touristique, agricole et la dynamisation de la vie économique, notamment par le réexamen du système fiscal et de l'aide aux transports et par les outils privilégiés de l'action économique en faveur du développement de la Corse que sont les contrats de Plan et le programme intégré méditerranéen »*.

La première réunion de ce comité interministériel, les décisions qui en résultent, s'inscrivent dans la volonté manifestée par le gouvernement – notamment lors de la visite de M. Joxe dans l'île, il y a un mois exactement (*le Monde* du 7 septembre) – d'avancer concrètement et sur plusieurs fronts à la fois dans la voie du règlement des problèmes de l'île : le ministre de l'intérieur avait alors annoncé le lancement d'inspections générales – auxquelles fait référence le communiqué de l'hôtel Matignon – pour assurer le *« rigoureux respect de l'état de droit »*. De même, M. Joxe a rendu compte devant le comité interministériel des actions qu'il a engagées dès l'été *« en matière de respect du droit électoral et de lutte contre la fraude »*.

Jusqu'à maintenant, le ministre de l'intérieur était au gouvernement le plus haut responsable du dossier corse. En créant ce comité interministériel, en inscrivant les premières actions de M. Joxe dans le cadre de directives du premier ministre, l'hôtel Matignon engage l'ensemble du gouvernement.

M. Joxe a rappelé jeudi que la prise en main par la Corse de son propre destin suppose que *« les institutions corses, en particulier l'assemblée de Corse, s'orientent (...) vers le choix de l'action résolue vers le développement économique et social »*.

M. Joxe juge que l'assemblée de Corse a déjà fait des progrès depuis son voyage du début septembre. Il avait alors eu un accrochage avec M. Jean-Paul de Rocca-Serra, président RPR de la région, à propos du retard pris par la région dans l'établissement du schéma d'aménagement de l'île, qui devait être théoriquement prêt pour la fin de l'année 1988, faute de quoi l'Etat devrait prendre le relais.

En affichant sa volonté de prendre à bras-le-corps le problème corse – notamment dans des domaines, comme le développement économique, la reconnaissance du fait culturel, la moralisation de la vie publique, qui sont chers aux nationalistes – le gouvernement entend priver l'ex-FLNC de tout *« prétexte »* à la reprise de la violence, comme l'avait dit M. Joxe sur l'île en septembre. Depuis, le ministre de l'intérieur s'est félicité de la reconduction par le Front de sa trêve de quatre mois. Mais, tout en annonçant cette décision, l'ex-FLNC précisait qu'il pourrait *« juger »* si la *« volonté politique »* du gouvernement est *« réelle ou illusoire »* en fonction du verdict qui sera prononcé le 17 octobre à Bordeaux, où doivent être jugés deux nationalistes présumés.

L'ex-FLNC semble avoir fait de ce procès une échéance décisive pour déterminer sa conduite à venir. Jeudi, M. Joxe a, une nouvelle fois, rappelé l'indépendance des magistrats. Mais, selon certaines sources socialistes insulaires, l'ex-FLNC envisagerait de tenter de bloquer localement le référendum du 6 novembre sur la Nouvelle-Calédonie, au cas où seraient prononcées à Bordeaux des condamnations trop lourdes. Dans l'immédiat, le souhait que soient engagées de nouvelles poursuites manifesté par M. Joxe est conforme à la rigueur républicaine qui anime le ministre de l'intérieur. Mais il est difficile de voir là un signe d'apaisement au sens où l'entendent les nationalistes.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Après les élections cantonales

Yvelines : M. Tenaillon (UDF) sauve – à l'arraché – sa présidence

Conserver – ou acquérir – une présidence de conseil mérite bien des heures de négociations et de longs moments de tension nerveuse. Les couloirs des assemblées départementales, là où le fauteuil présidentiel pouvait – ou devait – changer de titulaire, ont ainsi bruissé, depuis le soir du deuxième tour, de vraies rumeurs, de fausses informations, de coups fourrés, de renversements d'alliances intéressées, et parfois de sacrifices sur l'autel de l'amitié. Les Yvelines, que la proximité de Paris rend particulièrement sensibles aux grands vents partisans, mais qui sont, encore, protégées des diktats d'états-majors par leur caractère provincial, viennent d'en donner un bon exemple.

La bataille y a fait rage, dès la préparation des cantonales, entre RPR et UDF, les chiraquiens ne cachant pas leur ambition de ravir la présidence du conseil général à M. Paul-Louis Tenaillon, député UDF-CDS. Face à un homme qui a bâti sa carrière sur Versailles avant de s'appuyer sur un réseau de notables locaux, encore dense dans un département où la ville n'a pas complètement fait disparaître la campagne, ses « alliés » ont voulu jouer l'image du rajeunissement, du renouvellement, du dynamisme, opposée à ce qu'ils considèrent comme de l'immobilisme.

Fort de son succès aux cantonales de 1982, aux législatives de 1986 et de 1988, le RPR espérait faire oublier son échec aux cantonales de 1985 et cette fois transformer l'essai. Il a réussi à le marquer, en remportant les trois primaires qu'il a imposées aux amis du président sortant, mais pas la transformation.

Au soir du deuxième tour, les « encartés » du RPR étaient aussi nombreux que ceux de l'UDF (treize), mais il y avait sept divers droite aux réactions difficilement prévisibles. Certains d'entre eux avaient bien été élus grâce à l'appui des chiraquiens, mais d'autres avaient des liens de féodalité avec le président Tenaillon. Diriger le conseil général depuis onze ans lui avait, bien entendu, permis d'acquérir des amitiés bien au-delà de son propre camp. Un vote à bulletin secret aurait pu réserver des surprises. D'autant que la virulence des attaques du patron RPR des Yvelines, M. Michel Péricard, n'avait pas été appréciée par tous ses partisans et avait, en tout cas, ressoudé le camp adverse.

Le sacrifice de Mme Boutin

Pour éviter tout drame, le jeu devait être calmé. Ce n'était pas facile, tant le député RPR s'était durement engagé dans cette bataille dont il faisait une affaire personnelle entre lui et M. Tenaillon, même si ce n'était pas obligatoirement pour lui-même qu'il voulait conquérir la présidence. Un homme était particulièrement bien placé pour jouer les intermédiaires : M. Jean-Pierre Duclos, suppléant de M. Péricard et principal collaborateur de M. Jean-Claude Gaudin dans la préparation des investitures de l'UDF. Dès le soir du second tour, les négociations ont commencé. Elles n'ont pris fin que le jeudi 6 octobre au soir.

Les intimidations n'ont pas cessé. Chacun a essayé de ramasser le plus de promesses de soutien des indécis. Le RPR a publié un manifeste contestant la politique menée jusqu'alors dans le département, à laquelle pourtant certains des siens étaient associés, dont M. Péricard, comme premier vice-président. M. Tenaillon se montrant conciliant, a publié un communiqué où il affirme que son programme rejoint celui de ses *« alliés-contestataires »* et où il laisse entendre qu'il brigue la présidence pour la dernière fois : *« Je suis prêt à poursuivre l'œuvre accomplie pendant cette dernière phase du mandat qui m'a été confié en 1985. »*

Première victoire pour le RPR qui, de surcroît, tenait à obtenir six des dix vice-présidences, n'en laissant que quatre à l'UDF et aux « non inscrits » puisque M. Tenaillon, pour justifier son droit à la présidence avait affirmé que ces derniers étaient tous derrière lui. L'UDF en voulait quatre. Comment laisser une place au troisième groupe de la majorité départementale ? Longtemps, tout achoppa sur cet ultime point, jusqu'à ce que Mme Christine Boutin, député UDF, accepte de laisser le poste qui lui revenait à un divers droite, aidant ainsi celui à qui elle s'était tant opposée lors des législatives de 1986, a sauver sa présidence.

Th. B.

Au Petit-Quevilly

Le préfet de la Seine-Maritime porte plainte pour fraude électorale

M. Jean-Claude Quyollet, préfet de Seine-Maritime et de la région Haute-Normandie, a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'il avait porté plainte auprès du procureur de la République de Rouen pour fraude électorale après les incidents qui ont émaillé le déroulement des opérations de vote lors du premier tour des élections cantonales, le 25 septembre, dans la ville du Petit-Quevilly, dont le maire est communiste (*le Monde* du 28 septembre et du 6 octobre).

La fraude électorale va-t-elle redevenir un sujet d'actualité ? Après avoir fait, à nouveau, parler d'elle à l'occasion des récentes élections présidentielle et législatives, voilà qu'elle revient à la charge après la consultation cantonale. Depuis la Seine-Maritime cette fois-ci.

Selon M. François Zimeray, candidat socialiste dans le canton du Petit-Quevilly, près de Rouen, la présidente d'un bureau de vote, Mme Monique Léger, secrétaire fédérale du PCF, a été surprise avec une liasse d'enveloppes garnies de bulletins de vote dans sa poche. Au procès-verbal de ce onzième bureau, situé à l'école Pablo-Picasso, un délégué de la commission de contrôle des opérations électorales a en effet indiqué : *« Pendant qu'elle sort les enveloppes de l'urne, je constate que Mme Léger, présidente, glisse une poignée d'enveloppes dans sa poche. Je les lui retire et les remets dans l'urne. Compte tenu de la différence entre le nombre d'émargements et le nombre réel d'enveloppes trouvées dans l'urne, il n'est pas évident que cette poignée d'enveloppes provenait effectivement de l'urne. Ce que je n'ai pu personnellement constater. »* Enfin, le délégué précise que cette liasse *« contenait plusieurs dizaines d'enveloppes »*.

« Complice »

Avec 37,61 % des suffrages, le socialiste François Zimeray était arrivé derrière M. Henri Levillain, le candidat communiste (40,51 %), qui l'avait devancé de 167 voix. Bénéficiant de la *« discipline républicaine »*, M. Levillain, seul candidat restant en lice, a été élu au second tour. Mais M. Zimeray, ainsi que M. Arnaud de Raulin, candidats de l'opposition, ont déposé plainte auprès du procureur de la République et des recours en annulation ont été engagés auprès du tribunal administratif.

Proche du président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, premier secrétaire de la fédération du PS de Seine-Maritime et député élu dans ce département, M. Alain Le Vern a démissionné de son poste d'adjoint au maire communiste du Petit-Quevilly, M. Robert Pagès, le 4 octobre. M. Alain Le Vern a estimé que M. Pagès, en ne condamnant pas l'acte de cette présidente de bureau de vote, qui est aussi conseillère municipale communiste, s'en était rendu *« complice »* et que, dans ces conditions, il ne pouvait plus siéger aux côtés du maire.

Pour sa part, le PCF a rejeté la responsabilité de l'incident sur le PS, auteur, selon un élu de la commune, de *« provocations multiples »*.

Il n'en demeure pas moins que d'étranges observations sont portées sur certains procès-verbaux de bureaux de vote, en dehors de la suspicion de « bourrage » du onzième bureau qui a motivé le dépôt de plainte du préfet. Ainsi dans le premier bureau, présidé par un adjoint communiste, le procès-verbal précise : *« Une table de dépouillement n'a pas affecté de scrutateur au relevé des noms portés sur les bulletins (...). En infraction totale avec les règles du dépouillement, les bulletins ont été sortis des enveloppes avant même d'être comptés et triés. »*

Au septième bureau, dont le président était membre du PCF, la personne déléguée par la commission de contrôle *« constate 337 émargements et 313 bulletins (...). On peut constater à la lecture de ce procès-verbal*, ajoute-t-elle en observation complémentaire, *qu'il y a cinq signatures différentes sur les listes d'émargement, alors qu'il n'y avait que quatre assesseurs »*.

Enfin, le délégué du candidat socialiste affirme que dans le onzième bureau, décidément riche en curiosités, un assesseur *« émargeait alors qu'il n'y avait personne pour voter au bureau »*. Le procès-verbal de ce bureau donne 451 émargements pour un total de 540 enveloppes.

OLIVIER BIFFAUD.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DALLOYAU SAINT-HONORÉ ROUVRE ENFIN SES PORTES.



Ceux qui se sont privés de macarons, opéras, chocolats, canard aux pêches et autres délices salés, sucrés ou glacés, pendant nos travaux, ne seront pas déçus.

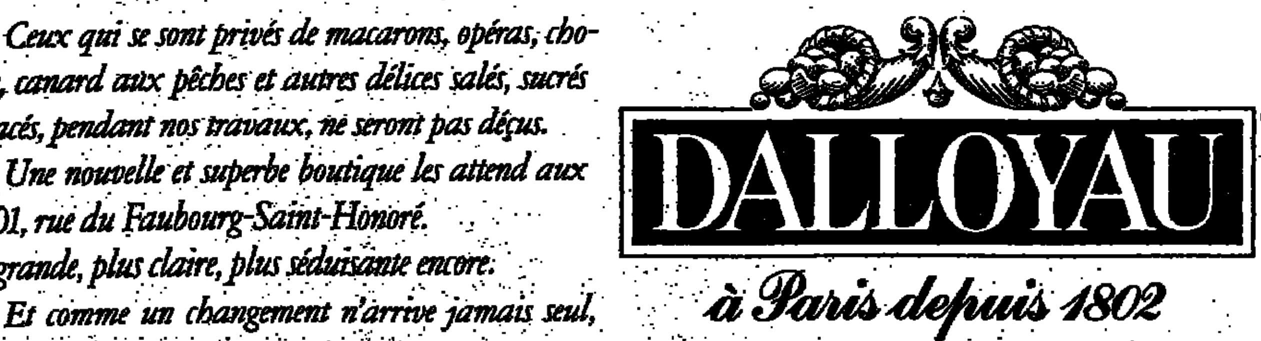
Une nouvelle et superbe boutique les attend aux 99-101, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Plus grande, plus claire, plus séduisante encore.

Et comme un changement n'arrive jamais seul, elle sera ouverte jusqu'à 21 heures, même le dimanche.

Au 1er étage, le salon de thé aussi a changé. Tout confort et douceur, le plaisir du déjeuner et du thé n'en sera que plus grand.

Et parce qu'une envie de macarons peut vous prendre n'importe où, Dalloyau ouvre une toute nouvelle boutique au 63 rue de Grenelle, le 10 octobre 1988.



PÂTISSIER, TRAITEUR, CHOCOLATIER, GLACIER, RÉCEPTIONS. 99-101, FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS TÉL. 43 59 18 10.

Politique

L'embarras de l'opposition avant le référendum

La rencontre entre M. Chirac et M. Tjibaou : une histoire de panier...

Jeudi 6 octobre, en fin de matinée, 123 rue de Lille à Paris. Le secrétaire général du RPR, Alain Juppé, reçoit au siège du mouvement chiraquien le président du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou. Moment fort. Evènement irréel.

Face à face, le nouveau chef d'état-major du parti le plus caldoche de métropole, qui, il y a six mois encore, voulait mettre hors la loi tous les dirigeants indépendantistes de Nouvelle-Calédonie, et le chef des « terroristes » en question...

C'est Jean-Marie Tjibaou qui a fait le premier pas. Venu en métropole pour convaincre tous les électeurs de participer au référendum du 6 novembre, il tient à rencontrer aussi les adversaires politiques de Michel Rocard. Il a déjà vu le président du CDS, Pierre Méhaignerie et le secrétaire général du PR, François Léotard ; il a envie d'exposer son point de vue au président du RPR.

Donc, la veille, Jean-Marie Tjibaou a officiellement sollicité une entrevue avec Jacques Chirac, par l'intermédiaire d'un ami, lequel a pris contact avec l'un des principaux conseillers de l'ancien premier ministre pour les choses calédoniennes, Daniel Naftalski, directeur de cabinet du maire de Paris. Malheureusement, Jacques Chirac semble avoir, comme d'habitude, des *« problèmes de calendrier »*.

Va pour Juppé ! a dit Jean-Marie Tjibaou. Mais à une condition : que Bernard Pons, lui, n'apparaisse pas ! Pas question pour le président du FLNKS de passer l'éponge sur la part personnelle prise par l'ancien ministre des DOM-TOM au drame d'Ouvéa.

Alain Juppé et Jean-Marie Tjibaou ont commencé à échanger des banalités. La conversation est plutôt détendue. Soudain la porte du bureau s'ouvre. Jacques Chirac entre. Sourires coincés. Le président du RPR tend la main au président du FLNKS qui l'accepte. Un silence.

« Je n'ai pas été tendre avec vous... » dit Jacques Chirac à Jean-Marie Tjibaou. Peut-être l'ancien premier ministre repense-t-il à ce qu'il disait à François Mitterrand lors de leur duel télévisé du 28 avril : *« Dans votre « Lettre aux Français », vous disiez : « Depuis sept ans que je le rencontre, M. Tjibaou ne varie pas, c'est un homme que je respecte. » Eh bien ! voilà notre différence : moi je ne respecte pas quelqu'un qui est devenu un terroriste et je ferai tout pour que ce groupe terroriste soit réduit... »*

Le temps passe, Jean-Marie Tjibaou n'est plus un *« terroriste »*, Jacques Chirac aujourd'hui le respecte.

Le président du FLNKS sourit, cette fois de bon cœur : *« Moi non plus je n'ai pas été tendre avec vous... »* Sans doute se souvient-il de l'époque, pas très lointaine, où il dénonçait *« Chirac et ses fachos !... »* Moment de complicité. *« Dans notre panier, sur la balance, c'est kif-kif... »*, ajoute Jean-Marie Tjibaou, amusé.



L'incroyable s'est produit

Ces deux hommes, en bons politiques, ont visiblement envie, ce jeudi matin, de jeter ce *« panier »* de la rancune à la rivière. Et l'incroyable se produit : ils se parlent !

Le président du FLNKS explique pourquoi il faut que tous les Français participent au référendum : *« pour que toute la nation prenne ses responsabilités »*. Le président du RPR évite de lui répondre que son parti penche plutôt pour l'abstention. Il préfère souligner qu'il ne peut pas accepter le « gel » pendant dix ans du corps électoral du territoire.

On change de sujet pour aborder les affaires foncières. Jean-Marie Tjibaou n'a pas oublié — assure le conseiller qui l'accompagne — que la première véritable réforme foncière tentée sur le territoire l'a été sous le premier gouvernement de Jacques Chirac. Il est vrai qu'à l'époque le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, Paul Dijoud, était, en vérité, un giscardien... Jacques Chirac tient néanmoins à assurer qu'il est partisan de la redistribution des terres aux Canaques.

Presque une heure d'entretien. Entre « anciens combattants » ? Assurément. Entre hommes de bonne volonté ? Jacques Lafleur qui s'est auparavant entretenu au téléphone avec Alain Juppé et a favorisé cette rencontre, n'a-t-il pas donné l'exemple de la réconciliation après avoir poussé Jacques Chirac à l'assaut ?

Les photographes n'auront pas la possibilité, toutefois, de photographier côte à côte l'ancien *« terroriste »* et l'ancien *« facho »*.

Jacques Chirac quitte le siège du RPR en prenant un peu ses distances par rapport à son visiteur ; il ne fait aucun commentaire.

Beau joueur, Jean-Marie Tjibaou se montre également bon prince : *« Je comprends tout à fait les hésitations du RPR : elles ne portent pas sur les accords eux-mêmes mais sur la procédure et sur la possible utilisation du résultat. »*

« Avez-vous évoqué Ouvéa ?, lui demande un journaliste.

« Ce n'est plus à l'ordre du jour », répond-il. Magie des accords de Matignon !

ALAIN ROLLAT.

PROPOS ET DÉBATS

M. Bachelot
Racisme

Dans un entretien au mensuel *Globe*, l'ancien député du Front national de Seine-Saint-Denis, M. François Bachelot explique que *« la nouvelle ligne du Front national est fondée ouvertement sur le racisme et l'antisémitisme »*. Selon lui, M. Le Pen *« n'a qu'une idée fixe : voir enfin la population catholique prendre le dessus sur les lobbies, ce qu'il appelle l'anti-France. A savoir : lobby de la presse, lobby maçonnique et loby juif (...). Pour lui, le moment est venu de jeter le masque et ce parce que la droite traditionnelle est trop faible. »*

M. Chaban-Delmas
Revenir au gaullisme

« Depuis deux ans, le RPR s'est assez largement écarté de la voie gaulliste, pour des considérations électorales mal conçues », a déclaré M. Jacques Chaban-Delmas, jeudi 6 octobre sur France Inter. *« J'agis auprès de la direction du parti pour qu'il revienne au gaullisme »*, a ajouté l'ancien premier ministre en estimant que ce retour devrait passer par *« une réforme des statuts »* du RPR.

M. Giscard d'Estaing
Un étage de trop

« La France sera le seul pays européen dans lequel existeront trois échelons superposés de collectivités locales : la commune, le département et la région. Il existe manifestement un étage de trop ! » « M. Valéry Giscard d'Estaing a relancé, dans un entretien publié, vendredi 7 octobre, dans *Libération*, le débat sur l'organisation des rapports entre les collectivités territoriales.

Estimant, pous sa part, que *« l'outil régional est assez bien adapté à la future compétition européenne »*, le président du conseil régional d'Auvergen fait deux propositions pour éviter que les échelons locaux ne se superposent. Ainsi, souhaite-t-il d'abord, qu' *« aucune opération ne puisse concerner plus de deux niveaux administratifs »*. Il suggère ensuite d' *« ouvrir la possibilité, dans les régions qui le souhaiteraient, de supprimer un niveau administratif »*. *« Dans les régions comportant un petit nombre de départements*, poursuit M. Giscard d'Estaing, *il pourrait être décidé de transférer au niveau régional tout ou partie des compétences départementales. »*

● **Le RMI et les réfugiés politiques : précision.** — A la suite de la publication (*le Monde* daté 7 octobre) d'un article concernant l'attibution du revenu minimum d'insertion (RMI) aux réfugiés politiques, M. Jean-Michel Belorgey (PS), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, nous a fait parvenir la précision suivante : les réfugiés politiques statutaires ont droit à l'application de toutes les législations concernant les nationaux. Tel n'est pas le cas, en revanche, des demandeurs d'asile, en attente du statut de réfugié politique, et auxquels M. Belorgey voulait étendre le bénéfice du RMI. Son amendement a été rejeté, tombant sous le coup de l'article 40 de la Constitution (qui rend irrecevable toute proposition d'origine parlementaire, dont l'adoption entraînerait une diminution des ressources publiques ou la création ou l'aggravation d'une charge publique). Mais un accord — qui aurait dû rester confidentiel — est intervenu entre le gouvernement et le groupe socialiste, concernant l'amélioration de l'Office français de protection pour les réfugiés et les apatrides (OFPRA), et la prolongation, sous une forme ou sous une autre, de la prise en charge des demandeurs d'asile en attente de statut.

Selon la SOFRES
MM. Mitterrand et Rocard bénéficient de la confiance de deux Français sur trois

Soixante-quatre pour cent des Français font confiance au président de la République, qui retrouve là un niveau qu'il n'avait plus jamais atteint depuis octobre 1981, en plein état de grâce. En septembre, 62 % des personnes interrogées exprimaient une opinion favorable à l'égard du chef de l'Etat. Selon ce sondage réalisé par la SOFRES et publié, le samedi 8 octobre, dans *le Figaro Magazine* (1), 32 % des interviewés (au lieu de 34 % le mois dernier) demeurent toutefois sceptiques sur l'aptitude de M. François Mitterrand à diriger le pays.

M. Michel Rocard bénéficie, pour sa part, de la confiance de 66 % des sondés et récupère ainsi le capital qu'il avait obtenu, en juin dernier, au lendemain de sa nomination à l'hôtel Matignon. Le premier ministre progresse ainsi de six points en un mois ; 28 % des consultés (au lieu de 30 %) se déclarent toujours mécontents de son action.

Dans l'opposition, seule Mme Simone Veil bénéficie d'une image positive, 51 % des personnes interrogées (au lieu de 50 %) souhaitant lui voir jouer un rôle important à l'avenir. Avec 42 % d'avis favorables, M. Raymond Barre abandonne sept points et est rejoint par M. François Léotard qui en gagne un. Quant à M. Jacques Chirac (37 %), il améliore de deux points une image qui, le mois dernier, était la plus mauvaise qu'il ait jamais obtenue depuis novembre 1985. Avec 10 % de bonnes opinions, M. Jean-Marie Le Pen perd quatre points en un mois et retrouve son plus bas niveau depuis son entrée dans ce baromètre en janvier 1984.

(1) Sondage effectué du 24 au 29 septembre auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.

Politique

sur la Nouvelle-Calédonie

MM. Juppé (RPR) et Gaudin (UDF) réaffirment leur défiance à l'égard du gouvernement

Les groupes parlementaires de l'opposition ont répondu, jeudi soir 6 octobre, sur les chaînes publiques de télévision, à la communication gouvernementale faite la veille par le premier ministre sur l'organisation du référendum du 6 novembre relatif à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Au nom du RPR, M. Alain Juppé a estimé que cette procédure était « *tout à fait inutile* » : « *Les accords de Matignon, qui ont le mérite d'exister, nous les avons approuvés*, a notamment déclaré le secrétaire général du RPR, *le Parlement pourrait tout à fait les voter lui-même, cela irait plus vite. Mais il semble que pour des raisons politiques M. Mitterrand et M. Rocard veulent à toute force leur référendum.*

» *Les accords de Matignon, c'est bien*, a ajouté M. Juppé, *mais ce qui est plus important encore, c'est la manière dont on va les appliquer. Or, là, nous avons un doute. Nous ne sommes pas du tout convaincus que les socialistes ont renoncé à leurs idées des années 83-84-85, du temps où M. Mitterrand voulait l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Nous ne donnerons pas un blanc-seing au pouvoir, nous serons très vigilants, et ce sera notre manière à nous d'aider nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie.* »

Au nom du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin a répliqué à M. Michel Rocard : « *Les accords de Matignon ont ramené la paix civile en Nouvelle-Calédonie, mais nos compatriotes ne comprennent pas très bien l'utilité du référendum annoncé.* »

Le président du groupe UDF a également estimé que M. Rocard avait employé des « *termes inacceptables* » en ayant déclaré qu'en 1963 et 1986 il y avait eu « *manquement à la parole donnée* » de la part de la France. « *Les propos de M. Rocard me rappellent ceux de M. Mitterrand sur la force injuste de la loi* », a souligné M. Gaudin.

M. Méhaignerie : « Le devoir de dire oui »

Le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie, a affirmé de son côté, jeudi, que « *le gouvernement ne peut plus faire marche arrière* » sur le référendum : « *Nous avons le devoir de dire oui à la paix voulue par tous les Calédoniens.* » L'ancien ministre a, toutefois, regretté que le chef du gouvernement « *ait cru bon d'ouvrir une polémique sur un sujet aussi grave* » en affirmant que les gouvernements passés avaient « *par deux fois manqué à la parole de la France* ». « *Les principaux intéressés, notamment M. Tjibaou, estiment que, malgré le risque d'abstention, le référendum est la seule procédure qui permette aux populations de Nouvelle-Calédonie de s'exprimer*, a souligné M. Méhaignerie. *Nous avons donc le devoir de dire oui. Je recommande à mes amis de l'UDF de voter oui* ».

Par ailleurs, M. Le Pen, président du Front national, qui assistait à Milan à un colloque de l'euro-droite, s'est étonné, jeudi 6 octobre, que sa formation de dispose que de cinq minutes de parole à la télévision pour la campagne de référendum alors que MM. Lafleur (RPCR) et Tjibaou (FLNKS) en auront plus que le Front national. « *Ceci est visiblement fait pour augmenter le nombre de partisans du « oui » à la télévision et pour limiter celui des partisans du « non ». Les partisans du « non » au Chili bénéficiaient de quinze minutes d'antenne par jour* » a souligné M. Le Pen qui s'est déclaré indigné de l'accueil reçu en France par M. Tjibaou : « *les frais qui lui sont faits me paraissent un peu outrageants, par exemple pour les gendarmes qui ont été victimes de l'assassinat perpétré par ses partisans* ».

M. Stirbois, secrétaire général du FN, s'est, de son côté interrogé en ces termes : « *à quel titre, le FLNKS disposera-t-il d'un temps d'antenne : « est-ce l'assassinat de quatre gendarmes français qui lui donne ce privilège ?* ». Le secrétaire général du FN a, d'autre part, qualifié de « *véritables traîtres* » les principaux dirigeants de la droite qui cherchent, selon lui, en Nouvelle-Calédonie, « *à rééditer l'affaire algérienne* ».

∴

Dans un communiqué diffusé le jeudi 6 octobre, à Nice, M. Christian Estrosi, député RPR des Alpes-Maritimes, propose que les électeurs qui souhaitent s'abstenir lors du référendum du 6 novembre glissent dans l'urne un bulletin portant la mention : « *oui au rétablissement de la peine de mort* ». M. Estrosi voit là un moyen « *l'alerter le gouvernement et les médias de la volonté populaire de voir cette mesure prise en compte par les pouvirs publics* ».

∴

« *Si nous ne cautionnons pas le référendum, cela voudra dire que lors de la prochaine campagne présidentielle, nous auront à nous expliquer sur ce que nous ferons en Nouvelle-Calédonie en 1998* », explique M. Alain Carignon, ancien ministre RPR de l'environnement et maire de Grenoble, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Paris-Match*.

∴

Tandis que le mouvement gaulliste populaire appelle les gaullistes à créer un « Comité pour le oui » et que le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) invite à voter oui, le Mouvement des démocrates que préside l'ancien ministre, Michel Jobert, se prononce par un « *oui malgré tout* ».

La campagne publicitaire du gouvernement

La réconciliation par collier de fleurs

Un Canaque et un caldoche échangent un collier de fleurs en se serrant longuement la main,sur fond d'atoll azuréen. Des employés, le cou enrubanné de ce même collier, sourient sur un escalator des Quatre-Temps, à la Défense. Deux routiers rapprochent leurs camions afin d'échanger, eux aussi, ce symbole fleuri. Un jeune Noir, une grand-mère, une jeune femme au style *glamour* portent aussi cette parure. Et le dernier plan du film met l'accent sur une main glissant un bulletin (orange) dans l'urne, tandis que le slogan « *6 novembjre, le geste de fraternité* » s'incruste sur l'image.

Du 10 au 24 octobre, les téléspectateurs pourront voir ce spot de trente secondes sur toutes les chaînes : TF1, A2, FR3, la 5, M6, Canal Plus, RTL-TV et RFO. La vedette de ce film publicitaire, épaulé musicalement par un extrait du *Clavier bien tempéré* de Jean-Sébastien Bach, c'est le collier de fleurs. Un symbole de fraternité et de réconciliation venu de Polynésie mais qui existe aussi en Nouvelle-Calédonie.

L'objectif de cette campagne télévisuelle, relayée du 12 au 18 octobre par une vague de 6 356 affiches placardées en métropole et dans les DOM-TOM, est de faire comprendre aux Français que la réconciliation entre les deux communautés de Nouvelle-Calédonie est au bout de leur bulletin de vote. « *Nous avons choisi de privilégier ce thème de la réconciliation et de la générosité. Les citoyens pourront en faire preuve à l'occasion de ce référendum* », souligne Jean-Louis Missika, chef du service d'information et de diffusion du premier ministre (SID), initiateur de la campagne. « *C'est l'émotion qui prime : nous avons choisi le thème de la réconciliation plutôt que celui de la paix après la guerre, pour dire que rien n'est réglé* », confirme Philippe Maraninchi, auteur de la campagne pour l'agence RSCG (celle de Jacques Séguéla), qui l'a emportée devant les agences Publicis, Ulysse et FCA.

Vingt millions de francs sont consacrés à cette campagne publicitaire. Outre la « *générosité* » attendue des Français en faveur du oui, elle souhaite inciter les citoyens à aller voter.

Y.-M. L.

Le texte du projet de loi référendaire

Les électeurs seront appelés le 6 novembre à répondre par *« oui »* ou par *« non »* à la question suivante : *« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ? »*

Ce texte, paru au *Journal officiel* du 6 octobre, reprend le contenu des accords conclus le 26 juin à l'Hôtel Matignon et le 20 août rue Oudinot (siège du ministère des DOM-TOM) par le gouvernement, le RPCR et le FLNKS. Il a été légèrement retouché pour tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat.

Son exposé des motifs souligne qu'il s'agit notamment de mettre fin, en Nouvelle-Calédonie, à *« plusieurs décennies d'incompréhension et de violences »* et de *« contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir, librement et assurées de leur avenir, la maîtrise de leur destin »* (*le Monde* daté 21-22 août).

Voici le texte intégral du projet de loi portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998.

Art. premier

Les dispositions de la présente loi ont pour objet de créer, par une nouvelle organisation des pouvoirs publics, les conditions dans lesquelles les populations de Nouvelle-Calédonie, éclairées sur les perspectives d'avenir qui leur sont ouvertes par le rétablissement et le maintien de la paix civile et par le développement économique, social et culturel du territoire, pourront librement choisir leur destin.

Art. 2

Entre le 1er mars et le 31 décembre 1998, les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront appelées à se prononcer par un scrutin d'autodétermination, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Constitution, sur le maintien du territoire dans la République ou sur son accession à l'indépendance.

Seront admis à participer à ce scrutin les électeurs inscrits sur les listes électorales du territoire à la date de cette consultation et qui y ont leur domicile depuis la date du référendum approuvant la présente loi. Sont réputées avoir leur domicile dans le territoire, alors même qu'elles accomplissent le service national ou poursuivent un cycle d'études ou de formation continue hors du territoire, les personnes qui avaient antérieurement leur domicile dans le territoire.

Art. 3

Par dérogation à l'article L. 17 du code électoral, les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales pour les périodes annuelles commençant les 1er mars 1989, 1992, 1995 et 1998 sont composées pour chaque bureau de vote :

1) d'un président désigné parmi les magistrats de l'ordre judiciaire par le premier président de la Cour de cassation ;

2) du délégué de l'administration désigné par le haut-commissaire ;

3) du maire de la commune ou de son représentant ;

4) de deux électeurs de la commune.

Les électeurs mentionnés au 4° ci-dessus sont désignés par le haut-commissaire, après avis, pour l'année 1989, du comité consultatif institué par la loi n° 88-808 du 12 juillet 1988 relative à l'administration de la Nouvelle-Calédonie et, pour les années 1992, 1995 et 1998, du comité consultatif institué par l'article 68 de la présente loi. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Chaque commission peut consulter un ou plusieurs représentants de la coutume désignés selon les usages reconnus, ayant leur domicile dans la commune et jouissant de leurs droits électoraux.

Les commissions sont habilitées à procéder ou à faire procéder par tout officier ou agent de police judiciaire à toutes investigations utiles.

L'Institut territorial de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie est chargé de tenir un fichier général des électeurs inscrits sur les listes électorales du territoire.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales formées antérieurement à la publication de la présente loi au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie sont transmises aux commissions prévues au présent article et font l'objet d'un nouvel examen.

Art. 4

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie comprend :

La Nouvelle-Calédonie ou Grande-Terre, l'île des Pins, l'archipel des Belep, Huon et Surprise, les îles Chesterfield et les récifs Bellone, les îles Loyauté (Maré, Lifou, Tiga et Ouvéa), l'île Walpole, les îles Beautemps-Beaupré et de l'Astrolabe, les îles Matthew et Fearn ou Hunter, ainsi que les îlots proches du littoral.

Il constitue au sein de la République française, conformément à l'article 74 de la Constitution, un territoire d'outre-mer.

Art. 5

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie comprennent les assemblées de province, le congrès, l'exécutif du territoire, le Comité économique et social, le conseil consultatif coutumier du territoire et les conseils municipaux.

Le haut-commissaire de la République est dépositaire des pouvoirs de la République, représentant du gouvernement et chef des services de l'Etat. Il est l'exécutif du territoire.

Art. 6

Les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie sont délimitées comme suit :

1) la province Nord comprend les territoires des communes de Belep, Poum, Ouegoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponerihouen, Houaïlou, Canala, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koné et Pouembout ;

2) la province Sud comprend les territoires des communes de l'île des Pins, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Païta, Bouloupari, La Foa, Moindou, Sarraméa, Farino, Bourail, Thio et Yaté ;

3) la province des îles Loyauté comprend le territoire des communes de Maré, Lifou et Ouvéa.

Le territoire actuel de la commune de Poya sera réparti entre les provinces Nord et Sud par décret en Conseil d'Etat.

TITRE I

Les compétences de l'Etat des provinces, du territoire et des communes

Art. 7

Chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas réservées, soit par la présente loi, à l'Etat et au territoire, soit par la législation en vigueur, aux communes.

Art. 8

L'Etat est compétent dans les matières suivantes :

1) les relations extérieures ; les relations financières avec l'étranger et le commerce extérieur sauf les autorisations préalables aux projets d'investissements directs étrangers inférieurs à un montant de 70 millions de francs, dont les conditions d'actualisation seront précisées par décret ; la réglementation des importations dans le territoire ;

2) le contrôle de l'immigration et des étrangers ;

3) la francisation des navires ; les communications extérieures en matière de navigation, de desserte maritime et aérienne et de postes et télécommunications ; les règles de police et de sécurité en matière de circulation aérienne intérieure ;

4) l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique ;

5) la monnaie, le Trésor, les changes, le régime comptable et financier applicable aux collectivités publiques du territoire et à leurs établissements, le crédit ;

6) la défense au sens de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

7) les régimes des matériels de guerre, armes et munitions, des poudres et substances explosives, ainsi que des matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République ;

8) le maintien de l'ordre et la sécurité civile ;

9) la nationalité et les règles concernant l'état civil ;

10) le droit civil et le droit commercial, à l'exclusion du droit coutumier ;

11) la réglementation minière concernant les matières mentionnées à l'article 19 du décret n° 54-1110 du 13 novembre 1954 modifié par la loi n° 69-4 du 3 janvier 1969 ;

12) les principes directeurs de la propriété foncière et des droits réels ;

13) les principes directeurs du droit du travail et de la formation professionnelle ;

14) la justice, l'organisation judiciaire et l'organisation de la profession d'avocat ; les frais de justice criminelle, correctionnelle et de police ; le droit pénal, la procédure pénale, les commissions d'office ; le service public pénitentiaire et la législation relative à l'enfance délinquante et à l'enfance en danger ;

15) la fonction publique d'Etat ;

16) les règles relatives à l'administration provinciale et communale ; le contrôle juridictionnel, administratif et financier des collectivités publiques et de leurs établissements ;

17) la définition des programmes, le contenu de la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire, sauf l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;

18) l'enseignement du second degré, sauf la réalisation et l'entretien des collèges du premier cycle du second degré ; l'enseignement supérieur, la recherche scientifique ; la liste annuelle des opérations de construction ou d'extension des collèges que l'Etat s'engage à pourvoir des postes nécessaires ;

19) la communication audiovisuelle.

L'Etat exerce ses droits de souveraineté et de propriété sur son domaine public et privé, terrestre, maritime et aérien.

Art. 9

Le territoire est compétent dans les matières suivantes :

1) les impôts, droits et taxes perçus dans le territoire ;

2) la réglementation en matière de santé et d'hygiène publiques ainsi que de protection sociale ;

3) la réglementation de la circulation et des transports routiers ;

4) la fonction publique territoriale ;

5) la réglementation des professions libérales et des officiers publics ou ministériels ;

6) la réglementation en matière d'assurances ;

7) la réglementation des marchés publics ;

8) la procédure civile, l'aide judiciaire, l'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance ;

9) le contrôle des poids et mesures et la répression des fraudes ;

10) la réglementation des prix ;

11) les principes directeurs du droit de l'urbanisme ;

12) la réglementation et l'organisation des services vétérinaires, la réglementation de la police intéressant les animaux et les végétaux ;

13) la réglementation des services et établissements publics territoriaux et la réglementation des concessions de service public d'intérêt territorial ;

14) l'élaboration des statistiques d'intérêt territorial ;

15) la construction, l'équipement, la gestion des établissements de soins d'intérêt territorial ;

16) le réseau routier d'intérêt territorial et les communications par voie maritime ou aérienne d'intérêt territorial ;

17) les ouvrages de production ou de transport d'énergie électrique, les abattoirs, les équipements portuaires et aéroportuaires d'intérêt territorial ;

18) la météorologie, les postes et télécommunications ;

19) l'organisation de manifestations sportives et culturelles et les équipements sportifs et culturels d'intérêt territorial ;

20) le droit du travail et, sans préjudice des actions des provinces dans ce domaine, la formation professionnelle.

Art. 10

Les dispositions de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions relatives à la suppression de la tutelle administrative et financière seront étendues et adaptées aux communes de la Nouvelle-Calédonie dans l'année des élections aux assemblées de province.

Art. 11

Celles des compétences des provinces qui étaient précédemment exercées par l'Etat ou le territoire, en application de la loi n° 88-82 du 22 janvier 1988 précitée, leur sont transférées selon un calendrier fixé par le haut-commissaire et, au plus tard, le 1er janvier 1990.

A cet effet, le haut-commissaire procède, le cas échéant, aux transferts des biens, droits et obligations afférents aux compétences transférées.

TITRE II

Les provinces

Art. 12

Les provinces sont des collectivités territoriales de la République. Elles s'administrent librement par des assemblées élues au suffrage universel direct.

CHAPITRE PREMIER

Les assemblées de province

Art. 13

L'assemblée de la province Nord comprend quinze membres, celle de la province Sud trente-deux membres et celle de la province des îles Loyauté sept membres.

Les membres des assemblées de province sont élus au scrutin proportionnel dans les conditions fixées au titre VI de la présente loi. La durée de leur mandat est de six ans.

Art. 14

L'assemblée de province a son siège au chef-lieu de la province.

Le chef-lieu est fixé dans le territoire de la province par le haut-commissaire de la République, sur proposition de l'assemblée de province.

Est nulle toute délibération prise hors du lieu des séances.

Art. 15

L'assemblée de province se réunit de plein droit le premier vendredi qui suit l'élection de ses membres.

Pour sa première réunion, elle est convoquée par le haut-commissaire de la République qui en fixe le lieu. Un bureau provisoire est constitué, sous la présidence du doyen d'âge assisté des deux plus jeunes membres du conseil présents pour procéder à l'élection du président de l'assemblée de province. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge.

L'assemblée de province élit successivement, parmi ses membres, son président, son premier vice-président et son second vice-président, qui constituent le bureau de l'assemblée. Pour cette élection, il ne peut être donné de procuration.

L'assemblée de province ne peut procéder à ces élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum.

Le président et chacun des vice-présidents sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des membres de l'assemblée. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Art. 16

L'assemblée de province se réunit au moins une fois tous les deux mois. Elle ne peut être réunie lorsque le congrès tient séance. Sous cette réserve, le président de l'assemblée de province peut la réunir chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de la convoquer sur un ordre du jour déterminé, dans un délai maximum de quinze jours quand la demande motivée lui en est faite par le haut-commissaire ou son représentant dans la province ou par la moitié au moins des membres en exercice de l'assemblée.

En cas d'urgence, le haut-commissaire ou son représentant peut abréger ce délai.

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article 15, un membre d'une assemblée de province empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre. Un membre d'une assemblée de province ne peut recevoir qu'une procuration.

Art. 17

Les membres des assemblées de province perçoivent mensuellement une indemnité dont le montant est fixé par chaque assemblée par référence au traitement des agents publics territoriaux.

Cette indemnité ne peut se cumuler avec l'indemnité allouée aux membres du Parlement et du Conseil économique et social.

Chaque assemblée de province fixe également les conditions de remboursement de frais de transport et de mission et le régime des prestations sociales de ses membres, ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation éventuellement allouée à son président et à ses vice-présidents. Chaque assemblée prévoit, par son règlement intérieur, les conditions dans lesquelles l'indemnité mentionnée au premier alinéa du présent article sera, en totalité ou en partie, retenue lorsqu'un membre de l'assemblée aura été absent sans excuse valable à un certain nombre de séances de l'assemblée de province, du congrès ou de leurs commissions.

Art. 18

Aucune séance de l'assemblée de province ne peut s'ouvrir si la moitié au moins de ses membres n'est pas présente ou représentée.

A défaut de ce quorum, la séance est reportée au troisième jour ouvrable suivant, sans condition de quorum.

Aucune délibération ne peut être adoptée si le quorum prévu au premier alinéa n'est pas réuni lors du vote. A défaut, le vote est remis au prochain jour ouvrable sans condition de quorum.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas quand l'assemblée est réunie dans les conditions définies au deuxième alinéa.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 19

L'assemblée de province établit son règlement intérieur. Ce règlement fixe les modalités de son fonctionnement qui ne sont pas prévues au présent chapitre. Il peut être déféré au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 20

L'assemblée de province peut déléguer à son bureau l'exercice d'une partie de ses attributions à l'exception du vote du budget et de l'approbation des comptes. Les décisions prises dans ces conditions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations de l'assemblée de province.

Art. 21

Le président de l'assemblée de province fixe l'ordre du jour des séances. Il est tenu de porter à l'ordre du jour les questions dont le haut-commissaire, ou son représentant dans la province, lui demande l'inscription par priorité.

Il signe le procès-verbal de chaque séance. Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée de province.

Le président adresse aux membres de l'assemblée de province, huit jours avant la séance, un rapport sur les affaires qui doivent être soumises à l'assemblée.

Toutefois, lors de la première réunion d'une assemblée de province, les rapports tendant à la constitution des commissions et à la nomination des représentants de la province dans les organismes où elle est représentée peuvent être présentés en cours de séance. Dans ce cas, une suspension de séance est de droit.

Le délai prévu au troisième alinéa ne s'applique pas quand l'assemblée est réunie, en vertu de la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 16. Dans ce cas, il peut être fait application des dispositions du quatrième alinéa du présent article.

Art. 22

Les séances de l'assemblée de province sont publiques, sauf si l'assemblée en décide autrement. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 23

I. – Les actes de l'assemblée de province, de son bureau et de son président sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au haut-commissaire ou à son représentant dans la province, par le président de l'assemblée de province.

Le président de l'assemblée de province certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes.

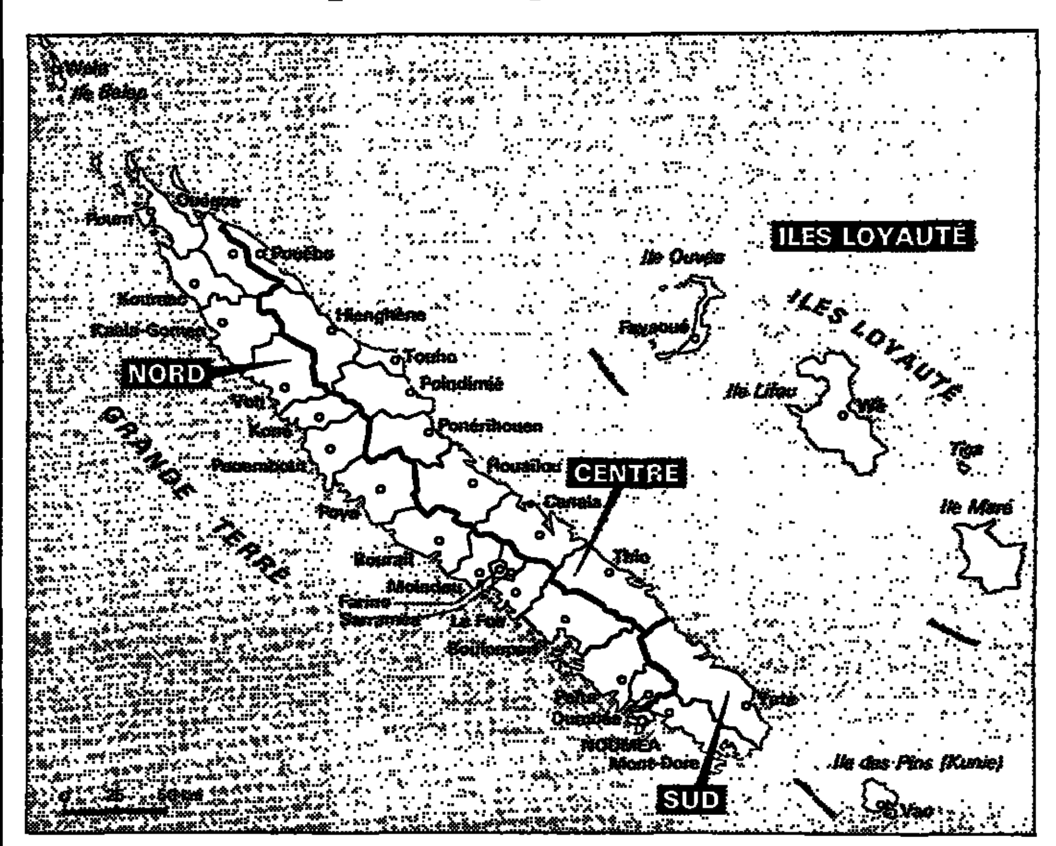
II. – Sont soumis aux dispositions du I du présent article les actes suivants :

1) les délibérations de l'assemblée de province ou les décisions prises par délégation de l'assemblée en application de l'article 20 ;

2) les décisions réglementaires et individuelles prises par le président de l'assemblée en application du quatrième alinéa de l'article 25 ;

3) les actes à caractère réglementaire pris pas les autorités provinciales dans tous les autres

Les quatre régions actuelles



La loi du 22 janvier 1988, votée à l'initiative de M. Pons, ministre des DOM-TOM du gouvernement de M. Chirac, a modifié le découpage issu du statut de M. Pisani (1985) de sorte que le territoire comprenne toujours quatre régions mais découpées différemment.

loi référendaire sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

domaines qui relèvent de leur compétence ;

4) les conventions relatives aux marchés et aux emprunts, ainsi que les conventions de concession ou d'affermage de services publics à caractère industriel ou commercial ;

5) les décisions individuelles relatives au personnel de la province ;

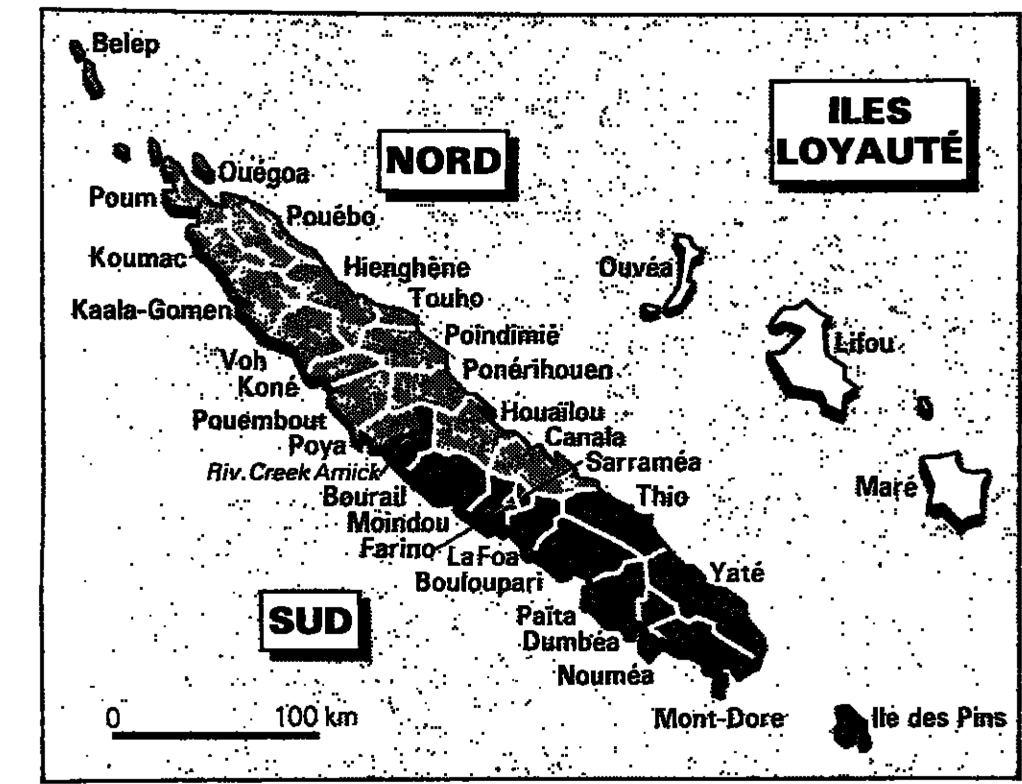
6) les autorisations préalables aux projets d'investissement mentionnés au 1) de l'article 8 ;

III. – Les actes pris au nom de la province et autres que ceux qui sont mentionnés au II du présent article sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés.

Art. 24

L'assemblée de province peut assortir les infractions aux règlements qu'elle édicte de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu à l'article 466 du code pénal et respectant la classification des contraventions prévues par la deuxième partie de ce code. Le produit de ces amendes est versé au budget de la province. L'assemblée de province fixe, par dérogation à l'article 530-3 du code de procédure pénale, le tarif et les modalités de perception des amendes forfaitaires.

Les trois futures provinces



Le projet de loi référendaire prévoit de découper le territoire en trois provinces, la frontière entre la province Nord et la province Sud épousant le cours du Creek Amik, partageant le territoire de la commune de Poya. L'île des Pins a été rattachée à la province sud, dont l'aire a été étendue vers le nord de la Grande-Terre.

Leur montant ne pourra être supérieur aux deux tiers du maximum prévu par les textes.

L'assemblée de province peut instituer des peines d'amende correctionnelles sous réserve d'une homologation de sa délibération par la loi préalablement à leur application ; jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi d'homologation, les auteurs des infractions prévues par la délibération sont passibles des peines d'amende applicables aux auteurs de contraventions de la cinquième classe.

L'assemblée de province peut réglementer le droit de transaction en toute matière administrative et économique de sa compétence. Lorsque la transaction porte sur des faits constitutifs d'infraction ou si la transaction a pour effet d'éteindre l'action publique, elle ne peut intervenir qu'après accord du procureur de la République.

CHAPITRE II

Le président de l'assemblée de province

Art. 25

Le président de l'assemblée de province est l'exécutif de la province et, à ce titre, la représente.

Il prépare et exécute les délibérations de l'assemblée et notamment le budget.

Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Il gère le domaine de la province.

Il peut, en toute matière, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Art. 26

Le président de l'assemblée de province est le chef de l'administration provinciale.

Il nomme aux emplois créés par l'assemblée de province.

Il peut donner délégation de signature en toute matière aux chefs de services ainsi qu'aux personnels mis à sa disposition en vertu de l'article 30.

Art. 27

Le président a la police de l'assemblée dans l'enceinte de celle-ci. Il peut faire expulser de la salle des séances toute personne qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit flagrant, il peut faire procéder à des arrestations. Il en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. En cas de besoin, il peut faire appel au haut-commissaire ou à son représentant dans la province pour s'assurer le concours de la force publique.

Art. 28

Le président de l'assemblée de province adresse aux membres de cette assemblée :

1) avant le 1er septembre, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé;

2) lors des réunions budgétaires, un rapport sur l'activité des services administratifs de la province.

Art. 29

En cas de vacance du siège du président de l'assemblée de province, il est procédé, dans le délai d'un mois, à l'élection d'un président et de deux vice-présidents, dans les conditions fixées par l'article 15. Jusqu'à cette élection, les fonctions du président sont exercées par le premier vice-président ou, à défaut, par le second vice-président.

En cas de vacance du siège d'un vice-président, il est procédé à son remplacement dans le même délai.

En cas de démission du bureau, il est procédé à son remplacement dans le même délai et selon les mêmes modalités, sur convocation du doyen d'âge ou, à défaut, du haut-commissaire.

CHAPITRE III

Le personnel de la province

Art. 30

Pour la préparation et l'exécution des délibérations, le président de l'assemblée de province dispose du concours des services de l'Etat et des services du territoire, ainsi que de leurs établissements publics dans les conditions ci-après.

Par conventions conclues entre le président de l'assemblée de province et le haut-commissaire de la République et, le cas échéant, le président de l'établissement public concerné, les services, parties de service ou agents de l'Etat, du territoire ou de leurs établissements publics nécessaires à l'exercice des responsabilités dévolues à l'exécutif provincial sont mis à la disposition du président de l'assemblée de province et placés sous son autorité.

Des conventions analogues déterminent les actions que les services de l'Etat, du territoire ou de leurs établissements publics qui ne sont pas mis à la disposition de la province mèneront pour le compte de la province et les modalités de leur exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles la province contribuera aux dépenses de ces services.

Si les conventions prévues aux alinéas précédents ne sont pas conclues dans un délai de six mois après l'installation des assemblées de province, la répartition des services et des agents et les autres dispositions qui doivent y figurer font l'objet d'un arrêté du haut-commissaire.

Art. 31

L'assemblée de province peut créer des emplois de contractuels dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cet effet.

Ses délibérations précisent les modalités de recrutement et de rémunération de ses agents. Cette rémunération ne peut excéder celle des agents de l'État occupant des emplois équivalents.

Les emplois de la province peuvent être pourvus par la voie de détachement de fonctionnaires de l'Etat ou du territoire ou de tous fonctionnaires relevant de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

CHAPITRE IV

Les ressources et le budget de la province

Section 1 : les ressources

Art. 32

Les ressources de la province comprennent :

1) une dotation de fonctionnement ;

2) une dotation d'équipement ;

3) une dotation spécifique pour les collèges ;

4) le produit des centimes additionnels aux impôts locaux ;

5) les concours, subventions de l'Etat, du territoire et des communes ;

6) le produit des emprunts, des amendes et du domaine de la province ;

7) les dons, legs et ressources exceptionnelles.

Art. 33

La dotation de fonctionnement des provinces est assurée par le budget du territoire dont elle constitue une dépense obligatoire.

La somme des dotations de fonctionnement des trois provinces représente au moins 15 % en 1989 des dépenses ordinaires du budget de 1988 du territoire, diminuées de la charge de la dette, des dépenses de fonctionnement des institutions du territoire, de la participation du budget ordinaire aux dépenses d'équipement et d'investissement, des contributions obligatoires du territoire, des remboursements de droits indûment perçus et des reversements à des collectivités et établissements publics.

En 1990, cette somme représente au moins 80 % de la base définie à l'alinéa précédent diminuée de la dotation de fonctionnement des conseils coutumiers prévue à l'article 62.

A partir de 1991, cette somme évolue comme les recettes fiscales du territoire.

La dotation de fonctionnement est répartie à raison de 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des îles Loyauté.

Art. 34

Les charges d'enseignement primaire et d'assistance médicale gratuite de chaque province sont déterminées chaque année, dans des conditions fixées par décret, par référence aux dépenses constatées antérieurement au transfert des compétences. Lorsque, pour une province, ces charges représentent une proportion du total des charges des trois provinces consacrées à ces dépenses supérieure à la part de cette province dans la dotation de fonctionnement mentionnée à l'article 33, il y a lieu au versement d'une indemnité compensatrice à la charge de l'Etat.

Art. 35

La dotation d'équipement des provinces est assurée par le territoire dont elle constitue une dépense obligatoire.

La somme des dotations d'équipement des trois provinces est au moins égale à 4 % des recettes fiscales du territoire.

La dotation d'équipement est répartie à raison de 40 % pour la province Sud, 40 % pour la province Nord et 20 % pour la province des îles Loyauté.

Art. 36

La dotation spécifique pour les collèges est assurée par le budget de l'État. Elle couvre les dépenses de construction, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement des collèges.

Pour la première année, la somme des dotations spécifiques des trois provinces est au moins égale au montant des crédits constatés en moyenne au cours des trois exercices budgétaires antérieurs au transfert des compétences correspondantes.

Cette somme évolue en fonction de la population scolaire.

La dotation est répartie entre les provinces par le haut-commissaire, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, en fonction de l'évolution de la population scolarisable et de la capacité d'accueil des établissements, après avis des présidents des assemblées de province.

A cette fin, les présidents des assemblées de province transmettent au haut-commissaire les programmes prévisionnels des investissements relatifs aux collèges arrêtés par les assemblées de province.

Art. 37

Les dispositions de l'article 49 de la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux garanties d'emprunts et aux cautionnements accordés par les départements sont applicables aux provinces de Nouvelle-Calédonie.

Section 2 :
Le budget et les règles comptables

Art. 38.

L'assemblée de province vote le budget et approuve les comptes de la province.

Le budget de la province prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la province pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Il comprend une section de fonctionnement et une session d'investissement.

Le budget de la province est voté en équilibre réel.

Le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissement et de provision, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Ne sont obligatoires que les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé.

Les opérations sont détaillées par nature et par fonction conformément au cadre comptable établi sur la base des principes du plan comptable général.

La première délibération budgétaire peut faire l'objet d'une ou plusieurs délibérations modificatives. Celles-ci interviennent suivant la procédure retenue pour le vote du budget dans les mêmes formes.

Aucune augmentation de dépenses ou diminution de recettes ne peut être adoptée si elle ne trouve pas sa contrepartie dans les recettes prévues ou si elle n'est pas accompagnée d'une proposition d'économie ou de ressources nouvelles de la même importance.

Art. 39.

Le président de l'assemblée de province dépose le projet du budget au plus tard le 15 novembre sur le bureau de l'assemblée.

Si le budget n'est pas exécutoire au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président de l'assemblée de province peut mettre en recouvrement les recettes et engager par douzièmes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Si le budget n'est pas voté avant le 31 mars, il est arrêté par le haut-commissaire, après avis de la chambre territoriale des comptes, sur la base des recettes de l'exercice précédent.

La décision doit être motivée si elle s'écarte des propositions de la chambre territoriale des comptes.

TITRE III

Les institutions du territoire

CHAPITRE PREMIER

Le congrès

Section 1 :
composition et formation

Art. 40

Le congrès est formé de la réunion des trois assemblées de province.

Dans le cas de dissolution d'une assemblée de province prévu à l'article 92 de la présente loi, les membres de cette assemblée continuent à siéger au congrès jusqu'à l'élection de la nouvelle assemblée de province.

Le mandat des membres du congrès est de six ans. Dans le cas où un siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est procédé au remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Section 2 :
règles de fonctionnement

Art. 41

Le congrès élit annuellement parmi ses membres un président et des vice-présidents. Pour ces élections, il ne peut être donné de procuration.

Lors de la première réunion du congrès, un bureau provisoire est constitué sous la présidence du doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres présents, pour procéder à l'élection du président. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Le congrès ne peut procéder aux élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum.

Le président et chacun des vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du congrès. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Les mêmes dispositions sont applicables lors du renouvellement du président et des vice-présidents.

Art. 42

Le congrès siège au chef-lieu du territoire. Il se réunit de plein droit le deuxième lundi qui suit l'installation des assemblées de province.

Il tient chaque année deux sessions ordinaires sur convocation de son président. La première, dite session administrative, s'ouvre entre le 1er et le 30 juin. La seconde, dite session budgétaire, s'ouvre entre le 1er et le 30 novembre.

Il fixe, par délibération, la date d'ouverture et la durée de ses sessions ordinaires. Cette durée ne peut excéder deux mois.

S'il se sépare sans avoir fixé la date d'ouverture de sa prochaine session ordinaire, cette date est déterminée par la commission permanente.

Au cas où le congrès ne s'est pas réuni au cours de l'une des périodes prévues pour ses sessions, le haut-commissaire peut modifier par arrêté, pris après avis du président du congrès, la période normale de session et convoquer le congrès en session ordinaire.

Les sessions sont ouvertes et closes par le président du congrès.

Art. 43.

Le congrès se réunit en session extraordinaire, sur un ordre du jour déterminé, à la demande présentée par écrit au président du congrès, soit par la majorité des membres le composant, soit par le haut-commissaire.

La durée de chaque session extraordinaire ne peut excéder un mois.

La durée cumulée des sessions extraordinaires, tenues entre deux sessions ordinaires, ne peut excéder deux mois.

Les dispositions des deux alinéas précédents ne sont pas applicables aux sessions extraordinaires tenues à la demande du haut-commissire.

Art. 44

Les séances du congrès sont publiques, sauf s'il en décide autrement. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Le président a seul la police du congrès dans l'enceinte de celui-ci. Il peut faire expulser de la salle des séances toute personne qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit flagrant, il peut faire procéder à des arrestations. Il en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

En cas de besoin, il peut faire appel au haut-commissaire pour s'assurer le concours de la force publique.

Art. 45

Le président du congrès peut déléguer aux vice-présidents tout ou partie de ses attributions.

Art. 46

Les délibérations du congrès ne sont valables que si plus de la moitié des membres en exercice sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint au jour fixé pour l'ouverture de la session, celle-ci est renvoyée de plein droit au troisième jour qui suit, dimanche et jours fériés non compris. Les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. La durée légale de la session court à partir du jour fixé pour la seconde réunion.

Lorsque, au cours d'une séance autre que celles renvoyées de plein droit en application des dispositions du premier alinéa du présent article, les membres présents lors d'une délibération ne forment pas la majorité des membres en exercice, la délibération est renvoyée au lendemain, dimanche et jours fériés non compris, elle est alors valable quel que soit le nombre de présents.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Sous réserve des articles 41, 51 et 52, un membre du congrès empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre du congrès ; le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par membre du congrès.

Art. 47

Le congrès établit son règlement intérieur. Le règlement fixe les modalités de son fonctionnement qui ne sont pas prévues au présent titre. Il peut être déféré au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 48

Le président du congrès fixe l'ordre du jour des séances.

Sont inscrits à l'ordre du jour les projets de délibérations présentés par le haut-commissaire, les propositions de délibérations présentées par les membres du congrès, les projets d'avis mentionnés à l'article 57 et les questions dont le conseil consultatif coutumier saisit le congrès en application du dernier alinéa de l'article 60.

Le président du congrès est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les questions dont le haut-commissaire demande l'inscription par priorité.

Le président du congrès signe le procès-verbal de chaque séance. Le procès-verbal est approuvé par le congrès.

Art. 49

Est nulle toute délibération du congrès, quel qu'en soit l'objet, prise hors du temps des sessions ou hors du lieu des séances.

Art. 50

Le congrès fixe les conditions de remboursement des frais de transport et de mission des membres du congrès ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation éventuellement allouée aux présidents du congrès et de la commission permanente.

Art. 51

Le congrès élit chaque année, en son sein et à la représentation proportionnelle, une commission permanente composée de sept à onze membres. Pour cette élection, il ne peut être donné de procuration. Le fonctionnement de cette commission est déterminé par le règlement intérieur du congrès.

Art. 52

La commission permanente élit son président, son vice-président et son secrétaire. Pour cette élection, il ne peut être donné de procuration.

La commission permanente fixe son ordre du jour. Elle est tenue de porter à l'ordre du jour les questions dont le haut-commissaire lui demande l'inscription par priorité.

La commission permanente ne siège qu'en dehors des sessions du congrès et ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres assiste à la séance. Ses délibérations sont prises à la majorité. En cas de partage égal des voix, celle de son président est prépondérante.

Il est dressé procès-verbal des délibérations. Les procès-verbaux sont signés par le président de la commission permanente. Ils font mention du nom des membres présents.

La commission permanente règle par ses délibérations, dans la limite de la délégation qui lui est consentie, les affaires qui lui sont renvoyées par le congrès et qui ne peuvent comprendre les vœux mentionnés à l'article 57 ni le budget.

En dehors des sessions, la commission permanente émet les avis auxquels il est fait référence à l'article 57 de la présente loi, à l'exception de ceux prévus par l'article 74 de la Constitution.

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 38, la commission permanente peut, en cas d'urgence, décider l'ouverture de crédits supplémentaires.

Art. 53

Les actes du congrès et de la commission permanente sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés.

(Lire la suite page 14.)

Le texte du projet de loi référendaire

(Suite de la page 13.)

Art. 54

Lorsque le budget du territoire a été adopté, les délibérations votées par le congrès en matière de contributions directes ou taxes assimilées au cours de la session budgétaire mentionnée à l'article 42 entrent en vigueur le 31 décembre suivant l'ouverture de cette session, alors même qu'elles n'auraient pas pu être publiées à cette date.

Les règles applicables aux impôts sur le revenu et à l'impôt sur le bénéfice des sociétés et autres personnes morales sont celles en vigueur au dernier jour de la période au titre de laquelle l'impôt est dû.

Art. 55

Le haut-commissaire adresse au congrès :

1) Lors de la session administrative, un rapport sur la situation du territoire et l'activité des services publics territoriaux ;

2) Avant le 1er septembre, le projet d'arrêté des comptes administratifs de l'exercice budgétaire écoulé ;

3) Un rapport sur les affaires qui vont être soumises au congrès.

Ces rapports sont imprimés et distribués à tous les membres du congrès au moins huit jours avant la date de leur inscription à l'ordre du jour, sauf en cas d'urgence déclarée par le haut-commissaire.

Les chefs des administrations du territoire ou de l'Etat dans le territoire ou de leurs établissements publics peuvent être entendus par le congrès avec l'accord du haut-commissaire.

Section 3 : Attributions du congrès

Art. 56.

Le congrès règle par ses délibérations les affaires du territoire.

Il vote le budget et approuve les comptes du territoire.

Il dispose en ce qui concerne le territoire des mêmes pouvoirs que ceux qui sont attribués aux assemblées de province par l'article 24 de la présente loi.

Art. 57.

Le congrès est consulté sur :

1) Les projets de loi prévus par l'article 74 de la Constitution ;

2) Les projets de loi autorisant la ratification des conventions internationales traitant de matières ressortissant à la compétence du territoire ou des provinces ;

3) Toute question relevant de la compétence de l'Etat sur laquelle le haut-commissaire demande l'avis du congrès.

Le congrès dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Ce délai est réduit à quinze jours en cas d'urgence, sur demande du haut-commissaire. Le délai expiré, l'avis est réputé avoir été donné.

Dans les matières de la compétence de l'Etat, le congrès peut adopter des vœux tendant soit à étendre des lois ou règlements métropolitains, soit à abroger, modifier ou compléter les dispositions législatives ou réglementaires applicables au territoire.

Ces vœux sont adressés par le président du congrès au haut-commissaire. Celui-ci les transmet au ministre chargé des territoires d'outre-mer.

CHAPITRE II
Budget du territoire

Art. 58.

Le budget du territoire est voté en équilibre réel dans les formes et conditions prévues à l'article 38.

Le haut-commissaire dépose le projet de budget du territoire sur le bureau du congrès, au plus tard le 15 novembre.

Si le budget n'est pas exécutoire avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le haut-commissaire peut mettre en recouvrement les recettes et engager par douzièmes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Si le congrès n'a pas voté le budget avant le 31 mars et sous réserve des dispositions de l'article 70, le haut-commissaire, après avis de la chambre territoriale des comptes, établit, sur la base des recettes de l'exercice précédent, un budget pour l'année en cours.

La décision doit être motivée si elle s'écarte de cet avis.

CHAPITRE III
Le comité économique et social

Art. 59.

Le comité économique et social assure la représentation des groupements professionnels, des syndicats et des autres organismes et associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle du territoire.

Il comprend trente et un membres, dont vingt-huit désignés dans le cadre des provinces à raison de huit pour la province Nord, seize pour la province Sud et quatre pour la province des îles Loyauté, ainsi que trois membres représentant respectivement la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers.

Chaque assemblée de province établit la liste des organisations qui seront appelées à désigner des représentants, ainsi que le nombre de représentants désignés par chacune d'elles. Un arrêté du haut-commissaire constate ces désignations.

Le comité économique et social donne son avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel qui lui sont soumis par le congrès, les assemblées de province, le conseil consultatif coutumier du territoire ou par le haut-commissaire.

Le fonctionnement du comité économique et social est assuré par une dotation inscrite au budget du territoire et présentant le caractère d'une dépense obligatoire.

Son organisation interne et ses règles de fonctionnement sont fixées par le congrès du territoire.

CHAPITRE IV
Les conseils coutumiers

Art. 60

Le conseil consultatif coutumier du territoire regroupe, selon les usages reconnus par la coutume, les représentants de l'ensemble des aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie : Hoot Ma Waap, Paici Camuki, Ajie Aro, Xaracuu, Djubea Kapone, Nengone, Drehu et Iaai.

Un arrêté du haut-commissaire constate les désignations.

Le conseil consultatif coutumier désigne son président et fixe son siège.

Il est consulté sur les projets et propositions de délibérations des assemblées de province relatives au statut de droit particulier et au droit foncier.

Il peut être consulté sur les projets et propositions de délibérations du congrès du territoire et des assemblées de province. Il peut être consulté sur toute autre matière à l'initiative du haut-commissaire.

S'il apparaît au conseil consultatif coutumier que les questions dont il est saisi relèvent d'une ou plusieurs aires coutumières déterminées, son président en saisit les représentants des aires intéressées.

L'avis du conseil consultatif coutumier est réputé donné s'il n'est pas transmis au congrès ou à l'assemblée de province dans le délai d'un mois.

Au cas où le conseil consultatif saisit les représentants d'une ou plusieurs aires coutumières, ce délai est porté à deux mois.

A son initiative ou sur demande des représentants d'une aire coutumière, le conseil consultatif coutumier peut saisir le congrès ou l'assemblée de province de toute question ou proposition concernant le statut de droit particulier ou le statut des réserves foncières mélanésiennes.

Art. 61

Il est institué dans chaque aire coutumière un conseil coutumier. La composition de chaque conseil est fixée selon les usages propres à chaque aire. Elle est constatée par arrêté du haut-commissaire.

Le conseil coutumier désigne son président et fixe son siège.

Le comité consultatif se réunit, sur convocation du haut-commissaire, au moins une fois par mois.

Le conseil coutumier est consulté par le président du conseil consultatif coutumier du territoire sur les projets et propositions de délibérations des assemblées de province relatives au statut de droit civil particulier et au droit foncier. Il peut également être consulté sur toute autre matière par les présidents des assemblées de province.

Lorsqu'il est requis, l'avis du conseil coutumier est réputé donné s'il n'est pas transmis à l'assemblée de province dans le délai d'un mois.

Art. 62

Le fonctionnement des conseils coutumiers est assuré par une dotation inscrite au budget du territoire qui présente le caractère d'une dépense obligatoire.

Le montant de l'indemnité pour frais de représentation du président du conseil consultatif coutumier du territoire et le remboursement des frais exposés par les membres de ce conseil sont fixés dans les formes et conditions prévues à l'article 50.

Les membres du conseil coutumier de chaque aire coutumière sont remboursés des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion des sessions ou des missions qui leur sont confiées par ces conseils. Le montant de ces frais est fixé par référence aux indemnités correspondantes prévues pour les agents de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Il est alloué au président du conseil coutumier de chaque aire coutumière une indemnité forfaitaire pour frais de représentation.

TITRE IV
Le haut commissaire de la République

Art. 63

Un décret fixe les conditions dans lesquelles le haut-commissaire de la République peut déléguer une partie de ses attributions et peut être suppléé.

Le haut commissaire peut déléguer sa signature.

CHAPITRE PREMIER
La représentation de l'Etat

Art. 64

Le haut commissaire a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et du contrôle administratif.

Dans chaque province, le haut commissaire est représenté par un commissaire délégué de la République.

Il assure l'ordre public, le respect des libertés publiques et des droits individuels et collectifs.

Il assure, au nom de l'Etat, dans les conditions prévues par la législation ou la réglementation en vigueur, le contrôle des organismes ou personnes publics ou privés bénéficiant de subventions ou contributions de l'Etat.

Il prend des règlements dans les matières relevant de sa compétence. Il arrête les programmes annuels d'importation.

Il est ordonnateur des recettes et des dépenses civiles de l'Etat et peut déléguer ses pouvoirs en cette matière à des fonctionnaires relevant de son autorité.

En matière de défense, il exerce les fonctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur dans les territoires d'outre-mer.

Il peut proclamer l'état d'urgence dans les conditions prévues par les lois et décrets. Il en informe le président de l'assemblée de province concernée ainsi que le président du congrès du territoire et en rend compte au ministre chargé des territoires d'outre-mer.

Le haut commissaire ou son représentant assiste aux séances du congrès, de sa commission permanente et des assemblées de province. Ils y sont entendus lorsqu'ils le demandent.

La même faculté est ouverte au commissaire délégué de la République devant l'assemblée de province.

Le haut commissaire assure la publication des lois et décrets dans le territoire au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Il assure, en outre, la publication au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie des décisions ressortissant à la compétence de l'Etat, du territoire et des provinces.

CHAPITRE II
L'exécutif du territoire

Art. 65

Le haut commissaire est l'exécutif du territoire et, à ce titre, le représente. Il prépare et exécute des délibérations du congrès et de sa commission permanente, et notamment le budget. Il est l'ordonnateur du budget du territoire et peut déléguer ses pouvoirs d'ordonnateur, à des fonctionnaires relevant de son autorité, à l'exception du pouvoir de réquisition prévu au sixième alinéa de l'article 72. Les services du territoire sont placés sous son autorité.

Le haut commissaire nomme à tous les emplois des services territoriaux. Il nomme également les directeurs d'offices ou d'établissements publics territoriaux, les commissaires du territoire auprès desdits offices et établissements publics et les représentants du territoire au conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer.

Art. 66

Le haut-commissaire propose au congrès les tarifs des prestations des services publics territoriaux et des cessions de matières et de matériels. Il détermine les modalités d'exécution des travaux publics ou d'exploitation des ouvrages publics, et fixe l'ordre dans lequel seront exécutés les travaux prévus au budget territorial. Il passe les conventions entre le territoire et ses fermiers, concessionnaires et autres contractants.

Art. 67

En cas de circonstances exceptionnelles, le haut commissaire peut décider de suspendre ou de réduire, à titre provisoire, tous droits fiscaux d'entrée et de sortie et tous droits indirects frappant les articles à la production, à la circulation ou à la consommation.

Ces décisions sont immédiatement soumises à la ratification du congrès lorsque celui-ci est en session. Dans le cas contraire, la commission permanente en est saisie et fait rapport au congrès dès la session suivante.

La ratification du congrès prend effet à compter de la date à laquelle a été prise la décision du haut-commissaire.

Si la décision de suspension ou de réduction n'est pas ratifiée par le congrès, son application cesse à compter de la décision du congrès.

Ces exonérations doivent faire l'objet d'une décision modificative du budget du territoire afin de lui conserver son équilibre réel, sans répercussion sur les dotations attribuées aux autres collectivités.

Art. 68

Le haut-commissaire est assisté d'un comité consultatif composé du président et d'un vice-président de chacune des trois assemblées de province ainsi que du président et de l'un des vice-présidents du congrès. Chaque membre du comité peut être représenté par un membre appartenant à la même assemblée.

Le comité exécutif émet un avis sur toute question que lui soumet à cette fin le haut-commissaire ou l'un de ses membres.

Le haut-commissaire l'informe sans délai des projets de loi et de décret relatifs au territoire, du projet de budget et des principales décisions modificatives ainsi que des mesures qu'il est appelé à prendre en vertu des articles 66 et 67.

CHAPITRE III
Le contrôle de la légalité

Art. 69

Le haut commissaire veille à la légalité des actes des autorités du territoire et des provinces.

La preuve de la réception des actes par le haut commissaire peut être apportée par tout moyen. L'accusé de réception qui est immédiatement délivré peut être utilisé à cet effet mais n'est pas une condition du caractère exécutoire des actes.

Le haut commissaire défère au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie les décisions du congrès ou de sa commission permanente, des assemblées de province, de leur président ou de leur bureau, qu'il estime contraires à la légalité, dans les deux mois de la transmission qui lui en est faite.

A la demande du président du congrès, ou des présidents des assemblées de province suivant le cas, le haut commissaire peut faire connaître son intention de ne pas déférer un acte au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Lorsque le haut commissaire défère un acte au tribunal administratif, il en informe sans délai l'autorité concernée et lui communique toute précision sur les illégalités invoquées.

Lorsqu'il n'a pas qualité pour assurer l'exécution de la décision attaquée, le haut-commissaire peut assortir son recours d'une demande de sursis à exécution. Il est fait droit à cette demande si l'un des moyens invoqués dans la requête paraît, en l'état de l'instruction, sérieux et de nature à justifier l'annulation de l'acte attaqué.

Lorsque l'acte attaqué est de nature à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle, le président du tribunal administratif ou un membre du tribunal délégué à cet effet prononce le sursis dans les quarante-huit heures. La décision relative au sursis est susceptible d'appel devant le Conseil d'Etat dans la quinzaine de sa notification. En ce cas, le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat ou un conseiller d'Ettat délégué à cet effet statue dans un délai de quarante-huit heures.

L'appel des jugements du tribunal administratif ainsi que des décisions relatives aux sursis prévus aux alinéas précédents, rendus sur recours du haut-commissaire, est présenté par celui-ci.

Sans préjudice du recours direct dont elle dispose, si une personne physique ou morale est lésée par un acte des autorités territoriales ou provinciales, elle peut, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire, demander au haut commissaire de mettre en œuvre la procédure prévue aux troisième, cinquième et sixième alinéas du présent article.

CHAPITRE IV
Le contrôle budgétaire

Art. 70

Lorsque le budget du territoire ou d'une province n'est pas voté en équilibre réel, la chambre territoriale des comptes, saisie par le haut commissaire dans le délai de trente jours à compter de la transmission qui lui est faite de la délibération du congrès ou de l'assemblée de province, le constate et propose au congrès ou à l'assemblée de province, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures budgétaires nécessaires au rétablissement de l'équilibre. La chambre territoriale des comptes demande au congrès ou à l'assemblée de province une nouvelle délibération.

La nouvelle délibération rectifiant le budget initial doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la communication des propositions de la chambre territoriale des comptes.

Si le congrès ou l'assemblée de province n'a pas délibéré dans le délai prescrit ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre territoriale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à compter de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le haut commissaire.

Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre territoriale des comptes, il doit motiver sa décision.

Art. 71

Si une dépense obligatoire a été omise ou si le crédit correspondant à cette dépense a été insuffisamment doté au budget du territoire ou d'une province, le haut commissaire demande une seconde lecture à l'assemblée intéressée. Si, dans les quinze jours de la demande de la seconde lecture, cette assemblée n'a pas rétabli les inscriptions de crédits nécessaires, le haut commissaire saisit la chambre territoriale des comptes.

Si la chambre territoriale des comptes constate dans le mois de sa saisine que la dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget du territoire ou d'une province ou l'a été pour un montant insuffisant, le haut commissaire procède à l'inscription d'office des crédits nécessaires selon les propositions de la chambre territoriale des comptes, soit par prélèvement sur le crédit ouvert pour les dépenses diverses et imprévues, soit par réduction de dépenses facultatives, soit par majoration de taxes, soit par imputation respectivement sur les fonds territoriaux ou provinciaux.

A défaut de mandatement d'une dépense obligatoire par le président d'une assemblée de province dans le mois suivant la mise en demeure qui lui a été faite par le haut commissaire, celui-ci y procède d'office.

TITRE V
Le comptable du territoire et des provinces, le contrôle financier et la chambre territoriale des comptes

CHAPITRE PREMIER
Le comptable du territoire et de la province et le contrôle financier

ART. 72

Le ministre chargé du budget, après en avoir informé le président du congrès et les présidents des assemblées de province, nomme le comptable du territoire et un comptable par province. Ceux-ci sont comptables directs du Trésor ayant la qualité de comptable principal.

Les fonctions de comptable de l'Etat ne peuvent pas être exercées par le comptable du territoire ou des provinces.

Les comptables du territoire et des provinces prêtent serment devant la chambre territoriale des comptes.

Ils sont tenus de produire leurs comptes devant la chambre territoriale des comptes qui statue par voie de jugement.

Le comptable du territoire ou de la province ne peut subordonner ses actes de paiement à une appréciation de l'opportunité des décisions prises par l'ordonnateur. Il ne peut soumettre les mêmes actes qu'au contrôle de légalité qu'impose l'exercice de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Il est tenu de motiver la suspension du paiement.

Lorsque le comptable du territoire ou de la province notifie sa décision de suspendre le paiement d'une dépense, le haut-commissaire ou le président de l'Assemblée de province peut lui adresser un ordre de réquisition. Il s'y conforme aussitôt, sauf en cas d'insuffisance de fonds territoriaux ou provinciaux disponibles, de dépense ordonnancée sur des crédits irrégulièrement ouverts ou insuffisants ou sur des crédits autres que ceux sur lesquels elle devrait être imputée, d'absence de justification du service fait ou de défaut de caractère libératoire du règlement.

Les présidents des assemblées de province notifient au haut-commissaire leurs ordres de réquisition. Celui-ci informe la chambre territoriale des comptes de ses ordres de réquisition et de ceux des présidents des assemblées de province.

En cas de réquisition, l'ordonnateur engage sa responsabilité propre.

CHAPITRE II
La Chambre territoriale des comptes

Art. 73

Il est institué une chambre territoriale des comptes.

Les articles 84 à 89 de la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée précitée sont applicables à la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où il n'y est pas dérogé par la présente loi.

La chambre territoriale des comptes est compétente à l'égard du territoire, des provinces, des communes et de leurs établissements publics dans les conditions prévues par la loi nº 82-594 du 10 juillet 1982 modifiée relative aux chambres régionales des comptes et modifiant la loi nº 67-483 du 27 juin 1967 relative à la Cour des comptes.

La loi nº 82-595 du 10 juillet 1982 relative aux présidents des chambres régionales des comptes et au statut des membres des chambres régionales des comptes est applicable à la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie.

TITRE VI
Les élections aux assemblées de province

Article 74

Les élections aux assemblées de province ont lieu dans le mois qui précède l'expiration du mandat des membres sortants.

Dans chacune des provinces, les élections ont lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Les candidats doivent être âgés de vingt et un ans accomplis et inscrits sur la liste électorale de l'une des communes de la province. Nul ne peut être candidat dans plus d'une province ni sur plus d'une liste. Les députés et le sénateur de Nouvelle-Calédonie sont éligibles dans toutes les provinces du territoire.

Chaque liste comprend un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de six. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer la personne élue sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Lorsque l'application de la règle précédente ne permet pas de combler une vacance survenue pour cause de décès, il est procédé dans les trois mois à une élection partielle au scrutin uninominal à un tour. Toutefois, aucune élection partielle ne pourra avoir lieu dans un délai de six mois précédant l'expiration du mandat des membres d'une assemblée de province. Dans le cas de dissolution prévue à l'article 92, il est procédé aux élections de l'assemblée de province pour la durée de son mandat restant à courir.

Les dispositions du titre I du livre premier et des articles L. 354, L. 359 et L. 361 à L. 363 du code électoral sont applicables à l'élection des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie sous réserve des dispositions de la présente loi.

Les dispositions des articles 6, 8, à l'exception de ses cinquième et huitième alinéas, et 9 de la loi nº 52-1310 du 10 décembre 1952 relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et l'article 7 de la loi nº 84-756 du 7 août 1984 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie restent applicables.

Les électeurs sont convoqués par décret publié au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie* quatre semaines au moins avant la date du scrutin. Toutefois, en cas d'élection partielle prévue au septième alinéa du présent article, la convocation est faite par arrêté du haut-commissaire dans les formes et conditions prévues par le présent titre.

Art. 75

I. – Pour l'application du titre I du livre premier du code électoral à l'élection des membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, il y a lieu de lire :

1) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

هكذا من الأصل

هكذا من الأمل

e loi référendai

sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

2) « haut-commissaire » au lieu de « préfet » ;

3) « commissaire délégué » au lieu de « sous-préfet » ;

4) « services du haut-commissaire » au lieu de « préfecture » ;

5) « services du commissaire délégué » au lieu de « sous-préfecture » ;

6) « tribunal de première instance » au lieu de « tribunal d'instance » et de « tribunal de grande instance » ;

7) « membres des assemblées de province » au lieu de « conseillers généraux » et « conseillers régionaux ».

Pour l'application des articles L. 354, L. 359, L. 361 à L. 363 du code électoral à l'élection des membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, il y a lieu de lire « province » au lieu de « département » et « assemblée de province » au lieu de « conseil régional ».

II. – Pour les élections aux assemblées de province, le mot « département » mentionné au III de l'article L. 71 du code électoral est remplacé par le mot « province ». Pour l'application de l'article L. 66 dudit code, n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement les bulletins blancs, les bulletins manuscrits, les bulletins qui ne contiennent pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe, dans des enveloppes non réglementaires ou dans des enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins imprimés sur un papier d'une couleur autre que celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature, les bulletins portant des signes autres que l'emblème imprimé qui a pu être mentionné sur la même déclaration et les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers.

Art. 76

L'autorité mentionnée à l'article 16 de la loi nº 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée fixe les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion, par le secteur public de la radiotélévision, des émissions relatives à la campagne électorale. Pour la durée de la campagne, elle adresse des recommandations aux exploitants des autres services de communication audiovisuelle autorisés. Elle désigne un représentant dans le territoire pendant toute la durée de la campagne.

Les dépenses liées à la campagne audiovisuelle officielle sont à la charge de l'Etat.

Art. 77

Les dispositions de la loi nº 77-808 du 19 juillet 1977 relatives à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion sont applicables aux élections aux assemblées de province.

Pour l'application du dernier alinéa de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1977 précitée, il y a lieu de lire « dans le territoire » au lieu de « en métropole ».

Art. 78

Les fonctions de membre d'une assemblée de province sont incompatibles avec la qualité de conseiller général et de conseiller régional, avec les fonctions de membre d'une autre assemblée de province ainsi qu'avec celles de membre d'une assemblée d'un autre territoire d'outre-mer ou de membre d'un exécutif d'un autre territoire d'outre-mer.

Les fonctions de membre d'une assemblée de province sont également incompatibles avec les fonctions et activités mentionnées à l'article L.O. 146 du code électoral, ainsi qu'avec les fonctions de directeur ou de président d'établissement public lorsqu'elles sont rémunérées.

En outre, les fonctions de membre d'une assemblée de province sont incompatibles avec plus d'un des mandats électoraux ou fonctions électives énumérées à l'article L. 46-1 du code électoral.

Le président de l'assemblée de province et les membres élus de cette assemblée, lorsqu'ils se trouvent, au moment de leur élection, dans l'un des cas d'incompatibilité prévus au présent article, doivent déclarer leur option au haut-commissaire dans le délai de quinze jours qui suit leur élection.

Si la cause de l'incompatibilité est postérieure à l'élection, le droit d'option prévu à l'alinéa précédent est ouvert dans le délai de quinze jours qui suit la survenance de l'incompatibilité.

A défaut d'avoir exercé leur option dans les délais, les membres de l'assemblée de province sont réputés avoir renoncé à cette fonction.

Un arrêté du haut-commissaire constate le choix exercé par le membre de l'assemblée de province. Cet arrêté est notifié aux présidents des assemblées de province.

L'incompatibilité prévue au deuxième alinéa du présent article ne s'applique pas dès lors que le membre de l'assemblée de province siège en qualité de représentant du territoire ou d'une province ou de représentant d'un de leurs établissements publics et que les fonctions et activités mentionnées à l'article L.O. 146 du code électoral ne sont pas rémunérées.

TITRE VII

Dispositions particulières

CHAPITRE PREMIER

Indemnisation des personnes et des biens

Art. 79.

Le régime d'indemnisation prévu par le chapitre II du titre II de la loi nº 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie est applicable aux dommages directs causés aux personnes et aux biens par des actes de violence liés aux événements politiques survenus dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie entre le 16 avril et le 20 août 1988.

Les demandes d'indemnisation sont, à peine de forclusion, adressées au haut-commissaire dans le délai de six mois à compter de la publication de la présente loi au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Les demandes déposées auprès du haut-commissaire et en cours d'instruction au moment de la publication de la présente loi au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie* sont soumises aux dispositions du présent chapitre. Dans ce cas, le délai d'instruction court à compter de la publication de la loi au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*.

CHAPITRE II

Dispositions d'ordre pénal

Art. 80.

Sont amnistiées les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

Toutefois, le bénéfice de l'amnistie ne s'étend pas à ceux qui, par leur action directe et personnelle, ont été les auteurs principaux du crime d'assassinat prévu par l'article 296 du code pénal.

Les effets de l'amnistie prévue par la présente loi sont ceux que définissent les dispositions du chapitre IV de la loi nº 88-828 du 20 juillet 1988 portant amnistie.

Les contestations relatives au bénéfice de l'amnistie sont, si elles concernent des condamnations pénales définitives, soumises aux règles de compétence et de procédure prévues par l'article 778 du code de procédure pénale.

En l'absence de condamnation définitive, les contestations sont soumises à la juridiction compétente pour statuer sur la poursuite.

L'amnistie résultant des dispositions de la présente loi est constatée, pour l'application de l'article 769 du code de procédure pénale, par le ministère public près la juridiction ayant prononcé la condamnation, agissant soit d'office, soit sur requête du condamné ou de ses ayants droit.

La décision du ministère public peut être contestée dans les conditions prévues aux quatrième et cinquième alinéas du présent article.

Art. 81.

Les dispositions du code de procédure pénale relatives au placement et au maintien en détention provisoire ne sont pas applicables dans le cas de poursuites concernant les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

CHAPITRE III

Dispositions relatives à la fonction publique

Art. 82.

Il est créé, dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie, un établissement public d'Etat dénommé « Institut de formation des personnels administratifs » chargé d'assurer la formation et le perfectionnement des agents publics en service dans le territoire.

Il passe, à cet effet, des conventions avec les communes, les provinces et le territoire.

Le conseil d'administration de l'Institut est présidé par le haut-commissaire ; il est, en outre, composé des membres suivants :

1) un représentant du congrès élu par cette assemblée ;

2) un représentant de chacune des assemblées de province, élu par celle-ci ;

3) trois représentants de l'Etat désignés par le haut-commissaire ;

4) un maire désigné par chacune des associations de maires de Nouvelle-Calédonie dont la liste est fixée par le haut-commissaire ;

5) trois représentants des fonctionnaires en service dans le territoire désignés par les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires.

Le directeur de l'Institut est nommé par le haut-commissaire. Il siège au conseil d'administration avec voix consultative.

Les ressources de l'Institut sont constituées par :

1) une cotisation obligatoire versée par le territoire, les provinces et leurs établissements publics administratifs ;

2) les redevances pour prestations de services ; ;

3) les dons et legs ;

4) les emprunts affectés aux opérations d'investissement ;

5) les subventions qui lui sont accordées.

La cotisation est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents employés par le territoire, les provinces et leurs établissements publics, telle qu'elle apparaît aux comptes administratifs de l'avant-dernier exercice. Le taux de cette cotisation est fixé chaque année par le haut-commissaire sur proposition du conseil d'administration. Un acompte égal au tiers de la cotisation due au titre de l'exercice précédent est versé avant le 1ᵉʳ février de chaque année ; le solde est versé avant le 1ᵉʳ juin. Pour les deux premiers exercices, la cotisation est à la charge du territoire. Son montant est fixé par le congrès.

Les biens, droits et obligations du centre de formation du personnel administratif de la Nouvelle-Calédonie et dépendances créé par l'article 130 de la loi nº 84-821 du 6 septembre 1984 sont transférés à l'établissement créé par le présent article.

Art. 83.

Jusqu'au 31 décembre 1998, nonobstant toute disposition contraire, les agents contractuels de l'Etat, du territoire, des provinces et des communes peuvent être intégrés dans la fonction publique territoriale dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes :

1) avoir exercé des fonctions publiques non électives pendant deux années consécutives ;

2) avoir suivi avec succès un cycle de formation à l'Institut de formation des personnels administratifs, sauf dispense exceptionnelle accordée par la commission mentionnée à l'alinéa suivant.

Les intégrations sont prononcées sur proposition d'une commission de sélection présidée par le président du tribunal administratif ou son représentant et comprenant en outre trois membres désignés par le haut-commissaire et trois membres élus par le congrès en son sein à raison d'un par province. Ne peuvent être titularisés dans la catégorie A que les agents titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Etat.

Les trois versions de l'amnistie

Il y a eu trois versions différentes des dispositions relatives à l'amnistie prévue par les accords de Matignon et de la rue Oudinot.

1) **La version initiale de l'avant-projet de loi indiquait (article 112) :**

« Sont amnistiées toutes infractions commises avant le 20 août 1988 à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort ou des infirmités permanentes au sens de l'article 310 du code pénal. »

2) La version arrêtée au terme des négociations complémentaires du mois d'août disposait notamment (articles 107 et 108) :

« Sont amnistiées les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

» Toutefois, le bénéfice de l'amnistie ne s'étend pas à ceux qui, par leur action directe et personnelle, ont commis le crime d'assassinat prévu par l'article 296 du code pénal. (...)

» Les personnes exclues du bénéfice de l'amnistie dans les conditions prévues à l'article 107, d'une part, ne peuvent être placées en détention provisoire lorsqu'elles sont inculpées, d'autre part, sont remises en liberté de plein droit au plus tard le 25 décembre 1988 lorsqu'elles sont placées sous le régime de la détention provisoire au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi. »

3) Les articles 80 et 81 du projet adopté par le conseil des ministres du 5 octobre et modifié conformément à l'avis du Conseil d'Etat indiquent notamment :

« Sont amnistiées les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

» Toutefois, le bénéfice de l'amnistie ne s'étend pas à ceux qui, par leur action directe et personnelle, ont été les auteurs principaux du crime d'assassinat prévu par l'article 296 du code pénal. (...)

» Les dispositions du code de procédure pénale relatives au placement et au maintien en détention provisoire ne sont pas applicables dans le cas de poursuites concernant les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire. »

TITRE VIII

Mesures d'accompagnement économiques, sociales et culturelles

Art. 84

Des contrats de développement sont conclus entre l'Etat et les provinces afin de financer en commun des actions destinées à atteindre, en prenant en compte les spécificités provinciales, des objectifs de développement dont les principaux sont mentionnés à l'article suivant.

Ces contrats seront signés, avant la fin de 1989, pour les années 1990, 1991 et 1992. En 1992, seront signés des contrats de développement pour les années 1993 à 1997.

Pour chaque période d'application des contrats de développement, les crédits d'investissement civil de l'Etat et les subventions d'investissement de l'Etat dans le territoire devront être affectés de telle sorte qu'à la fin de chaque période ces crédits aient été affectés, pour les trois quarts, à des opérations intéressant les provinces Nord et des Iles et, pour un quart, à des opérations intéressant la province Sud.

Art. 85

Les contrats de développement prévus à l'article précédent déterminent les actions à engager pour atteindre les objectifs suivants :

1) Faciliter l'accès de tous aux formations initiales et continues et adapter celles-ci aux particularités du territoire, telles qu'elles résultent, notamment, de la diversité de ses cultures. Cet objectif pourra être atteint par le développement des bourses, le renforcement de la formation des enseignants, l'adaptation des programmes, notamment par l'enseignement des langues locales, la diversification des filières universitaires et le développement des formations professionnelles en alternance.

2) Favoriser un rééquilibrage du territoire par rapport à l'agglomération chef-lieu et améliorer les infrastructures pour permettre le désenclavement des populations isolées. L'effort devra porter, d'une part, sur l'aménagement des voies routières transversales et la réalisation des équipements, y compris portuaires, nécessaires au développement d'un centre urbain dans la province Nord, d'autre part, sur le renforcement des infrastructures communales et provinciales d'adduction d'eau, d'assainissement, de communication et de distribution électrique.

3) Améliorer les conditions de vie des populations de toutes les parties du territoire, notamment par le renforcement de la prévention et des équipements sanitaires, l'action sociale et le logement social.

4) Promouvoir le patrimoine culturel mélanésien et celui des autres cultures locales. Les actions prioritaires correspondantes porteront sur l'inventaire, la protection et la valorisation du patrimoine culturel mélanésien, ainsi que sur le soutien à la production et à la création audiovisuelles.

5) Encourager le développement des activités économiques locales et le développement de l'emploi, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de l'aquaculture et du tourisme.

6) Faire participer les jeunes au développement par des activités d'insertion.

7) Mettre en œuvre une politique foncière adaptée aux spécificités locales.

8) Susciter l'intensification des échanges économiques et culturels avec les Etats ou territoires de la région du Pacifique.

Art. 86.

L'Etat apporte son concours, sous forme de dotation en capital ou d'avances, à des organismes de financement pour permettre la participation au capital de sociétés ayant leur siège en Nouvelle-Calédonie de personnes physiques ou morales résidant dans le territoire.

Art. 87.

Il est créé, à compter du 1ᵉʳ janvier 1989, au sein du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, un fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie.

Peuvent bénéficier de financements ou de garanties de ce fonds le territoire, les provinces, les communes et les personnes physiques ou morales participant au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Le fonds peut être alimenté par la procédure des fonds de concours.

Les crédits inscrits au fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie sont délégués globalement au haut-commissaire qui en assure la gestion. Celui-ci est assisté dans cette tâche par le comité consultatif prévu à l'article 68. Toutefois, jusqu'au 14 juillet 1989, les attributions de ce comité sont exercées par le comité institué par l'article 2 de la loi du 12 juillet 1988.

Les crédits non consommés du fonds exceptionnel d'aide au développement de la Nouvelle-Calédonie institué par la loi nº 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les engagements souscrits pour l'utilisation de ces crédits, sont transférés au fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie à compter du 1ᵉʳ janvier 1989.

TITRE IX

Dispositions diverses et transitoires

Art. 88.

Sous réserve des engagements internationaux et des dispositions législatives d'application, le congrès du territoire et les assemblées de province peuvent proposer au gouvernement de la République l'ouverture de négociations tendant à la conclusion d'accords avec un ou plusieurs Etats ou territoires de la région du Pacifique dans les domaines intéressant le territoire ou les provinces. Un représentant du congrès ou des assemblées de province participe à ces négociations.

Le gouvernement de la République peut autoriser les présidents du congrès ou des provinces à représenter, aux côtés des représentants de l'Etat, le territoire ou les provinces dans les domaines de leurs compétences au sein des organismes régionaux du Pacifique ou des organes régionaux du Pacifique dépendant d'institutions spécialisées des Nations unies.

En matière de relations aériennes et maritimes internationales, des représentants du congrès du territoire ou des assemblées de province peuvent participer à la négociation des accords intéressant la desserte de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le Pacifique sud, les autorités de la République peuvent confier aux présidents du congrès ou des provinces des pouvoirs leur permettant de négocier des accords traitant de matières ressortissant à la compétence du territoire ou des provinces, à l'exclusion des accords mentionnés à l'alinéa précédent.

Les accords ainsi négociés sont soumis à ratification ou approbation dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 de la Constitution.

Art. 89.

Il est créé auprès du haut-commissaire un comité consultatif du crédit composé, à parts égales :

1) de représentants de l'Etat ;

2) de représentants du territoire et des provinces ;

3) de représentants des organismes professionnels intéressés.

Un décret en Conseil d'Etat en précise les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement.

Art. 90.

Il est créé auprès du haut-commissaire un comité consultatif des mines composé, à parts égales :

1) de représentants de l'Etat ;

2) de représentants du territoire et des provinces ;

3) de représentants des organisations professionnelles et syndicales intéressées.

Un décret en Conseil d'Etat en précise les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement.

Art. 91.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles seront dévolues et affectées par le haut-commissaire, à l'Etat, au territoire, aux provinces ou à leurs établissements publics, en fonction de la répartition des compétences opérée par la présente loi, les patrimoines, droits et obligations du territoire et des régions institués par la loi nº 85-892 du 23 août 1985 sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie et par la loi nº 88-82 du 22 janvier 1988 précitée, ainsi que de leurs établissements publics.

A cette fin, le haut-commissaire est habilité à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de certains éléments de l'actif ainsi qu'à l'abandon des créances irrecouvrables des régions.

Art. 92.

Lorsque leur fonctionnement se révèle impossible, le congrès et les assemblées de province peuvent être dissous par décret en conseil des ministres, après avis de leur président. Le décret de dissolution du congrès fixe la date des élections qui doivent avoir lieu dans les deux mois. Le gouvernement de la République en informe le Parlement, le congrès et les assemblées de province.

Lorsque le fonctionnement d'une assemblée de province se révèle impossible, l'assemblée peut être dissoute par décret en conseil des ministres, après avis des présidents du congrès et des assemblées de province. Le décret de dissolution de l'assemblée de province fixe la date des élections qui doivent avoir lieu dans les deux mois. Le président assure l'expédition des affaires courantes.

Art. 93.

Il est créé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat un établissement public d'Etat, dénommé Agence de développement de la culture canaque.

L'agence est administrée par un conseil d'administration composé pour un quart de représentants de l'Etat désignés par le haut-commissaire, pour un quart de personnalités désignées par le conseil consultatif coutumier du territoire et, pour le reste, en nombre égal, de représentants désignés par chacune des assemblées des provinces. Le conseil d'administration élit son président parmi ses membres.

Les ressources de l'établissement sont constituées par les concours de l'Etat, du territoire, des provinces, des communes, d'associations ou de personnes privées, ainsi que par des emprunts, dons et legs et recettes diverses. Le décret précise les modalités de dévolution des biens, droits et obligations de l'office créé par la loi nº 88-82 du 22 janvier 1988 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Pendant la période comprise entre la promulgation de la présente loi et le 14 juillet 1989, l'établissement public est administré par un conseil d'administration provisoire composé pour moitié de représentants de l'Etat et pour moitié de représentants du territoire désignés par le haut-commissaire.

Art. 94

Il est créé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat un établissement public d'Etat, dénommé Agence de développement rural et d'aménagement foncier. L'agence est habilitée à procéder à toutes opérations de nature à faciliter l'acquisition et la mise à disposition des fonds agricoles et fonciers.

Elle est administrée par un conseil d'administration, présidé par le haut-commissaire, qui comprend, en outre, en nombre égal, des représentants de l'Etat désignés par le haut-commissaire, des représentants du territoire élus par le congrès à la représentation proportionnelle, des représentants des provinces choisis en leur sein par les assemblées de province et des représentants des organisations professionnelles agricoles désignés par le haut-commissaire sur proposition de celles-ci.

Les ressources de l'agence sont constituées par des dotations de l'Etat, les redevances pour prestations de service, le produit des ventes et des locations, ainsi que par des emprunts, dons et legs et recettes diverses. Les biens, droits et obligations de l'agence créée par l'article 29 de la loi nº 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie sont transférés à cet établissement public.

Art. 95.

La personnalité morale est reconnue aux groupements de droit particulier local qui ont déposé une déclaration auprès du président de l'assemblée de province et désigné un mandataire.

Art. 96.

Sont abrogés :

1) le titre V de la loi nº 84-821 du 6 septembre 1984, à l'exception du troisième alinéa de l'article 131 ;

2) les articles 89 à 91 de l'ordonnance nº 85-992 du 20 septembre 1985 ;

3) les dispositions des articles 29 à 32, 35 et 36 de la loi nº 86-844 du 17 juillet 1986 ;

4) les dispositions de la loi nº 88-82 du 22 janvier 1988, à l'exception des articles 139 et 145.

Les dispositions des articles 125 à 129 et 137 *bis* de la loi nº 84-821 du 6 septembre 1984 sont maintenues en vigueur.

Art. 97.

Les dispositions de l'article 3, des titres VI à VIII, de l'article 93 et des 1º et 2º de l'article 96 de la présente loi entreront en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Les autres dispositions de la présente loi entreront en vigueur le 14 juillet 1989.

La première élection aux assemblées de province aura lieu à une date fixée par décret entre le 1ᵉʳ juin et le 14 juillet 1989.

Le mandat des membres des conseils de région et du congrès du territoire élus le 24 avril 1988 expirera le 14 juillet 1989.

FIN

Société

MÉDECINE

La grève dans les hôpitaux

Les infirmières jugent insuffisantes les propositions du gouvernement

Ouvertes à 18 heures, jeudi 6 octobre, les négociations au sujet des infirmières du secteur public, entre le ministre de la santé, M. Claude Evin, et les syndicats CFDT, FO, CGT, CFTC et CGC, ont été suspendues peu avant 23 heures, les représentants des fédérations estimant que les propositions du gouvernement sont insuffisantes. Elles devaient reprendre à 14 heures, vendredi 7 octobre. M. Evin envisage une rallonge salariale de 1 milliard de francs par an, impliquant notamment une hausse mensuelle de 100 F, de la prime « Veil » ainsi qu'un bonus d'ancienneté d'un an et demi pour tout le monde. Les infirmières de plus de vingt-cinq ans d'ancienneté pourraient également profiter du déplafonnement de la grille des salaires. La coordination des infirmiers d'Ile-de-France qualifie d'*« aumône »* ces mesures et confirme son mot d'ordre de grève pour vendredi ainsi que la convocation d'une assemblée générale nationale samedi 8 octobre à 10 heures à La Sorbonne. CFDT, FO, CGC et CFTC appellent à une grève et à une manifestation nationale le jeudi 13 octobre.

« Globalement négatif », *« inacceptable »*, *« honteux »*, *« méprisant »*. La coordination des infirmiers d'Ile-de-France et l'ensemble des syndicats (CFDT, FO, CGT, CFTC et CGC) n'ont pas eu de mots assez durs pour qualifier les propositions du ministre de la santé lors des négociations ouvertes à son ministère, jeudi 6 octobre. Tous les jugent insuffisantes. Après cinq heures de discussions, les syndicats ont demandé une suspension des négociations jusqu'à 14 heures, vendredi 7 octobre, afin de pouvoir consulter leur base et *« donner au gouvernement le temps de chercher une solution, plus acceptable »*. Pour la coordination, qui a été informée par le ministre lui-même des propositions, au cours d'un entretien qui a duré près de deux heures, le climat menaçait d'être *« brûlant »* dans les hôpitaux vendredi 7 octobre.

Une appréciation avec laquelle les syndicats sont d'accord. Ils soulignent en effet qu'aux frustrations des infirmières devraient s'ajouter celles des autres professions paramédicales, ignorées du gouvernement dans ces négociations malgré leur mobilisation récente, notamment dans la grève du jeudi 6 octobre et leur participation à la manifestation parisienne, ainsi que celles des techniciens et administratifs des hôpitaux, alignés sur les infirmières.

Un milliard de francs, tel est le montant global de l'enveloppe que le gouvernement a décidé de dégager pour revaloriser cette profession dans les établissements publics. Si cette somme était répartie uniformément, les quelque 175 000 infirmières des établissements publics recevraient chacune environ 490 F brut ou 317 F net. En réalité, la ventilation proposée se fera de façon tout à fait différente. Les augmentations s'étaleront de 100 F (brut) pour les moins chanceux à un peu plus de 500 F (brut toujours) pour d'autres. Tout dépendra de la position de chacun dans la grille des salaires.

Le gouvernement, dans ces premières propositions, envisage, en effet, d'élever de 100 F la prime Veil, une prime créée en 1974 par Mme Simone Veil, du temps où elle était ministre de la santé. Une prime octroyée à tous et qui, n'ayant jamais été réévaluée, est toujours de 250 F. Parallèlement, il offre un bonus, pour tous, d'un an et demi d'ancienneté, ce qui conduirait, pour certains à une hausse de salaire immédiate en sautant d'un échelon, mais n'aurait pas de conséquence à très court terme pour d'autres. Les plus anciennes pourront, quant à elles, bénéficier progressivement d'un déplafonnement de la grille. Actuellement, la grille des infirmières comporte douze échelons et plafonne à vingt-cinq ans d'ancienneté (à un salaire net de 9 400 F). Selon le projet gouvernemental, celles qui travaillent depuis plus de vingt-cinq ans dans cette profession pourraient accéder au niveau 2 de la grille indiciaire, qui est actuellement réservée aux surveillantes et aux monitrices d'écoles. Cela aurait pour conséquence une hausse de salaire de 1 100 F, pour les fins de carrière. Il faut toutefois souligner que cette mesure ne concernerait en fait, dans l'immédiat, qu'un nombre extrêmement réduit d'infirmières, la durée de leur vie professionnelle étant estimée à environ huit ans. Elle vise surtout à offrir de nouvelles perspectives à ce personnel de santé dont le salaire plafonnait trop rapidement.

Pour les syndicats et la coordination, 1 milliard c'est trop peu. Non seulement ils veulent une intégration de la prime (ce qui permettrait d'obtenir des retraites plus importantes), mais ils estiment que les 100 F ne sont pas à la mesure de ce que demandent les infirmières. La CFDT réclame l'alignement de la grille des infirmières (dont le diplôme nécessite un niveau baccalauréat et trois ans d'études) sur celle des instituteurs, ce qui équivaudrait à une hausse de salaire d'environ 1 000 F. Elle chiffre le montant de l'enveloppe globale nécessaire à 3 milliards de francs brut. A cela, la CFDT ajoute 250 millions pour réévaluer le traitement des aides-soignantes, qu'elle veut voir réexamniné. La CGT, qui jusqu'à présent réclamait un salaire minimum de 11 000 F pour les infirmières, a réduit de façon conséquente ses exigences pour les aligner sur celles de la coordination, dont elle aimerait bien assurer le contrôle : ce syndicat exige *« 2 000 F d'augmentation immédiate »*.

« On nous demande de gérer la pénurie »

Les autres mesures avancées par M. Evin n'ont pas davantage enthousiasmé ses interlocuteurs. En ce qui concerne l'organisation et les conditions de travail, le ministre suggère d'instituer, au sein du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, un rendez-vous annuel d'évaluation des conditions de travail dans les hôpitaux et d'accroître la représentation des personnels tant au Conseil supérieur des hôpitaux qu'aux conseils d'administration des établissements hospitaliers.

« Je propose, a-t-il dit, *de porter de un à trois le nombre de vos représentants au Conseil supérieur des hôpitaux, de porter de un à trois votre représentation dans les conseils d'administration des centres hospitaliers généraux et de deux à cinq dans les conseils d'administration des centres hospitaliers régionaux. Enfin, je prendrai des dispositions pour élargir la concertation sur les politiques de redéploiements et les orientations budgétaires qui les accompagnent, en demandant aux préfets de créer avec vous des commissions départementales de concertation. »*

Cette déclaration sur le redéploiement a fait l'effet d'une douche froide sur les syndicats et la coordination, qui voudraient au minimum une suspension de ces redéploiements, ceux-ci consistant en substance à fermer certains services pour en renforcer d'autres... *« Mais la situation actuelle est plutôt l'étranglement généralisé »*, estimait, jeudi, un membre de la délégation de la coordination. *« On nous demande de gérer la pénurie »*, commentait la CFDT.

En ce qui concerne la formation, syndicats et coordination applaudissent la décision de modifier l'arrêté du 30 décembre 1987, qui élargit dangereusement pour la profession les conditions d'accès aux écoles d'infirmières.

La volonté du gouvernement de parler de formation continue a été bien accueillie, même si les syndicats regrettent le manque de propositions concrètes. Quant à l'intention de M. Evin *« de rapprocher le diplôme d'Etat d'infirmier et le diplôme d'infirmier psychiatrique »*, les syndicats et la coordination souhaitent un réexamen des études psychiatriques, mais ne sont pas d'accord sur les solutions à proposer.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● **Le PS s'inquiète du développement des chaînes de cliniques privées.** — Réagissant aux propos tenus par M. Claude Evin, le mardi 4 octobre, devant les directeurs d'hôpitaux (*le Monde* du 6 octobre), M. Claude Pigement, délégué national du Parti socialiste à la santé, a tenu à préciser que la conception de l'hospitalisation privée du Parti socialiste est *« en parfaite conformité avec les propos de Claude Evin considérant que le secteur de l'hospitalisation privée à but lucratif participe à la qualité du service sanitaire »*. En revanche, ajoute M. Pigement, *« c'est l'hospitalisation privée qui se transforme : l'établissement privé, propriété des médecins, cède progressivement la place à des chaînes de cliniques dont les actionnaires sont des groupes financiers puissants. Ce découplage entre le pouvoir médical et le pouvoir économique va modifier l'organisation de l'hospitalisation privée à but lucratif : le médecin ne risque-t-il pas de devenir un exécutant au service d'un pouvoir économique avant tout soucieux de rentabilité immédiate ? »*. *« Cette concentration de l'hospitalisation privée en France,* ajoute M. Pigement, *pose le problème des limites à définir au marché de la santé. »*

● **RECTIFICATIF.** — Un mastic a déformé le sens des propos de M. Claude Evin à propos de la création des chaînes de cliniques privées *s éditions datées du 7 octobre).* fallait lire : *« Je ne suis pas opposé à ce qu'on recherche des investissements qui permettent d'améliorer notre système de santé. Mais il ne doit pas dériver vers un système d'assurance privée dépendant du niveau de participation des individus. »*

Campagne de vaccination en Israël contre le risque d'une épidémie de poliomyélite

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Plusieurs cas de poliomyélite viennent d'être signalés dans le nord d'Israël — à ce jour, une dizaine environ — et le gouvernement a voulu prévenir tout risque d'extension en ordonnant, jeudi 6 octobre, une campagne de vaccination nationale : tous les Israéliens et tous les Palestiniens de Cisjordanie âgés de moins de quarante ans seront vaccinés — ou revaccinés d'ici à la fin du mois.

« Il n'y a aucune raison de paniquer, a dit le ministre de la santé, Mme Shoshana Aberli-Almoslino, *mais la campagne de vaccination est une mesure de protection supplémentaire. »* Les nouveau-nés recevront un double vaccin, par voie orale (Sabin) et par injection (Salk).

Le gouvernement n'a décrété cette campagne de vaccination nationale qu'après de longues hésitations. Il s'est résolu à suivre l'avis de trois experts internationaux invités à venir sur place afin d'évaluer la situation.

Parmi ces médecins, le Français Michel Rey, épidémiologiste auprès de l'OMS, a tenu à la radio des propos mesurés, assurant qu'il s'agissait bien, techniquement, d'*« une épidémie, mais ce n'est encore qu'une petite poussée épidémique »*. Si la maladie s'est déclarée dans une dizaine de cas, *« il est cependant probable*, a-t-il dit, *que quelques milliers de personnes aient été infectées sans être malades »*.

La maladie s'est d'abord manifestée en Galilée, dans la région de Hadera, où le virus a été détecté dans des eaux à usage domestique. Dans les semaines à venir, tout le réseau d'égouts du pays doit être testé. *« Il est digne du tiers-monde »*, commentait méchamment le *Jerusalem Post*.

ALAIN FRACHON.

HISTOIRE

MM. Lang et Jeanneney ont présenté le programme du Bicentenaire

MM. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire et Jean-Noël Jeanneney, président de la Mission du bicentenaire de la Révolution de 1789, ont présenté jeudi 6 octobre une liste de manifestations culturelles ou festives qui marqueront, à la fin de cette année et pendant toute l'année prochaine la célébration du deuxième centenaire de la Révolution, en France et à l'étranger (*le Monde* du 6 octobre).

Deux ministres délégués, MM. Alain Decaux (francophonie) et Olivier Stirn (tourisme), assistaient à cette présentation d'événements qui ne sont *« pas seulement, Dieu merci, l'affaire de l'Etat »*, s'est félicité M. Lang.

Le ministre de la culture a insisté sur les *« progrès de la démocratie »* en France, selon lui, en cours ou à venir, se déclarant convaincu que ces progrès seront la marque la plus décisive et la plus fortement symbolique de ce bicentenaire. M. Lang s'est encore félicité, comme d'un heureux signe, de la coïncidence des dates de l'annonce des manifestations du Bicentenaire et des résultats du plébiscite défavorable au général Pinochet au Chili.

M. Jeanneney a souligné que *« la Révolution appartient au monde entier (...), à tous les Français »* et qu'il n'était *« pas question d'en rabougrir l'héritage »* ni de favoriser un *« accord mou sur un breuvage tiède »*.

Le président de la Mission du Bicentenaire a tenu à saluer tous les « héritiers » de 1789, mais aussi *« la fraction des irréductibles pour qui la Révolution reste l'œuvre de Satan »* et qui peuvent, grâce à ses acquis, se prévaloir de cette opinion.

« Dans le quotidien des choses, nous travaillons très bien avec la Ville de Paris », a encore assuré le président de la Mission, après avoir manifesté implicitement l'espoir que les divergences récemment apparues quant à la date d'un spectacle de Jean-Michel Jarre, en juillet 1989, pourraient être levées.

Interrogé sur l'avenir — incertain — du projet de fondation des droits de l'homme qui avait été lancé à l'époque où Edgar Faure présidait la Mission du Bicentenaire, M. Lang a indiqué que *« divers projets sont à l'étude »*, (fondation, université, collège international) et qu'*« aucune décision définitive n'a été prise »*.

Le ministre de la Culture a d'autre part précisé qu'à côté du sommet des sept pays les plus riches du monde, qui aura lieu à Paris, à la mi-juillet 1989, était prévue *« une rencontre de l'ensemble de la communauté internationale et en particulier des pays du Sud (...), du tiers-monde »*.

MICHEL KAJMAN.

CATASTROPHES

Les inondations de Nîmes

L'arrêté de « catastrophe naturelle » va être publié au « Journal officiel »

La commission interministérielle, relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles, s'est réunie, le jeudi 6 octobre, à Paris, et a émis un avis favorable à la constatation de l'état de « catastrophe naturelle » pour la ville de Nîmes et pour soixant-dix communes de cet arrondissement, après examen du dossier présenté par M. Jean-Louis Dufeigneux, préfet du Gard. L'arrêté concernant cet état de « catastrophe naturelle » est actuellement à la signature des ministres concernés et deviendra effectif dès sa publication au *Journal officiel*.

Tandis que dans toute la France se multiplient les initiatives de solidarité et d'aide financière, sur place, les opérations de secours et de dégagement permettant un retour à une vie presque normale se sont accélérées jeudi. Aux trois mille hommes, civils et militaires, qui participent à ces opérations, aux spécialistes des différentes administrations — PTT, EDF-GDF, service des eaux — se sont joints les lycéens de Nîmes, les artisans de la région et de très nombreux bénévoles.

Le maire de Nîmes, M. Jean Bousquet, a d'ailleurs décidé, pour faciliter le travail des sauveteurs et pour éviter l'afflux de curieux, que la ville de Nîmes serait fermée aux visiteurs pendant le week-end, de façon à pouvoir terminer les opérations de nettoiement et entreprendre, dès le lundi 10 septembre, les travaux de reconstruction.

DÉFENSE

Une petite phrase de M. Chevènement

La « schizophrénie » des chefs militaires

Les chefs militaires français souffriraient-ils d'un dédoublement de leur personnalité tel qu'ils auraient un comportement paradoxal requérant les besoins d'un psychiatre ? C'est apparemment l'avis du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, entendu par des députés membres de la commission de la défense qui l'auditionnaient, jeudi 6 octobre, au Palais-Bourbon.

M. Chevènement s'en est pris aux chefs militaires qui invoquent, actuellement, les états d'âme de leurs subordonnés pour critiquer la diminution des crédits de fonctionnement des armées et la déflation des effectifs militaires pour 1989. On sait que, l'an prochain, il est prévu le départ de 3 413 personnels civils de la défense nationale, de 1 954 cadres ou engagés, et de 2 183 appelés du contingent.

Devant les députés, le ministre de la défense a paru vouloir minimiser ces décisions et il a fait remarquer, notamment, que, malgré cette déflation, l'armée de terre française se situait, en volume, entre l'armée de terre britannique et l'armée de terre ouest-allemande, qui lui est proche. M. Chevènement a ajouté en substance que les responsables militaires français étaient, faute de syndicats dans les armées, à la fois les porte-parole des intérêts particuliers de leurs subordonnés et les porte-parole de l'intérêt général qui relève de la politique nationale de défense.

Et le ministre de la défense a conclu de cette double constatation : *« Ce qui les pousse à une certaine schizophrénie »*, faute de pouvoir concilier ces diverses occupations.

Il y a quelques années, un chef d'état-major de la marine, l'amiral Marc de Joybert, devenu célèbre après sa diatribe contre les autorités ecclésiastiques accusées de se mêler de ce qui ne les regardait pas en donnant leur avis sur l'armement nucléaire, avait eu cette profession de foi publique : *« Je suis le premier chef syndicaliste de la marine. »* Une façon, comme une autre, de sublimer sa psychose.

JACQUES ISNARD.

Une réforme du code du service national

La limite d'âge de l'incorporation serait repoussée pour certains appelés

Le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, met la dernière main à un projet de loi qui modifiera le code du service national pour libéraliser les conditions d'exécution de leur service par les jeunes recrues. En particulier, ce texte, qui sera soumis au prochain conseil des ministres, et qui sera présenté, le 17 octobre, à la commission armées-jeunesse, vise à retarder d'un à deux ans l'âge limite de l'incorporation, sous certaines conditions, et à offrir d'autres formules de service civil à des appelés.

A l'heure actuelle, l'âge d'appel sous les drapeaux est, en moyenne, de vingt ans et neuf mois. Mais des reports d'incorporation — ce qu'on appelait autrefois des sursis — restent possibles jusqu'à vingt-deux ans (demande systématiquement satisfaite) et au-delà (entre vingt-trois et vingt-sept ans), selon les études entreprises et l'obtention d'un brevet de préparation militaire. Le résultat de ces différentes options offertes au contingent est que, pour 1987, par exemple, les incorporations étaient ainsi réparties : 51,24 % des appelés avaient entre dix-huit et vingt ans, 34,54 % avaient vingt et un ans ou vingt-deux ans et 14,22 % (soit environ 38 200 recrues) avaient au moins vingt-trois ans.

Devant la commission de la défense où il a déposé, jeudi 6 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Chevènement a indiqué que l'âge limite pour faire son service militaire serait, au terme du projet de loi encore à l'étude, repoussé d'un an et, donc, reporté de vingt-trois à vingt-quatre ans selon des conditions à remplir qui sont encore examinées par les services du ministère de la défense. Cette modification de l'âge limite d'incorporation devrait permettre, dans le cas d'études longues après le baccalauréat ou dans le cas de redoublements, de résoudre les problèmes de certains jeunes Français dont la formation a été allongée.

Un élargissement des formules

M. Chevènement a, d'autre part, l'intention de proposer un élargissement des formules du service national. Une commission du secrétariat général de la défense nationale travaille depuis six mois sur cette idée. Le projet à l'étude consisterait à ouvrir à des volontaires la voie à un service civil, dit de progrès et de développement, au titre de l'aide humanitaire de la France à l'étranger ou à un service d'intérêt général, comme il en existe déjà pour les unités d'intervention de la sécurité civile et les pompiers.

Ces nouvelles formules de service national viendraient s'ajouter aux possibilités déjà offertes dans la coopération et l'aide technique (4 604 appelés en 1987) dans la gendarmerie (8 699) et la police nationale (1 678) ou encore dans des laboratoires scientifiques de la défense nationale. Au total, 6,5 % des recrues ont fait un service civil en 1987.

D'ici au conseil des ministres du mercredi 12 octobre, M. Chevènement devrait encore nuancer son projet de loi dont les grandes lignes seront communiquées, lundi 17 octobre, à la commission armées-jeunesse qui réunit les responsables des états-majors et des représentants d'associations de jeunes, de syndicats professionnels et de mouvements étudiants.

Telle qu'elle est connue, cette réforme du code du service national suscite, en effet, des réserves, voire des critiques dans l'institution militaire. Ce sont, en particulier, les nouvelles modalités de report d'incorporation qui risquent de provoquer le plus de difficultés pratiques. En reculant l'âge limite d'un ou deux ans, le ministre de la défense peut accentuer le phénomène, déjà engagé, d'un vieillissement accru du contigent, contrairement à ce que recherchait la loi d'origine qui souhaitait inciter les appelés à servir le plus tôt possible. Ce vieillissement est jugé néfaste à la cohésion des unités (surtout avec le rajeunissement constaté du corps des sous-officiers) et il ouvre ultérieurement la voie à une augmentation possible des dispenses et exemptions qui touchent déjà 28 % des appelés.

Enfin, les états-majors craignent qu'une multiplication des formes civiles du service entraîne une moindre égalité ou universalité des Français devant les obligations militaires.

J. I.

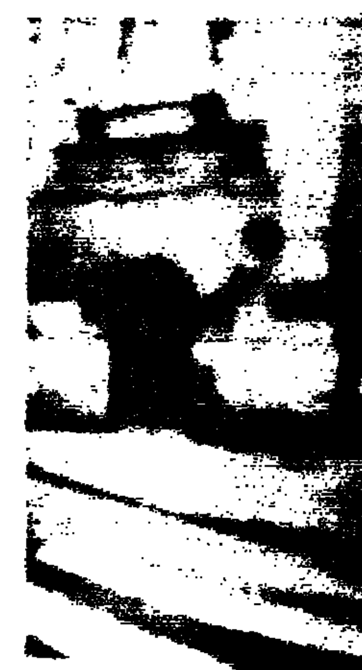
ÉDUCATION

Manifestations de lycéens

Insuffisance de locaux et de postes d'enseignants, surcharges d'effectifs, refus d'inscription des redoublants faute de place : ces revendications sont à l'origine d'une agitation qui s'amplifie dans un certain nombre de lycées.

A Clermont-Ferrand, plusieurs centaines de lycéens ont manifesté dans la ville, jeudi 6 octobre, et les enseignants du lycée Jeanne-d'Arc appelaient à la grève pour le 7 octobre. Manifestation lycéenne également à Saint-Nazaire, le 6 octobre. En début de semaine, ce sont les élèves du lycée Paul-Eluard de Seine-Saint-Denis qui avaient bloqué la circulation sur l'autoroute A1. Quant aux élèves de Vernon (Eure), ils ont manifesté, jeudi, pour protester contre des *« agressions répétées »* à la sortie du lycée, de la part de jeunes, étrangers à l'établissement.

Une coordination lycéenne, animée par les jeunes communistes, s'est réunie mercredi 5 octobre, à Paris, et appelait, pour vendredi, à une journée nationale d'action et à une manifestation à Paris. Quant aux lycéens de la FIDL (Fédération indépendante et démocratique des lycéens, proche des socialistes), elle réunit à Paris, ce week-end, un collectif national pour faire le point sur la grogne dans les lycées.



Le Monde
SANS VISA

L'empire botanique d'un roi d'Espagne


RAFAEL LEVENFELD

Madrid des cafés. Madrid des jardins. Comme ce parc botanique créé pour Charles III par l'architecte du Prado et que l'on vient de restaurer dans son *allure* classique.


RAFAEL LEVENFELD

par Alain Hervé

J'AI trouvé à Madrid un très vieux cœur qui pompe un sang noir. Il date de 1559. C'est le couvent de Descalzas Reales, les princesses aux pieds nus. Elles sont encore vingt-sept franciscaines dans la clôture, certaines très vieilles, une a dix-sept ans, me dit le gardien qui porte une jaquette bleue bordée de passementerie d'or. A cinquante mètres, la ville rugit avec les haut-parleurs du Corte Ingles, le grand magasin local, qui annoncent des soldes, et la nuit, les sirènes d'ambulance empruntées à New-York et qui réveillent tous les dormeurs d'un quartier.

Mais dans le silence des Descalzas, à l'abri des murs blindés de siècles, un Christ saigne. Sa couronne d'épines, enfoncée sur sa chevelure, laisse échapper des filets rouges qui dégoulinent sur la chair blanche de ses épaules et s'épongent dans le tissu de la tunique qui ceint ses reins. Le Christ, un *Ecce Homo* polychrome, est l'œuvre de Pedro de Mena. Il représente, au centre d'un rassemblement d'œuvres d'art admirables qu'abritent les Descalzas, le Dieu de douleur et d'angoisse devant lequel venaient s'agenouiller les rois d'Espagne, Habsbourg, défenseurs de la foi chrétienne, protecteurs de l'Inquisition. Dans une pièce voisine, un Enfant Jésus dort avec pour oreiller un crâne. Sa mère, une vierge des douleurs, pleure des larmes de cristal.

Lorsque Juan Bautista Toledo, l'architecte qui vient de construire l'Escurial pour Charles Quint, termine les Descalzas, Madrid n'est pas encore la capitale de l'Espagne. Deux ans plus tard, en 1561, Philippe II décide officiellement d'en faire le siège de la dynastie autrichienne.

C'est au mois de juin, il fait déjà une chaleur suffocante sur le haut plateau castillan, lorsqu'il donne l'ordre à *la Corte*, la cour, de boucler ses valises et de quitter les douceurs de la belle Valladolid pour la rudesse d'un bourg de montagnes : Madrid.

Pourquoi ? Par masochisme, si l'on en croit les témoignages sur ce roi, fonctionnaire tatillon, qui annotait de sa main les dépêches dont il voulait signaler l'importance à ses subordonnés d'un mot : « *Ojo* », l'œil, le sien, pour « attention ». Si elle a perdu les Habsbourg au fil de l'histoire, pour abriter ensuite des Bourbon, Madrid est restée perchée à 650 mètres d'altitude. Ce qui en fait la plus haute capitale d'Europe, gelée en hiver, grillée en été et désertée par ses habitants qui vont se mettre au frais dans leurs campagnes de la Sierra Guadarrama, polluée en toute saison par un brouillard d'hydrocarbures stagnant.

Malgré ce mauvais début dans l'histoire, Madrid a quelque charme. Installé dans la Cervezeria alemana de la Plaza Santa-Anna, les coudes sur le marbre blanc, devant une tasse de cacao dans laquelle la cuillère tient debout, je goûte à sa vie de café. Je discute du titre du jour, du quotidien *El Pais*, avec la table de droite. Pour prendre part à la conversation, le garçon pose son mégot sur le téléphone rouge accroché au pilier central et vient donner son opinion sur la politique du premier ministre socialiste Félipe – ici on l'appelle par son prénom. Un tiers des consommateurs mangent des tapas, anchois frais à l'huile, poulpe au safran, deux tiers ne consomment rien mais tiennent fermes à table. Il y a dans Madrid cinquante cafés au moins qui valent que l'on s'y assoie pour ne rien faire... Mon préféré est le café Oriente, dont les toilettes sont stupéfiantes de beauté et odorantes comme un corral.

Devant, sur la place d'Oriente, un roi de bronze, Philippe IV, caracole ; le porte-à-faux du cheval est si audacieux que Velasquez dut le dessiner et Galilée lui-même le calculer.

Pour suivre la piste Habsbourg, je suis remonté vers la Plaza *Mayor, édifiée par Philippe III en* 1619. Ses neuf portes sont aujourd'hui gardées par des jeunes désœuvrés, punks mous qui proposent dans toutes les langues des drogues diverses. Le Carré Central, dégoudronné, repavé, délivré de la circulation et du stationnement automobile (on rêve de voir ainsi la place des Vosges), a retrouvé son admirable qualité architecturale et son rôle de forum urbain. Lope de Vega, l'auteur le plus prolifique de l'histoire de la littérature, habitait à proximité, Calla de Francos. Il venait sur la place pour assister aux corridas qu'il détestait, mais qui lui permettaient de courtiser les femmes.

Le 4 juillet 1632, au soir d'une journée torride, des porteurs de torches accompagnent, en procession, sept merciers juifs soupçonnés d'avoir profané la croix chrétienne. Devant la tribune royale, ils montent sur le bûcher et sont brûlés vivants. Trois cent cinquante ans plus tard, devant les mêmes façades, nous nous assiérons à une terrasse et commanderons un café solo, express simple, ou bien une orchata, un orgeat glacé en attendant jusqu'à 9 h 30 ou 10 heures que les restaurants commencent à s'animer.

J'ai trouvé à Madrid un cœur tout neuf qui pompe un sang vert. C'est le Real Jardin Botanica. Il date de 1781, pour sa création par Charles III Bourbon, et de 1981 pour sa restauration par l'architecte paysagiste uruguayen Leandro Silva *Delgado. Madrid* est une ville à la campagne.

Jusqu'en 1950, on pouvait sortir de la ville à pied pour aller chasser le lièvre. Depuis, c'est une autre histoire ; il a fallu caser les 4 700 000 habitants dans des quartiers nouveaux et des villes satellites comme Parque Florida ou Puerta de Hierro. Mais il reste des parcs au centre. Et quels parcs ! Le Retiro, le Campo del Moro, le Parque de Roma, la Casa del Campo qui est une forêt et se survole à bord d'un étourdissant téléphérique. J'y ai vu des troupeaux de moutons et des jeunes gens s'entraîner à toréer. Le parc de la Montana, où l'on découvre, émergeant d'une flore africaine reconstituée, un temple nubien, celui de Debold, offert à l'Espagne au cours du sauvetage d'Abou-Simbel. Beau cadeau.

Charles III, je le connaissais de vue pour l'avoir rencontré au Prado, peint par Mengs, avec son nez gigantesque, qui annonce un caractère débonnaire. Enfant, il étudie la botanique. Il en garde la passion une fois devenu roi d'Espagne. Son ambition est d'ériger un monument végétal, digne des terres qu'il gouverne, « *où le soleil ne se couche jamais* ». Son architecte, Juan de Villanuava, l'auteur du Prado, dessine donc, au bord de la promenade, un jardin formé de parterres carrés où l'on sème toutes les plantes du monde. Des expéditions rapportent des graines. Ça pousse. Lorsque le roi se promène à l'ombre des arbres, rafraîchi par des bassins et des fontaines, il parcourt une représentation végétale de son empire. Trente mille plantes sont ainsi étiquetées, selon une classification rationnelle, hommage à la raison et à l'*Encyclopédie*, dont Charles est un lecteur enthousiaste.

Le roi meurt ; au siècle suivant, le sentiment gouverne le jardin, qui est anglicisé et romantisé, avec apport d'arbres pleureurs et d'allées sinueuses. L'intelligente restauration contemporaine de Leandro Silva Delgado a consisté à retrouver la structure originale, à restituer le plan systématique. Malgré la proximité du Paseo del Prado à rumeur d'autoroute, le nouveau jardin est redevenu une promenade pédagogique pour les Madrilènes. L'un d'eux, qui joue les guides amateurs, m'a montré la collection de vignes, la plus importante du monde, puis le *maclura pomifera* avec lequel les Indiens d'Amazonie se teignent le visage en rouge et encore l'*arbutus* ou arbousier, arbre emblème de Madrid. Nous sommes allés de l'autre côté de la rue, au bar del Parque, trinquer avec la licor de Madrono, extraite justement de l'arbousier.

Charles III a nettoyé le Madrid médiéval, chassé les cochons des moines du couvent de Saint-Antoine, qui étaient chargés de manger les immondices dans les rues. Il a fait poser des réverbères qui étaient immédiatement brisés à coups de pierres par les amoureux du ciel noir. Il a interdit le port du chapeau rond sous lequel se cachaient les malfaiteurs et imposé le *sombrero de tres picos*, le tricorne, ce qui lui valut une révolution populaire. Pour se faire pardonner, il a inventé la loterie nationale, qui fait toujours fureur, comme on peut s'en rendre compte de nos jours sur les trottoirs de la Gran Via. Il a aussi ouvert des percées dans la vieille ville qui annonçaient le Madrid moderne et ses immenses perspectives du Paseo de Recoletes et de la Castellana. Ce Madrid n'est plus à la mesure du piéton, mais de l'automobile, tendu entre deux gares : au nord, Chamartin où l'on débarque du Talgo, nez à nez avec un palmier, en arrivant de France et, au sud Atocha, la vieille station où traînent des souvenirs de vapeur, qui dessert le littoral méditerranéen.

Madrid n'est plus seulement castillane, elle est devenue la petite ville gigantesque où débarquent les Espagnols de toutes les provinces. Barcelone, obnubilée par la reconquête de son identité catalane, lui a cédé sa place au titre de capitale. Avant de quitter Madrid, je suis retourné à la Puerta del Sol, poussé, bousculé par la foule qui s'engouffre dans Alcala, descend Preciados, se jette sous les roues des voitures dans Carretas. Ici, au kilomètre zéro de toutes les routes d'Espagne, là où autrefois se dressait un château orné d'un soleil, ce n'est déjà plus l'Espagne. Ce n'est plus Madrid, c'est n'importe où en Europe avec une foule du vingtième siècle habillée de gris.

Non. C'est encore Madrid. Voilà un aveugle avec une liasse de billets de la loterie quotidienne, qui s'avance en criant : « *Para hoy, para hoy !* » ■

LA TABLE

Sommelier, le beau métier

IL serait inélégant sans doute de remonter jusqu'au treizième siècle où, selon le *Petit Robert*, le sommelier avait en charge les « sommiers », c'est-à-dire les chevaux transportant les impedimenta d'un prince en déplacement. Car bien vite les sommeliers, tant dans les communautés que dans les grandes maisons, eurent charge de la vaisselle et des provisions de bouche, et, bientôt, ces « officiers de somme » achetèrent cette « charge », à l'instar de l'officier de cour dont le rôle était de tenir le couvert royal et d'en préparer les vins. De les goûter aussi, crainte qu'ils ne fussent empoisonnés !

Ces sommeliers d'échansonnerie furent les ancêtres de nos spécialistes qui, aujourd'hui, dans les grands restaurants, courte veste noire ornée d'une grappe d'or et tablier de caviste, sont responsables de la cave et du service des vins. Noble rôle ! Rôle d'importance exigeant bien des savoirs et bien des talents. Car si le vin est une passion – n'est-ce pas Bossuet qui disait qu'il était *« le courage, la force, la joie, l'ivresse spirituelle »* ? – encore faut-il qu'il soit étudié, compris, comparé, aimé. Et c'est le sommelier qui reste la courroie de transmission entre le terroir et le verre du client.

La bouteille est là, entre ses mains, mystérieuse. Il va l'ouvrir. Il goûte, tastevin en main, ses certitudes. Il approuve. Il me sert... Et comme le bon Raoul Ponchon, j'ai envie de m'écrier : *« Je ne suis pas sommelier ! Mais quand j'ai bu, alors, c'est moi qui deviens bouteille ! »* Merci, monsieur le Sommelier.

Seulement la poésie n'est pas tout : sommelier est un métier qui doit s'apprendre, comme tous les métiers, tant à l'école que sur le tas. Longtemps les écoles hôtelières n'enseignèrent pas le vin et, encore aujourd'hui, il est recommandé, dans la préparation du CAP de sommellerie, de ne pas faire goûter le vin aux moins de dix-huit ans. Aussi bien c'est seulement en 1955 que fut institué le CAP de sommelier-caviste, et en 1962 qu'il devint CAP de sommelier. Mais on l'avait quelque peu délaissé jusqu'à ces dernières années, lorsqu'il fut, en 1988, assorti d'une « mention complémentaire d'employé sommelier » pour l'obtention de laquelle il fallait avoir déjà un CAP de cuisine ou de restauration. Enfin, désormais, après cinq ans de profession, on peut accéder au grade supérieur et obtenir un brevet professionnel de sommelier. Et participer aux nombreux concours !

Cette année, c'est un Américain qui fut premier au concours du meilleur sommelier du monde, suivi d'un Français (Philippe Faure-Brac, du Bistrot du sommelier, boulevard Haussmann) et d'un Japonais. Cette distinction suprême attribuée à un Américain m'a fait souvenir d'une anecdote. Il y a quelques lustres, je rencontrai, de passage à Paris, un Yankee charmant, professeur d'œnologie dans un collège de là-bas. Il venait en France pour la première fois visiter nos terroirs. Je l'emmenai déjeuner chez Lasserre, où nous dégustâmes le canard à l'orange célèbre arrosé d'un mission-haut-brion de bon millésime. Comme je l'entreprenais sur ce vin, comparé à son tout voisin haut-brion, il me répondit en connaisseur que cela tenait à la différence des terrains, m'analysa les deux sols mieux que je n'aurais su le faire. Or non seulement cet homme savant n'était jamais venu en France mais... il n'avait jamais bu ni haut-brion ni mission-haut-brion !



Bravo, certes ! Mais ne peut-on pas aussi s'inquiéter d'une éducation demeurée trop livresque ? Est-il vrai qu'à un récent concours de la Sopexa, certains concurrents français confondirent un bourgogne de la Côte de Nuits avec un vin de la Côte de Beaune ?

Jean Frambour, président national des sommeliers (et gérant de leur excellent mensuel *le Sommelier*), en est parfaitement conscient, qui met tout son cœur – comme il use de son influence – à augmenter dans ces concours la part de la dégustation et le côté pratique (combien de sommeliers, la plupart d'une vieille génération, par exemple, en sont encore non seulement à servir le vin trop chaud mais à ne pas savoir juger de la température à laquelle ils le servent ?).

Et l'on peut remarquer que la nouvelle génération des sommeliers est en train de s'imposer. Pour ne citer que l'étonnant Jean-Claude Jambon (chez Faugeron), Jean-Guy Lousteau (Carré des Feuillants), R. Licchesi (au Bacchus gourmand), Philippe Bourguignon (Laurent) et l'un des tout premiers, Georges Lepré (qui fut au Véfour des temps heureux un digne successeur du légendaire « papa » Hénocq et qui, après sa découverte de l'Amérique vinicole, officie au Ritz). En province aussi ils sont nombreux, Jean-Pierre Rous en tête (le Louis XV de Monte-Carlo), sans oublier Alain Leloup, dont la cave du Gourmet lorrain à Nice est étonnamment riche en vieilles bouteilles collectionnées par son père.

Mais on peut regretter que trop de restaurateurs mésestiment encore la cave. Je veux dire ne considèrent le vin que comme une partie de la recette. Ils n'ont pas de sommelier sans pouvoir prétendre le remplacer par leurs connaissances propres (tout le monde n'est pas un Jean-Claude Vrinat, patron du Taillevent !). C'est là une partie du travail de Frambour : rendre le sommelier indispensable.

J'écris sommelier mais il faudrait peut-être dire aussi sommelière. Car il en est quelques-unes aujourd'hui qui égalent les meilleurs. Celles et ceux-là n'attendent pas le représentant pour connaître le vin : ils vont le découvrir sur place. Ils l'apprennent aux sources. Ils comparent. Ils suivent la récolte, puis la vinification, puis l'évolution : *« Le temps est un grand maître »*, disait Balzac !

On connaît l'anecdote. Cela se passait chez Maxim's au temps où le futur Edouard VII vivait joyeusement Paris en prince de Galles. On sert d'un vieux bordeaux, et le prince va pour boire. Son mentor, homme du monde Vieille France, le retient :

« Prince, un vin comme celui-là, on ne le boit pas ainsi. On le regarde d'abord, admirant sa robe, faisant jouer son rubis dans le cristal. Puis on le hume, respirant lentement ses parfums. Et après...

– On le boit !

– Non, Prince. On en parle ! »

Eh bien ! c'est un peu grâce aux maîtres sommeliers de France que l'on doit pouvoir, dans la fête du repas, parler du vin que l'on boit.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● **Ouvert le dimanche !** Ils sont rares les bons restaurants ouverts le dimanche. Aussi faut-il se réjouir de voir cette liste s'augmenter – s'enrichir serait mieux dire – avec *Le Bourdonnais* (113, avenue La Bourdonnais, tél. : 47-05-47-96). Son cadre élégant, l'accueil de Micheline Coat, le service et la cuisine du jeune Philippe Bardeau, toute de certitudes et d'originalité créatrice (avec aussi le menu-déjeuner à 200 F, vin et café compris) seront appréciés des Parisiens en panne de week-end !

● **Lecture gourmande :** Ginette Mathiot, dont on sait la qualité des livres de cuisine, publie (éd. Max Brézol) : *Cuisine pour les enfants et les adolescents.* Recettes faciles (relativement), sages et merveilleuses pour la formation du goût chez les jeunes.

L. R.

SEMAINE GOURMANDE

Le Relais d'Auteuil

C'est une des grandes petites maisons du quartier. Mais dans un cadre tout neuf en accord avec la très belle, bonne et intelligente cuisine de Patrick Pignol. Notons le menu déjeuner (150 F) et le « dégustation » (270 F). Mais venons-en vite à la carte, où vous vous régalerez de petits rougets et beignets de langoustines (90 F), d'un étonnant foie gras dans sa pomme de terre enrobé d'amandes grillées (95 F), des grillons de ris d'agneau aux poireaux frits (80 F). Puis, la marée au gré du filet vous fera peut-être la joie de comparer le dos de saumon (en sa peau croustillée) avec la sole bretonne poêlée à l'anis étoilé avant le baron d'agneau en croûte (120 F), le colvert rôti aux pêches (120 F), le simple braisé de tête de veau (95 F), le plus simple encore filet de bœuf à la moelle (110 F). Bons fromages et, enfin, des desserts originaux comme les madeleines au miel de bruyère avec leur glace aux noix ou la tarte tiède au chocolat amer (50 F). Belle cave. Accueil discret de Mme Pignol, et très bon service. Une grande petite maison, je le redis !

● *LE RELAIS D'AUTEUIL,*
31, boulevard Murat
75016 Paris.
Tél : 46-51-09-54.
Fermé samedi midi
et dimanche.
Parking : Auteuil.
AE-DC-CB.
Chiens acceptés.

Le Ventoux

Autour des gares, on trouve des brasseries, des mangeoires, rarement de bons petits restaurants. Le Ventoux est de ceux-là. A midi, le quartier en profite ; le soir, la maison (petite salle au premier, très coquette et accueillante) mériterait d'être mieux connue. Cuisine féminine de plats simples (avec des trouvailles comme l'œuf en gelée aux fruits frais en entrée (36 F). Belle assiette de cochonnailles (46 F), plats de 68 F (haddock poché) à 82 F (cassoulet périgourdin). Vin du Ventoux à 65 F. M. et Mme Dorr ont su s'attacher, avec Nathalie, une fraîche serveuse toute de gentillesse, une bonne cuisinière, et les amateurs aimeront le « pavé Ventoux » (sauce au poivre, pommes allumettes, salade aux noix et bleu d'Auvergne (82 F).

● *LE VENTOUX,*
9, rue de la Pépinière
75008 Paris.
Tél : 43-87-40-80.
Fermé samedi midi
et dimanche.
Parking : Saint-Augustin
AE-DC-CB.

Le Luz

Les jeunes cuisiniers de grandes maisons ont envie, c'est bien légitime, de se mettre à leur compte. C'est alors le fond – pardon, les fonds – qui quelquefois manquent le plus, ce qui, joint à la manie à la mode, de voir trop grand côté décoration, conduit à la catastrophe. Ce ne sera pas le cas j'imagine pour Gilbert Dugast. Venu de chez Petrus (vendu récemment), il a repris la petite maison d'un ancien chef de Raymond Oliver : Yves Labrousse. Et, à l'enseigne de ce « luz » qui fut le nom moyenâgeux du brochet, dans un cadre plaisant et sobre, il cuisine (Denis fut un de ses maîtres, ce qui implique un goût certain de la qualité du produit) surtout le poisson. Mais n'exclut point le ris de veau aux huîtres, un poussin au jus et sa galette paysanne, le canard sauvage rôti et un faux-filet au beurre rouge.

Mais revenons aux poissons, avec la terrine de luz, une marinade de thon cru, un feuilleté de cabillaud, une poêlée de langoustines aux poivrons doux, un tartare d'huîtres et lieu aux truffes et aux noix, le turbot au chou vert, les filets de rascasse à la sauge, etc. Quelques bons desserts. Une carte des vins encore embryonnaire, mais de bonnes, honnêtes bouteilles et de prix sages. Bref, c'est là une bonne adresse, un début à encourager. A la carte, compter 250-300 F. Mais avec un petit menu à 130 F, qui fit se régaler ma voisine avec la terrine de brochet aux légumes, le poussin au jus et l'île flottante.

● *LE LUZ,*
4, rue Pierre-Leroux,
75007 Paris.
Tél. : 43-06-99-39.
Fermé samedi et midi
et dimanche.
Carte bleue.
Chiens acceptés.

Patrick Lenôtre

Lui, cela fait bientôt un an qu'il s'est lancé dans l'aventure. Mais il lui fallait se faire un prénom, ce qui est moins facile. Heureusement, ce bougre de garçon a du savoir-faire, de l'imagination, de la sagesse aussi, ce qui la conduit, dans ce quartier chic, et là où Guy Savoy ne mégotait pas sur l'addition (justifiée aussi bien), de nous suggérer quelques plats en dessous de 100 F, comme cette chair de maquereaux raidie au sel et son coulis d'escargots de mer, le lapereau braisé aux épices, les pinces de tourteaux bretons au vinaigre balsamique, la poêlée de cabillaud sur lit de brandade (succulente), la fameuse tête de veau en croûte de pommes de terre, etc.

Si vous voulez vous régaler plus encore, goûtez le canard rouennais (300 F pour deux), notez le ris de veau au fumet de verveine et les somptueux desserts. Belle carte des vins (mais un simple domaine de chastelet (premières côtes de bordeaux) 1984, de prix modeste, est un parfait accompagnement des filets de rougets à l'encre de seiche, par exemple). A noter enfin l'extrême métier et la parfaite gentillesse naturelle du personnel. Et vous conviendrez que l'ensemble n'est pas si commun de nos jours.

● *PATRICK LENOTRE,*
28, rue Duret, 75016 Paris.
Tél. : 45-00-17-67.
Fermé samedi midi
et dimanche.
CB-AE-DC.
Chiens acceptés.

L'Armoise

Un jeune cuisinier, là encore. Perdu du côté de Meudon, M. Outhier (et sa bien jolie femme à l'accueil) vient d'ouvrir, dans ce 15e en pleine évolution, une petite maison où il peut conjuguer bonne cuisine et prix doux. Formule heureuse que celle-ci : au centre de la carte une liste de six entrées, autant de plats, avec aussi le plat du jour. Au menu à 79 F vous choisirez une entrée, un plat dans la liste. A celui à 149 F, vous choisirez l'entrée, le plat, un dessert, une demi-bouteille de vin et le café. Si vous y ajoutez un fromage (12 F) cela conduit à une addition de 171 F. Si vous voulez un vin plus coûteux que les trois du menu (muscadet, gamay de Touraine ou côtes-de-Provence), on vous déduira 48 F sur la bouteille.

Mais surtout la cuisine est bonne et « distinguée », de l'assiette de tagliatelle au saumon fumé, à la pièce de bœuf aux échalotes confites, du poisson cru citronné au foie de veau vapeur sauce porto, du panaché de salade aux noix et roquefort au feuilleté de haddock beurre blanc.

● *L'ARMOISE*
67, rue des Entrepreneurs,
75015 Paris.
Tél. : 45-79-03-31.
Fermé samedi midi
et dimanche soir.
Carte bleue.
Salon 25 couverts.
Chiens acceptés.

L.R.

هكذا من الأصل

ESCALES

La gentry de l'horticulture à Courson

A une trentaine de kilomètres au sud de Paris, dans cette région francilienne au vieux nom de terroir, le Hurepoix, un grand morceau de forêt assure l'incognito à l'une des plus remarquables *demeures* patriciennes des environs de la capitale, le château de Courson (Essonne). Construit en 1676 par Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc, Courson possède un parc de 35 hectares avec une spécialisation botanique affirmée.

Comme dirait un Québecois, toute la « foresterie » défile : cèdres du Liban, de l'Atlas ou de l'Himalaya, avec en prime un « cèdre pleureur », accident génétique rarissime qui fait pousser vers le bas les rameaux du roi des arbres ; érables de tous les bords et notamment l'agressif platanoïde rouge ; pins de Corse ; cornouillers d'Amérique et tulipiers de Virginie ; cerisiers du Tibet avec leur tronc grenat moiré ; cyprès chauves et, bien sûr, toutes nos variétés moins chichiteuses de braves chênes, hêtres et sorbiers.

C'est la même famille, parente du Dupleix des Indes, qui, depuis Louis XVI, et malgré la guillotine ou l'occupation allemande, a maintenu ce pôle avant la lettre d'écologie trois étoiles. Depuis quelques années les jeunes héritiers actuels ont créé, premières du genre en France, les Journées des plantes de Courson, fixées cette année du 14 au 16 octobre.

Près d'une centaine d'exposants-vendeurs, dont la Société royale britannique d'horticulture, sont attendus cette année à Courson avec leurs espèces de tous les cieux et de toutes tailles, présentées en plein air entre les serres Second Empire et les vieux pommiers recrus de gui. Livres et outils seront également au rendez-vous ainsi que des conférenciers parlant aussi bien de la « chasse aux plantes en Chine » que du « jardin naturel de George Sand » ou de « l'avenir de l'horticulture française ».

Ajoutons pour les historiophiles que le château proprement dit est devenu — depuis que la fille de la maison se donna, sous le Premier Empire, au général Arrighi de Casanova, duc de Padoue par la grâce de son cousin empereur — un sanctuaire napoléonien. Du seul vrai portrait en pied de Napoléon Ier en César par Girodet au buste en terre cuite de « Napoléon IV », le prince impérial tué par les Zoulous, l'intérieur du château Louis-XIV a fixé son décor au 4 septembre 1870, dernier jour impérial. Les arbres, dehors, ne sont heureusement pas bonapartistes...


HARRY MEIJER

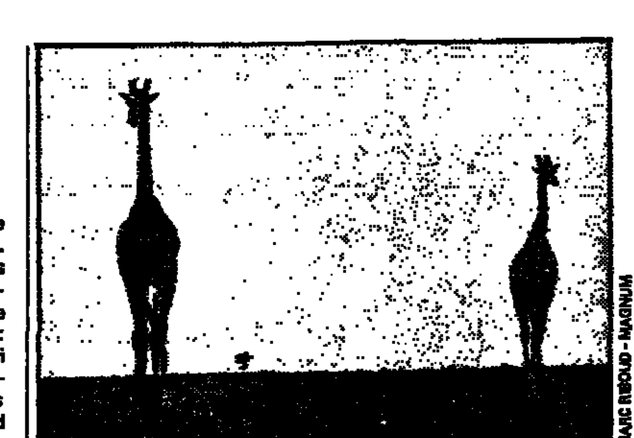
Les Journées des plantes, au château de Courson, 91680 Bruyères-le-Châtel. (Tél. 64-58-90-12), se déroulent du 14 au 16 octobre. Entrée : 30 F à 40 F. En temps normal, le château et le parc sont ouverts au public tous les dimanches et jours fériés, du 15 mars au 15 novembre, de 14 heures à 18 heures. Les groupes de plus de vingt personnes peuvent être admis tous les jours durant la même période, sur rendez-vous.

Amsterdam de canaux en musées

La Hollande a fait de 1988 l'année des musées. Ville-musée et ville des musées, Amsterdam propose une façon originale de *découvrir les deux à la fois* : le « bateau stop ». Celui-ci fait la navette entre les principaux lieux d'expositions (maison d'Anne Frank, Allard Pierson, musée historique d'Amsterdam, musée Vincent Van Gogh et Rijks Museum). Point de départ, le Smits Koffiehuis, café situé au bord de l'eau qui est aussi l'office du tourisme d'Amsterdam.

Au centre d'Amsterdam, l'hôtel Pullman Capitool (N.Z. Voorgurgwal, 67, 1012 RE Amsterdam, tél. : 31-20-27-59-00) offre un forfait week-end permettant la découverte de la ville selon cette nouvelle formule. *Il comprend* : deux nuits avec petit déjeuner, un dîner au Die Port van Cleve et l'excursion en « bateau stop ». Prix par personne en chambre double : 700 F environ.

Renseignements sur Amsterdam et sur ses musées auprès de l'office néerlandaise du tourisme, 31-33, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 42-25-41-25.


MARC RIBOUD - MAGNUM

Safari antiphotos

Mombasa, au bord de l'Océan indien : la ville et les plages où vont se reposer ceux qui ont mangé la poussière et dévoré les paysages du Kenya. Une semaine de séjour à l'hôtel Whitesands (catégorie tourisme) coûte 6.810 F en demi-pension, au départ de Paris, par Cosmovel *(7, rue de la Paix,* 75002, tél. : 42-61-57-33).

Chez les spécialistes de l'exploration à la carte, comme Nouvelles Frontières (87, bd de Grenelle, 75015 Paris, tél. : 42-73-10-64. ou 45-68-70-00, on trouve aussi des séjours de ce type : vol charter, 3 900 F aller-retour, cinq hôtels au choix à Mombassa de 280 F à 590 F par nuit en demi-pension suivant la catégorie.

Mais pourquoi tourner le dos au pays ? Parmi neuf circuits (une ou deux semaines) à travers les parcs et les réserves, une nouveauté au catalogue de ce même Nouvelles Frontières : la découverte des ethnies du nord (Turkanas, Rendilles, El Molos et Samburus), région encore peu visitée du Kenya. L'organisateur précise que ce voyage s'adresse à des personnes *« soucieuses du respect des traditions et des coutumes des ethnies qu'elles croiseront »*. Approche *« discrète »*, souhaite-t-il, *« et de préférence sans appareils photos »*. Vraiment neuf : le safari-antiphotos !

Une semaine au départ de Paris ou de Marseille : 12 490 F tout compris. Vol vers Nairobi, transfert au lac Turkana en avion-taxi, déplacements en 4 X 4, hébergement, repas et assistance médicale d'un Flying Doctor. Nombre de participants limité.

JEUX

échecs

Nº 1301

UN GRAND MAITRE SECOUÉ

(Championnat open des Etats-Unis, Boston, 1988)

Blancs : M. GILES.
Noirs : W. BROWNE.
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	15. é5! (l)	d×é5 (m)
2. Cf3	d6	16. f×é5	Fg5+ (n)
3. d4	ç×d4	17. Rb1	Td8 (o)
4. C×d4	Cf6	18. h4!	Fé7 (p)
5. Cç3	a6	19. Fa4+	Cd7 (q)
6. Fg5 (a)	é6 (b)	20. Cd5!	Da5 (r)
7. f4	Fé7 (ç)	21. Th-f1	Tf8 (s)
8. Df3	Cb-d7 (d)	22. Dh5+	Tf7 (t)
9. Fç4!	h6	23. Fb3 (u)	g6 (v)
10. F×f6! (é)	F×f6 (f)	24. D×g6	Cf8
11. 0-0-0	Db6 (g)	25. Cç7+!	D×ç7
12. C×é6!! (h)	f×é6	26. D×f7+	
13. F×é6 (i)	Cf8 (j)		abandon (w)
14. Fb3	Fé6 (k)		

NOTES

a) D'autres possibilités sont 6. Fç4 ; 6. f4 ; 6. Fé2 et 6. Fé3.

b) 6..., Cb-d7 est joué rarement mais vaut mieux que sa réputation ; par exemple, 7. Fç4, Da5 ; 8. Dd2, é6 ; 9. 0-0-0, b5 ; 10. Fb3, Fb7 ; 11. Th-é1, 0-0-0 ; 12. a3, Fé7 ; 13. Rb1, Db6 ; 14. f3, Rb8 ; 15. Fé3, Cç5 ; 16. Fa2 et le petit avantage des Blancs reste insuffisant (Gulko-Petrossian, Moscou, 1976).

ç) Renonçant à la variante du « pion empoisonné » : 7..., Db6 ; 8. Dd2, D×b2 ; comme au « système Polugaievsky » 7..., b5 ; 8. é5, d×é5 ; 9. f×é5, Dç7. Après 7..., Cb-d7 les Blancs peuvent engager le combat dans des complications qui leur sont souvent favorables : 8. Df3, Dç7 ; 9. 0-0-0, b5 ; 10. é5, Fb7 ; 11. Dh3, d×é5 ; 12. C×é6! un sacrifice classique qui exige des Noirs un sang-froid à toute épreuve, f×é6 ; 13. D×é6+, Fé7 ; 14. F×f6 ou 14. F×b5 ou 14. C×b5 avec une forte attaque.

d) Une imprécision de taille, presque une erreur. Depuis la célèbre partie Keres-Benko (Belgrade, 1959), on évite ce développement du C-D en raison de la réplique 9. Fç4! qui fait planer en permanence une menace de sacrifice sur le pion é6. Il est étonnant que le grand maître américain ne suive pas la ligne usuelle 8..., Dç7.

é) Plus simple que le recul 10. Fh4 qui permettrait aux Noirs de se dégager par 10..., g5 ; 11. f×g5, Cé5 ; 12. Dé2, Cf-g4.

f) Après 10..., C×f6 ; 11. 0-0-0 les Blancs dominent le centre et menacent é4-é5.

g) Les Noirs sous-estiment sans aucun doute leur adversaire (une première erreur) et suivent un plan douteux.

h) Un riche sacrifice dont les conséquences sont lointaines mais qui équivaut à une réfutation du traitement du début par les Noirs.

i) Deux pions pour un C mais, en échange, une avance de développement et une attaque facile au centre sur un R en situation précaire.

j) Si 13..., F×ç3 ; 14. D×ç3, Rf8 ; 15. é5, D×é5 ; 16. f×é5 et les Noirs sont perdus. Si 13..., Dç5 ; 14. Td5 et 15. é5.

k) Et non 14..., Cé6 ; 15. Dh5+ et 16. Cd5.

l) Une ouverture de lignes décisive.

m) Si 15..., F×b3? ; 16. é×f6 et les Blancs gagnent.

n) Et non 16..., F×é5 ; 17. Th-é1 avec gain.

o) Ni 17..., F×b3 ; 18. a×b3, Cé6 ; 19. Dh5+.

p) Ni 18..., F×h4? ; 19. Dh5+.

q) Ni 19..., Fd7 ; 20. Th-f1, Dg6 ; 21. h5, Dé6 ; 22. Fb3.

r) Après 20..., F×d5 ; 21. D×d5 les Noirs peuvent abandonner.

s) Si 21..., D×a4? 22. Cç7 mat. Il est nécessaire de parer la menace 22. Dh5+ suivie du mat.

t) Si 22..., Ff7 ; 23. T×f7, T×f7 ; 24. é6!

u) Menaçant, entre autres possibilités, 24. T×f7, F×f7 ; 25. Cç7+, D×ç7 ; 26. D×f7 mat.

v) Une défense illusoire. 23..., Cf8 et 23..., Cç5 ne parent en aucune manière la menace précitée (24. T×f7). Restait une seule chance : 23..., C×é5 et, mystère surprenant, les Blancs ne peuvent gagner par 24. T×f7, C×f7 (sur 24..., F×f7 ; 25. D×é5 les Blancs conservent leur attaque) ; 25. Cf6, F×f6 ; 26. D×a5 à cause du mat 26..., T×d1. D'autre part, la suite 24. Cç7+, D×ç7 ; 25. F×é6, T×d1 ; 26. T×d1, Rf8 ; 27. F×f7, C×f7 ne peut suffire aux Blancs qui doivent, dans ces conditions poursuivre par 24. D×é5, T×f1 ; 25. T×f1, F×d5 ; 26. Dh5+, g6 ; 27. D×g6+, Rd7 ; 28. Td1, Rç8 ; 29. Df5+ suivi de 30. F×d5 et les Blancs doivent gagner la finale. Ou encore 23..., C×é5 ; 24. D×é5, F×d5 ; 25. T×f7, F×f7 ; 26. F×f7+, Rf8 ! (si 26..., R×f7 ; 27. Tf1 et 28. D×a5) ; 27. T×d8+, D×d8 ; 28. Fd5 et les Blancs, malgré les F de couleur différente, ont toujours des chances de gain.

w) Si 26..., F×f7 ; 27. F×f7 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE nº 1300

D. GURGUENIDZE. 1988.

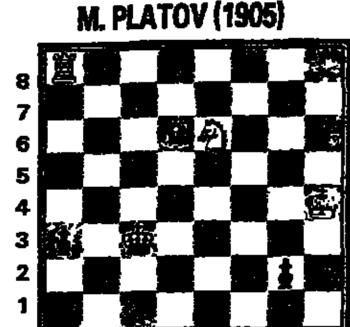
(Blancs : Ra8, Tç3, Pg6. Noirs : Ré2, Tf5.

1. g7 !, Tg5 ; 2. Tç7, Rf3 ; 3. Rb8 !, Rg4 ; 4. Tf7 !! (et non 4. Rç8 ?, Rh5 ! et la pointe 5. Tç5 échoue à cause de 5..., T×ç5 avec échec), Tg6 ; 5. Tf1, Rh3 ; 6. Th1+, Rg2 ; 7. Th7 ! et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE Nº 1301

M. PLATOV (1905)



BLANCS (3) : Rh4, Ta8, Cé6.
NOIRS (4) : Rç3, Fd6, Pa3 et g2.

Les Blancs jouent et font nulle.

bridge

Nº 1299

VICTOIRE A PLOVDIV

Il sera intéressant de voir le comportement des juniors français aux prochaines Olympiades de Venise car quatre d'entre eux ont été sélectionnés dans l'équipe de France avant même leur victoire au Championnat d'Europe junior de Plovdiv en Bulgarie.

Dans cette donne du match Islande-France de ce championnat la demande de la manche à 5 Trèfles et sa réussite n'étaient pas faciles.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ 863 ♡ A942 ♢ 86 ♣ R1086		
♠ 5 ♡ R1076 ♢ V9732 ♣ 432		N O E S		♠ ARV109742 ♡ 53 ♢ 54 ♣ A
		♠ D ♡ DV8 ♢ ARD10 ♣ DV975		

Ann : S. donn. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Multon	Erlings	Quantin	Thoval
1 ♣	passe	1 ♡	4 ♠
contre	passe	5 ♣	passe

Ouest a entamé le 5 de Pique (singleton), Est (Thorvalsson) a pris avec le Roi de Pique, et il a continué avec le 10 de Pique coupé par le 7 de Trèfle sur lequel Ouest a défaussé le 2 de Carreau. *Comment Franck Multon, en Sud, a-t-il gagné* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Réponse :

Il fallait évidemment que le Roi de Cœur soit en Ouest et, pour ne pas perdre le 10 de Cœur, il était nécessaire que celui-ci soit sec ou second en Est ou bien que le Valet de Carreau ne soit pas quatrième (afin de pouvoir défausser deux Cœurs du mort sur la Dame de Carreau et le 10 de Carreau affranchi). Mais c'était peu probable car Ouest, qui n'avait qu'un Pique, avait certainement le Valet de Carreau cinquième à l'origine et probablement trois ou quatre Cœurs par R 10. Cependant, si Ouest était gardé dans les couleurs rouges, il devenait possible de le squeezer à condition d'avoir *dix* levées sûres et pour cela il fallait *couper deux Piques* (mort inversé) afin de réaliser deux coupes à Pique, deux Cœurs, trois Carreaux et trois Trèfles du mort. Ainsi, après avoir coupé le 10 de Pique et fait tomber l'As d'atout, Multon a pris la contre-attaque à Carreau d'Est avec l'As de Carreau, et il a joué la Dame de Cœur couverte par le Roi et l'As de Cœur ; ensuite, après une deuxième coupe à Pique et le Valet de Cœur, il a tiré tous les atouts du mort :

♡ 10 ♢ V97 — ♡ 94 ♢ 8 ♣ 10 / ♡ 8 ♢ RD10

Sur le 10 de Trèfle et la défausse du 8 de Cœur *Ouest a été squeezé.*

Champion incontesté

Parmi les membres de la grande équipe américaine sélectionnée pour les Olympiades de Venise, Bob Hamman est considéré comme un des plus grands joueurs mondiaux. Dès 1964, ce brillant mathématicien a fait souvent partie de l'équipe des USA, et les donnes qu'il a brillamment jouées ne se comptent plus. Voici par exemple une manche réussie dans une épreuve de sélection, à Memphis, l'année dernière.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ 8753 ♡ A8 ♢ 852 ♣ AV74		
♠ ADV964 ♡ 7 ♢ 1076 ♣ R102		N O E S		♠ R102 ♡ V10543 ♢ A3 ♣ 653
		♠ — ♡ RD962 ♢ RDV94 ♣ D98		

Ann. : O. don. E.-O. vuln (table 1).

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Hamman	Kay	Wolff	Kaplan
—	1 ♠	passe	2 ♠
3 ♡	3 ♠	4 ♡	contre...

Ouest entama l'As de Pique coupé par Sud qui joua le Roi de Carreau. Est prit de l'As et il continua Pique. *Comment Hamman, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères

Ouest est à la limite entre une ouverture de « 1 Pique » et une ouverture de « 2 Piques » faible, et on comprend qu'Edgar Kaplan ait contré « 4 Cœurs ». Mais ce contre éclaira le déclarant sur la mauvaise répartition des atouts, et il arriva à jouer le coup comme à cartes ouvertes.

Courrier des lecteurs

Un Grand Maître (nº 1292).

Un lecteur, R. Bismut, fait une brillante remarque au sujet des défausses machiavéliques (10 et 3 de Pique) de Jaïs au contrat de 3 SA : « Le partenaire de Jaïs (Pilon) ne risquait-il pas de *jeter un de ses deux Piques* en pensant qu'il suffisait d'en garder un puisque l'appel de Jaïs montrait qu'il avait l'As ? Or, si Pilon jette un Pique, le déclarant, après avoir tiré le Roi de Pique, saura qu'il n'y a plus qu'un Pique dehors, et le piège sera éventé. Le calcul de Jaïs n'était-il donc pas périlleux ? »

Non, car Pilon savait, dès la deuxième levée, que la reprise de Jaïs était l'As de Cœur ! Pourquoi ? Tout simplement parce que, s'il avait eu l'As de Pique, Jaïs n'aurait pas montré sa « préférence » à Cœur en rejouant le... 2 de Carreau au lieu d'un gros Carreau !

PHILIPPE BRUGNON.

dames

Nº 338

LE COUP ROYAL

Championnat interclubs des Pays-Bas, 1987

Blancs : J. JACOBS
Noirs : Th. STOVERINCK
Ouverture : Raphaël.
Réplique : Barteling

1. 32-28	18-23	29. 42-38	4-9
2. 38-32	12-18 (a)	30. 49-43	9-13
3. 31-27 (b)	7-12 (c)	31. 43-39	18-23 (r)
4. 43-38	20-24	32. 50-44	12-17
5. 37-31	1-7 (d)	33. 44-40! (s)	4 - 28* (t)
6. 27-22	18×27	34. 47-41	13-18
7. 31×22 (e)	16-21	35. 27-22 (u)	18×27
8. 41-37	13-18 (f)	36. 32×12	23×34
9. 22×13	9×18	37. 40×29	11-17* (v)
10. 37-31	8-13	38. 12×21	6-11
11. 31-27!! (g)	21-26 (h)	39. 45-40	20-25
12. 35-30!	24×35	40. 29×20	25×14
13. 34-30	35×24	41. 41-37!	14-20
14. 27-22	18×27	42. 40-34	19-24
15. 32×21 (i)	23×34 (j)	43. 37-32!	20-25
16. 40×18 (k)	12×23	44. 32-28!	24-30
17. 21×1!! (l)	19-24* (m)	45. 21-16! (w)	30×39
18. 1×20	15×24 (n)	46. 33×44	11-17
19. 36-31 (o)	26×37	47. 16-11! (x)	17×6
20. 42×31	10-14	48. 28-23	6-11
21. 46-41	5-10	49. 23-18	11-17
22. 31-27	14-19	50. 18-13	17-22
23. 33-28 (p)	3-8	51. 13-9	22-28
24. 41-37	8-12	52. 9-4!	28-32
25. 37-32	10-14	53. 4-15! (y)	25-30
26. 48-42	2-8	54. 15-47	30-34
27. 44-39 (q)	8-13	55. 47-42	aban.
28. 39-33	13-18		

NOTES

a) Les variantes classiques fourmillent dans ces préliminaires fermées, comme : 2. ... (17-21) ; 3. 31-27 (11-17) ; 4. 43-38 (21-16) ; 5. 49-43 (17-21) ; 6. 37-31 (26×37) ; 7. 42×31 (21-26) ; 8. 41-37 (20-24), etc. [VOLEL-LOURIVAL, Ituiutaba, octobre 1985].

b) Même remarque : au troisième temps on joue aussi 3. 43-38 puis (7-12) ; 4. 49-43 (1-7) ; 5. 31-27 (20-24) ; 6. 37-31 (14-20) ; 7. 27-22 (18×27) ; 8. 31×22 (10-14) ; 9. 34-29, etc. [BUS-WAL, Hengelo, mars 1987].

b1) 4. 31-27 (1-7) ; 5. 49-43 (20-24) ; 6. 37-31 (17-22) ; 7. 28×17 (11×22) ; 8. 34-30 (24-29) ; 9. 33×24 (23-28), etc. [GALPERIN-SCHWARZMAN, Tel-Aviv, octobre 1986].

c) Les sous-variantes dans les débuts, même classiques, ne seront sans doute jamais toutes explorées. Ainsi pour le sentier : 3. ... (17-21) ; 4. 37-31 (21-26) ; 5. 43-38 (26×37) ; 6. 42×31 (7-12) ; 7. 49-43 (1-7) ; 8. 41-37 (20-24) ; 9. 34-30 (15-20) ; 10. 30-25, etc. [KLAYTON-CLEWBER, Goiânia, octobre 1986].

d) Aussi sûr que 5. ... (15-20) ; 6. 49-43 (10-15) ; 7. 41-37 (2-7) ; 8. 46-41 (5-10) ; 9. 34-29 (23×34) ; 10. 40×29 (20-25) ; 11. 29×20 (15×24), etc. [W. MISLJIN-A. KEISELS, Minsk, février 1986] ou que 5. ... (14-20) ; 6. 49-43 (2-7) ; 7. 41-37 (10-14) 8. 34-29 (23×34) ; 9. 40×29 (5-10) ; 10. 46-41 (17-21) ; 11. 27-22 (18×27) ; 12. 31×22 (21-26), etc. [LEANDRO-JOSÉ MARIA, Goiânia, octobre 1986].

e) Cet échange pointu se conçoit si les Blancs connaissent tout le système défensif du pion porté à 22.

f) Curieuse, cette hâte avec laquelle les Noirs rompent le combat autour des Blancs à 22.

g) un tenté de faute de haut niveau, pour placer une brillante combinaison sur le thème du *COUP ROYAL*.

h) 11. ... (11-16) s'imposait. En répondant par 11. ... (21-26), les Noirs se sont exposés à un cataclysme, qui donne une nouvelle idée de la tournure explosive que peut prendre le combat, à tout instant.

g) Le premier temps du cataclysme.

i) Cet enchâssement du pion 32 à la case 21 enrichit le mécanisme, inédit bien sûr dans la rubrique, et renforce notablement l'effet dévastateur de la combinaison.

j) La première principale caractéristique du *COUP ROYAL* tient, dans cette position, à cette prise de trois pions par le pion noir à 23.

k) Cette rafle immédiate par le pion blanc à 40 constitue la seconde principale caractéristique du *COUP ROYAL*.

l) Le chaton éclate et le pion enchâssé est promu « dame » à la case 1.

m) Forcé.

n) Dame prise, noirs B+1 ! Après les notes est proposé un piège tendu par les Blancs, qui invitent les Noirs à exécuter un *COUP ROYAL* auquel ils répliquent par un brillant et meurtrier mouvement.

o) Que reste-t-il de mes amours pour ma position de début, songent probablement les Noirs, déjà soumis à un travail de sape.

p) Occupation du centre, dans cet état de force tranquille, privilège de la supériorité d'une unité.

q) Il est difficile, pour les deux camps, alors que les forces se trouvent relativement disséminées, d'imaginer un plan d'ensemble évolutif. Et ne nous y trompons pas : c'est dans ces eaux maintenant apparemment calmes que se construisent les finales gagnantes ou que se situent fréquemment l'origine des défaites.

r) C'est à partir de ce schéma classique que le handicap d'une unité va peser lourdement pour les Noirs.

s) L'adage selon lequel il faut se méfier de l'eau qui dort prend brusquement tout son sens : à nouveau les Blancs menacent les Noirs du ... *COUP ROYAL*, sur deux continuations ! Ainsi :
– sur 33. ... (11-16) ; 34. 27-21 ! (17×26) ; 35. 32-27 (23×34) [la première principale caractéristique du thème] ; 36. 40×18 ! [la seconde caractéristique],+.
– sur 33. ... (13-18) ; 34. 27-22 (18×27) ; 35. 32×12 (23×34) ; 36. 40×9 !,+.

t) Forcé.

u) Evidemment, mais les Noirs n'en pouvaient mais.

v) Sacrifice forcé.

w) Les Blancs pensent à tout face aux Noirs qui jouent pour la nulle.

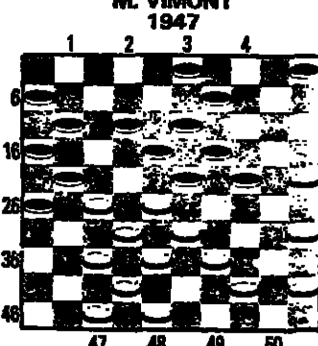
x) Repoussant un Noir sur ses arrières avant de foncer à dame.

y) Joli finale des Blancs par leur rigueur dans le calcul des temps et dans le choix des cases.

● SOLUTION : 47-41 ! incitant au passage à dame (24×29) [Les Noirs tombèrent dans le piège] 33×24 (19×30) 28×17 (11×31) par le *COUP ROYAL*, suivi de la fulgurante réplique 35×24 ! (31-36 forcé) 25-20 !! (36×47) 37-31 ! (26×28) 38-33 (47×29) 24×4!!, dame sur le thème du *COUP RENVERSÉ*, + magnifique en jouant.

JEAN CHAZE.

PROBLÈME
M. VIMONT
1947



Les Blancs jouent et tentent la faute.

mots croisés

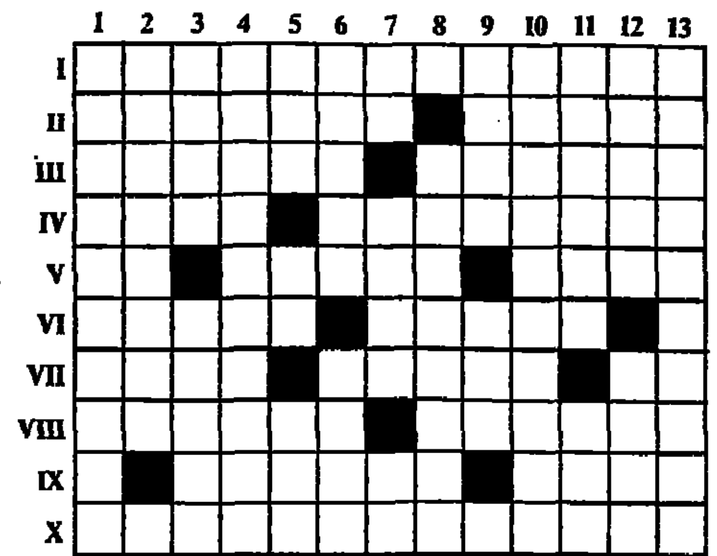
Nº 529

Horizontalement

I. Quand on les chambre ce n'est pas mieux. – II. N'est pas très réussi, comme sujet. Porté. – III. Il vivait peut-être au temps du lion. Se bourre de viande et de fromage. – IV. Adverbe. Liquider le liquide. – V. Note inversée. Vieil indien. Se perdit. – VI. Pour certain tissu. Rivière du 2. – VII. On connut mieux son fils. Vous sauta dessus. Grecque. – VIII. Demande des poids. Le vilain le fera si vous êtes dur avec lui. – IX. Légères. Espace très réduit. – X. Vous laissent stupéfaits.

Verticalement

1. C'est encore leur tour. – 2. Trop, c'est trop. – 3. Capitale. Donnai de justes parts. – 4. Nécessitent une décision. – 5. Met ailleurs. Pronom. Quand la colère monte. – 6. Donne copie. Se met en pots. – 7. Dans le temps. Peut se trouver chez le poissonnier. Préposition. – 8. Redoutable pour le bébé. – 9. De même. Pronom inversé. – 10. Une thèse la réclame. – 11. Peut être une zibeline. Vient-il du ciel, paisiblement ? – 12. Faire un procès. Se servit. – 13. Unités.



SOLUTION DU Nº 528

Horizontalement

I. Lionel Jospin. – II. Incurie. Urne. – III. Butait. Credo. – IV. Etagères. Tir. – V. Rive. Expurgé. – VI. Alc. Psi. Dîna. – VII. Le. Si. La. Sel. – VIII. Issues. Guéri. – IX. Ortolan. As. – X. Epigone. Emit. – XI. Surintensité.

Verticalement

1. Libéralités. – 2. Inutiles. Pu. – 3. Octave. Soir. – 4. Nuage. Surgi. – 5. Erié. Piéton. – 6. Litres. Sont. – 7. Je. Exil. Lee. – 8. Csp. Aga – 9. Sûr. Ud. Unes. – 10. Prêtrise. Mi. – 11. Indignerait. – 12. Néoréaliste.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

Nº 530

Horizontalement

1. AELOTUY. – 2. DEELLOPU. – 3. AAAEGNTV. – 4. CEORRTU (+ 1). – 5. EEIIRSS. – 6. EEIRRTV (+ 2). – 7. EILPRT. – 8. EESSTUU. – 9. ABEEGINRU. – 10. EIORSSSZ. – 11. EILOPRUV. – 12. AEEGNRSS (+ 1). – 13. AAEINRR. – 14. BEIORSS. – 15. ADEEELRZ. – 16. EIMNORT (+ 2). – 17. EGOSSS. – 18. CDEEEINV. – 19. EEELSTU. 20. AAINSSSS.

Verticalement

21. AEELTTY. – 22. EGLOOPRU. – 23. AELRRSU (+ 2). – 24. AEEKNSY. – 25. AEEEGILS. – 26. EHINRSU. – 27. EIILSTU. – 28. AAERRST (+ 3). – 29. DEEGIS. – 30. DEIRST (+ 1). – 31. EEIPRU. – 32. BEEORRU (+ 2). – 33. EEEPSSTT. – 34. BEIILRS. – 35. GILNOOPS. – 36. AEGNOSU (+ 1). – 37. EEIOPSSS (+ 1). – 38. EILNRSUU. – 39. AEIPRRT (+ 2). – 40. AEEELRTZ. – 41. AEIINNS.

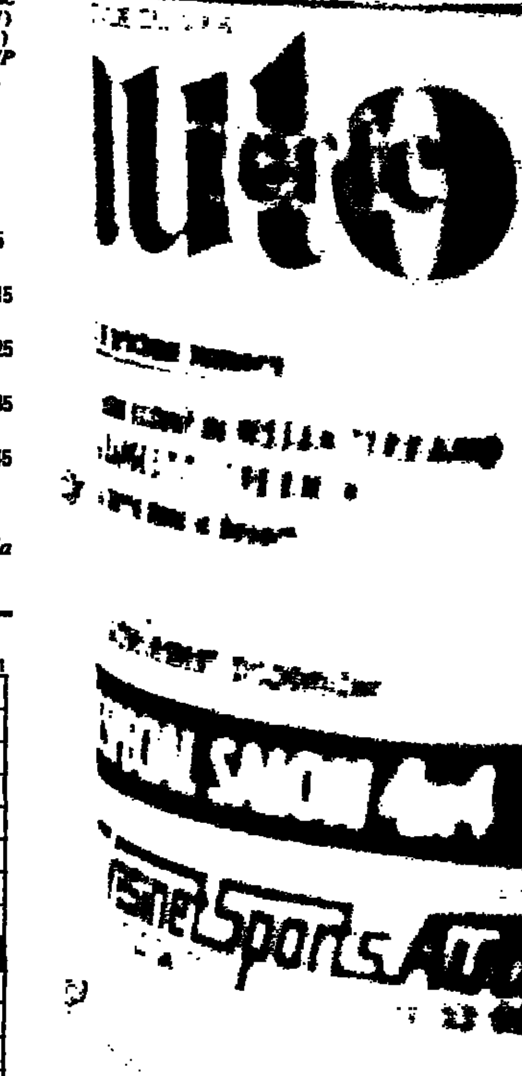
Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

SOLUTION DU Nº 529

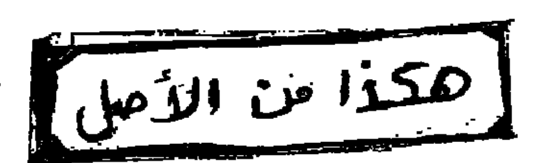
1. SOBRIETE (BETOIRES). – 2. DATASSE. – 3. UNIOVULE. – 4. RINGARD (GRANDIR). – 5. UTERUS (SUTURE TUEURS). – 6. ENCOLURE (ENCLOUER). – 7. TRIPOUS. – 8. QUIRITES, citoyen romain (REQUISIT). – 9. SOUVENU. – 10. EREINTAS (ARSENITE, etc.). – 11. ABJUREE. – 12. POLICIER. – 13. CRENAIT (CARIENT, etc.). – 14. CITERNE (CINTREE CRETINE ECRIENT). – 15. AIREDALE (DELAIERA). – 16. OSSIFIA. – 17. ESTONIEN (TISONNEE). – 18. PEINIEZ. – 19. EROGENES. – 20. SIROTAS (ASSORTI RASSOIT ROSSAIT SORTAIS). – 21. ACCROIT. – 22. OLIBRIUS. – 23. BANLIEUE. – 24. LUNETIER. – 25. INAVOUES (EVANOUIS). – 26. RAREFIE (REFAIRE REFERAI). – 27. TUDESQUE. – 28. ETETAIT. – 29. INCLINE. – 30. PLANEZE. – 31. INOUIES. – 32. AVULSION. – 33. TUTRICE. – 34. ALERTE (ALTERE, etc.). – 35. CEDANTE (DECANTE). – 36. SEREUSES. – 37. IRANIEN. – 38. JUBARTE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.









Automobile

Les vertus de la transmission intégrale

LORS de son « Heure de vérité », sur A 2 (*le Monde* du 5 octobre), Jacques Calvet répondant à un téléspectateur inquiet de l'absence des constructeurs français sur le marché des 4×4, a indiqué, évoquant le « scoop », que PSA, dont il est le PDG, allait sortir une BX 4×4 et une 405 4×4. De fait, une BX 4×4 est déjà sur le stand de Citroën au Mondial de l'automobile, porte de Versailles, et une 405 4×4 va être présentée au début de l'année 1989. Il allait de soi que, à partir du moment où Citroën lançait son modèle, Peugeot ne pouvait qu'en faire autant, appartenant au même groupe et disposant de la même « banque d'organes ». Affaire de stratégie.

Jacques Calvet aurait pu ajouter que Peugeot, en collaboration avec Mercedes, produirait depuis deux ans un engin baptisé P 4, distribué dans sa version « civile » par le réseau au prix de 204 000 F. Il s'agit en effet, à l'origine, d'un véhicule destiné à l'armée qui, disent les mauvaises langues, n'a pas connu la diffusion que l'on en attendait. Au moins a-t-il le mérite d'exister et, par-là, de prouver que les constructeurs français, toujours un peu lents à la détente quand il s'agit de se mettre à l'eau, étaient en mesure de fabriquer ce type d'engin goûté par les originaux en mal d'épate, les aventuriers et les fanatiques des grands espaces.

Ne pas confondre

Au-delà de ces considérations, il importe de noter qu'il y a dans l'esprit du grand public beaucoup de confusion à propos des 4×4. Les constructeurs, certains du moins, ne sont pas, dans cette histoire, tout à fait innocents, qui, jouant sur la parenté, font prendre par des ballots des voitures dites « tous chemins » pour des véhicules dits tout terrain.

Peu de véhicules vraiment « tout terrain » sont sur le marché. Pour l'essentiel, ils sont britanniques (Rover), japonais (Nissan, Toyota, Mitsubishi), soviétiques (Lada) et américains. C'est dans ces pays que l'on trouve les vrais amateurs de ce type de véhicules nés pendant la dernière guerre et fabriqués à des centaines de milliers d'exemplaires (Jeep). Un court séjour aux Etats-Unis, notamment dans l'Ouest, révèle à ce propos à quel point ils sont entrés dans les mœurs. Cela explique que les constructeurs japonais se soient lancés dans la fabrication de ces véhicules avec un tel enthousiasme, sachant fort bien que, le terrain américain une fois conquis, le déferlement sur l'Europe et les autres marchés ne pouvait que suivre.

Pour être clair et simple, il convient, dans le royaume des 4×4, de distinguer essentiellement deux catégories de véhicules : ceux dits « de franchissement », appelés aussi « gros 4×4 » et ceux dits « à transmission (ou traction) intégrale ». On retrouve dans cette distinction les vrais « tout terrain » cités plus hauts et destinés à passer là où les autres engins capitulent, par opposition aux berlines, breaks et autres pick-up munis de quatre roues motrices dont deux peuvent être éventuellement débrayées.

L'engouement actuel pour les voitures à quatre roues motrices – tous les constructeurs étrangers ou français en ont dans leur catalogue – remonte à l'apparition, en 1980, de l'Audi Quattro. Les conducteurs de telles voitures s'aperçurent que l'apparition de la motricité sur les quatre roues apportait, en utilisation courante, une sécurité supplémentaire flagrante. Elle se manifestait surtout sur les revêtements mouillés, boueux et, en tout état de cause, glissants. Aussi ne peut-on que se réjouir de la multiplication des versions à transmission intégrale. Ce n'était certes pas une découverte pour les ingénieurs, mais le 4 × 4 devait ainsi faire son entrée dans le grand public et occuper depuis lors une place non négligeable sur les marchés.

La popularité de ce type de véhicule lancé par Audi est venue ensuite d'Italie, avec la Panda 4 × 4, véritable lutin passe-partout dès qu'il pleut, neige ou glisse. Plus tard est arrivée la Y10 de Lancia Autobianchi. Ces deux petites voitures sont à transmission enclenchée, et l'Autrichien Steyr Puch en avait au moins pour une part imaginé le procédé.

En effet, il faut à nouveau faire des distinctions et savoir que les transmissions intégrales peuvent appartenir à deux types de système : la non-permanence de la transmission intégrale (c'est-à-dire que, par poussoir, on enclenche ou débraye la motricité sur les quatre roues) et la permanence de la transmission intégrale (c'est-à-dire que la motricité est branchée d'origine sans intervention du conducteur). C'est à ce dernier type qu'appartient la BX Citroën 4 × 4 annoncée par Jacques Calvet., comme l'Audi Quattro, les Ford Sierra ou Scorpio 4 × 4, la Honda Shuttle RT, les Lancia Prisma 4 × 4, les Mazda 4 × 4 626, Nissan Blue Bird 4 × 4, Renault Espace Quadra, VW Golf syncro, la Mercedes 4 Matic et les Toyota Corolla 4 × 4.

Différentiel

Dans la transmission permanente apparaît un différentiel central, absent dans la transmission « non permanente » du moins pas de façon obligatoire.

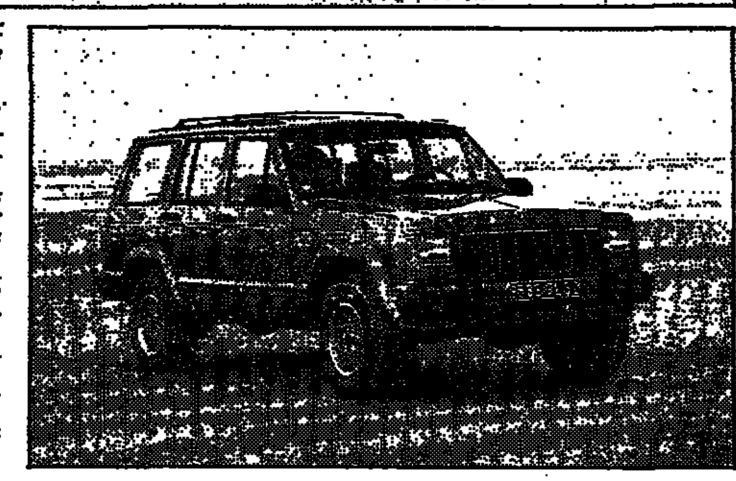
On trouve chez Alfa-Romeo (33), Autobianchi (Y10), Fiat (Panda), Nissan (Sunny et Space), Mitsubishi (Space), Renault (21 Nevada), Toyota (Tercel), Subaru (Rex et Justy), Suzuki (Jimy), des versions 4 × 4 non permanents qui s'intègrent dans les gammes.

Dans le cas précis de la BX, on trouvera trois différentiels (un avant, un central et un arrière à glissement limité). C'est le 1 905 centimètres cubes qui a été choisi comme moteur. Devant l'évidence que procure, en matière de sécurité, la transmission sur les quatre roues, on ne s'étonnera pas que les « protos » présentés par Renault, Peugeot et Citroën au Salon et figurant l'avenir soient tous trois des « quatre roues motrices ». Il ne fait pas de doute que la transmission intégrale devrait connaître, pour l'ensemble des marchés, une expansion plus rapide qu'elle ne l'a été jusqu'ici en France. En 1987, si l'on compte dans les chiffres les gros 4 × 4 et les « transmissions intégrales », 300 000 véhicules ont été vendus. L'Allemagne vient en tête avec 44 000 voitures devant l'Italie (30 500), la Suisse (30 000), la Grande-Bretagne (16 000), l'Autriche (11 500) et la France (10 000).

Après la banalisation de la traction avant, et désormais sortie du stade de la confidentialité pour devenir, en grande série l'un des atouts de la sécurité, au même titre que l'ABS un jour, la transmission sur les quatre roues d'une voiture ne peut que connaître des lendemains qui chantent.

CLAUDE LAMOTTE.





▲ *La Nissan Patrol 4 ou 5 cylindres, turbo ou non. La réputation de ce gros 4×4 n'est plus à faire (131 000 à 172 700 F).*

► *La Jeep Cherokee Limited 4 portes, 5 places, distribuée par Renault : moteur essence, 6 cylindres, 3 998 cm³, 128,4 kW (178 ch) à 4 550 t/min, boîte de vitesses automatique à quatre rapports avec pilotage électronique et blocage du convertisseur, boîte de transfert avec différentiel interpont verrouillable permettant de rouler en 4×4 permanent, en 4×4 temporaire avec ou sans réduction, ou en 4×2, pont arrière avec différentiel à glissement limité, vitesse maxi 170 km/h. De son côté, la firme portugaise UMM diffuse un 4×4 doté d'un Peugeot Indenor diesel suralimenté de 2 500 cm³ (124 000 F).*

Société

RELIGIONS

Le voyage de Jean-Paul II dans l'est de la France

« C'est l'Europe qui vous invite »

Le pape devrait arriver le samedi 8 octobre à Strasbourg pour une visite de quatre jours dans l'est de la France.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Encore? Jean-Paul II s'est très sérieusement posé la question, voilà un an, dans son bureau du Vatican. Devant lui, Mgr Charles Amarin Brand, évêque de Strasbourg, évoquait sa venue espérée en Alsace et en Lorraine et devant les institutions européennes... Et le pape, touché et embarrassé : *« Ah! Mais c'est la quatrième fois que je vais venir en France... Est-ce qu'on ne va pas trouver que cela fait beaucoup? »*

Quatre voyages sur cette terre de France – certes bien sympathique et chrétienne – contre deux en Espagne. Quatre contre deux visites en République fédérale d'Allemagne. Quatre contre trois séjours en Pologne où il fut Karol Wojtyla, cardinal archevêque de Cracovie. A ce compte-là, les Français n'allaient-ils pas se lasser de ses faveurs? Et pour tout dire, l'Eglise de France ne péchait-elle pas par un pieux optimisme? A l'inverse, les autres pays européens ne se vexeraient-ils pas de ce qui peut passer pour une prédilection ou, pis, un favoritisme?

« Ne le croyez pas un instant, très Saint-Père », eut l'occasion d'intervenir M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, fort de vingt et un Etats membres. *« C'est l'Europe qui vous invite »*, put renchérir lord Henry Plumb, président du Parlement européen, vitrine de l'Europe des Douze. Et de fait, en venant à Strasbourg, Jean-Paul II se rend prioritairement devant les institutions européennes et leurs représentants. En atterrissant, le samedi matin 8 octobre, à l'aéroport d'Entzheim, c'est à l'Europe des démocraties, à l'Europe tout court qu'il pensera, quand bien même les Français croiront ce geste de paix destiné à leur consommation exclusive...

Les catholiques d'Alsace, ceux des diocèses de Metz et de Nancy-Toul se consoleront en sachant que le pape leur consacre finalement la plus grande part de son emploi du temps durant son séjour dans l'Est. Dès samedi – après un entretien privé avec le président François Mitterrand et la présentation de la Bible de Gutenberg par M. Emmanuel Le Roy Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale, – la « papamobile » traversera Strasbourg, signe bien visible que le rendez-vous avec l'Europe se double d'une visite pastorale. Une célébration eucharistique dans la cathédrale de Strasbourg, enfin débarrassée de la plupart de ses échaufadages, sera suivie par une rencontre au stade de la Meinau avec l'« Europe des jeunes ».

Comme on ne rassemble pas quarante mille personnes sans danger, fût-ce dans un stade, comme aucun officiel ne peut dire précisément combien de fidèles et de curieux suivront les autres interventions du pape, quelque dix mille fonctionnaires des forces de l'ordre ont été mobilisés afin d'assurer la protection de Jean-Paul II et celle de la foule. Un service d'ordre peut-être excessif, mais rassurant qui fait dire au préfet de région, M. Mahdi Hacène : *« J'ai ce qu'il me faut. »* En fait, après avoir longtemps hésité, les autorités religieuses ont renoncé à organiser un rassemblement de fidèles unique et gigantesque, préférant fractionner la visite papale en une grande variété d'événements.

C'est ainsi que les temps forts, ou voulus tels, ne manqueront pas dans la journée de dimanche. Que l'on en juge : rencontre et recueillement avec des handicapés au centre Louis-Braille, à l'abri de toute « indiscrétion » télévisée, discours dans l'église protestante Saint-Thomas, entretien avec les responsables des communautés juives de Strasbourg et du Bas-Rhin à l'archevêché, visite, discussion et discours au port autonome de Strasbourg avec les travailleurs du port et de la batellerie rhénane. Tout cela sans compter une célébration eucharistique, à nouveau au stade de la Meinau, au cours de laquelle un appel sera lancé pour que s'affirment de nouvelles vocations de prêtres, et une adresse lancée sur le parvis de la cathédrale à l'occasion de la fête du bimillénaire de Strasbourg.

Durant cette visite, l'avion et l'hélicoptère ne seront pas de trop pour suppléer les deux « papamobiles » venues du Vatican. La journée du lundi, consacrée à la Lorraine, permettra à Jean-Paul II de célébrer l'eucharistie dans la cathédrale de Metz puis de filer sur Nancy où il parlera aux quatre cent cinquante délégués (religieuses, prêtres et laïcs) du diocèse réunis en synode, mais sans engager de dialogue avec eux, avant de participer à une célébration devant plusieurs dizaines de milliers de fidèles place Carnot.

Le minutage particulièrement contraignant de cette journée a exclu tout pèlerinage sur la tombe de Stanislas Ier Leszczynski (par deux fois roi de Pologne au dix-huitième siècle), enterré en l'église Bonsecours, même si l'hommage à son « compatriote » n'aurait pas déplu à Jean-Paul II... Enfin la course d'obstacles, mardi, se traduira par une visite sur le mont Sainte-Odile et une bénédiction de la plaine d'Alsace ainsi que par nouvelle célébration eucharistique à Mulhouse.

L'esprit d'Helsinki

Ce programme, non exhaustif, donne la mesure de l'ampleur de la visite pastorale greffée sur les rendez-vous avec les institutions européennes. Afin de ménager leurs susceptibilités respectives, Jean-Paul II s'adressera, samedi, au Conseil de l'Europe, et seulement mardi au Parlement européen. Nul ne pourra ainsi confondre l'Europe des vingt et un, soucieuse de faire progresser la réflexion des démocraties européennes sur des sujets comme la bio-éthique, l'environnement, la télévision transfrontières et les nouvelles pauvretés, et l'Europe des Douze, plus concernée par les futures intégrations économique et financière.

Rendons à M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, ce qui lui revient. C'est lui, le premier, qui a invité le pape alors qu'il assurait la présidence du comité des ministres des vingt et un en 1980. Ancien ministre espagnol des affaires étrangères, démocrate-chrétien d'inspiration, il sait que Jean-Paul II évoquera la question des droits de l'homme devant la commission du même nom.

Mais il espère aussi que ce pape polonais parlera d'une « grande Europe ». *« Nous devons, maintenant, d'abord regarder vers l'Est »*, nous a-t-il déclaré. *« Nous avons un patrimoine commun, une histoire commune. Voilà une possibilité d'associer nos pays. »* Dans cette optique, des délégations de responsables hongrois, polonais et plusieurs membres du Soviet suprême ont déjà été reçus depuis un an et demi à Strasbourg.

Ce rêve d'un renouveau de l'esprit d'Helsinki est à coup sûr tentant. C'est justement celui qui avait animé l'archevêché de Strasbourg en mettant sur pied la rencontre du pape avec l'« Europe des jeunes ». Mais le rêve d'unir, le temps d'une soirée, les jeunes de l'Ouest et ceux de l'Est est devenu utopie depuis plusieurs semaines au gré des réponses négatives et désolées des communautés catholiques de Lituanie et de Tchécoslovaquie. Quelques groupes d'Allemands de l'Est et de Polonais seront heureusement plus fournis. Mais les visas accordés au compte-gouttes permettront tout juste à une trentaine de Hongrois d'être présents. Dommage. *« Nous avions espéré*, note simplement Mgr Brand, évoquant les démarches entreprises en faveur des jeunes Lituaniens. *Nous avons fait ce que nous avons pu. »* Cela n'empêchera pas Jean-Paul II de s'adresser en polonais aux jeunes venus de Varsovie, de Cracovie et de Gdansk.

LAURENT GREILSAMER.

De Strasbourg à Mulhouse

● **Samedi 8 octobre** : c'est à 9 h 45 que Jean-Paul II doit arriver à l'aéroport d'Entzheim-Strasbourg. A la préfecture, à 10 h 25, il aura un entretien privé avec M. François Mitterrand, président de la République, puis rencontrera les responsables régionaux. Il prononcera en fin de matinée une allocution devant le Conseil de l'Europe et à 13 heures rencontrera les juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

A 16 h 30, Jean-Paul II célébrera une messe à la cathédrale de Strasbourg et, à partir de 19 heures, au stade de la Meinau, présidera une rencontre avec des jeunes venus de divers pays d'Europe.

● **Dimanche 9 octobre** : après une rencontre à 8 h 15 avec des handicapés au centre Louis-Braille de Strasbourg, le pape retournera à la Meinau pour un rassemblement eucharistique. A partir de 15 heures, il remontera le Rhin en bateau, en direction du port de Strasbourg, pour une rencontre avec des bateliers. A 17 h 15, à l'église luthérienne Saint-Thomas, il aura des entretiens avec les responsables protestants de la région, et avec la communauté juive à 18 h 30 à l'archevêché.

● **Lundi 10 octobre** : Jean-Paul II arrivera à l'aéroport de Metz à 9 heures et célébrera la messe dans la cathédrale de la ville. A 12 h 15, il prendra la route pour Nancy où, à 13 h 15 à la cathédrale, il rencontrera les membres laïcs du synode diocésain et présidera à 16 h 45 un rassemblement place Carnot.

● **Mardi 11 octobre** : le pape se rend au mont Saint-Odile pour une rencontre avec des prêtres et des religieux. A 11 h 15, il prononcera son discours attendu au Parlement européen de Strasbourg. A 14 h 50, il s'envolera pour Mulhouse en hélicoptère et célébrera à 15 h 45 une nouvelle messe. Avant la cérémonie de clôture à l'aéroport de Mulhouse-Bâle, Jean-Paul II aura un entretien avec M. Michel Rocard, premier ministre.

JUSTICE

La fronde des gardiens de prison

(Suite de la première page.)

« On tient et on tiendra jusqu'au bout », disent-ils, narquois. Prison-phare qui depuis toujours donne le *« la »* aux autres prisons de France, baromètre fiable des mouvements pénitentiaires – ceux des détenus comme de leurs gardiens, – la Santé est comme entrée en résistance.

Sitôt nommé médiateur, M. Gilbert Bonnemaison ne s'y est pas trompé, en commençant par elle, l'énorme prison dans la ville, sa prise de contact éclair avec les gardiens en colère. Il faut l'imaginer, arrivant dans la nuit, sonnant à la grande porte bleu canard de la maison d'arrêt, parti à la rencontre de la fronde. *« Il a vu ceux qui passaient la nuit à la prison. La base, qui a tout déballé. Les rancœurs, les espoirs, l'écœurement d'être toujours considérés comme des moins que rien »*, raconte un observateur. « Monsieur Prison » a-t-il été édifié ? D'un coup d'avion, il est allé à Lyon, puis aux Baumettes, à Marseille, d'où le mouvement était parti. Le piquet de grève a fait un peu de mauvais esprit et a mis quelque temps à lui ouvrir la porte.

A son départ, symboliquement, pour bien montrer qu'on ne se laisse pas amadouer facilement, on a durci le piquet. *« Pour nous, il peut venir tant qu'il veut, ça ne change rien. Là-haut, à Paris, il faudra qu'ils cèdent, c'est tout »*, dit un membre de l'intersyndicale. Et là-haut, à Paris, l'embarras est grand et insidieuse l'angoisse de parvenir enfin à sortir de cette crise inattendue, tant dans ses formes que dans sa détermination.

Arrivé avec deux heures de retard à la chancellerie, M. Gilbert Bonnemaison, le 6 octobre à 19 heures, a pour la deuxième fois rencontré l'intersyndicale. A 23 heures, c'était à nouveau la rupture. Pourtant, dans sa besace, il apportait de nouvelles propositions : des créations de postes supplémentaires, la parité rapide de la prime de risque avec celle des policiers, des moyens accrus pour améliorer les conditions de travail, le raccourcissement des délais d'avancement.

Mais les syndicats, qui appellent leurs adhérents à poursuivre le mouvement, ont été intraitables : *« On veut le cinquième, on ne cédera pas. »* Vieille revendication, tout récemment mise en avant lorsque bon nombre d'autres paraissaient pouvoir être satisfaites, et qui permettrait aux surveillants de partir à la retraite à cinquante ans, sans diminuer leur pension. Ce fut, on s'en doutait de part et d'autre, la rupture. Comment toucher – pour une catégorie qui n'est pas parmi les plus défavorisées – au régime déjà si problématique des retraites, sans déclencher une réaction en chaîne dans l'ensemble de la fonction publique ? M. Gilbert Bonnemaison est donc reparti bredouille. Il poursuivra les négociations avec Matignon et essaiera d'arracher quelques nouvelles concessions. A ce moment-là seulement, on reprendra contact.

Désormais enraciné, le mouvement continue. Plus d'une centaine d'établissements pénitentiaires sur cent quatre-vingts sont touchés. Cent cinquante maisons d'arrêt provisoires, dans les dépôts, les commissariats, les gendarmeries, ont été installées avec des bonheurs divers. 470 détenus s'y entassent. Ainsi, à Bobigny (Seine-Saint-Denis), une mission d'observation (CFDT, Syndicat des avocats de France, Fédération autonome des syndicats de police, Syndicat de la magistrature) a constaté, au dépôt du tribunal prévu pour 16 à 20 personnes maximum, la présence de 61 détenus dont 3 mineurs. *« Dans chacune des seize cellules de 1 mètre sur 2, sont installés deux détenus, dans les grandes cellules de quatre à six. Il n'y a aucune aération. Le jour, les cellules sont ouvertes, les couloirs occupés. La promenade se fait par quatre dans un passage accueillant habituellement les camions en provenance de Fleury-Mérogis. Il y a trois douches, cinq lavabos et quinze WC. »* A Créteil (Val-de-Marne), deux détenus ont fait une tentative de suicide et un autre au dépôt.

Les avocats, les magistrats, se mettent eux aussi de la partie. Soutenus par l'ordre, les défenseurs des membres d'Action directe, poursuivis pour le meurtre de Georges Besse, qui n'ont pu, du fait du blocus des parloirs, rencontrer leurs clients, devaient demander le renvoi du procès. A Evry, les avocats multiplient aux juges d'instruction des demandes de mise en liberté justifiées par les atteintes aux droits de la défense.

Pour nombre de juridictions pénales, c'est le chômage technique. Les juges d'instruction ne peuvent plus entendre les prévenus incarcérés, ils renvoient aux calendes grecques auditions et confrontations. On frise parfois la catastrophe, le risque est constant, faute de respecter les délais prévus par le code de procédure, de remises en liberté d'office de détenus dont on a pas renouvelé à temps le mandat de dépôt. Jusqu'ici – cela ne pourra durer – on n'enregistre aucune détention arbitraire. Mais, faute d'être jugés – et pourquoi pas remis en liberté – les détenus commencent à s'énerver. Le Syndicat de la magistrature appelle les magistrats à refuser de prononcer *« toute mesure de mise en détention »* dans les conditions actuelles. Il a, par ailleurs, appris avec surprise que c'est le ministère de l'intérieur qui a la haute main sur les maisons d'arrêt provisoires, car il est libre d'y autoriser ou de refuser les visites, *« le ministère de la justice s'étant déclaré incompétent »*.

Mise sur la touche par Matignon, la chancellerie perd chaque jour en crédibilité. Le silence du garde des sceaux, le fait qu'il est été conduit à demander lui-même à M. Bonnemaison, mercredi 5 octobre, quelques heures à peine avant la reprise des négociations avec l'intersyndicale, de reprendre ce dossier si mal engagé, le placent dans une position de plus en plus délicate.

On ne cachait plus dans les milieux proches du gouvernement et du Parti socialiste que cette affaire, dont on ne peut prévoir l'issue, laissera des traces. Si la déclaration sur la levée de l'isolement des détenus politiques, au début de l'été, avait pu passer pour une péripétie et une maladresse de ministre novice, l'actuelle crise des prisons est bien plus profonde. Son ampleur n'a pas été diagnostiquée à temps. La fermeté affichée au départ n'a fait que l'envenimer.

Les négociations menées par le ministère en personne – qui n'a pu sans doute faute de confiance faire jouer à son directeur de l'administration pénitentiaire le rôle de fusible – ont abouti à l'impasse que l'on sait. Ce n'est pas le moindre des paradoxes : il a fallu – alors que l'on se réjouissait du choix d'un homme du sérail, presque unanimement respecté et perçu comme un technicien hors pair – aller chercher un homme politique chevronné pour tenter de dénouer la crise.

Encore s'y est-on pris trop tard. Entraînés dans un mouvement qui les surprend eux-mêmes, les gardiens de prison semblent mettre en avant des revendications catégorielles qui ne sont pas le fond du problème. *« Ils se livrent à une véritable révolution culturelle »*, dit un responsable de l'administration pénitentiaire. *« C'est une crise existentielle qu'ils jettent à la figure de ces magistrats chargés de les contrôler et qui les prennent pour des abrutis »*, souligne un autre.

Sans doute pour comprendre ce qui se passe, fallait-il aller en prison, écouter ces hommes en colère dont on a un peu vite voulu croire qu'ils n'étaient que manipulés. Chausser d'autres lunettes, en somme. Aujourd'hui, prisons, palais de justice et même commissariats sont pris dans la tourmente. La situation est intenable et sous les pas du ministre de la justice, le terrain, chaque jour un peu plus, se dérobe.

AGATHE LOGEART.

● **Manifestation de la CGT pénitentiaire à Paris.** – Répondant à l'appel de la CGT pénitentiaire, une cinquantaine de surveillants de prison ont manifesté, jeudi 6 octobre, place Vendôme, devant le ministère de la justice. Cette petite manifestation, qui s'est déroulée sans incident, s'est dispersée après qu'une délégation eut été reçue à la chancellerie.

La FASP demande le rattachement des personnels pénitentiaires au ministère de l'intérieur

« *Cette situation ne peut plus durer* » : la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) tire le signal d'alarme sur l'« *attente* » et le « *pourrissement* » qui, selon elle, caractérisent le conflit pénitentiaire. Elle demande que l'on mette fin à la réquisition des policiers pour garder les détenus qui ne peuvent être normalement incarcérés. La FASP met également en avant une solution inattendue : le rattachement des personnels pénitentiaires au ministère de l'intérieur.

« On est proche de la saturation et de l'explosion », assure la FASP. Jeudi 6 octobre, le nombre de personnes exceptionnellement détenues dans les dépôts des palais de justice des départements dépendant du Secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) de Paris s'élevait à deux cent quatre-vingt-quinze. La limite des capacités était atteinte dans les dépôts de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi qu'en province où, faute de dépôts, de simple commissariats sont transformés en maisons d'arrêt auxiliaires.

« On nous oblige à nous transformer en matons, alors que nous ne sommes pas formés pour cela, ni équipés, affirme la FASP. *Cette situation ne peut plus durer. Ni pour les prévenus, qui sont ainsi enfermés sans hygiène, sans droit de visite, sans promenade, sans contact avec leurs défenseurs. Ni pour les policiers, qui sont ainsi immobilisés, enlevés de la voie publique, empêchés de se consacrer à la sécurité de nos concitoyens. »*

Selon la FASP, *« le rattachement des personnels pénitentiaires au ministère de l'intérieur »* serait *« la seule issue logique au conflit*, estime-t-elle, *qui permettrait de lever bien des ambiguïtés, de clarifier la situation et de résoudre sereinement les problèmes catégoriels des personnels. »*

Il s'agit, selon la FASP, de *« réinsérer la prison dans la ville, de ne plus en faire un monde à part, où le pouvoir est occulte, où la règle du jeu est incertaine (...). Il faut rapprocher les personnels pénitentiaires et policiers, qui concourent tous deux, en complémentarité, à la sécurité. Il faut revoir la répartition des rôles et, notamment, confier aux personnels pénitentiaires les extractions, les transferts de détenus, leur garde dans les hôpitaux, la police des audiences, qui mobilisent parfois 25 % à 30 % des policiers, au lieu qu'ils se consacrent à leur mission de prévention dans le quartier. »*

Jusqu'en 1935, les personnels pénitentiaires sont restés dépendants du ministère de l'intérieur. Dans les milieux judiciaires, on estime que l'emprisonnement étant l'exercice même d'une fonction de justice, avec les garanties que cela suppose, un retour au passé serait une régression. La FASP réplique en soulignant l'attitude ambiguë des magistrats, qui connaissent mal et fréquentent peu les prisons.

Dans l'immédiat, la FASP demande à être reçue par le médiateur du conflit pénitentiaire, M. Gilbert Bonnemaison.

E. P.

L'âge de la retraite des fonctionnaires

Les fonctionnaires de l'Etat, civils et militaires, ne relèvent pas du régime général de l'assurance-vieillesse de la Sécurité sociale. Ils bénéficient d'une pension de retraite de l'Etat.

En principe, tout fonctionnaire qui a accompli quinze années de services civils et militaires peut bénéficier d'une pension, mais il lui faut attendre l'âge légal de départ à la retraite pour bénéficier de sa retraite. Seules les mères de famille ayant trois enfants et ayant élevé chacun d'eux pendant au moins neuf ans avant qu'ils aient seize ans, peuvent bénéficier d'une retraite complète sans attendre l'âge légal après quinze ans de service.

L'âge légal de départ à la retraite dépend de la catégorie dont relève le fonctionnaire : il est de soixante ans pour les emplois de fonctionnaires rangés de la catégorie dite « sédentaire » (avec possibilité de partir entre soixante et soixante-cinq ans). Il est de cinquante-cinq ans pour les emplois de fonctionnaires qui sont classés dans la catégorie dite « active ».

Parmi les « emplois actifs », ouvrant droit à une retraite à cinquante-cinq ans (et devant être prise impérativement au plus tard à soixante ans), on trouve les fonctionnaires qui effectuent des services particulièrement pénibles. Les agents des centres de tri et les préposés des P et T se trouvent dans cette catégorie comme les égoutiers, les infirmières – qui relèvent de la fonction publique hospitalière – et les gardiens de prison.

La cour de Chambéry déclare criminelle une agression de militaires contre des Maghrébins

Dans un arrêt rendu le jeudi 6 octobre, la cour d'appel de Chambéry (Savoie) s'est déclarée incompétente pour connaître d'une agression raciste qu'elle estime être, non un délit comme l'avait qualifiée le ministère public, mais un crime passible de la cour d'assises. Il s'agit de l'attaque par trois militaires d'un café fréquenté par des immigrés maghrébins à Chambéry.

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Dans la soirée du 16 février 1987, M. Pascal Mary, vingt et un ans, caporal au treizième bataillon de chasseurs alpins, accompagné de deux autres militaires, qui faisaient le guet – MM. Stéphane Bellanger et Jean-Marc Garcia – avait tiré huit coups de feu dans le bar de M. Salah Boudefar. L'un des consommateurs, M. Mustapha Charaoui, fut atteint et perdit totalement l'usage de l'oreille gauche, souffrant aussi de troubles visuels permanents.

Quelques mois plus tôt, le 24 septembre 1986, M. Mary s'en était déjà pris au même établissement, lors d'une attaque qui n'avait pas fait de victime. Pour expliquer son geste, le jeune militaire avait déclaré, dans un premier temps, *« ne pas aimer les Arabes »*. Puis il indiqua qu'il avait voulu se venger après avoir été éconduit.

Amené à juger ces deux affaires, le tribunal de grande instance de Chambéry s'était, le premier, déclaré incompétent le 14 septembre 1987, malgré les réquisitions du procureur de la République, M. Eric de Montgolfier (*le Monde* du 18 septembre 1987). Après s'être donné le temps d'un supplément d'enquête, la cour d'appel a, en partie, confirmé son jugement.

Si, pour l'agression du 24 septembre 1986, elle a condamné M. Mary à deux ans de prison et son complice, M. Bellanger, à quatorze mois de prison dont douze avec sursis, elle a jugé, dans l'autre cas, en retenant l'accusation de coups et blessures volontaires avec arme et préméditation ayant entraîné une infirmité permanente, que les faits relevaient de la cour d'assises. Cet arrêt rejoint ainsi les réquisitions du substitut général, M. Salfati, ainsi que les conclusions des parties civiles, le MRAP, la Ligue des droits de l'homme et le Comité de solidarité avec les travailleurs immigrés de Savoie.

MICHEL DELBERGHE.

NATATION : Pour préparer le rendez-vous de Barcelone

La piscine-laboratoire de Colorado Springs

Avec dix-huit médailles dont huit d'or, la natation américaine s'est montrée moins performante aux Jeux de Séoul que sa rivale est-allemande (vingt-neuf médailles dont onze d'or). Pour combler leur handicap, les sélectionnés américains profiteront du Centre international de recherche aquatique de Colorado-Springs, ouvert le 15 mai dernier. Une chercheuse française, Annie Rouard, y a effectué un stage de deux mois l'été dernier.

COLORADO-SPRINGS : deux cent mille habitants à 1 800 mètres d'altitude, cernés par les Rocheuses. Entre l'Air Force Academy et des firmes fabriquant des ordinateurs, le Centre de préparation olympique symbolise la troisième vocation de la ville après l'armée et l'informatique : le sport. Le Comité national olympique des Etats-Unis (USOC) a élu domicile ici et voisine avec les sièges de vingt fédérations sportives.

Dans une cité où les industries de pointe perpétuent l'esprit des pionniers et des chercheurs d'or, il était logique que les sportifs eux-mêmes se tiennent à l'avant-garde de leur discipline. Au Centre olympique, dont les Américains sont si fiers qu'un service entier est consacré à l'organisation de visites guidées, les méthodes de préparation sont étudiées et appliquées scientifiquement. Et l'on ne rechigne pas sur les moyens.

De nombreux entraînements sont enregistrés en vidéo. Les athlètes travaillent régulièrement sous la surveillance de cellules photo-électriques reliées à des micro-ordinateurs. Les handballeurs et les tireurs ont effectué l'été dernier des séances de tests dans un centre d'amélioration des performances visuelles. A déchiffrer des numéros inscrits sur des ronds tournant à vive allure, à résoudre des conflits entre information auditive et information visuelle, ils ont accru la qualité de leur vision. Il reste à en mesurer les effets sur le terrain.

Le joyau de cette collection d'équipements sophistiqués a été inauguré le 15 mai dernier. Le Centre international de recherche aquatique a coûté 3 millions de dollars (environ 19 millions de francs). Financé par la Fédération américaine de natation (US Swimming), par l'USOC et par la Fondation américaine pour la recherche dans le sport, il est le premier laboratoire appartenant à une fédération et non à une université, comme c'est le cas habituellement de ce genre d'installations.

A côté d'un laboratoire de physiologie des plus modernes, le premier « flume » des Etats-Unis (piscine avec courant) a été construit. Dans ce bassin de 6 mètres de long, dont les parois sont équipées de hublots, on peut faire varier la température et la vitesse de l'eau et simuler les conditions d'altitude. Le nageur n'avançant pas, les tests et les prises de vues sont facilités. Ensuite son style sera analysé en trois dimensions. Seulement deux personnes travaillent en permanence dans ce centre. Le reste du personnel est composé d'une quinzaine de chercheurs étrangers, parmi lesquels figurait l'été dernier une Française, Annie Rouard.

Voulant affirmer la vocation internationale de son centre, l'USS avait lancé avec l'appui de la Fédération internationale de natation (FINA) un concours doté de quatre bourses offertes à des scientifiques ayant un projet de recherches dans le domaine de la natation. Annie Rouard, professeur à l'unité de formation et de recherche en activité physique et sportive de Lyon, avait été sélectionnée pour sa thèse sur l'étude de l'activité musculaire du nageur grâce à un nouvel appareil, l'électro-myographe.

En juillet et août, elle a pu compléter ses travaux dans un centre qui accueillait les sélectionés américains pour les Jeux de Séoul. *« Pour ma thèse, j'avais utilisé un appareil de télémétrie qui enregistre les données de l'activité de six muscles. Mais il n'y a qu'ici que je pouvais travailler sur les forces de la main du nageur. Il faut encore que j'étudie les relevés, mais mes premiers résultats se confirment apparemment : il n'existe pas de relation linéaire entre le travail des différents muscles et la vitesse de nage. Dans les autres sports, plus on va vite, plus le corps travaille. En natation, c'est l'inverse à cause de phénomènes de portance. Quand les jambes travaillent moins, le nageur est beaucoup plus bas sur l'eau et ses bras fonctionnent non seulement pour assurer la propulsion, mais aussi pour maintenir le corps à la surface. Inversement, avec des battements de jambes plus rapides, le nageur est plus haut sur l'eau, et ses bras travaillent surtout pour la propulsion. Ces résultats sont importants pour l'entraînement puisque jusqu'à présent les vitesses auxquelles on faisait récupérer les nageurs étaient celles qui les sollicitaient le plus. »*

Impressionnée par les moyens mis à la disposition des chercheurs, Annie Rouard a pu mesurer l'engouement que suscitait dans le monde du sport ce type de travaux. *« Alors qu'en France les sponsors ne s'intéressent qu'aux athlètes, ils sont plusieurs aux Etats-Unis à avoir pesé pour la construction de ce centre. Tous les entraîneurs sont intéressés. Ils ont essayé le « flume » dans tous les sens et veulent maintenant savoir s'il reconstitue des conditions identiques à celles d'une piscine normale. Mais plus généralement, dès qu'on parle de technologie, ils tendent l'oreille. »*

Avec ce centre, les Américains ont pris quelques années d'avance. Ils ne se cantonnent plus aux seules études médicales pour améliorer l'efficacité de leurs champions, mais abordent les domaines physique, mécanique et physiologique.

« Un minimum de culture scientifique »

« L'avenir de la recherche dans le sport, ce sont ces gens qui connaissent le sport et ont en même temps un minimum de culture scientifique pour discuter avec les chercheurs », affirme Annie Rouard, elle-même ancienne nageuse. Pourtant, elle ne semble pas convaincue que ce nouveau laboratoire de la natation américaine soit la panacée. *« Il se heurtera aux mêmes problèmes d'infrastructures que tout centre de recherche sportive hors université. Parce qu'il existe des phénomènes complexes qui ont besoin de diverses branches de la science pour être expliqués. »*

L'investissement américain était lourd. Les frais de fonctionnement avec l'emploi d'intervenants extérieurs seront élevés. Les premières études, en dehors de quelques analyses de consommation d'oxygène pour des brasseurs, n'ont concerné que le crawl, la nage reine aux Etats-Unis, et se sont limitées aux athlètes de haut niveau. L'équipe nationale junior, celle qui devrait participer aux Jeux de Barcelone en 1992, a subi toute une série de tests à Colorado-Springs en août. Ses membres seront les premiers à bénéficier des effets de ce centre, à travailler en continu avec le « flume ». Les médailles qu'ils conquerront en Espagne vaudront leur pesant de dollars.

THIERRY CERINATO.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Marathon de Berlin. — Dimanche 9 octobre.

Basket-ball

Championnat de France dames. — Premier tour aller, samedi 8 octobre.

Football

Championnat de France. — Quinzième journée, samedi 3 octobre.

Hockey sur glace

Championnat de France. — Les 12 et 15 octobre.

Karaté

Championnat du monde. — Du 13 au 16 octobre au Caire.

Rugby

Championnat de France. — Sixième journée, dimanche 9 octobre (A 2, samedi 8 octobre à partir de 14 heures).

Tennis

Tournoi de Toulouse. — Du 10 au 16 octobre. Demi-finales et finale (en direct sur FR3 les 14, 15 et 16 octobre à partir de 14 heures).

Une dizaine de « skinheads » inculpés après la mort d'un jeune homme à Lille

Violence gratuite

Selon les résultats de l'autopsie, Patrick Le Mauf, vingt-sept ans, est mort d'une hémorragie cérébrale consécutive à une fracture de la mâchoire provoquée par un violent coup de pied. Le « skinhead » auteur présumé du coup mortel, Christophe Lhorte, dix-neuf ans, arrêté jeudi à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), a été transféré à Lille où il a été inculpé d'homicide volontaire. Il était déjà connu des services de police, notamment pour avoir participé, le 15 août 1987 à Châteauroux (Indre), à des incidents raciaux opposant des « skinheads » et des jeunes d'origine maghrébine au cours desquels deux personnes avaient été blessées (*le Monde* du 22 août 1987).

LILLE
de notre correspondant

L'agression dont Patrick Le Mauf a été victime n'est pas, à Lille, un acte isolé. Le pasteur David Berly, animateur de l'Association baptiste pour l'entraide et la jeunesse (ABEJ), qui accueille des clochards et des marginaux dans un bus-accueil en stationnement permanent à côté de la gare, en témoigne. *« Nous avons assisté,* raconte-t-il, *à une vague de violence déjà au moment de la braderie »* (début septembre). Cette nuit-là, des « skins » s'en étaient pris à des « punks » qui, *« terrorisés »,* s'étaient réfugiés auprès du bus de l'ABEJ. Depuis, un clochard, un Maghrébin, un Africain ont été agressés... Les « skinheads » ont aussi provoqué des incidents à la sortie de certains lycées de la banlieue ouest de Lille.

Les policiers lillois ont appréhendé huit personnes dont cinq qui étaient présentes le soir sur les lieux du meurtre de Patrick Le Mauf : une écolière de la banlieue lilloise, âgée de seize ans ; une jeune chômeuse de dix-huit ans, originaire de Paris, Sophie Plessix ; un lycéen habitant Lambersart, près de Lille, Sébastien Collart, dix-huit ans ; un autre jeune Lillois de dix-huit ans, déserteur d'un régiment parachutiste de Toulouse, Franck Van Lemmes ; et enfin un étudiant de deuxième année en histoire à Lille, Arnaud Pattin, vingt et un ans, considéré comme l'un des responsables d'un groupuscule d'extrême droite, le GUD, à Lille ; il est aussi impliqué dans l'équipée sauvage qui avait eu lieu dans la région de Rouen puis à Brest les 27 et 28 mai dernier au cours desquels sept personnes avaient été sérieusement blessées (*le Monde* du 31 mai). Ces cinq « skinheads » de Lille ont été inculpés de *« non-assistance à personne en danger »* et placés sous mandat de dépôt, à l'exception de la jeune mineure de seize ans (*le Monde* du 7 octobre).

« Nazi et vermine »

Trois autres jeunes gens ont aussi été interpellés au cours des investigations des policiers : Marc Grubica, vingt et un ans, sans profession, domicilié à Roubaix, qui avait également « sévi » à Rouen ; Franck Dubreucq, dix-huit ans, sans profession, domicilié à Lomme, près de Lille, et enfin une autre mineure de dix-sept ans. Tous les trois ont été inculpés de vols avec violence et placés sous mandat de dépôt ; Marc Grubica étant en outre inculpé de *« non-dénonciation de crime »* pour avoir aidé l'auteur du coup de pied mortel à prendre la fuite.

Les jeunes gens, qui n'ont pu être incarcérés ni à la prison de Loos en raison de la grève des surveillants ni dans les commissariats de police déjà remplis, ont été répartis dans plusieurs gendarmeries de la région.

Ces événements, où apparaît chez des « skinheads » le goût de la violence gratuite et de la haine, suscitent l'inquiétude chez certains. Le pasteur Berly voit dans ces agressions *« une montée inquiétante du fascisme violent ». « Une intolérance s'installe,* dit-il. *Elle n'est malheureusement pas ponctuelle mais se développe sur un terrain favorable à la montée des fascismes. De plus, on risque de voir se constituer des groupes antifascistes tout aussi violents. »*

Comme en écho à ces paroles, à l'appel de la SCALP (Section carrément anti-Le Pen), deux cent cinquante à trois cents personnes ont manifesté, mercredi soir, dans les rues de Lille sous une banderole proclamant : *« Skinhead, nazi, vermine. »*

Des membres de la Ligue des droits de l'homme (LDH) étaient présents à la manifestation. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) s'y était associé. La LDH, expliquaient ses porte-parole dans un communiqué, exige que *« tout soit mis en œuvre pour prévenir et sanctionner tous les actes délictueux de ces petits groupes violents. Elle appelle la population à la vigilance et à la solidarité face aux agressions. Elle met cependant en garde contre une chasse aux sorcières qui viserait tous ceux qui ont le cheveu court. » « Lille n'est pas investi par les skins,* poursuit la Ligue, *et il ne faut céder ni à la panique ni aux fantasmes. Le révoltant crime de dimanche doit aussi nous amener à réfléchir sur une société qui génère à ses extrêmes la marginalité des bancs de square et la violence imbécile de jeunes émules du nazisme. »*

JEAN-RENÉ LORE.

Les conséquences des Jeux de Séoul

Un tremplin économique pour la Corée

La Corée du Sud a réussi aux plans sportif et politique le pari que constituait pour elle l'organisation des XXIe Jeux d'été. Le bilan olympique est-il aussi favorable pour ce qui concerne l'économie ?

Séoul
de notre envoyé spécial

LE stade olympique est vide. les lampions de la fête de clôture des Jeux (fournis par le conglomérat coréen Sam Sung) se sont éteints. L'écran électronique géant (un produit du groupe industriel local Gold Star) est inanimé. les cars (*made in Daewoo,* un autre géant coréen) ont ramené athlètes et spectateurs à leurs avions...

Mardi 4 octobre au matin (lundi était jour férié pour Sam Sung, Gold Star et Daewoo), pour les grandes sociétés locales comme pous l'ensemble de l'économie coréenne, l'après-Jeux a commencé. Avec une interrogation : le tigre Hodori va-t-il continuer à courir ou, essouflé, va-t-il maintenant décompresser ?

La récession qu'avait connue pendant plus de deux ans l'économie japonaise après les Jeux olympiques de 1964 à Tokyo est dans tous les esprits. note-t-on chez W. I. Carr, la maison de titres du Groupe Indosuez. Pour les industriels comme pour le gouvernement coréen, il n'y a pas de doute : la Corée du Sud échappera à une dépression brutale. Elle ne devrait connaître qu'un simple ralentissement de sa croissance, celle-ci passant d'un rythme annuel supérieur à 10 % à un taux plus modéré de 6 % environ. L'économie coréenne a largement profité de ces Jeux de la XXIVe Olympiade. Le coût total des investissements réalisés (construction des installations, organisation...) se sera élevé, d'après les premières estimations, à près de 3,4 milliards de dollars. Le pays dispose maintenant de nouvelles infrastructures et se trouve notamment doté d'une capitale, Séoul (plus de 10 millions d'habitants) complètement transformée, avec notamment les berges du fleuve Han remarquablement aménagées.

Il est encore trop tôt cependant pour savoir si, comme à Los Angeles, l'opération globale aura été bénéficaire, c'est-à-dire si les recettes tirées des droits de retransmission de télévision, des billets d'entrée aux manifestations sportives, etc. ont permis de couvrir toutes les dépenses.

Remarquablement bien organisés, les Jeux ont aussi été l'occasion pour Séoul de démontrer aux millions de téléspectateurs du monde entier que la Corée du Sud faisait désormais partie des grandes puissances industrielles. Quatrième sur le plan sportif — la presse locale l'a largement souligné, même si, ici, le chiffre 4 porte malheur, un peu comme notre chiffre 13, — elle prétend à juste titre se situer aujourd'hui dans le domaine économique, parmi les dix grands qui comptent. Désormais, le monde entier le reconnaît.

Facteur de mobilisation enfin, les Jeux ont, à n'en pas douter, dopé la forte croissance des années récentes, le produit national brut progressant encore à un rythme de plus de 12 % au premier semestre de cette année.

Faute de perspectives nouvelles, l'économie coréenne va-t-elle maintenant décompresser et se laisser aller ? Industriels et observateurs ne le pensent pas. *« La situation actuelle est bien différente de celle du Japon en 1964 »*, explique Kim Chong Tae, rédacteur en chef du magazine *Korea Europe économie report*, le dynamisme récent n'étant pas la conséquence de l'organisation des Jeux. *« Ralentissement mais pas récession »*, tel est le diagnostic des milieux économiques locaux.

Une diversification tous azimuts

C'est, par exemple, celui de la Bourse de Séoul. Très active, celle-ci a connu une hausse spectaculaire au premier semestre de cette année. L'indice local a gagné plus de 40 % en six mois avant d'atteindre début juin un sommet (le niveau 738). Mais, depuis l'été, le marché est morose. Tout au long des Jeux, la tendance était à la baisse, l'indice tournant autour de 680.

Au-delà des incertitudes politiques et d'éléments techniques, trois aspects inquiètent à terme les milieux financiers : la dépréciation continue du won (la monnaie nationale), la hausse des coûts salariaux et des matières premières, le protectionnisme à l'encontre des produits coréens enfin.

Déjà forte depuis le début de cette année, la réévaluation du won vis-à-vis des devises européennes et du dollar devrait se poursuivre dans les mois à venir. Les exportations coréennes devraient être plus difficiles. *« Nous nous y préparons »*, explique-t-on déjà chez Daewoo. Au siège de ce grand conglomérat coréen, on prévoit une nouvelle promotion des ventes à l'étranger. En 1988, elles devraient approcher les 5 milliards de dollars, soit plus de 40 % des ventes totales du groupe, contre 3,2 milliards en 1987. Pour l'ensemble de l'économie, le gouvernement prévoit encore l'an prochain une augmentation des exportations de 10 %, les experts privés étant plus optimistes encore.

Face aux menaces protectionnistes, aux Etats-Unis et dans la CEE, les Coréens du Sud cherchent à diversifier leurs partenaires économiques et commerciaux. Là encore, ils ont fort habilement utilisé les Jeux pour accélérer leur rapprochement avec les pays d'Europe de l'Est et la Chine. La plupart des banques coréennes viennent de nouer des liens avec leurs homologues est-européennes. Des missions commerciales d'Europe de l'Est sont attendues à Séoul dans les semaines à venir.

Après l'assemblée générale du Fonds monétaire international en 1985 puis les Jeux asiatiques de 1986, la XXIVe Olympiade n'aura été, en définitive, pour Séoul, qu'une nouvelle épreuve vers ce qui semble être d'ores et déjà le nouvel objectif du pays : le vingt et unième siècle. Dans ces compétitions, les Coréens semblent avoir une seule devise : l'important n'est pas de participer mais bel et bien de gagner.

ÉRIC IZRAELEWICZ.

Un laboratoire pharmaceutique a livré du stanozolol au médecin de Ben Johnson

Un laboratoire pharmaceutique américain a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'il avait vendu du stanozolol, le stéroïde anabolisant retrouvé dans les urines de Ben Johnson après sa victoire en finale du 100 mètres des Jeux olympiques de Séoul, au médecin personnel de l'athlète, le docteur Jamie Astaphan.

M. Joe Kefer, le porte-parole de la Sterling Research basée à Aurora (Ontario), a précisé que ce sont des recherches dans les archives de la société qui avaient permis de retrouver des reçus de la vente de ce produit au docteur Astaphan. La Sterling Research est une filiale d'une compagnie américaine, implantée à New-York, qui est le seul fabricant et distributeur de stanozolol pour l'Amérique du Nord.

Cette décision intervient au lendemain de l'ouverture d'une enquête judiciaire du gouvernement canadien sur le dopage dans le sport.

Le conseil de l'ordre des médecins de l'Ontario auquel ont été remis les reçus de ces ventes a également ouvert une enquête sur les pratiques du médecin personnel du champion olympique déchu.

Le docteur Astaphan a toujours nié avoir administré du stanozolol à Ben Johnson mais reconnaissait l'avoir soigné en mai dernier et peu avant la finale olympique avec des cortico-stéroïdes autorisés par le règlement du Comité international olympique.

Culture

THÉATRE

« Retour au désert », de Bernard Marie Koltès

En famille



MARC ENGUERAND

Sur fond de guerre d'Algérie, un frère et une sœur s'affrontent : deux monstres loufoques, cruels, fascinants : Jacqueline Maillan et Michel Piccoli.

Jacqueline Maillan entre en scène, vêtue d'une veste courte en fourrure sur des vêtements d'été. Elle est accompagnée d'un jeune homme et d'une jeune fille, ses enfants. A leurs pieds, des valises. Elle s'adresse en arabe à un domestique, la salle rit. Parce que Jacqueline Maillan fait rire, surtout quand elle parle arabe. Même si ce qu'elle dit n'est pas drôle. On n'en sait rien.

C'est pour elle que Bernard Marie Koltès (*le Monde* du 28 septembre) a écrit *Retour au désert* – production des Amandiers de Nanterre, mise en scène de Patrice Chereau au Théâtre du Rond-Point. C'est pour elle et pour qu'elle fasse rire. En fait, il s'agit de l'épouvantable affrontement de deux monstres, Maillan et Piccoli, qui dans l'histoire sont frère et sœur.

Elle revient d'Algérie où les « événements » sont en train de devenir la guerre. Elle est propriétaire de la maison où habite Michel Piccoli et dont il ne sort jamais. Il s'y trimballe pieds nus, en costume trois pièces gris, cravate à larges rayures obliques, tenue par une épingle dorée. Sa courte moustache lui fait une tête de petit notable provincial. Il terrorise son fils, sa fidèle servante, son domestique arabe. Sa seconde femme, alcoolique, est la sœur de la première, morte dans des circonstances douteuses. L'intrigue est tortueuse, illogique, avec des révélations, des apparitions, des interventions de personnages représentant le destin, ainsi ce parachutiste noir...

Bernard Marie Koltès n'a pas écrit un polar à énigme, ni une pièce sur la guerre d'Algérie. L'époque choisie correspond à des souvenirs personnels, c'est une question de génération. Il a des comptes à régler avec la province et la famille, le fait avec une verdeur joviale, cruelle, mais dans un langage travaillé, parfois trivial, jamais quotidien. A partir de ce décalage, il se permet de construire des scènes de boulevard, sans craindre de tomber dans la banalité.

On passe des Atrides à *Dallas* et *Dynasty*, on bifurque dans l'absurde loufoque ou tragique, on s'arrête un moment dans un rêve angoissé... Que ce soit avec les monologues ou les dialogues coups de poing, l'écriture précise, tendue à craquer, conduit les personnages aux frontières d'un délire étouffant. Au-delà des mots, il y a une détresse qui s'engouffre dans la dérision et le cynisme. Pas si loin de Feydeau, en somme, mais sans son innocence. Les situations excessives, les enchaînements insolites, par moments forcent à rire. D'un rire noir.

Par moments aussi, on pense à Labiche, mais parce que le premier spectacle qui a fait de Patrice Chereau un personnage public était, il y a un peu plus de vingt ans, *l'Affaire de la rue de Lourcine*. Il dit avoir alors réglé ses comptes avec la famille.

A voir *le Retour au désert*, on se dit qu'il n'en avait pas terminé. Il place l'histoire dans un magnifique décor, les fameux murs gris de Richard Peduzzi, mais stylisés, comme une architecture du futur à la fois légère et acérée, étirée en largeur, avec des fenêtres ouvertes sur le vide, des découpes qui s'écartent et y forment des portes, un tapis roulant qui amène dans le champ de vision accessoires et personnages, de sorte que les changements de lieux se font avec une fluidité cinématographique.

Patrice Chereau travaille l'espace en virtuose, accentue la tension, ne laisse pas un instant de détente, comme pour fuir la détresse qui le traque. Loin de tout romantisme, on est entraîné dans un labyrinthe froid, un dédale de miroirs où les personnages et leurs reflets, les paroles et leur écho se confondent. C'est évidemment beau, et d'une pureté presque effrayante. un monde glaciaire où de pauvres humains tentent de se rejoindre et se réchauffer, haine et tendresse mêlées, bien sûr.

Les comédiens (1) luttent avec plus ou moins de bonheur pour ne pas se laisser anéantir par les deux monstres, Maillan/Piccoli. Elle, s'installe, et sa présence s'impose même quand elle n'est plus sur scène. Elle est immédiatement son personnage de femme blessée et forte en gueule, sarcastique. Lui, au contraire, joue sur les claires-voies entre son image immédiate et son personnage. Il comble progressivement les vides et, ce faisant, dévoile d'autres zones secrètes. On a l'impression qu'avec lui, on n'en a jamais fini, et il est une fois de plus éblouissant.

COLETTE GODARD.

(1) Pascal Bongard, Hélène de Saint-Père, Bernard Nissile, Eva Ionesco, Marie Daems, Monique Chaumette, Ben Smaïl, Isaach de Bankolé, Salah Teskouk, Jacques Debary. Pierrik Mescam.

★ Théâtre du Rond-Point, 20 h 30.

★ *Le Retour au désert* est publié aux Editions de Minuit.

« Souvenirs assassins », de et par Serge Valletti

Bizarre bazar

Tenancier d'un bazar de souvenirs, bateleur débordé par ses propres personnages : une heure avec Serge Valletti, auteur, acteur et prestidigitateur.

Qu'y a-t-il de commun entre l'Open à Miami Beach et un bellâtre à Golfe Juan, entre la femme obsédée des soldes de la rue Belzacco et le premier homme qui a marché sur la Lune ? Serge Valletti, un petit garçon de Marseille qui s'achetait des ours en sucre... *« J'étais fou, mais comme j'étais un enfant on pensait que c'était normal »*, dit-il dans *Souvenirs assassins*.

Ça le reprend régulièrement, cette folie, même si aujourd'hui il a bien grandi, le petit Valletti. Depuis quelques années, quand il ne joue pas pour les autres – Mesguisch, Bayen ou Lavandant, – il le fait pour lui tout seul (et les spectateurs). Il raconte des histoires de voisinage. Et n'importe où : sous les ponts, dans les bars *(Au bout du comptoir, la mer)*, dans les théâtres aussi parfois. Il a fait ainsi l'ouverture de l'Athénée en 1982, avec *Balle perdue*. Il y revient aujourd'hui.

Il entrouvre le rideau, s'avance, pâle, les yeux fermés pour mieux écouter la voix mélodieuse qui susurre : « *Donne-moi la foi* ». Il est vêtu d'un frac noir avec paillettes sur le plastron, et c'est d'un chic ringard à souhait. Il est là pour parler de lui, bien sûr. De son enfance, de sa mère, de ses voisins. Mais très vite tout le monde se pousse du coude sur scène, comme sur la Canebière aux heures de pointe. Pourtant, il est tout seul, avec presque rien... une lumière, quelques lampions, des croquis pris sur le vif, des tranches de vie de gens qui n'ont rien à voir entre eux. Du Valletti, ça vous a un petit côté bon enfant populaire que ne renierait pas Doisneau... mais ça déborde aussi, de toutes parts, avec une logique obsessionnelle délicieusement absurde et un tantinet inquiétante. Les mots sont simples, et canailles.

Quand, après ce « Je me souviens » tout personnel, Valletti écrit le mot « fin », on se sait plus ce qu'il nous a raconté pendant une heure. Mais c'était frais et chaud, comme une présence. Dont il est possible désormais de retrouver le goût puisque *Souvenirs assassins* vient de paraître aux éditions Christian Bourgois, aux côtés de *Léopold, le jour se lève*, une pièce tout aussi tonique que son titre, mise en scène prochainement par Chantal Morel à Grenoble.

ODILE QUIROT.

★ Au Théâtre de l'Athénée. Jusqu'au 10 novembre (47-42-67-27). A noter également la reprise du spectacle mis en scène par Christian Colin, avec Jean-Paul Roussillon *Simplement compliqué*, de Thomas Bernhard, qui fut créé cet été à Avignon.

« Le Naufragé », d'après Thomas Bernhard

Fond de cale

« Ce sont des marques de pianos », soufflait une spectatrice à son mari interloqué. Important, en effet, pour comprendre quelque chose à ce *Naufragé* de ne pas confondre Steinway avec un homme et Bösendorfer avec une marque de saucisses. Mais ce n'est pas la seule difficulté qu'oppose aux non-initiés cette adaptation théâtrale du roman de Thomas Bernhard, traduit en français il y a deux ans (*le Monde* du 6 juin 1986). Dans son récit, l'écrivain autrichien a imaginé que deux espoirs du piano, formés par Horowitz au Mozarteum de Salzbourg, mesurent la vanité de leurs ambitions en entendant un beau matin à travers une porte Glenn Gould interpréter l'aria des *Variations Goldberg* de Bach.

Ainsi abordée dans le texte par un biais, évoquée sous forme d'allusions sibyllines ou voilées, la légende du pianiste canadien – misanthrope, hypocondriaque, anorexique, obsédé par la propreté, grand amateur de biscuits, ganté de mitaines, jouant sur une chaise percée, et mille détails tout aussi périphériques – doit être bien connue du lecteur pour que celui-ci puisse apprécier les variations qu'y apporte l'écrivain. Sans compter que Thomas Bernhard distord son récit par des flashes-back compliqués et un style indirect hyper-sophistiqué.

Et voici *le Naufragé* transformé pour le théâtre en un monologue de soixante-quinze minutes, presque méconnaissable après cette mise à plat radicale et un peu plus difficile d'accès d'être dit par une femme (l'actrice Christiane Marchewska et ses mimiques crispées). On a beau aimer Gould, Bach et Thomas Bernhard, la superposition des trois ressemble, transposée sur une scène, à un inutile et fort peu dramatique casse-tête. Aggravé par l'odeur de peinture fraîche qui le dispute à celle – éternelle – de la poussière, salle Gaveau.

Le dessein (fort estimable) de Christiane Marchewska et de son metteur en scène, Claudia Morin, était peut-être d'attirer, grâce à la mode gouldienne – et à l'aide de la firme de disques CBS, – le public de théâtre dans une salle de concert. Au risque de se retrouver sans public du tout.

ANNE REY.

★ Salle Gaveau, 19 heures, jusqu'au 4 novembre.

« Glengarry Glen Ross », « Oncle Vania »

Loups de Manhattan, fantômes de Moscou

Un auteur américain au langage rude, très contemporain. David Mamet joué en français. Un auteur russe au langage subtil. l'éternel Tchekhov interprété par des acteurs soviétiques.

Prenez l'avion pour New-York, et, à six heures trente du matin, pointez-vous du côté de la gare centrale, nœud de trains et de métros. Vous allez voir sortir de la gare, filant vers leur entreprise, des nuées de femmes et d'hommes, habillés très strict, la plupart avec des dossiers sous le bras. Des nuées.

Voilà, ils commencent tôt. Ils vont au charbon. Certains vont produire, mais surtout ils vont vendre. Jusqu'au soir. Ce n'est pas qu'il faut les envier. Les voir bosser comme ça, même les dimanches sur leurs dossiers, avec trois fois rien de vacances, ça fait froid dans le dos. Sont-ce des vies ? Mais c'est comme ça qu'ils placent leur camelote, chez eux, sur le terrain, partout ailleurs.

David Mamet est né à Chicago, il y a quarante ans, mais il bosse à New-York, à présent. Il est un de ces yankees à l'action dès six heures du mat'. Et qui vend ses pièces, ses scénarios. Pas plus mauvais que d'autres, plutôt meilleurs.

La récente camelote qu'il nous a placée s'appelle *Glengarry Glen Ross*. C'est une pièce de théâtre, une histoire de types qui se lèvent tôt et qui gagnent leur croûte à vendre des choses. Des terrains, des baraques. Agence immobilière.

David Mamet a bien vu que faire signer un contrat de vente par un pékin, c'est comme lui plaquer les épaules au sol. Du catch. Il faut s'en prendre, non aux plus friqués, mais aux plus faibles.

Cela, ce n'est pas particulier aux States. C'est souvent la même chose chez nous. Dans les secteurs du sous-prolétariat, dans les logis noirs et froids où l'électricité et le gaz ont été coupés et où des bouts de carton remplacent les carreaux, l'une des tâches des assistantes sociales et des brigades de police est d'empêcher des bandits de « vendre » à ces gens insolvables des trucs électroménagers ou des vaisselles neuves ou des télés, en abusant de leur faiblesse physique et mentale pour les faire signer.

C'est absurde, direz-vous, puisqu'ils sont insolvables. Il faut pourtant bien que cela rapporte quelque chose, puisqu'ils font signer et déposent d'avance la marchandise.

David Mamet montre la même chose dans *Glengarry Glen Ross*. Dans le temps de l'action, deux contrats de vente sont signés, l'un par des malades qui n'ont pas un sou, qui ont donné un chèque en bois, et le vendeur le sait bien, l'autre par un petit bonhomme assez faiblard de caractère, que le vendeur a circonvenu par son baratin génial, mais l'épouse de ce petit bonhomme, qui, elle, a la tête sur les épaules, va exiger la rupture du contrat et la restitution du chèque.

Dynamique des conflits

Cette pièce de David Mamet est assez captivante, tout d'abord par son propos : partout les femmes et les hommes songent un jour ou l'autre à respirer chez soi, à se procurer un coin à soi, et partout il y a des boîtes qui font le commerce de ce rêve, de ce besoin. Et, d'autre part, presque partout c'est la lutte, dans les entreprises, la lutte à qui répondra au mieux aux exigences des chefs.

Glengarry Glen Ross est un choc de conflits, comme tout théâtre. David Mamet a une maîtrise évidente de la dynamique des conflits de la scène. Son péché mignon est d'abîmer un peu l'énergie de ses drames en surajoutant des actions secondaires, style scénario de cinéma (ici un cambriolage de l'agence).

Fermement orientés par Marcel Maréchal, les comédiens sont remarquables : Francis Perrin, Michel Ouimet, Michel Robin, François Siener, François Clavier forment une équipe champion. Pierre Mondy est plus flou, peut-être trop sympathique.

∴

Si vous aviez l'envie de voir un dieu de la scène, Innokenti Smoktounovski joue le rôle de l'oncle Vania, ce vendredi 7 et le samedi 8 octobre, à 20 h 30, à Chaillot. Il est l'un des plus grands artistes de l'Union soviétique. Il irradie une conscience en fusion, une poésie, une invention, infinies. Il est comme un ange déchu qui ferait naître des apparences plus attachantes que le réel.

Dans l'intensité de son art, il y a sans cesse une douceur, et dans cette douceur il y a sans cesse quelque chose de totalement dévasté, qui vous lie et qui vous brise. Vous diriez aussi, dans cet *Oncle Vania*, qu'il épouse chaque incertitude et chaque espérance de la voix de Tchekhov, soit dans un coulé soit dans des à-coups, comme un vrai cours d'eau. Et puis c'est un acteur qui semble s'oublier, nous oublier, et comment ne se laisserait-il pas aller à des gestes inimaginables puisqu'il est seul au monde ?

Le décor de Valeri Levental a des moments d'intense beauté. Il est réaliste, il est fait de meubles anciens, de boiseries, et, la nuit surtout, lorsque l'enfilade des espaces déserts se distingue à peine dans les tremblements rouges d'une bougie, c'est saisissant. Les costumes sont d'un charme, d'un naturel, d'une fatigue, irrésistibles.

Ce serait une soirée rare si le grand Smoktounovski avait, autour de lui, du répondant. Mais non. Les acteurs, y compris le metteur en scène Oleg Efremov qui joue le docteur Astrov, ont quelque chose de machinal, d'irréfléchi, d'insensible. Comme s'ils claironnaient le seul extérieur du comportement. Surtout, c'est là le plus grave, ils ne nous donnent pas à entendre les paroles de Tchekhov, comme sait faire Smoktounovski. Sans changer les mots, ils dénaturent le texte, par le seul effet d'une diction qui est la diction officielle soviétique, celle des speakers et des orateurs, une diction très scandée, balancée, à la fois intransigeante et paternaliste.

Il y a là un vrai problème de jeu, car le « russe » de Tchekhov n'existe plus aujourd'hui, là-bas, les gens parlent et les dramaturges écrivent une langue plus limitée, plus raide, bien moins nuancée et souple. Et, par le seul emploi d'un ton spécial, le ton soviétique, les acteurs du Théâtre artistique de Moscou parviennent à appauvrir le texte de Tchekhov. Tout se passe comme si la pièce, avant de venir sur la scène, avait revêtu une armure, une sorte d'uniforme bureaucrate métallique, ce qui lui donne une allure tout de même assez empruntée, sauf lorsque Smoktounovski est à l'action.

Avouons d'autre part ce qui est inavouable, que les quatre pièces de Tchekhov jouées dans toutes les langues à longueur d'année depuis des éternités, nous les connaissons par cœur, nous n'en pouvons plus, nous préférons voir, sur scène, des transpositions de ses nouvelles géniales. Et puis, comme dit Thomas Bernhard dans son livre récemment traduit, *Evénements* (à l'Arche), *« les pièces de théâtre, quelles qu'elles soient, sont la chose la plus idiote que l'on puisse porter à la scène, croyez-moi. Un verre de bière porté à la scène, je sais ce qu'il a de grandiose, mais une pièce de théâtre jamais »*. C'est lui qui dit ça, pas nous.

MICHEL COURNOT.

★ *Glengarry Glen Ross*, Edouard-VII, 20 h 30 ; *Oncle Vania*, Chaillot, 20 h 30, les 7 et 8 octobre.

هكذا من الأصل

Culture

THÉATRE

Au Cirque d'Hiver

Astérix revu par Savary

Transformer la fameuse bande dessinée en comédie musicale ? Un vrai travail de Romain, dont s'est acquitté au mieux le nouveau directeur de Chaillot.

Jérôme Savary a eu la bonne idée de prêter sa verve et son ingéniosité à un divertissement familial, *Astérix*, d'après la bande dessinée de René Goscinny et d'Albert Uderzo. Avec ses traditionnels coproducteurs que sont l'ALAP et les spectacles Lumbroso, il n'a pas lésiné sur le budget. Il a d'abord imaginé une nouvelle conception de l'espace (le Cirque d'Hiver), il a conçu un vrai petit théâtre truffé de possibilités scéniques, de machineries astucieuses. Puis il a pris comme épine dorsale du spectacle le récit contenu dans le premier album paru il y a maintenant vingt-sept ans et il a rajouté des détails de comportement et quelques séquences — comme le cirque romain avec César dans la loge impériale — tous éléments trouvés dans les autres ouvrages vendus à ce jour à 180 millions d'exemplaires dans le monde.

Savary s'est dès lors attaché à retrouver l'atmosphère et la fraîcheur du western gaulois. L'individualisme forcené d'Obélix, d'Astérix et des autres personnages émerge dans des décors magnifiés et un univers onirique. L'humour se glisse heureusement dans les chansons et les petites chorégraphies joyeuses qui jalonnent le récit.

Car, bien sûr, Jérôme Savary imprègne cette histoire naïve en forme de comédie musicale d'une ambiance insolite, joue avec les moments de tendresse et de rythme, de burlesque et de mélancolie, donne à sa mise en scène un mouvement si rigoureux qu'il en vient presque à créer du suspense.

Les acteurs, grimés en Gaulois, sont plus vrais que nature. La force du spectacle est dans ce mélange savoureux d'innocence, d'astuce, de sagesse dans l'absurde, dans la magie, dans le bonheur, distillés constamment pendant deux heures.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Cirque d'Hiver, 20 h 30.

Goscinny le Gaulois

Le père d'Astérix, quand il était enfant, partageait ses loisirs entre deux occupations, la réalisation de bandes dessinées (au crayon sur cahiers d'écolier) et des disputes homériques avec son frère aîné, qui était beaucoup plus grand que lui. Leur vocabulaire aurait pu faire rougir un régiment de hussards, mais — ils habitaient Buenos-Aires — ils s'insultaient dans un espagnol du port peu pratiqué en ville, notamment *au lycée français où ils* poursuivaient de brillantes études.

Adolescent, René Goscinny dut s'exiler à New-York. Pas dans les beaux quartiers. Il gagnait chichement sa vie en tapant à la machine dans un bureau. Il continuait à dessiner (sur papier Canson) et fit connaissance de quelques collègues qui travaillaient à *Mad* (le modèle de *Hara-Kiri*).

Oncle Sam lui demanda s'il voulait devenir citoyen du nouveau monde. Il préféra retourner dans sa ville natale, Paris. Il fit son service militaire, endossa la capote kaki, se coiffa d'un large béret, coucha en chambrée, fit le parcours du combattant. Comme — à part du cheval dans la pampa — il n'avait jamais pratiqué aucun sport, son entourage était très inquiet. Mais il était tellement teigneux qu'il tint le coup jusqu'au bout.

René Goscinny dessinait toujours. En souvenir de New-York, il créa un privé à imperméable et borsalino — c'était les débuts de la Série noire et du mythe Boggy — qui a fait une petite carrière dans l'édition belge. Il habitait une rue triste d'Auteuil, une chambre d'étudiant chez deux vieilles demoiselles très pieuses. A vrai dire, la vie était difficile, l'argent était rare. Les railleries ne manquaient pas au sujet de ses « petits Mickey ».

Mais, on le sait, la revanche de Goscinny fut éclatante. Entre les éditions Dargaud et le journal *Pilote*, elle fut aussi rapide. Il ne dessinait plus, il écrivait. Il y a eu avec Sempé le Petit Nicolas, merveilleux gamin futé et vulnérable, ses copains de classe plus costauds que lui, et tout autour le vaste monde. Il y a eu Morris avec Lucky Luke, Iznogoud... Il y a eu la rencontre avec Uderzo et avant Astérix, un Indien au regard désabusé appelé Oumpapah.

Astérix le râleur, le teigneux, le futé, le généreux, le tendre, le têtu, le vulnérable, le rêveur, le bosseur, est un Petit Nicolas adulte qui a pris sous son aile son frère beaucoup plus grand que lui. Il a appris la force du rire et sait naviguer dans le vaste monde, jouer avec tous les vocabulaires ramassés de Buenos-Aires à Paris en passant par New-York, Auteuil, Bruxelles.

C. G.

CINÉMA

« L'Etudiante », de Claude Pinoteau

De la pluie et des larmes

L'équipe gagnante de la Boum *nos 1 et 2 à nouveau réunie a perdu son humour et s'enlise dans les clichés.*

Valentine (Sophie Marceau) est une jeune prof de lettres qui prépare l'agrégation d'arrache-pied, ce qui est une occupation à plein temps, certes, et laisse peu de temps à l'amour. Quand elle rencontre Edouard (Vincent Lindon), musicien charmant, elle décide qu'il est temps, à quelques mois du concours, de voir une dernière fois le loup. Elle le drague donc au restaurant, le persuade qu'elle est à peu près « branchée », qu'elle aime Tom Waits, Coltrane, Keith Jarrett, mange du couscous.

Lui perd, hélas, notre sympathie dès qu'il déclare bêtement : « *Les Marx Brothers ne m'ont jamais fait rire.* » Dommage pour lui, l'humour absurde, la folie, c'est précisément tout ce qui fait défaut à ce scénario faussement enjoué, rusé, fabriqué sans gaieté. La caméra peut tournoyer au-dessus du lit où le couple est allongé, on n'est pas bouleversé par l'originalité de cette étreinte.

Le temps s'étire interminablement entre les concerts d'Edouard, qui joue un rock pénible, et les séances de bibliothèque de Valentine. Il y a des va-et-vient, des élans, des ruptures, des surprises... Non, au fait, il n'y a pas de surprise. Pensez à un cliché, au hasard, n'importe lequel, il est dans le film. On a décidé de nous plaire et de lâcher le catalogue au complet.

Bien sûr, elle a des lunettes, elle est remontée comme un ressort, cultivée jusqu'à la nausée, égoïste (Isabelle Adjani dans *Tout feu tout flamme* de Rappeneau, mais la taille en dessous, en moins vraiment bizarre).

Bien sûr, il est rêveur, un peu mufle (le fameux style « instinctif »), mais brave type maladroit et touchant. Ajoutez un vibrant plaidoyer pour la revalorisation de l'enseignement — auquel, sur le fond, nous souscrivons évidemment, lecteur ami — beaucoup de pluie, de larmes (*« Mais non, c'est la pluie... »*) et d'essuie-glaces balayant les pare-brise avec une régularité quasiment hypnotique.

Elle l'aura, son agrégation, vous vous en doutez. Et le musicien en prime, après un oral déchirant sur « amour et amour de soi » dans *le Misanthrope*. Claude Pinoteau, homme exquis, et Danièle Thompson, habile scénariste, ont cru qu'après *la Boum* et *la Boum 2* ils pourraient faire rebelote, presser encore un peu le citron, en l'occurrence Sophie Marceau, qui n'est pas en cause, sans doute charmante mais pas crédible dans ce rôle, et c'est loupé. On préférait voir Sophie s'angoisser sur le twist. Il nous manque aussi la délicieuse grand-mère impertinente. Et puis c'est un film où l'on téléphone beaucoup trop.

MICHEL BRAUDEAU.

MUSIQUES

Karajan : la Philharmonique de Berlin

Nuit transfigurée

Cinq ministres, un ancien président de la République et un auditoire ému ont communié, mercredi 5 octobre, avec l'Orchestre philharmonique de Berlin et son inoubliable chef.

Quand Herbert von Karajan arriva sur la scène du Théâtre des Champs-Elysées, son aspect nous bouleversa et sa démarche semblait une torture, et puis, tout de suite, ce fut l'émerveillement. S'adossant non sans mal à son estrade, bien calé, il dirigea d'abord la tête levée, les yeux grands ouverts, lumineux, lui qu'on avait l'habitude de voir penché, enfermé en lui-même dans le cercle magique de ses bras.

Dans son visage émacié, sous les cheveux très blancs, le profil restait étonnamment jeune. Et une musique divine sourdait de lui, une musique d'amour, d'une beauté à pleurer, celle de *la Nuit transfigurée* du jeune Schönberg : *« O regarde, de quelle clarté brille l'univers ! Tu flottes avec moi sur la mer froide et pourtant une chaleur unique vibre de toi en moi, de moi en toi ! »*

Ses mains, elles aussi, flottaient, pacifiées, bienfaisantes, au-dessus de cette mer profonde, les cordes de la Philharmonique de Berlin, aux sonorités fabuleuses, chacune comme la voix irremplaçable d'un grand chanteur. Avec cette œuvre, on aurait dit que Karajan réunissait en bouquet quelques-uns de ses plus grands amours, Wagner, Brahms et Strauss, qui hantaient Schönberg à cette époque.

Mais il revenait ensuite à Brahms pour un monumental *Souvenir en ut mineur*, où tous ses musiciens se jetaient avec enthousiasme dans un flot impétueux comme celui du « Vater Rhein ». L'exécution avait moins de cohésion, d'équilibre et de transparence que d'autres fois, mais cette chaleur si communicative ne pouvait faire douter de l'accord retrouvé entre l'orchestre et son chef, malgré les remous de ces dernières années.

Et Karajan, les yeux grands ouverts, les bras étendus, déploya l'introduction du final avec une immense majesté, comme s'il franchissait la porte du ciel pour délivrer la joie.

JACQUES LONCHAMPT.

Communication

Médiaville 88

Les élus veulent élargir l'accès à la télévision par câble

« *Médiaville 88 aura marqué un tournant, un début de sortie du cercle vicieux de la télévision par câble : peu de réseaux, peu d'abonnés, peu d'argent pour les programmes.* » En concluant ce colloque annuel, le ministre de la communication, Mme Catherine Tasca, a affirmé que la réorientation commerciale du « plan câble » devrait suivre deux voies : offrir plusieurs formules de services et de prix (dont un bas, pour obtenir la plus grande pénétration) ; promouvoir les abonnements collectifs. Car *« le rapport prix/programmes offerts est encore insuffisant »*, estime Mme Tasca, et les espoirs mis par les élus dans le canal local ne seront satisfaits que *« si celui-ci trouve sa place dans une dynamique »*. En clair, s'il y a des abonnés. Enfin, confirmant que le futur conseil supérieur de l'audiovisuel reprendrait les attributions de la CNCL en matière de télévision par câble, Mme Tasca a aussi annoncé qu'il fallait *« assurer un relais à la mission « câble »*, dont le mandat se termine à la fin de 1988.

Le Plan Câble est né en même temps que la décentralisation. Aussi les élus locaux y ont-ils toujours joué un rôle majeur, affirmé en 1982 avec la création de sociétés locales d'exploitation, confirmé lors du virage libéral de 1986. L'Etat a bien « vendu » le câble aux collectivités locales. Ne leur a-t-on pas répété que ces réseaux seraient les autoroutes électroniques de l'avenir, facteur incontournable de développement économique ? Ne leur a-t-on pas fait miroiter l'intérêt d'avoir « leur » télévision, ce canal local, convivial et démocratique ? Et tout cela gratuitement, France Télécom se chargeant de l'investissement et les opérateurs privés du risque commercial.

Les élus n'ont pas résisté au chant des sirènes. De Paris à Niort, de Lyon à Bastia, ils ont sauté dans le wagon du « plan câble ». Aujourd'hui, les maires câblés mesurent la distance entre les promesses et la réalité. France Télécom a rabattu ses ambitions technologiques. Les autoroutes de la communication sont devenues de simples réseaux de télédistribution. Et voici que, au nom du réalisme économique, le ministre des postes, télécommunications et espace, Paul Quilès, remise le canal local au rayon des gadgets coûteux. Le tournant commercial sonne le glas des utopies : il faut rentabiliser les réseaux.

Pourtant, les élus locaux n'ont pas renoncé à faire valoir leur point de vue. L'Association des maires des grandes villes de France, dont le président, M. Jean-Marie Rausch, est maintenant au gouvernement, continue à exiger le respect des engagements de l'Etat. Mais derrière ce front uni, chacun a sa stratégie. M. Jack Ralite, maire d'Aubervilliers, souhaite *« ouvrir un chantier au bout de l'impasse »*. Avec les maires communistes de la banlieue nord-ouest de Paris, il réclame le câble pour tous, des réseaux sur lesquels l'éducation nationale, la formation professionnelle, la santé publique, offriraient des contenus éducatifs, contrebalançant la vague déferlante de programmes payants (*le Monde* du 6 octobre).

A la veille des municipales, la plupart des maires ont des ambitions plus urgentes. De Mantes à Montpellier, de Rennes à Saint-Cloud, on veut plus de prises, plus de canaux, plus vite, et surtout plus d'abonnés. M. Martial Gabillard, adjoint au maire de Rennes et président de l'Association des villes câblées, ne doute pas que *« le prix d'entrée du câble doit se situer entre 70 et 80 francs, en tout cas en dessous de 100 francs, pour une douzaine de programmes »* et insiste sur l'urgence de convaincre l'habitat collectif avec des formules adaptées. Bref, la chasse aux abonnés est ouverte. Car les maires savent bien qu'au-delà de l'enjeu économique, un câblage sélectif et minoritaire serait politiquement insupportable. Il savent aussi que leur canal local ne survivra qu'avec des abonnés. Quitte d'ailleurs à réajuster ses ambitions, en concentrant les moyens sur des fenêtres insérés dans un programme national. Déjà, M 6 et Canal Infos proposent de tels « programmes-maîtres » laissant ouvertes des fenêtres locales.

Mais qui va assurer aux élus les abonnés qu'ils réclament ? Les opérateurs, avec leurs chaînes thématiques, dont certains comme la Lyonnaise des eaux jugent que le prix a peu d'influence sur la pénétration du câble ? Ou Canal Plus, épaulée par France Télécom, avec ses décodeurs universels et sa stratégie de télévision payante avec un faible ticket d'entrée ? Certains élus craignent d'être pris comme arbitres dans le conflit commercial que portent en germe ces deux logiques.

Vers ces élus, le gouvernement fait un geste en maintenant, sous une forme encore à trouver, une mission « câble » qui a toujours été confiée à un élu, M. Bernard Schreiner (PS) à ses débuts, M. Michel Péricard (RPR) ensuite. L'annonce par M. Paul Quilès d'une plus grande souplesse de France Télécom dans les calendriers ou les modalités de câblage est un autre geste. Et malgré une enveloppe financière strictement limitée à 25 milliards, France Télécom va aussi participer à de nouveaux projets de câblage privé, à Roanne, au Havre, ou à Sablé-La Flèche.

Car les maires des villes petites ou moyennes, écartées du « plan câble » et même de la première vague de câblage privé menée par les grands opérateurs, ne veulent pas rester étrangers au mouvement. Tout comme la Datar, ils s'inquiètent d'une *« France à deux vitesses »*, qui les laisserait sur les bas-côtés du câble. Le marché s'organise pour les servir, avec des solutions peu coûteuses. Astec à Sablé-La Flèche, Citécâble à Amilly et dans une vingtaine de petites communes, Réseaux Câblés de France à Roanne, la Sorecom (émanation du Crédit agricole) à Tignes, sont autant de nouveaux opérateurs. Certains ne sont que des ensembliers, d'autres sont plus liés avec des fournisseurs de matériel. Thomson vient de prendre 20 % de Visicâble +, la filiale de Canal Plus et de la CGV, qui promeut un câblage léger sur deux fils. Tout comme les nouvelles chaînes thématiques élargissent le choix des spectateurs du câble, l'éventail des solutions disponibles élargit le choix des élus. Mais ne diminue pas forcément leur perplexité.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA et JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Rapporteur de la commission des affaires culturelles au Sénat

M. Gouteyron (RPR) envisage avec sérénité la réforme de la loi Léotard

Le projet de loi sur l'audiovisuel qui devrait être examiné par le Sénat début novembre n'essuiera sans doute pas un tir de barrage de l'opposition. Son futur rapporteur, le sénateur RPR, M. Adrien Gouteyron, estime en effet que la loi de 1986 mérite *« certaines adaptations, à condition qu'elles soient inspirées par une appréciation objective de l'expérience en cours »*. Un pragmatisme et une modération qui rejoignent ceux du projet gouvernemental.

La loi de M. François Léotard n'a pas desservi l'audiovisuel français, mais son application a suscité certaines tensions qui appellent des réformes : tel est le constat nuancé qu'a dressé, au cours d'une conférence de presse le 6 octobre, M. Adrien Gouteyron au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat. Or le sénateur RPR fut, il y a deux ans, le rapporteur de la loi Léotard, et il sera sans doute celui de la prochaine réforme dans quelques semaines. Le message est clair : le projet de loi gouvernemental ne se heurtera pas, au palais du Luxembourg, à une guérilla politique. Une position qui rejoint celle défendue par le sénateur centriste Jean Cluzel.

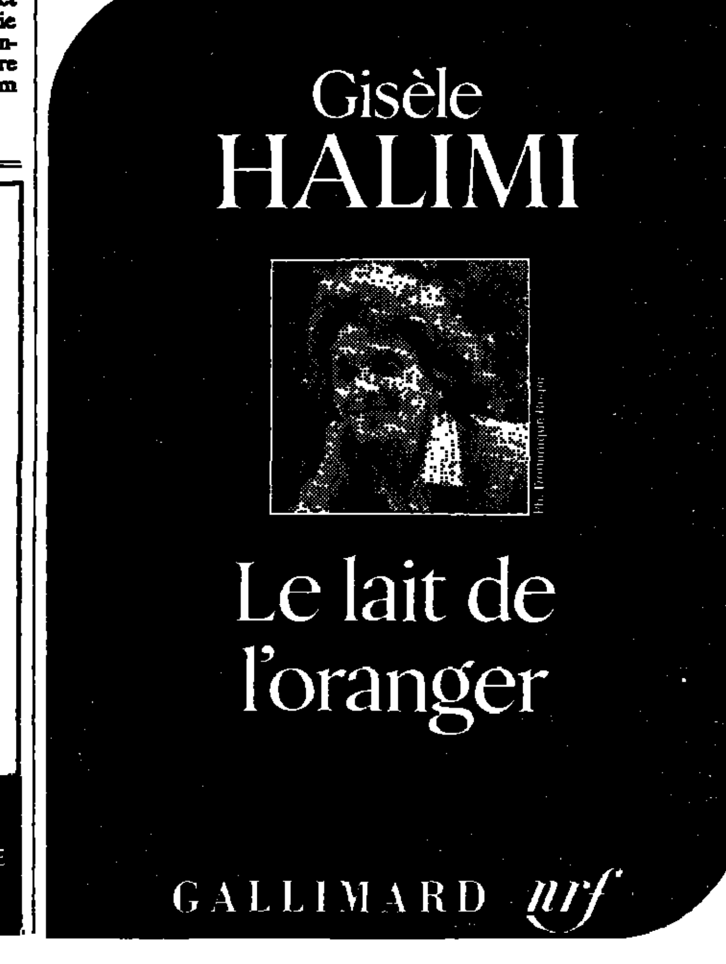
Majorité et opposition devraient donc pouvoir s'entendre sur une réforme qui amenderait la loi Léotard sans remettre en cause ses grands équilibres. M. Gouteyron, qui dans les cent-soixante pages de son rapport passe au crible le paysage audiovisuel, ne ménage guère ses critiques : irréalisme économique du *« mieux-disant culturel »*, effets pervers de la concurrence sur le coût des programmes, exaspération des téléspectateurs devant l'invasion publicitaire, mauvaise compétitivité de la production française, timidité de la CNCL à utiliser son pouvoir de sanction.

Le sénateur de la Haute-Loire avance aussi des propositions. Il suggère d'interdire par la loi les coupures publicitaires pendant la première diffusion d'une création française. Il demande que la future autorité de régulation soit dotée d'un *« observatoire de la production »* qui surveille les rapports entre producteurs et diffuseurs. Il souhaite que le gouvernement renforce le financement des chaînes publiques et assouplisse leur mode de gestion. Il estime que les PDG de la télévision publique devraient être choisis non seulement *« en fonction de leur personnalité mais aussi des projets qu'ils nourrissent pour les sociétés qu'ils aspirent à présider »*.

Autant de remarques qui pourraient se traduire en amendements lors du débat au Sénat sans que le gouvernement en prenne ombrage.

Reste le problème central : le remplacement de la CNCL par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles ne cache pas sa préférence pour le maintien de la CNCL, mais il ne refuse pas d'envisager sa succession. Il le fait, là encore, sans *a priori*. *« L'expérience a révélé la difficulté de l'exercice et a montré qu'aucun mode de désignation ne garantissait à lui seul l'indépendance de l'institution »*, écrit le sénateur, qui conclut que la crédibilité de la future autorité dépendra avant tout *« des choix effectués par les autorités de nomination »*. Fort de ce constat, le rapporteur ne semble pas vouloir s'opposer au choix du gouvernement (trois *« sages »* nommés par le Sénat, trois par celui de l'Assemblée nationale). Mais il souhaite que la nouvelle institution marque son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif en se rapprochant du Parlement. Elle y trouverait, selon M. Gouteyron, un interlocuteur institutionnel pour *« rendre compte de son activité »* et *« une tribune pour expliquer ses décisions »*. Là encore, la proposition ne devrait pas déplaire au gouvernement qui songe, dans son projet de loi, à établir des relations régulières entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel et les commissions parlementaires.

J.-F. L.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

A TA SANTÉ, DOROTHÉE. Renaissance (42-08-18-50), 20 h 45.

L'EX-FEMME DE MA VIE. Splendid Saint-Martin (42-08-21-93), 20 h 30.

SUPER MATHIEU ! Edgar III (43-20-85-11), 21 h 30.

AH ! ÇA IRA, ÇA RIRA, ÇA RIRA !... Caveau de la République (42-78-44-45), 21 h.

ZONE. Cartoucherie. Atelier du Chaudron (43-28-97-04), 20 h 30.

MÈRE COURAGE ET SES ENFANTS. Boulogne-Billancourt, Théâtre de Boulogne (46-03-60-44), 20 h 30.

KILOWATT. Palais des Glaces (Petit Palais) (48-03-11-36), 20 h 15.

PASSION. Cité internationale universitaire. Grand Théâtre (45-89-38-69), 20 h 30.

VOYANCE. Essaïon de Paris (42-78-46-42), 21 h.

SOPHONISBE. Théâtre national de Chaillot. Théâtre Gémier (47-27-81-15), 20 h 30.

LA DAME DE BAYREUTH. Théâtre moderne (43-59-39-39), 20 h 30.

RÉVEILLE-TOI, PHILADELPHIE. Théâtre national de la Colline. Grande salle (43-66-43-60), à 20 h 30.

LES DÉLICES DU BAISER. Comédie italienne (43-21-22-22), 20 h 30.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Bulle ou la voix de l'océan : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). ◇ Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Le Timide au palais : 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). ◇ Ariane ou l'Age d'or : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 21 h.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Souvenirs assassins : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Simplement compliqué, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 20 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Notes en duo : 20 h. ◇ La Trilogie du mythe (en entier) : 22 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Zone : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Trakinial : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Cami, drames de la vie courante : 20 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-74-42-19). ◇ Philippe Jacottet : la Semaison Lectures dans le cadre des Voix et des Images : 18 h 30. Je ne reviendrai jamais, Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45.

CIRQUE D'HIVER (42-66-20-75). Astérix : 20 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion : 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). ◇ Les Délices du baiser : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Esther : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ◇ La Madeleine Proust à Paris : 21 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Glengarry Glen Ross : 21 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Voyance : 21 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). L'Homme prudent : 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). ◇ Le Naufragé : 19 h.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Le Merle blanc : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 20 h 30. ◇ Y'a-t-il un chameau dans l'ascenseur ? : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

JARDIN DES PLANTES (AMPHITHÉATRE DE PALÉONTOLOGIE) (43-57-57-89). Le Buffon des familles : 18 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Temporairement épuisé : 19 h 30. Le Criminel, Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). ◇ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. La Foire d'empoigne : 21 h.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. Sept Contes cruels : 22 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 21 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h.

MUSÉE DE CIRE HISTORIAL DE MONTMARTRE (46-06-78-92). ◇ Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Paris accordéon Fêtes d'automne du Ve arrondissement : 20 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ODÉON (43-25-70-32). Les Exilés : 20 h 30.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Toile de fond : 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME (47-42-45-45). La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : 10 h, 14 h 30 et 20 h 15.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 20 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Lavoir : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

Vendredi 7 octobre

SQUARE RÉJANE (43-79-90-90). Baroque II : 20 h 30.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). ◇ Paradiseurs, suivi de Va donc mettre au lit tes ratures : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34). ◇ Une petite sirène : 21 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascencion d'Arturo Ui : 20 h 30.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). Le Monologue de Molly Bloom, d'après Ulysse : 21 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). ◇ Fanny : 20 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). Cage, d'après Communication à une académie : 20 h 30.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-71-44-06). ◇ L'Ile des esclaves : 19 h.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Les Eaux et Forêts : 20 h 30.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). ◇ La Dame de Bayreuth : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. ◇ Oncle Vania (en langue russe, loc. d'écouteurs) Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30. Théâtre Gémier. ◇ Sophonisbe : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. ◇ Réveille-toi, Philadelphie : 20 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 19 h. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Identités : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Riffifoin dans les labours : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Fanfare d'amour (1935), de Richard Pottier, 16 h ; East Mets Wets (1936, v.o.), d'Herbert Mason, 19 h ; Vote + Fusil (1970, v.o.s.t.f.), d'Helvio Soto, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

Le Cinéma français des années cinquante ; le Dos au mur (1957), d'Edouard Molinaro, 14 h 30 ; Et Dieu créa la femme (1956), de Roger Vadim, 17 h 30 ; Assassins et Voleurs (1957), de Sacha Guitry, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Paris : un arrondissement par jour : 7e arrondissement : la Grande Dame : la Tour Eiffel en folie (1982) d'un groupe d'enfants, Tour Eiffel, Superman II (1980, v.o.) de Richard Lester, 14 h 30 ; 8e arrondissement : Théâtre aux Champs : Un nouveau théâtre pour Barrault (1981) de Frank Cassenti, Louis Jouvet (1971) de Roland Bernard, Entrée des artistes (1938) de Marc Allégret, 16 h 30 ; 8e chic : Eclair journal, l'Orangère (1988) d'Alain Cavalier, Falbalas (1944) de Jacques Becker, 18 h 30 ; 9e arrondissement : Grands Boulevards : Musée Grévin (1958) de Jacques Demy, Faubourg Montmartre (1931) de R. Bernard, 20 h 30.

Les exclusivités

A GAUCHE EN SORTANT DE L'ASCENSEUR (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

ADA DANS LA JUNGLE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LA BÊTE DE GUERRE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

BIG (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

COLORS (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE COMPLOT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENCORE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienventie Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA GUERRE D'HANNA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HOMEBOY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'HOMME QUE J'AI TUÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

IRONWEED (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA LECTRICE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MASQUERADE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES MODERNES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NICKY ET GINO (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NUIT ITALIENNE (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

OEUF (Hol., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LA PETITE AMIE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PRESIDIO (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PUBLIVORE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TERRE SACRÉE (Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

TROIS SŒURS (It.-Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

UNE ETOILE POUR L'EXEMPLE (Fr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AUTRE NUIT. Film français de Jean-Pierre Limosin : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE. Film français de François Dupeyron : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DROWNING BY NUMBERS. Film britannique de Peter Greenaway, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'ETUDIANTE. Film français de Claude Pinoteau : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

L'INCESTE, LA CONSPIRATION DES OREILLES BOUCHÉES. Film français de Carole Roussopoulos, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE REPAS DU DRAGON. Film allemand de Jan Schütte, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Bienventie Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

STORMY MONDAY. Film anglo-américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

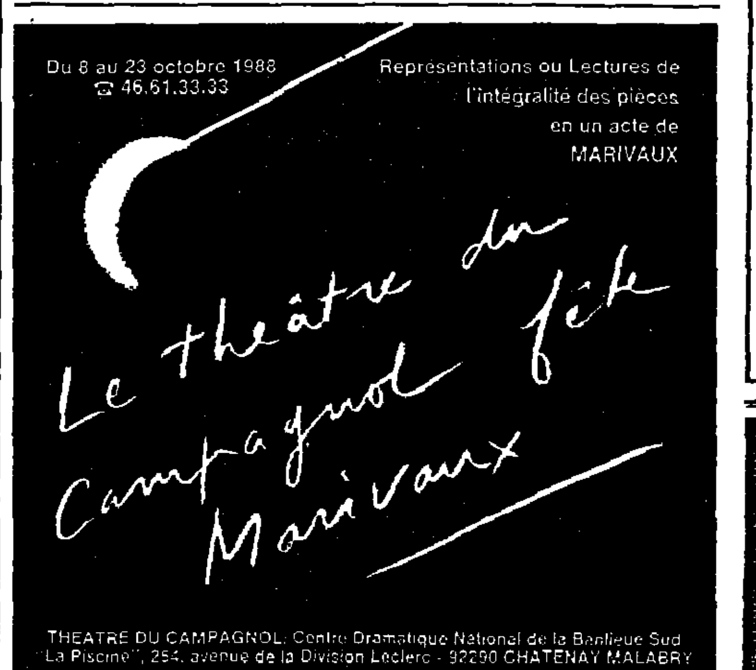
LE TEST. Film franco-suisse d'Ann Zacharias, v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TOCSIN DE TCHERNOBYL. Film soviétique de Rollan Serguienko, v.o. : Studio 43, 9e (47-70-63-40).



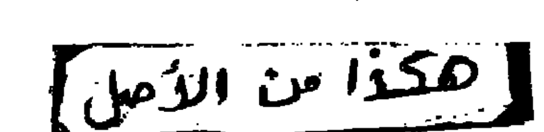


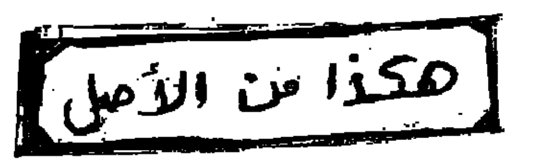












Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 7 octobre

TF 1

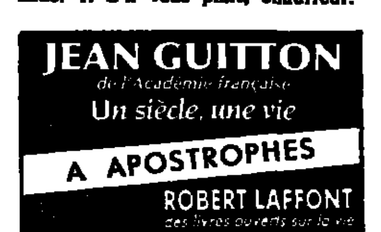
20.40 Variétés : Avis de recherche. Émission présentée par Patrick Sabatier. Invitée : Bernadette Lafont. Avec Etienne Daho, Patty Ryan, Pasadenas, Astrid Adler, Gold, Gérard Blanchard, Eric Morena, Thierry Mutin. ▶ **22.30 Magazine : 52' sur la Une.** De Jean Bertolino. Jésus fric, un reportage de Claude Couderc et Tony Comiti. **23.35 Journal, Bourse et Météo. 23.50 Série : Les envahisseurs. De 0.40 à 6.43 Rediffusions. 0.40 Feuilleton :** Marion (6e épisode). **1.35 Magazine :** 52' sur la Une. **2.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.55 Documentaire : Africa. 3.45 Documentaire : Histoires naturelles. 4.40 Musique.**

A 2

▶ **20.35 Feuilleton : La belle Anglaise.** De Jacques Besnard, avec Daniel



Ceccaldi, Catherine Rich, Pierre Tornade. 1. S'il vous plaît, chauffeur.



21.35 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Trois destins : le Père Bernard Alexandre *(Vivre et survivre en pays de Caux)*, Jean Guitton, de l'Académie française *(Un siècle, une vie)*, Gisèle Halimi *(le Lait de l'oranger)*. **22.55 Journal. 23.10 Cinéma : Celui par qui le scandale arrive ■■** Film américain de Vicente Minnelli (1960). Avec Robert Mitchum, Eleonor Parker, George Peppard, George Hamilton. **1.35 Magazine : Du côté de chez Fred** (rediff.).

FR 3

20.30 Feuilleton : Tourbillons. De Josée Dayan, avec F. Babe, J. Leysen. (1er épisode). **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. Escale à Mangareva. **22.20 Journal et Météo. 22.45 Documentaire : Brésil, dernière frontière.** De Jean-Jacques Flori. 1. Le ciel étoilé : la chair et la foi, le rêve brésilien. **23.35 La guerre de Corée. 0.40 Terre des gangs. 1.28 Musiques, musique.** Beethoven : Sonate pour violoncelle et piano nº 2 opus 5, par Alain Meunier (violoncelle) et Christian Ivaldi (piano).

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Faut-il tuer Dan Malone ? 22.00 Spectacle de magie. La Haye 1988. **22.45 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : Association de malfaiteurs ■■** Film français de Claude Zidi (1986). Avec François Cluzet, Christophe Malavoy, Jean-Pierre Bisson. **0.40 Cinéma : Comédie ! ■** Film français de Jacques Doillon (1987). Avec Alain Souchon, Jane Birkin. **2.00 Cinéma : King Kong II □** Film américain de John Guillermin (1986). Avec Peter Elliot (v.o.). **3.40 Cinéma : les Durs à cuire ■** Film français de Jack Pinoteau (1964). Avec Jean Poiret, Roger Pierre, Michel Serrault. **5.05 Série : O'Hara. 6.00 Documentaire : Les ennemis de la Mafia.**

LA 5

20.30 Téléfilm : Défense d'aimer. D'Antony Page, avec Jacqueline Bisset, Jurgen Prochnow. **22.35 Série : Matlock. 23.35 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick** (suite). **0.40 Capitaine Furillo** (rediff.). **1.30 Michel Vaillant** (rediff.). **1.55 Journal de la nuit. 2.00 Janique aimée** (rediff.). **2.25 Seule à Paris** (rediff.). **2.50 Joseph Balsamo** (rediff.). **3.45 Voisin, voisine** (rediff.). **4.40 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.05 Voisin, voisine.**

M 6

20.35 Feuilleton : Dynastie. 21.30 Série : Clair de lune. 22.30 Magazine : Charmes. 23.00 Journal. 23.15 Série : Poigne de fer et séduction. 23.40 Série : Messieurs les jurés. L'affaire Vilquier. **1.35 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Lip. 2.30 Musique : Boulevard des clips. 4.05 Série : Messieurs les jurés.** L'affaire Vilquier (rediff.). **6.00 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Nuit de la révolte et poètes chansonniers. **21.30 Musique : Black and blue.** Nouveautés du disque. **22.40 Nuits magnétiques.** Carnet de bal, passion tango. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

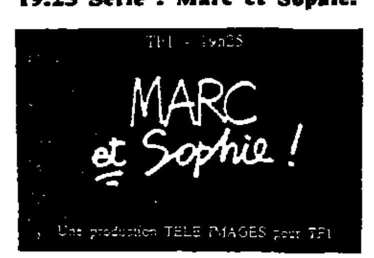
FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 mai au Théâtre des Champs-Élysées) : Stabat mater pour soprano, alto, baryton, Chœur et orchestre, op. 53, de Szymanowski ; Symphonie nº 1 en ut mineur, op. 68, de Brahms, par le Nouvel Orchestre philharmonique et le Chœur de Radio-France, dir. Jerzy Semkov ; 1er violon : Jacques Prat. **22.20 Premières loges.** Georges Thill, ténor. Extraits des Huguenots, de Meyerbeer ; de Roméo et Juliette, de Gounod, de Werther, de Massenet, de Carmen, de Bizet. **23.07 Club de la musique ancienne.** Les carnets de Bâle. **0.30 Poissons d'or.** McKenna, Dirmeikis, Cage ; à 1.30 feuilleton : Arthur Bliss.

Samedi 8 octobre

TF 1

▶ **13.15 Magazine : Reportages.** Rhinocéros : la dernière chance. Un film d'Alexandre Valenti. **13.55 La Une est à vous. 14.00 Série : Matt Houston. 14.50 La Une est à vous.** (suite). **15.45 Tiercé à Auteuil. 15.50 La Une est à vous** (suite). **18.00 Trente millions d'amis.** Sommaire : Alain et Patapouf ; La Savante Patty ; Le goéland fidèle. **18.30 Série : Texas police. 19.25 Série : Marc et Sophie.**



20.00 Journal. 20.30 Météo, Tapis vert et Loto. 20.45 Variétés : Sébastien, c'est fou ! Emission présentée par Patrick Sébastien. Avec Albert, Sandy, Herbert Léonard, Phil Barney, Francis Perrin, Barbra Streisand, Maryline, Pierre Perret, Gérard Majax, Jackie Sardou, Stéphanie de Monaco... **22.25 Magazine : Ushuaia.** Magazine de l'extrême de Nicolas Hulot. Sommaire : Atlantida ; Baron rouge ; Les véhicules de grand-papa ; Go ; Jet ski à Hawaii. **23.25 Feuilleton : La Mafia** (2e épisode). **0.25 Journal et Météo. 0.40 Série : Les incorruptibles.** (rediff.). **1.30 Documentaire : Histoire des inventions. 2.20 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.45 Documentaire : Africa. 3.40 Documentaire : Les ateliers du rêve. 4.30 Musique. 5.00 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.20 Magazine : L'assiette anglaise. Présenté par Bernard Rapp. *Le dopage naturel*, de V. Gerhards et D. Dahan ; *S.O.S. Source*, de T. Hay et P. Montoisy ; *Le Tarass boulba des Pyrénées*, de J. Teulé ; *Les débuts de la révolution*, de B. Renard et Y. Breux. **14.10 Sagarmatha 88.** Opération Everest, présentée par Didier Régnier et Alain Valentini. **15.00 Samedi passion.** Rugby ; Tennis ; Basket : championnat de France (Racing-Orthez) : Aventure : Sagarmatha, Alain Prieur. **17.50 Série : L'homme qui tombe à pic.** Equipe de choc. **18.40 Feuilleton : Anges et loups** (5e épisode). **19.05 INC. 19.10 Sagarmatha 88.** Opération Everest, présentée par Didier Régnier et Alain Valentini **19.30 Flash d'informations. 19.35 Plaisir de rire :** Alf. Et si on volait. **20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Variétés : Champs-Elysées.** Emission présentée par Michel Drucker. Avec : Michel Leeb, Philippe Lavil, Pierre Bachelet, Mort Schuman, Earth Wind and Fire, Claudia Philipps, Gerard Sety, Jean-Yves Lafesse ; un défilé de mode ; une interview de Sylvester Stallone. **22.15 Série : Crime story.** Ombre et lumière. **23.05 Journal. 23.15 Magazine : Lunettes noires pour nuits blanches.** De Catherine Barma et Thierry Ardisson, présenté par Thierry Ardisson. Avec des interviews de Maruschka Detmers, Dany, Claire Nadeau et pour la partie variétés : Les têtes brûlées, Gamine, Pasadenas, Bruce Springsteen.

FR 3

13.00 Magazine : 12-14. 14.00 Tennis. Trophée de la femme au Cap d'Agde. **18.30 Le 19-20 de l'information.** De 18.40 à 19.00, le journal de la région. **19.05 Visite du pape Jean-Paul II en Alsace-Lorraine.** Rencontre avec de jeunes Européens, en direct du stade de la Meinau de Strasbourg. **20.30 Météo. 20.35 Disney Channel.** Présenté par Vincent Perrot. Dessins animés : La bande à Picsou, Pluto chien de berger, Le jardin verdoyant ; et à 21.05, un épisode de la série Superflics. **21.45 Journal et Météo. 22.10 Magazine : Le divan.** D'Henry Chapier. Invitée : Maruschka Detmers. **22.30 Magazine : Musicales.** D'Alain Duault. Rigoletto au salon avec Alain Fondary et Alida Ferrarini. **23.30 Magazine : Sports 3.** Rétrospective des Jeux olympiques de Séoul.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi 1 heure. De Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédérick L. Boulay. **14.00 Téléfilm : Mon enfant, mon amour. 15.40 Documentaire : Les allumés du sport.** Hockey story. Horse ball : les cavaliers de l'arène. **16.05 Série : Paire d'as. 17.00 Concert.** B. B. King et ses copains. **17.45 Série : La malédiction du loup-garou. 18.10 Cabou cadin.** Moi, Renart ; SOS fantômes ; Comte Mordicus ; Trip trap. **19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **20.30 Téléfilm : Le droit de choisir.** De Georges Schaefer, avec Bette Davis, James Stewart. *Un couple âgé, dont la femme est atteinte d'une maladie incurable, décide de se donner la mort en douceur.* **22.15 Spectacle : Surprise sur prise. 23.10 Flash d'informations. 23.15 Cinéma : Fou à tuer □** Film américain de David Schmoeller (1986). Avec Klaus Kinski, Talia Balsam. *Un ancien médecin, psychopathe cache dans sa maison une femme enfermée dans une cage et muette. Il loue des chambres et, pendant la nuit, observe ses locataires par des bouches d'aération avant de les tuer. Voyeurisme, folie, scènes sanglantes. Ce film est morbide et déplaisant.* **0.30 Cinéma : Un homme amoureux ■■** Film franco-italien de Diane Kurys (1987). Avec Greta Scacchi, Peter Coyote, Claudia Cardinale. **2.25 Cinéma : Ma nuit chez Maud ■** Film français d'Eric Rohmer (1969). Avec Jean-Louis Trintignant, Françoise Fabian, Marie-Christine Barrault. **4.10 Cinéma : SOS fantasmes.** Film français classé X de Michel Jean et Mike Strong (1986). **5.25 Documentaire : L'île aux singes. 6.00 Documentaire : Les ennemis de la Mafia.**

LA 5

13.30 Série : Supercopter. 14.20 Série : K 2000. 15.15 Série : Au cœur du temps. 16.45 Karine, l'aventure du Nouveau Monde. 17.10 Vas-y Julie ! 17.35 Cynthia ou le rythme de la vie. 18.03 Série : Captain Power. 18.30 Dessin animé : Olive et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Circuit mortel. De David A. Prior, avec Paul Smith, Jack Starrett. *Une simple promenade à vélo et puis tout à coup le drame. Et c'est le début d'une longue course contre la mort.* **22.20 Magazine : Télé-matches. 22.25 Supercopter** (rediff.). **23.25 K 2000** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 K 2000** (suite.). **0.30 Au cœur du temps** (rediff.). **1.20 Boulevard Bouvard** (rediff.). **1.45 Michel Vaillant** (rediff.). **2.10 Journal de la nuit. 2.15 Janique aimée** (rediff.). **2.40 Joseph Balsamo.** (rediff.). **3.35 Voisin, voisine.** (rediff.). **4.35 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.25 Voisin, voisine.**

M 6

13.40 Série : Messieurs les jurés. L'affaire Vilquier (rediff.). **15.40 Série : L'aventurier. 16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 16.10 Série : Drôles de dames. 17.05 Série : Vegas. 18.00 Informations : M6 express. 18.05 Magazine : Adventure.** Sommaire : Hitch-hiking ; Sirius patrol ; Wakulla ; Maxi-yacht. **18.35 Musique : Hit 92.** Hit-parade européen. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Bizarre. 20.35 Téléfilm : La disparue de Las Vegas.** De Rod Holcomb, avec Nick Surovy, Marilu Henner. *Difficile enquête d'un détective dont la sœur a été enlevée.* **22.10 Téléfilm : Le choix.** D'Anthony Page, avec Vanessa Redgrave, Richard Venture. *Quand un homme décide de devenir femme.* **23.40 Journal. 23.55 Sexy clip. 0.25 Magazine : Midnight chaud. 0.55 Feuilleton : Richelieu. 1.55 Série : Erreurs judiciaires. 2.25 Magazine : Charmes** (rediff.). **2.55 Musique : Boulevard des clips. 4.30 Richelieu** (rediff.). **5.30 Erreurs judiciaires** (rediff.) **6.00 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

De 17.30 à 22.30 : Soirée spéciale. 17.30 Le cent cinquantenaire de la Société des gens de lettres. En direct de l'hôtel de Massa ; 17.30, Le feuilleton dans tous ses états ; 17.45, Table ronde : feuilleton et littérature ; 18.30, Histoire de la SGDL, par Jean Rousselot, avec François Périer ; 19.50, Table ronde : feuilleton et cinéma, par Noël Simsolo ; 20.25, Table ronde : feuilleton et télévision, avec Claude Santelli ; 22.00, Conclusion : le rôle de la SGDL-SCAM. **22.35 Musique : Opus.** L'homme dans l'ascenseur, musique de Heiner Gœbbel, d'après une nouvelle de Heiner Muller. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné le 4 juin lors du Festival de Schwetzingen) : Tarare, opéra en cinq actes et un prologue de Salieri, par l'orchestre Des Deutsche Haendel Solisten et l'ensemble vocal Sagittarius, dir. Jean-Claude Malgoire ; chef de cœur : Michel Laplénie. **23.23 Musique de chambre.** Trio pour clarinette, flûte et piano, d'Emmanuel ; La pazzia senole, de Banchieri ; Sextuor à cordes nº 2 en sol mineur, op. 36, de Brahms. **0.30 La terrasse des audiences au clair de lune.**

Dimanche 9 octobre

TF 1

6.43 Météo. 6.45 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Présenté par Jean Offrédo. **7.50 Magazine : Bonjour monsieur le Maire.** Présenté par Pierre Bonte. **8.00 Jardinez avec Nicolas. 8.15 Dessin animé : Galaxie express. 8.40 Variétés : Jacky show.** Avec Paco, Gold, Raft, Stéphan Eicher. **9.00 Série : Tarzan. 9.55 Pas de pitié pour les croissants. 10.30 Magazine : Les animaux du monde.** De Marlyse de la Grange. Sauvons les rhinos ! **11.00 Magazine : Auto-Moto.** Spécial Salon de l'auto. **11.28 Météo. 11.30 Magazine : Téléfoot. 12.30 Jeu : Le juste prix. 12.55 Météo. 13.00 Journal. 13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. 14.15 Variétés : Interchallenges.** De Guy Lux. **15.45 Tiercé à Longchamp. 15.55 Série : Pour l'amour du risque. 16.45 Variétés : 102 stars sur le 102.** Emission de Guy Lux. Hommage à Jacques Brel. **18.00 Mondo Dingo. 18.30 Série : Vivement lundi.**



19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Bernard-Henry Lévy. **19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : Tais-toi quand tu parles □** Film français de Philippe Clair (1981). Avec Aldo Maccione, Edwige Fennec. *Un raté rêve de devenir James Bond. Comme il est le sosie d'un agent secret disparu, les services français l'obligent à se faire passer pour celui-ci dans une mission délicate. Or l'agent secret était homosexuel. Et un lot de plaisanteries boueuses se déverse dans ce film lamentable.* **22.15 Magazine : Sport dimanche. 23.05 Journal et Météo.** ▶ **23.25 Documentaire : Parlez-moi du « Che ».** De Pierre Richard. **0.20 Documentaire : Histoire des inventions. 1.15 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.40 Documentaire : Ateliers du rêve. 2.30 Documentaire : Histoires naturelles. 4.15 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

8.30 Magazine : Câlin-matin. Présenté par Marie Talon et Iboun. La Pimpa ; Bogus ; Barnabulle : Non, non, non et non ! ; Alex ; Quick et Flupke. **9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. 10.00 Le jour du Seigneur.** Retransmission de la messe pontificale, en direct de Strasbourg. **12.05 Dimanche Martin.** Comme sur un plateau, émission de Jacques Martin, présentée par Claude Sarraute. **13.00 Journal et Météo. 13.25 Le monde est à vous.** Avec Pierre Perret, Jean-Jacques Lafon, Jean-Jacques Bastelo, La Compagnie créole, Ceejay, Sandra, Les Fat's boys. **15.00 Série : Magnum.** Fiction ou réalité. **15.50 L'école des fans.** Invité : Carlos. **16.35 Série : Hôtel de police.** Passage à vide. **17.35 Documentaire : Le commandant Cousteau.** A la redécouverte du monde. 5. L'héritage de Cortez. **18.25 Cyclisme.** Paris-Tours. **18.40 Magazine : Stade 2.** Hippisme : concours complet à Fontainebleau ; Football : championnat de France ; Basket : championnat de France ; Montagne : ascension de l'Everest ; Cyclisme : Paris-Tours. **19.30 Série : Maguy.**



Mise au poings. **20.00 Journal et Météo. 20.35 Série : Les cinq dernières minutes.** Pour qui sonne le jazz, avec Jacques Debary, Marc Eyraud. *Un trompettiste qui dirigeait un trio de jazz est retrouvé mort. Il semble bien qu'on l'ait aidé...* **22.10 Magazine : Etoiles.** De Frédéric Mitterrand et Jean-Christophe Roze. Elizabeth Taylor. **23.15 Journal. 23.35 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **0.50 Documentaire : Le commandant Cousteau** (rediff.).

FR 3

6.30 Magazine : Sports 3 (rediff.). **8.02 Amuse 3.** Mickey, Donald et Cie ; Les Gummi ; Les merveilles de la nature ; Petit ours brun ; Raconte-moi la Bible. **9.00 Magazine : Ensemble aujourd'hui. 10.30 Magazine : Latitudes. 11.30 RFO hebdo. 12.00 Magazine : Musicales** (rediff.). **12.57 Flash d'informations. 13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. **13.30 Forum RMC-FR3.** Invité : Hubert Védrine. **14.30 Magazine : Sports loisirs.** Sports en scène : Bob la chataigne, de Thomas Gilou ; Tennis : Trophée de la femme au Cap-d'Agde. **17.15 Rencontre avec les protestants.** En direct de l'église Saint-Thomas de Strasbourg. **18.30 Rencontre avec les représentants de la communauté juive.** En direct de l'évêché de Strasbourg. **19.30 Musique.** Quatuor à cordes nº 11 op. 95 en fa mineur de Beethoven, par le quatuor Enesco. **19.55 Flash d'informations. 20.00 Série : Benny Hill. 20.30 Feuilleton : Federico Garcia Lorca, mort d'un poète.** De J.A. Barden, avec Nickolas Grace. 1. La cigale. **21.30 Magazine : Océaniques.** De Pierre-André Boutang et Dominique Rabourdin. *Nouveau magazine d'actualité culturelle préparé par l'équipe d'Océaniques.* **21.55 Journal et Météo. 22.20 Magazine : Sports en scène.** Enduro party, de Jean-Pierre Mocky. **22.30 Cinéma : le Marquis de Saint-Evremond ■■** Film américain de Jack Conway (1935). Avec Ronald Coleman, Elisabeth Allan, Basil Rathbone (v.o.). *Un avocat anglais, alcoolique, sauve, par deux fois, de la prison et de la mort un jeune aristocrate français, époux de la femme qu'il aime. Adaptation du* Conte des deux villes *de Dickens, dans le style de reconstitution historique propre à la MGM. L'action se situe à Paris et à Londres. Les événements de la Terreur y sont présentés par rapport à l'histoire d'une famille deux fois persécutée à cause d'un noble odieux. Œuvre romanesque, émouvante, jamais revue depuis les années 30.* **0.35 Musiques, musique.** Corrette : Concerto pour clavecin en ré mineur nº 6.

CANAL PLUS

7.00 Top 50. Présenté par Marc Toesca. **7.50 Cabou cadin.** Moi, Renart ; Comte Mordicus ; SOS fantômes... **9.00 Cinéma : Deux flics à Chicago ■** Film américain de Peter Hyams (1986). Avec Gregory Hines, Billy Cristal, Steven Bauer. **10.45 Cinéma : Association de malfaiteurs ■■** Film français de Claude Zidi (1986). Avec François Cluzet, Christophe Malavoy, Jean-Pierre Bisson. **12.30 Magazine : Avance sur image. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Magazine : Cinémode.** Pour savoir de quoi l'automne sera fait. **14.00 Cyclisme.** Paris-Tours en direct. **17.00 Football américain.** Un match du championnat professionnel 1988-1989 et meilleurs moments des autres matches du championnat. **18.00 Cinéma : Champ d'honneur ■■** Film français de Jean-Pierre Denis (1987). Avec Cris Campion, Pascale Rocard, Eric Wapler. **19.30 Flash d'informations. 19.35 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : l'Année du dragon ■■** Film américain de Michael Cimino (1985). Avec Mickey Rourke, John Lone, Ariane. *Deux meurtres horribles sont commis dans le quartier chinois de New-York. Un commissaire de police, ancien du Vietnam, entreprend de rétablir l'ordre et se heurte à une maffia jaune qui veut remplacer l'italienne. Critère d'une société née dans la violence et les trafics, potrait d'un personnage complexe, en proie à la haine, mise en scène puissante et lyrique. Mickey Rourke fascine.* **22.35 Flash d'informations. 22.45 Cinéma : le Conformiste ■■■** Film franco-italien de Bernardo Bertolucci (1970). Avec Jean-Louis Trintignant, Stefana Sandrelli, Dominique Sanda. *Comment, à cause d'un traumatisme d'enfance, un homme, professeur de philosophie dans l'Italie des années 30, adhère au fascisme pour être « normal ». Avec cette adaptation du roman d'Alberto Moravia, Bertolucci, jeune cinéaste non conformiste, lui, atteignait, alors, sa plénitude artistique dans la reconstitution d'une époque, d'un milieu, d'une idéologie néfaste, et dans le travail plastique des images. Ce film, admirablement interprété, apporte aussi quelques clés pour les grandes œuvres ultérieures du réalisateur.* **0.25 Cinéma : SOS fantasmes.** Film français classé X de Michel Jean et Mike Strong (1986). Avec Richard Allan, Alban Ceray. **1.40 Téléfilm : La route de l'angoisse.** De Peter Maxwell, avec Olivia Hamnett, Bruce Barry.

LA 5

6.30 Le journal permanent. 7.30 Les aventures du petit koala. 7.55 Vanessa et la magie des rêves. 8.15 Le magicien d'Oz. 8.40 Flo et les Robinson suisses. 9.00 Le magicien d'Oz. 9.30 Robotech. 10.15 Série : Captain Power (rediff.). **10.45 Série : Matthew Star. 11.25 Série : Captain Power** (rediff.). **11.55 Série : Insiders. 13.00 Journal. 13.25 Téléfilm : Mission suicide.** De Jerry Thorpe, avec Van Johnson, Ray Milland. *Quand on est tueur à gage...* **14.55 Téléfilm : La finale du cœur.** De Lou Antonio, avec Ralph Wait, Lee Remick, Sam Gray. *Entre un journaliste sportif réputé et une rédactrice en chef d'un journal de mode.* **16.30 Série : Amicalement vôtre. 17.30 Magazine : Télé-matches.** Football : championnat de France ; Journal du tennis ; Automobile ; Moto ; Hockey sur glace ; La semaine du sport. **18.30 Série : Nuits secrètes. 18.55 Journal images. 19.05 Série : Nuits secrètes** (suite). **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Ultime combat.** De David A. Prior, avec Camron Mitchell, Troy Donahue, Ted Prior. *Pour John Hogan, la guerre n'est pas un jeu, même en temps de paix. Les mercenaires qu'il entraine n'ont aucun droit à l'erreur.* **22.15 Mission suicide** (rediff.). **23.45 La finale du cœur** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 La finale du cœur** (suite). **1.25 Magazine : Reporters** (rediff.). **1.55 Feuilleton : Joseph Balsamo. 2.50 Journal de la nuit. 2.55 Voisin, voisine. 5.55 Joseph Balsamo** (rediff.).

M 6

7.00 Clips à la carte. 8.45 Dessin animé : La lucarne d'Amilcar. 9.00 Jeu : Clip dédicace. 10.30 Revenez quand vous voulez. Emission de Philippe Meyer. Invité : Jean Plantu. **11.30 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **12.00 Informations : M 6 express. 12.05 Infoconsommation. 12.10 Magazine : Ciné 6. 12.35 Variétés : Hexagone 60-80.** Spécial Mondino. **13.30 Feuilleton : Richelieu** (rediff.). **14.30 Série : Erreurs judiciaires** (rediff.). **15.05 Magazine : M6 aime.** Thème : Le cinéma et la télévision. **16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 16.10 Série : Clair de lune. 17.00 Série : Brigade de nuit. 18.00 Informations : M 6 express. 18.05 Magazine : Turbo** (rediff.). **18.35 Variétés : Studio 22.** Avec François Feldman, Desireless, Art Mengo, Thierry Mutin. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Bizarre. 20.35 Cinéma : Superargo contre Diabolicus ■** Film italo-espagnol de Nick Nostro (1966). Avec Ken Wood, Lorodana Nusciak, Gerhard Tichy. *Un catcheur, insensible au froid, à la chaleur, à la fatigue, aux immersions, est engagé par les services secrets pour lutter contre un savant demi-fou qui veut dominer le monde. Une manière de superman italien lancé dans des aventures insensées. A voir par curiosité car le film, au rythme vif, ne manque pas d'humour malgré son infantilisme.* **22.05 Journal. 22.25 Capital** (rediff.). **22.30 Cinéma : Sanglantes confessions ■■** Film américain d'Ulu Grosbard (1981). Avec Robert de Niro, Robert Duvall, Charles Durning. *Dans les années 40, un homme d'Eglise ambitieux, en relations d'affaires avec un promoteur immobilier, ancien caïd de la pègre, se trouve opposé à son frère, inspecteur de police. Drame criminel et psychologique inspiré d'un roman relatant l'affaire – réelle – du « Dahlia noir ». Problème de la corruption, de l'affairisme, du doute, de la culpabilité. C'est habilement traité, efficace grâce aux numéros de vedettes.* **0.15 Revenez quand vous voulez** (rediff.). **1.15 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **1.40 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Sexy clip** (rediff.). **2.30 Magazine : Adventure** (rediff.). **2.55 Magazine : M6 aime** (rediff.). **3.45 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **4.10 Magazine : Charmes** (rediff.). **4.40 Série : Le Saint. 5.30 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Elève Don Juan. **22.35 Musique : Le concert.** Les feuillets d'Orphée. Œuvres de Liszt, Berg, Scriabine, par Olivier Gardon, piano. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 22 juin lors des Schubertiades d'Hohenems) : impromptus pour piano, op. 142 D. 935 (nº 1 en fa mineur, nº 2 en la bémol majeur, nº 3 en si bémol majeur, nº 4 en fa mineur), de Schubert ; Trente-trois variations pour piano sur un thème de valse de Diabelli en ut majeur, op. 120 ; de Beethoven, par Alfred Brendel, piano. **23.05 Climats.** Musiques traditionnelles. La musique religieuse syriaque. **0.30 Archives dans la nuit.** Robert Casadesus en concert. Concerto pour piano et orchestre nº 5 en mi bémol majeur op. 73, de Beethoven ; Fantaisie en ré mineur, K. 397, de Mozart ; Konzertstuck en fa mineur, op. 79, de Weber ; Concerto pour la main gauche, de Ravel.

Audience TV du 6 octobre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée. France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
19 h 22	49.5	Santa-Barbara 21.3	Actual. région. 4.8	Actual. région. 13.7	Top 50 4.1	Porte magique 2.2	Routes paradis 2.1
19 h 45	56.9	Roue fortune 32.8	Homme à tout... 6.2	Actual. région. 8.6	Nulle part 2.8	Boulev. Bouvard 1.6	Routes paradis 3.8
20 h 16	70.5	Journal 38.7	Journal 12.8	La classe 9.1	Nulle part 2.0	Journal 4.1	Cosby show 4.0
20 h 55	74.6	Fée carabine 28.0	Bebes cool 19.7	Nosferatu 8.4	Si le soleil... 0.5	Lady Chatterley 11.1	L'aventure... 9.9
22 h 8	74.5	Des gens... 27.1	Flash info 18.5	Nosferatu 8.8	Si le soleil... 0.5	Lady Chatterley 13.4	L'aventure... 9.1
22 h 44	35.1	Des gens... 12.9	Spécial Nîmes 12.3	Océaniques 3.6	Diamant du Nil 0.2	Ours et Poupée 3.0	Le Saint 2.9



Informations « services »

PHILATÉLIE

En filigrane

● **Expositions et bureaux de poste temporaires.** – La Fédération des groupements sociaux du personnel des PTT fête le 30e anniversaire de la Ve République avec bureau de poste temporaire, le samedi 8 octobre de 9 heures à 12 heures, salle Verdier, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Le Pape rend visite à l'Alsace du 8 au 11 octobre. A cette occasion, le Cercle d'études philatéliques Europa organise une exposition avec bureau de poste temporaire les 8 et 9 octobre dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, place Broglie à Strasbourg (souvenirs philatéliques : Robert Erhart, 4, route de la Meinau, 67100 Strasbourg).

Le Xe festival international du dessin humoristique a lieu à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) les 8 et 9 octobre, avec bureau de poste temporaire utilisant un cachet illustré dessiné par Jacques Faizant (souvenirs philatéliques : Office municipal de tourisme, 1, avenue de la Chambre-d'Amour, 64600 Anglet. Tél. : 16-59-03-77-01).

● **Placements.** – Harmers de Londres (91 New Bond Street, London W1A 4EH, Angleterre. Tél. : 01-629 0218) organise une vente aux enchères le mercredi 12 octobre. Au programme, plus de 600 lots du Commonwealth britannique. Une superbe lettre des Bermudes de 1875, qui fait la couverture du catalogue, est estimée 25 000 livres (plus de 250 000 F).

Stanley Gibbons (399 Strand, London WC2R OLX, Angleterre) propose une vente aux enchères d'histoire postale le mercredi 19 octobre. A noter parmi les quelque 500 lots décrits au catalogue deux collections de plusieurs centaines de cartes postales, ballons montés, cartes souvenirs d'hôtels, de la tour Eiffel, de France et des colonies fin XIXe-XXe (estimations 1 400 et 150 livres sterling). Pas de timbres détachés, uniquement des lettres anciennes et semi modernes. Par exemple un lot retraçant l'histoire de la poste dans le monde, dans deux albums, avec lettres de 1486 de Damas à Tripoli, de 1636 de Paris à Lyon, de Grande-Bretagne (1625) et, lot estimé 2 400 livres.

Des projets et des timbres

Depuis le début de cette année, la Poste a pris l'habitude de publier les projets non adoptés des timbres-poste dont la maquette a été soumise à concours : ainsi en a-t-il été pour déjà dix-huit timbres en 1988. Selon une formule proche de celle des « Notices philatéliques », diffusées au moment de l'émission des timbres, l'administration postale propose des planches en couleurs où les timbres émis sont confrontés aux maquettes refusées.

Cette pratique, inaugurée en janvier avec le timbre sur le 25e anniversaire du traité de coopération franco-allemande, se poursuit donc régulièrement ; les dernières maquettes proposées concernent les timbres sur le thermalisme et sur le 125e anniversaire de la Croix-Rouge, qui ne sont pas encore parus.

Pour le moment, cette situation de concurrence montre que l'on ne s'improvise pas dessinateur de timbres : la plupart des projets retenus sont l'œuvre d'artistes confirmés dans cette technique particulière qui consiste à diffuser un message sur un rectangle de papier d'une dizaine de centimètres carrés.

⁂

La souscription pour le troisième volume des *Poinçons de l'histoire*, édité par le Musée de la poste de Paris, est ouverte. Il s'intitule « Monuments, châteaux et cathédrales ». Il succède à « Personnages célèbres » et « Sites et villes », parus en 1986 et 1987. Ces ouvrages, tirés à 3 000 exemplaires, sont composés de deux parties : d'une part, les poinçons des timbres émis avant 1973 – près de 140 pour les « Monuments, châteaux et cathédrales », – de l'autre, des textes – près de 125 – relatifs aux poinçons choisis, illustrés par des maquettes – près de 60 – de timbres non retenues. Le tout, luxueusement présenté, est un étonnant matériel d'initiation à la philatélie hexagonale.

★ « Notices philatéliques », service philatélique des P et T, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.

★ *Les Poinçons de l'histoire.* « Monuments, châteaux et cathédrales », prix de lancement en souscription (parution fin novembre), 695 F, au lieu de 750 F à partir de janvier 1989. Encore disponibles, « les Personnages illustres » (630 F) et « les Sites et les villes » (645 F). Commandes à adresser au service commercial du Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75731 Paris Cedex 15.

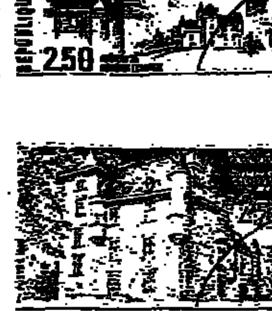
Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*. 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.





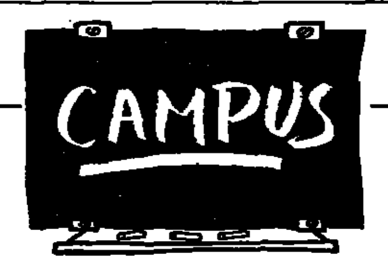






MARCEL DASSAULT. – En haut, le timbre dessiné par Jacques Gauthier. En bas, les deux projets refusés ; à gauche, celui de Pégy Brès ; à droite, celui de Jacques Sauvaire.

LE CHATEAU DE SÉDIÈRES. – A gauche, le timbre, dessiné par Eve Luquet. A droite, les deux projets refusés ; en haut, celui de Pierre Forget ; en bas, celui de René Quillivic.



Les Américains à Rouen

Une école américaine va être créée à Mont-Saint-Aignan, près de Rouen, sur un parc boisé de 7 hectares. La société d'exploitation et de gestion The European Campus S.A. vient d'être constituée avec un capital d'environ 6 millions de francs. Elle comprend douze actionnaires, dont la chambre de commerce et d'industrie de Rouen, le Crédit industriel de Normandie, la Société de développement régional et des sociétés privées. Elle est présidée par Jacques Cavelier, directeur de l'agence Interphase.

Les travaux commenceront en janvier prochain, et le campus doit accueillir quatre cents étudiants américains à la rentrée 1990. Il s'adressera aux étudiants de troisième année désireux de poursuivre leurs études en France. Les auteurs du projet estiment en effet que les universités françaises sont mal adaptées à leurs besoins : ils doivent parler parfaitement français, et les cours, qui portent sur des sujets très spécifiques, ne présentent pas d'équivalences avec leur propres cursus. Dans ce campus, les cours seront donnés en anglais par des professeurs européens, et les enseignements seront centrés sur les problèmes européens. Certains cours pourront être doublés en français si un nombre suffisant d'étudiants peuvent les suivre. Chaque élève sera parainné par un étudiant français et sera reçu dans une famille et dans une entreprise française.

Le campus sera également ouvert à des étudiants et des cadres européens désirant s'installer aux Etats-Unis, ainsi qu'à des universitaires et des touristes américains souhaitant découvrir l'Europe. – (AP.)

– Interphase, 72, rue Jeanne-d'Arc, 76000 Rouen. Tél. : 35-59-90-01.

● Concours hippique

Un concours hippique international étudiant aura lieu au centre équestre de Chevreuse (Essonne), les 8 et 9 octobre. Organisé dans le cadre de l'ANEC (Association nationale des étudiants cavaliers) par des étudiants de l'Ecole centrale de Paris et de l'université de Paris-XI, il présentera des épreuves de dressage et de saut d'obstacle.

– Stéphanie Creff, Dauphine-1, 49, rue de Chatenay, 92160 Antony. Tél. : 42-37-32-62.

● Raymond Barre à l'IERI

M. Raymond Barre a été élu président de l'Institut d'études des relations internationales, dont le dernier président avait été Edgar Faure. Cet institut privé, fondé en 1948, dispense un enseignement de haut niveau en matière internationale et prépare aux concours du ministère des affaires étrangères et aux diplômes internationaux.

– IERI, 12, rue des Saints-Pères, 75007 Paris. Tél. : 42-96-51-48.

● Concours d'urbanistes

L'Institut d'urbanisme de Paris (université Paris-Val-de-Marne) propose, du 18 novembre au 25 mars 1989, un cycle de préparation aux concours des urbanistes de l'Etat et des architectes de la fonction publique territoriale. Candidatures avant le 25 octobre.

– Renseignements auprès de Mme Stalin, Institut d'urbanisme de Paris, université Paris-Val-de-Marne, avenue du Général-de-Gaulle, 94010 Créteil Cedex. Tél. : 48-98-91-44, poste 2390, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

Drouot, samedi 8 octobre, 14 h : cartes postales.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 8 octobre :

Argenteuil, 14 h 30 : tableaux ; **Corbeil**, 14 heures : archéologie ; **Pontoise**, 14 h 15 : bijoux, tableaux, mobilier ; **Rambouillet**, 21 heures : argenterie, bijoux, verrerie.

Dimanche 9 octobre

Chartres, 10 heures et 14 heures : outils anciens, fers à repasser ; **La Varenne Saint-Hilaire**, 14 h 30 : tableaux ; **Rambouillet**, 14 h 30 : tableaux modernes ; **Sens**, 14 h 30 : tableaux, objets d'art.

PLUS LOIN

Samedi 8 octobre

Bar-le-Duc, 14 heures : mobilier ; **Bernay**, 14 heures : cartes postales, timbres ; **Clermont-Ferrand**, 9 h 30 : livres ; **Lyon**, (Me Dumas), 14 h 30 : arts du Japon ; **Roanne**, 14 h 30 : objetsd'art, mobilier ; **Saint-Maixent**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Tarbes**, 14 heures : cartes postales.

Dimanche 9 octobre

Bayeux, 14 heures : livres ; **Douai**, 14 heures : objets d'art, mobilier ; **Gien**, 11 heures et 14 heures : monnaie, tableaux, appareils photo ; **Issoudun**, 14 h 15 : archéologie, argenterie, tableaux ; **Mâcon**, 14 h 30 : vins millésimés ; **Manosque**, 14 h 30 : objets d'art, tableaux, mobilier ; **Pithiviers**, 14 h 30 : tableaux, objets d'art, mobilier ; **Rochefort**, 14 h 30 : tableaux, meubles ; **Rouen**, 14 heures : céramiques révolutionnaires, meubles.

FOIRES ET SALONS

Paris, Grand Palais ; Paris Espace Champerret (convention de la bande dessinée). **Chatou, Pau, Verneuil-sur-Avre, Istres, Besançon, Le Mans, Mont-de-Marsan, Villefranche-sur-Saône, Précy-sur-Oise** et **Bourges** (dimanche seulement).

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde

RADIO TELEVISION

COMMUNICATION

PARIS EN VISITES

SAMEDI 8 OCTOBRE

« Les Impressionnistes au musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (Marie-Christine Lasnier).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel de Soubise », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Evelyne Bourdais).

« Montmartre, du Bateau Lavoir au Lapin Agile », 14 h 30, métro Abbesses (Christine Merle).

« Hôtels du Marais, village Saint-Paul, place des Vosges », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« La pyramide de verre et l'aménagement du Grand Louvre », 14 h 30, métro Tuileries (C.-A. Messer).

« R. Bofill et son « théâtre » néo-classique », 14 h 30, sortie métro Pernety (Arcus).

« L'hôtel Potocki, siège de la chambre de commerce », 15 heures, 27, avenue de Friedland (Didier Bouchard).

« L'Académie française et le collège des Quatre-Nations », 15 heures, 23, quai de Conti (Isabelle Hauller).

« Les galeries du Palais-Royal », 15 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Tourisme culturel).

« Promenade dans le vieux Nogent et l'île de Beauté », 15 heures, RER Nogent-sur-Marne (Approche de l'art).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Vieux quartiers de l'île de la Cité », 14 h 30, Pont-Neuf, statue d'Henri-IV (E. Romann).

« Tout le Marais », 14 h 45, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (M. Banassat).

« Le musée Rodin », 15 heures, 77, rue de Varenne (Paris et son Histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Le Panthéon, de la nef aux terrasses », 11 heures, devant l'entrée principale.

« Le Crédit foncier dans l'hôtel d'Evreux », 15 heures, 19, rue des Capucines (participation supplémentaire : 5 F).

« La villa des Jardies », 15 h 30, 14, rue Gambetta, à Sèvres.

CONFÉRENCES

16, rue de la Sorbonne (amphithéâtre du sous-sol), 15 heures : « Les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale », par Mme Danica-Lecco (Connaissance hellénique).

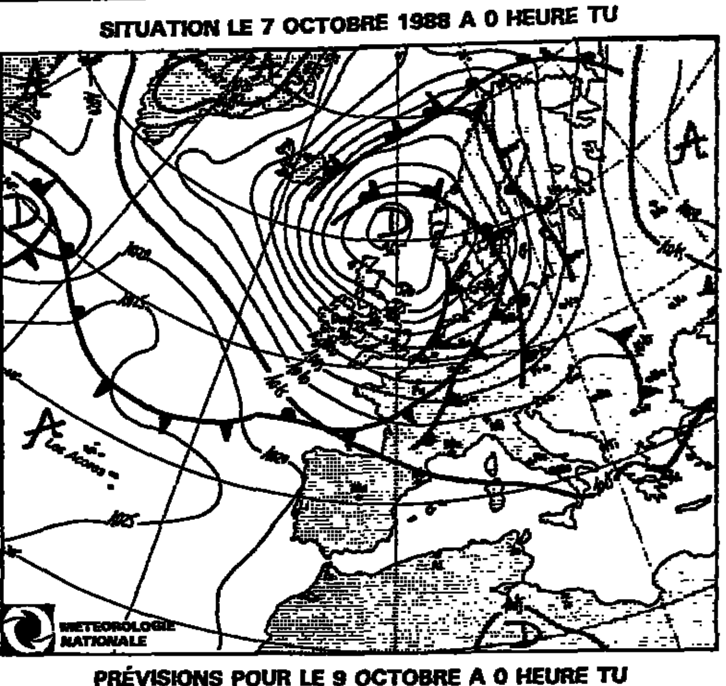
LOTO N° 40

5 6 24 28 32 42 – 36

6 bons n°	2	3 457 535,00 F
5 bons n° + complémentaire	46	59 855,00 F
5 bons n°	[illegible]	8 205,00 F
4 bons n°	[illegible]	115,00 F
3 bons n°	[illegible]	9,00 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 OCTOBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 9 OCTOBRE A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 7 octobre à 0 heure et le dimanche 8 octobre à 24 heures UTC.

Les perturbations atlantiques continuent leur défilé dans le ciel de France. Le temps gris et pluvieux ne touchera, dans un premier temps, que la moitié sud. Il s'étendra à la quasi-totalité de notre territoire dimanche.

Samedi : la pluie revient par l'ouest sur la moitié nord. Eclaircies au sud.

De l'Aquitaine au sud du Massif Central à la Méditerranée et aux Alpes du Sud, la journée sera bien ensoleillée. Quelques bancs de brouillard pourront apparaître au lever du jour dans le Sud.

Sur la Champagne, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, le Lyonnais, le Jura et les Alpes, des averses se produiront encore dans la matinée. La limite pluie-neige se situera vers 1 300 mètes sur le relief. Au fil des heures, les averses deviendront plus rares, le ciel sera de plus en plus voilé et il pleuvra en fin de journée.

Sur les autres régions, passages nuageux et éclaircies se succéderont rapidement dans le ciel le matin, poussés par un vent d'ouest assez fort (il soufflera même fort près de la Manche). Mais rapidement le temps gris et pluvieux envahira les régions de l'ouest et gagnera toute la moitié nord l'après-midi.

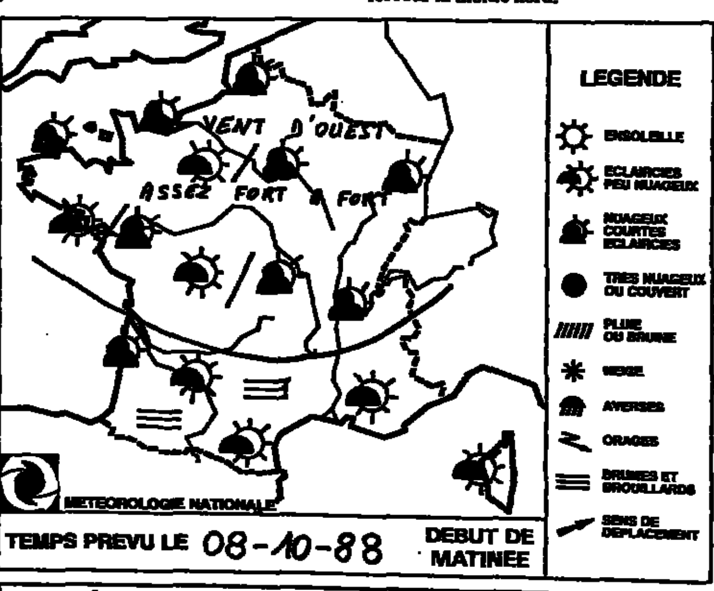
Dimanche : gris et pluvieux.

Sur le littoral méditerranéen, la journée débutera sous le soleil. Le ciel se voilera un peu au cours de l'après-midi mais le temps sera agréable.

De l'Aquitaine au Massif Central, aux Alpes et au Jura, la matinée sera souvent nuageuse, mais il faudra profiter des quelques éclaicies car la pluie arrivera peu à peu l'après-midi.

Plus au nord, le temps sera maussade et pluvieux. En fin de journée, de la Bretagne à la Normandie et au Nord, quelques éclaircies réapparaîtront mais le averses seront fréquentes et fortes.

Le vent d'ouest soufflera encore assez fort sur la moitié nord.



TEMPS PREVU LE 08-10-88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 06-10-1988 à 6 heures TU et le 07-10-1988 à 6 heures TU — le 07-10-1988

FRANCE

AJACCIO	23	14	P
BIARRITZ	19	15	P
BORDEAUX	18	12	P
BOURGES	16	9	P
BREST	15	10	A
CAEN	16	11	N
CHERBOURG	14	11	A
CLERMONT-FERR.	17	9	P
DIJON	14	8	P
GRENOBLE St-M-H	19	14	–
LILLE	15	10	A
LIMOGES	13	9	P
LYON	18	13	A
MARSEILLE-MAR.	21	13	C
NANCY	13	9	C
NANTES	15	8	N
NICE	22	14	N
PARIS-MONTS.	16	9	N
PAU	20	12	P
PERPIGNAN	24	12	C
RENNES	16	9	P
ST-ÉTIENNE	18	11	P
STRASBOURG	13	10	A
TOURS	17	9	D
TOULOUSE	20	13	P
POINTE-A-PITRE	31	23	A

ÉTRANGER

ALGER	29	16	D
AMSTERDAM	14	11	O
ATHÈNES	23	20	D
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	22	12	D
BELGRADE	19	8	D
BERLIN	16	9	P
BRUXELLES	15	9	A
LE CAIRE	28	18	D
COPENHAGUE	13	9	A
DAKAR	32	26	D
DELHI	33	19	D
DJERBA	27	21	N
GENÈVE	15	11	P
HONGKONG	29	24	N
ISTANBUL	20	17	N
JÉRUSALEM	23	15	D
LISBONNE	24	15	D
LONDRES	15	9	D
LOS ANGELES	21	16	D
LUXEMBOURG	13	8	C
MADRID	27	9	D
MARRAKECH	29	16	N
MEXICO	23	8	B
MILAN	21	14	C
MONTRÉAL	10	1	D
MOSCOU	16	4	N
NAIROBI	24	14	N
NEW-YORK	17	8	C
OSLO	13	7	P
PALMA-DE-MAL.	26	18	N
PÉKIN	25	9	C
RIO-DE-JANEIRO	23	21	C
ROME	24	18	N
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	13	8	P
SYDNEY	22	14	P
TOKYO	20	18	N
TUNIS	30	18	D
VARSOVIE	17	8	N
VENISE	19	12	C
VIENNE	17	11	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأمل

Le Carnet du Monde

Fiançailles

– M. et Mme François JOLY,
M. et Mme Jean-Marie ROUVIÈR,

ont la joie de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Bénédicte et François.

Mariages

– Joan DORANDEU,
president del Comitè francès de l'Oficina europea per a les lengües minoritzades,

Michèle PIAT de DORANDEU,

tenen el goig de participar-vos el casament de llur fill,

Frederic,
alferes farmacèutic,
5 ena comp. ESSA de Lyon,
amb
Sylvie LE NADAN,
alf. farmacèutica
6 ena comp. ESSA de Lyon.

El casament es va celebrar aquest estiu a l'esglèsia Sant-Maurici de Jully-lès-Buxy (Borgonya).

42, rue de la Procession,
75015 Paris.

Décès

– Le président de l'université J. Fournier de Grenoble,
Le directeur de l'Institut des sciences nucléaires (ISN),
Le directeur de l'UFR de physique,
Ses collègues collaborateurs et amis,
font part du décès du

professeur Robert BOUCHEZ,

survenu le 4 octobre 1988, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie aura lieu le samedi 8 octobre 1988, à 11 heures, en la salle du centre funéraire intercommunal, avenue du Grand-Sablon, à La Tronche (38700).

Ni fleurs ni couronnes.

– Henri et Anne Bustarret,
leurs enfants et petits-enfants,
Jacques et Geneviève Bustarret
et leurs enfants,
Jacques et Marie Peter
et leurs enfants,
Anne Bustarret,
Vincent Bustarret,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean BUSTARRET,
directeur général honoraire
de l'Institut national
de la recherche agronomique,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
commandeur du Mérite agricole
français et espagnol,
commandeur des Palmes académiques,
ancien président de l'Académie
d'agriculture de France,
membre de l'Académie royale
d'agriculture de Suède,
membre étranger de l'Académie
des sciences agricoles de l'URSS,

survenu le 5 octobre 1988, à Louveciennes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 10 octobre 1988, à 10 heures, en l'église Saint-Symphorien, à Versailles.

10, rue de l'Abbaye,
75006 Paris.

– L'Académie d'agriculture de France
a le regret d'annoncer le décès, le 5 octobre 1988, de son ancien président

Jean BUSTARRET,
directeur général honoraire
de l'Institut national
de la recherche agronomique,
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le lundi 10 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Symphorien de Versailles.

Revue

Roland Garros et Air bleu

La revue *Icare* publie deux numéros consacrés à l'aviateur Roland Garros et à la compagnie Air bleu, deux numéros de haute tenue où l'iconographie et les documents originaux racontent ces deux pages de l'histoire des ailes françaises.

C'est en 1888, il y a cent ans, que naissait Roland Garros, l'homme qui allait traverser le premier la Méditerranée, en 1913, et inaugurer le tir à la mitrailleuse à travers l'hélice. C'est en 1911 qu'eut lieu le premier service postal aérien du monde, en Inde, à Allahabad, et cet exploit du Français Henri Péquet allait être prolongé, à partir de 1935 et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, par Air bleu, moins célèbre que l'Aérospatiale, mais acteur essentiel de l'épopée du courrier.

★ Air bleu – *Icare*, nº 124, prix franco : 100 F. Roland Garros, nº 125, 105 F, BP 184, 93508 Pantin Cedex. Tél. : 48-43-61-31, poste 3561.

– Le Perreux-sur-Marne. Abidjan.

M. Gervais Coffie,
son époux,
Ses enfants
Et petits-enfants,
Les familles Cortesi, Lebon, Marchetti, Troalen et Coffie,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gervais COFFIE,
née Monique Lebon,

survenu le 3 octobre 1988, dans sa cinquante-septième année, au Perreux-sur-Marne.

18, allée de l'Alma,
94170 Le Perreux-sur-Marne.
4, boulevard de France,
Cocody Abidjan.

– M. Gérard Diers,
son époux,
M. et Mme Vincent Diers,
Mlle Véronique Diers,
M. et Mme Benoît Diers,
M. Frédéric Diers,
ses enfants,
Stéphanie, Karol, Xavier, Kirsty,
ses petits-enfants,
Mme Louis Baudino,
sa mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Gérard DIERS,
née Micheline Baudino.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 11 octobre, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame de Vincennes, où l'on se réunira.

– Mme Marie Edelman,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses sœurs et frères,
Ses belles-sœurs et beaux-frères,
Ses nièces et neveux
Et ses beaux-parents,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Charles EDELMAN,

survenu le 25 septembre 1988, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les familles Peillon, Faugeras, Vaculik, Caron,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Angéline PEILLON,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère,

survenu le 3 octobre 1988, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 7 octobre 1988, au cimetière de Montmartre.

1, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

– Valérie et Jean-Claude Lemoine,
Mme veuve Claude Quessot,
et ses enfants,
Leurs familles,

ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Lise QUESSOT-LEMOINE,
cartographe-illustratrice,

survenu à Paris, le 3 octobre 1988.

Les obsèques auront lieu le 10 octobre 1988, dans la plus stricte intimité.

122, rue Nationale,
75013 Paris.

– Royan. Nevers. Turin. Alger.

M. et Mme Ezio Schierano,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Pietro SCHIERANO,

Via Cento Croci, 21.
100 25 Pino-Torinese (Italie).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 7 octobre :

UN DÉCRET

● Du 3 octobre 1988 portant classement parmi les sites du département de l'Eure de l'ensemble formé sur la commune de Livret-sur-Authou par le site des abords du village de Livret-sur-Authou.

UN AVIS

● Concernant l'application du premier alinéa de l'article premier de la loi nº 66-1010 du 28 décembre 1966 relative à l'usure, aux prêts d'argent et à certaines opérations de démarchage et de publicité.

● SÉMINAIRE. – La Fondation Saint-Simon organise des séminaires destinés à un public de journalistes, hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprise, syndicalistes, intellectuels, chercheurs... Chaque séminaire réunit une trentaine de participants. Le programme comporte les thèmes suivants : « Où va la société française ? », « Vers un nouveau modèle de relations sociales », « L'évolution du paysage politique », « La Révolution de 1789 et nous », « La France et sa justice », « Les nouvelles technologies ». On peut se le procurer auprès de la Fondation Saint-Simon, 91 *bis*, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : 42-22-38-52.

– Moissac. Marseille. Harrison (USA).

Mme R. Eoche Duval,
née Monique Prieur,
Mme C. Bayle,
née Claude Prieur,
Mrs H. W. Schulz,
née Colette Prieur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Madeleine SIMON,

survenu le 3 octobre 1988, à New-Rochelle (USA), dans sa cent-unième année.

611 Harrison Avenue,
Harrison N.Y. 10528.

– Par une nuit noire et froide, la vie a lâchement abandonné

Chantal VASSEUR,

malgré une lutte acharnée.

Son amie Dany Agostini-Blum.

20, avenue Leclerc,
90000 Belfort.

Anniversaires

– Il y a quinze ans

Didier ILLOUZ

était victime d'un accident.

Une pensée est demandée à ceux qui L'ont connu et aimé.

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Marthe LEVASSEUR
(mère Louve),

Germaine Auzéby
Et les amis de la Maison pour tous-Mouffetard,
demandent une pensée à ceux qui l'ont connue, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention le samedi 15 octobre 1988, à 11 heures, en la chapelle de la Maison provinciale de la Congrégation du Saint-Esprit : 30, rue Lhomond, Paris-5e, métro Monge.
Entrée des voitures : 4, rue Erasme.

7, rue Larrey,
75005 Paris.

– Depuis cinq mois

Charles POLLOCK,

avec la douceur qui est sienne, repose sous un Grand Arbre.

Son repos est nôtre.

Sylvia et Francesca Pollock.

– En souvenir de

Berto TAUBERT,
artiste peintre,

disparu subitement le 8 octobre 1974.

Sa fille,
Sa petite-fille,
Sa famille
demandent une pensée émue à ceux qui l'ont connu et aimé.

Services religieux

– La commémoration religieuse du premier anniversaire du décès de

Mme Gracia MREJEN,
née Berdugo,

aura lieu le dimanche 9 octobre 1988, à partir de 18 heures, au 54, avenue Secrétan, à Paris-19e.

Communications diverses

– Comité de soutien cherche famille habitant le 5e arrondissement de Paris, pour parrainer une petite fille de six ans.

Tél. : 47-07-14-14.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III, le mercredi 12 octobre à 14 h 30, salle Bourjac, M. Jarbue : « Quelques aspects des commentaires métalinguistiques relatifs aux choix de formes grammaticales en français langue étrangère. Analyse de productions langagières d'apprenants arabophones du Proche-Orient ».

– Université Paris-V (René-Descartes) le mercredi 12 octobre à 14 h 30, salle des conseils, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris, Mlle Lawson Agathe Latré-Gato : « Image du corps et représentations du handicap dans les sociétés africaines. Cas des Ewés du Togo ».

– Université Paris-V (René-Descartes), à la Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, 75006 Paris, le vendredi 14 octobre à 14 h 30, galerie Claude-Bernard, escalier J, 3e étage, M. Jaeho Choi : « Le sujet en coréen. Essai de définition et étude de l'ellipse ».

– Université Paris-I, le samedi *15 octobre à 9 heures, amphithéâtre* Lefebvre, Mlle Nouzha Benslimane : « L'organisation urbaine du Grand Casablanca ».

– Université Paris-X-Nanterre, le lundi 17 octobre à 14 heures, salle C 24, M. Jean-Michel Mehl : « Les jeux au royaume de France (XIIIe siècle, début du XVIe siècle) : étude d'anthropologie historique ».

– Université Paris-I, le vendredi 21 octobre à 14 heures, à Meudon, CNRS, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon, Mlle Marie-Josée Penven : « Altérations et formes de relief dans les ensembles cristallins tardifs : l'exemple de la Kabylie de Collo ».

– Université Paris-IV (Sorbonne), le vendredi 21 octobre à 14 h 30, salle des Actes, M. Alain Guilleux : « Bonheur et politique chez Michel Foucault ».

Économie

SOMMAIRE

La restructuration de l'industrie électro-mécanique européenne

Alsthom veut s'associer avec des entreprises chinoises

lsthom, premier fabricant fran- de gros matériel électrique (fer- ire, turbines, etc.) est en train égocier avec la Chine la créa- de sociétés communes, *joint ures*, afin de coproduire sur e plusieurs gammes d'équipe- ts électriques, destinés à terme à réexportés vers d'autres pays. stratégie de « délocalisation » elle dans le secteur des biens uipement, alors qu'elle est déjà ment répandue dans les pro- s de consommation (textile, mobile, etc.). Une stratégie remment également suivie par le groupe sidérurgique Krupp, qui vient d'annoncer lui aussi son intention de construire en Chine des locomotives et a signé un contrat pour la construction d'une usine de laminage à froid d'aluminium.

Nécessité fait loi. Cette approche est dictée par les exigences des pays clients qui veulent « localiser » une part croissante de leurs achats afin, à terme, de produire eux-mêmes les équipements nécessaires au « décollage » économique. L'époque des contrats clé en main est terminée, celle de la simple sous-traitance tire aussi à sa fin. D'où l'idée de sauter encore une étape en s'associant purement et simplement avec des producteurs locaux, sous peine de les voir devenir de futurs concurrents, pour fabriquer et réexporter de concert le matériel vers des pays moins développés.

Le métier change, explique M. Jean-Pierre Desgeorges, président d'Alsthom, *« on est passé de la vente d'équipements à celle de pièces, désormais on vendra surtout du savoir-faire »*.

Cette nouvelle politique est aussi pour le groupe français le seul moyen à terme de faire face à la concurrence croissante des géants, notamment japonais, du secteur, sur les seuls marchés porteurs à très long terme de l'entreprise : les pays en développement.

Alsthom est, en effet, confronté à un double problème. D'une part, la saturation des marchés de l'énergie et des transports dans les pays occidentaux, notamment en Europe où, sauf en Espagne, la plus grande partie des besoins sont largement satisfaits. D'autre part, la concentration en cours dans un secteur de plus en plus concurrentiel. La fusion surprise l'an dernier du suédois *Asea* et du suisse Brown Boveri, créant le numéro un mondial de l'électromécanique, a causé un choc. Une bonne chose, assure aujourd'hui le patron d'Alsthom. Il fallait cela pour que les grands groupes européens se mettent à parler ensemble. Depuis lors, *« tout le monde parle avec tout le monde »*, mais pour l'heure sans résultat.

Favorable, par nécessité, à une alliance avec l'un de ses concurrents actuels, sous une forme toutefois moins radicale que la fusion Asea-BBC, permettant de respecter la personnalité de chaque partenaire, la direction du groupe n'en souligne pas moins les difficultés d'une telle opération. Les alliés possibles sont peu nombreux : l'allemand Siemens, l'italien Ansaldo ou le britannique GEC (General Electric Company). Mais, outre leurs caractères propres (Siemens est trop grand, Ansaldo est public), les obstacles sont nombreux : coût financier et humain des restructurations nécessaires, prééminence, maintien de l'image et du capital commercial, etc.

En attendant, Alsthom mène donc sans tapage une stratégie adaptée à ses moyens. Elle passe d'abord par des rapprochements ou des rachats d'entreprises moyennes, comme l'allemand MAN, le belge ACEC Energie, la branche électrique de Schlumberger Industries, etc. afin de se renforcer sur des créneaux ou des marchés étrangers. Et, ensuite, par des alliances internationales sur le modèle de celle négociée avec la Chine et qui pourrait n'être qu'un premier pas...

V.M.

ABB poursuit ses acquisitions en RFA

Le groupe helvético-suédois ASEA-Brown-Boveri, numéro un mondial de l'électromécanique, constitué il y a un an par la fusion d'ASEA et de Brown-Boveri (BBC), poursuit son redéploiement en multipliant alliances et reprises. Il vient ainsi de signer un accord de principe avec la firme allemande AEG (groupe Daimler Benz) pour lui racheter ses activités dans la construction de turbines à vapeur. La transaction, dont le montant n'a pas été précisé, pourrait devenir effective l'an prochain, après l'approbation de l'office allemand des cartels.

ABB a par ailleurs décidé de coopérer avec le groupe Siemens pour la construction de réacteurs nucléaires à haute température. Une société commune à 50-50 devrait être créée à cet effet par KWU (branche énergie de Siemens) et la filiale allemande d'Asea-Brown-Boveri sous le nom de HTR. La nouvelle société, dont le siège sera à Francfort, devrait être opérationnelle au début de l'année prochaine.

Cette association vise essentiellement le marché soviétique. ABB et Siemens étaient en effet jusqu'ici chacun en train de négocier avec Moscou la construction d'une centrale de 200 mégawatts à haute température. Désormais, les négociations seront menées conjointement, indique-t-on chez ABB. Dans le nucléaire, la raréfaction des marchés pousse en effet de plus en plus les différents groupes à se rapprocher. Ainsi Framatome, le constructeur français de chaudières nucléaire, étudie-t-il avec Siemens-KWU la conception d'un nouveau réacteur de 600 mégawatts dit à haute sécurité.

INSOLITES

[Éc]onomie en cubes

Ce sont vingt petits cubes en [...]tre naturel avec des mots, des [...]les, des cartes sur leurs faces. [...] jeu d'enfants pour adultes a la [...]ne ambition de faire mieux [co]nnaître quatre-vingt-cinq [ter]mes économiques français [(b]anque, commerce, communica[tio]n, gestion, informatique) en [le]s présentant ludiquement avec [le]urs équivalents anglo-[am]éricains. « Répartition » vaut [...]n *dispatching* et « crédit oxy[gè]ne » peut prétendre être aussi [pa]rlant que *fresh money*. Et [po]urquoi pas « publipostage » au [lie]u de *mailing* ou « attaqueur » à [la] place de *raider* ? Quant au [rem]plaçant de *marketing*, « mer[ca]tique » et à ses enfants « mer[ca]ticien (-ne) », ils ont déjà droit [...]cité chez IBM.

Ces cubes, qui peuvent se [tra]nsformer aussi en carte mon[dia]le de la francophonie, sont [un]e initiative de l'Association [po]ur la promotion du français [de]s affaires (APFA), patronnée [(...]non sponsorisée...) par Mati[...]on.

[Ca]fé du Nord

Le Néerlandais a bu en 1987 [qu]atre tasses et demie, soit plus [d']un demi-litre de café par jour [...]7 litres pour l'année), révèle [l'a]ssociation néerlandaise des [tor]réfacteurs dans son rapport [an]nuel. Pour autant il n'est, [sel]on la même source, que le cin[qui]ème consommateur mondial, [der]rière les pays scandinaves : [fin]landais, suédois, danois et [nor]végien, dans l'ordre. Préci[sio]n : le Néerlandais, qui préfère [le] « grand crème » au « petit [no]ir », ajoute dans 69 % des cas [du] lait ou de la crème, mais il [...]re peu : dans 55 % des cas [seu]lement.

[Le]s Anglais [bo]udent le thé

Les Anglais délaissent le thé, [di]te une étude du département [am]éricain à l'agriculture : en [19]87, l'Anglais moyen n'a [ach]eté que 2,77 kilos de thé, [soi]t 4 % de moins que l'année [pré]cédente et 40 % de moins [qu']en 1961 (4,5 kg). La raison : [l'u]tilisation de plus en plus [rép]andue du thé en sachets per[me]t d'obtenir plus de tasses par [...]o que la méthode tradition[ne]lle. Les Britanniques conti[nu]ent toutefois à boire le thé [ch]aud, contrairement aux Améri[ca]ins qui, selon l'étude, le [con]somment à 80 % glacé...

[La] poste redécouvre [la] « petite reine »

Un service de courrier fonc[tio]nnant uniquement avec des [bic]yclettes a été mis en place à [Lu]cerne, en Suisse, à partir du [mo]is de septembre, a annoncé [...]Vélo, une association qui veut [au]ssi contribuer à la défense de [l'e]nvironnement. Lucerne est la [tro]isième ville au monde à se [do]ter d'un tel service, après [Ne]w-York et Munich. Cinq ou six [co]ursiers équipés de vélos « tout [tem]ps », munis de pare-brise, [e]ssuie-glaces et éventuelle[me]nt de remorques — pour les [co]lis, — sillonnent l'aggloméra[tio]n et les banlieues. Ils sont [re]liés par radio avec la centrale [qu]i assure les colis pendant leur [tra]nsport.

Poursuivant son offensive aux Etats-Unis

Rhône-Poulenc est candidat au rachat de l'agrochimie d'Uniroyal

Rhône-Poulenc poursuit sa conquête de l'Ouest : après avoir racheté il y a deux ans l'agrochimie d'Union Carbide, le chimiste français convoite désormais les intérêts d'Uniroyal dans ce secteur. L'opération, si elle se réalise, permettrait à Rhône-Poulenc d'accroître de 250 millions de dollars (1,5 milliard de francs) son chiffre d'affaires dans l'agrochimie et, bien évidemment, de renforcer son implantation aux Etats-Unis.

Pour le moment, rien n'est encore conclu, loin de là, et aucun « feu vert » officiel n'a encore été demandé aux pouvoirs publics. L'activité convoitée par le français est une des composantes importantes de la filiale chimique d'Uniroyal, cédée il y a deux ans à une compagnie charbonnière du New-Jersey, Avery : elle représente un chiffre d'affaires de 250 millions de dollars sur un total de 700 millions de dollars pour l'ensemble d'Uniroyal chimie.

Lors de ce rachat, les observateurs s'interrogeaient sur les intentions réelles d'Avery, dont le principal actionnaire est Triangle Industries, qu'ils soupçonnaient de ne jouer qu'un rôle d'intermédiaire dans cette affaire (*le Monde* du 16 mai 1986). Ils avaient apparemment raison : Avery, dont les ventes n'atteignent que 7 millions de dollars, n'a jamais réussi à donner un nouveau souffle à la filiale chimique d'Uniroyal. Au début de l'année, on a donc appris qu'il cherchait à s'en défaire. Toutefois, les négociations achoppent : Uniroyal souhaite vendre toute sa filiale, mais Rhône-Poulenc n'est intéressé que par son agrochimie, une activité qui lui permettrait en particulier de se renforcer dans le secteur des traitements de semences. Parmi les autres solutions possibles, le groupe américain envisagerait un « Leverage Buy Out » (LBO), c'est-à-dire un rachat de l'entreprise par ses salariés. Rhône-Poulenc a réalisé en 1987 14,8 % de son chiffre d'affaires dans l'agrochimie, où il occupe le troisième rang mondial avec 8,4 % du marché. Le rachat, il y a deux ans, de l'agrochimie d'Union Carbide lui avait permis de porter sa part sur le marché américain de 1,8 à 5,7 % dans ce domaine.

F. V.

● **Rhône-Poulenc ferme son usine de viscose à Grenoble.** — Grenoble ne sentira plus la viscose : Rhône-Poulenc a en effet annoncé, jeudi 6 octobre, au comité central d'entreprise la fermeture de son usine du centre de la ville. Cette activité avait fait l'objet, il y a quatre ans, d'un plan de redressement. Sans succès : les pertes atteignent 150 % du chiffre d'affaires... La direction a donc décidé de fermer le site, qui emploie encore trois cent cinquante personnes, pour ne conserver que celui de Givet dans les Ardennes. Un tiers des salariés partiront en pré-retraite, un tiers seront reclassés dans le groupe, les autres se verront proposer une formation ou des aides au départ.

Face à l'offensive de Valeo

Peugeot est sollicité pour venir au secours d'Epéda-Bertrand Faure

Quel industriel mobiliser pour la contre-offre que les dirigeants d'Epéda-Bertrand Faure (EFB) veulent présenter face à l'offensive menée par Valeo, premier équipementier automobile français, dans l'orbite de l'italien Carlo de Benedetti ? Si les investisseurs financiers sont relativement faciles à décider — tout sera pour eux une question de prix — il n'en va pas de même pour les partenaires industriels. C'est la maison Lazard qui a été chargée de se mettre en quête de cet oiseau rare. Ni Sommer-Allibert ni Labinal, auxquels on a pu songer, ne correspondent au signalement. S'ils sont bien fournisseurs de l'automobile, ils n'ont pas plus de complémentarité avec EBF que Valeo.

Ce n'est pas le cas d'Equipements et Composants pour l'industrie automobile (ECIA), constituée récemment en filiale au sein du groupe Peugeot, par la fusion des activités équipements d'Aciers et Outillage Peugeot et des Cycles Peugeot. Ce nouvel ensemble, qui représentait près de 3 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1987 pour 6 000 personnes, a pour vocation — son nouveau nom de baptême en est la preuve, — d'approvisionner d'autres constructeurs que le groupe Peugeot. Fournisseur, entre autres, de sièges automobiles, ECIA conviendrait à EBF, dont il viendrait renforcer le principal domaine d'activité. Il a été approché par les chasseurs de « chevalier blanc ».

Mais pour l'heure, le principal handicap d'ECIA est d'appartenir au groupe Peugeot qui a réaffirmé, comme son concurrent nationalisé Renault, qu'il n'était pas question pour les constructeurs de mettre de l'argent dans les équipements automobiles. Pourront-ils longtemps tenir cette position alors même qu'ils sont pour le moins réticents à l'opération lancée par Valeo sur EBF ? L'ambiguïté de leur situation (*le Monde* du 7 octobre) leur fait en tout cas regretter la dissolution en 1987, pour cause d'absence de moyens financiers, de l'IDICA (Institut de développement pour les industries de composants automobiles), filiale constituée en 1982 par l'IDI (Institut de développement industriel), des banques et les deux constructeurs automobiles français. Destinée à favoriser la restructuration dans le secteur des équipements, elle aurait pu servir de bras séculier à Renault et à Peugeot dans le dossier EBF.

C. B.

En conflit depuis le 15 juin dernier

Le GAN se réconcilie avec ses agents généraux

Le conflit aigu qui opposait depuis trois mois aux dirigeants du GAN, compagnie d'assurances nationalisée, ses mille six cents agents généraux, a pris fin au terme d'un accorde signé le mercredi 28 septembre.

A partir du 15 juin dernier, ces agents avaient, pour manifester leur irritation, décidé de reverser en vrac à la compagnie les primes versées pour chaque contrat, sans ventilation aucune. Ils reprochaient au PDG du GAN, M. François Heilbronner, sa politique d'augmentation modulée et non générale des primes d'assurances automobile, susceptible, selon eux, de les handicaper par rapport à la concurrence et, surtout, ils nourrissaient toute une série de griefs sur les *« lenteurs administratives »* du siège, réclamant des aides pour l'informatisation. Ils s'inquiétaient enfin de voir le GAN, à la veille du Marché européen, *« sans stratégie, sans ambition et sans âme »*.

L'accord signé le 28 septembre va leur donner en grande partie satisfaction, permettant de porter de six cents à mille quatre cents le nombre des agents en liaison informatique avec le siège tout en abaissant le coût du matériel et des transmissions. Si le GAN garde son système de hausse modulée de ses tarifs automobile, des *« souplesses commerciales »* sont autorisées pour les agents. Le coût de ces mesures a été jugé *« raisonnable »* par M. Heilbronner qui, toutefois, pourrait avoir fait pas mal de concessions à en juger par la satisfaction des agents généraux.

F. R.

REPÈRES

Masse monétaire

Progression accélérée en France en août

« La tendance à une expansion [de la masse] *monétaire plus rapide, qu'on observe depuis le deuxième trimestre, se poursuit »* au mois d'août, note la Banque de France, dans un communiqué publié jeudi 6 octobre. L'agrégat M2 (billets de banque, dépôts à vue et sur livret) a certes légèrement diminué en août par rapport à juillet (— 0,4 % après + 2,4 % en juillet). Exprimé en glissement sur douze mois et entre moyennes trimestrielles centrées, le taux de croissance de M2 est passé de 3,7 % à 4,3 % d'un mois à l'autre. Appréciée enfin par rapport à la moyenne du quatrième trimestre 1987, base de calcul de l'objectif, la variation de M2 s'établit à 4,2 % en taux annuel et franchit ainsi la limite inférieure de l'objectif (4 % à 6 %).

Toujours d'après la Banque de France, la progression du crédit intérieur total, après une forte accélération au premier trimestre, suit, depuis lors, un rythme annuel voisin de 11 %. La croissance des crédits à l'économie distribués par les seules banques reste proche de 17 % depuis avril (contre 16,3 % en mars et 14,5 % en décembre).

Chômage

Recul en RFA en septembre

Le nombre des chômeurs a diminué de 3,1% en données brutes en septembre, annonce l'office fédéral du travail, ramenant le taux de chômage à 7,3 %, contre 7,6 % en août. En pourcentage de la population active salariée, le taux le plus utilisé en RFA, le nombre des sans-emploi s'inscrit à 8,1 %, contre 8,5 % en août. Le communiqué de l'office souligne que, *« pour la première fois depuis longtemps »*, le chômage était en septembre 1988 inférieur à celui du mois correspondant de l'année précédente (2,107 millions en septembre 1987).

Circulation

Un poids lourd sur dix est étranger

Selon une estimation de l'Observatoire économique et statistique des transports, les poids lourds étrangers représentent 10 % de la circulation des poids lourds en France, et même 20 % si on exprime leur trafic en tonnes-kilomètre. Sur autoroute, cette proportion atteint 25 %.

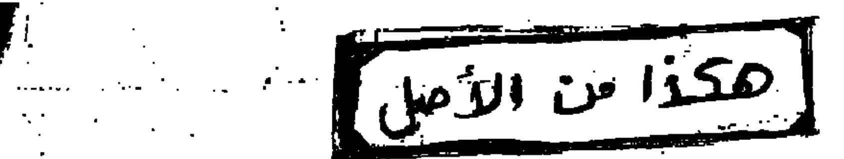
L'accélération de la croissance économique en Espagne et au Portugal et l'européanisation des marchés devraient accroître encore la pénétration des étrangers, en transit ou non, sur le réseau français. Certaines études estiment que les poids lourds étrangers représenteront 40 % du trafic sur autoroute en l'an 2000. Si l'on tient compte de l'usure des infrastructures qu'il génère, ce flux étranger ne rapporte rien à la France.

Harmonisation européenne

M. Bérégovoy prépare une loi sur l'assurance

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, a indiqué, jeudi 6 octobre, à Vernon (Eure), à l'occasion de l'inauguration des nouvelles installations du Centre national de prévention et de protection, qu'il avait demandé à ses services de *« préparer les textes nécessaires pour mettre en conformité la réglementation nationale des assurances avec les directives européennes »*. Un projet de loi sera examiné à la session parlementaire du printemps prochain, a annoncé le ministre d'État.

« Je souhaite que la fiscalité des contrats d'assurance fasse l'objet d'une harmonisation européenne et non d'un alignement sur le pays « le moins-disant » au plan fiscal », a commenté M. Bérégovoy, s'adressant ainsi directement aux Britanniques. A l'intention des assureurs français, le ministre a en outre déclaré : *« les baisses d'impôts* [comme celle de la taxe sur les conventions d'assurance les plus exposées à la concurrence internationale déjà prévues dans le budget 1989] *devront intégralement être répercutées à leurs assurés »*, ajoutant qu'il avait demandé au directeur des assurances d'être particulièrement vigilant sur ce point.



Économie

Les bâtisseurs de l'Europe sociale ne marchent pas tous au même rythme

Dans la perspective du grand marché intérieur de 1993, l'Europe sociale ne manque pas de bâtisseurs mais... ils ne marchent pas tous au même rythme. Ancien artisan du recentrage de la CFDT en 1978, secrétaire général du Comité économique et social européen, M. Jacques Moreau a organisé les 4 et 5 octobre, dans le cadre de la fondation « Europe et société », dont il est le délégué général, un colloque sur le dialogue social européen qui a révélé une grande diversité d'approches.

Face aux craintes que fait naître parfois l'échéance de 1993, M. Zigmun Tyszkiewicz, secrétaire général de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), s'est voulu rassurant : *« Le marché intérieur, ce n'est pas un nouveau mal, ce n'est pas comme le SIDA. Il faut le voir comme le remède et non comme la maladie. »* Pourtant, M. Pierre Guillen, vice-président du CNPF, n'a pas caché que, dans un premier temps, le grand marché allait entraîner des *« poussées de chômage »*. D'où la nécessité, reconnue également par M. Erdmann, du patronat allemand (BDA), d'anticiper et de construire une politique sociale européenne mais... en prenant son temps : *« La pire injure qu'on puisse faire à la construction sociale européenne,* a affirmé M. Guillen, *serait de l'accélérer à coup de marches forcées. »*

Le patronat redoute, comme M. Erdmann, *« une harmonisation artificielle imposée d'en haut par les autorités de Bruxelles »*. Hostile, comme l'UNICE, aux conventions collectives européennes, M. Erdmann a admis que *« les conventions collectives nationales devront davantage tenir compte de la dimension européenne »*, ne serait-ce que pour favoriser la mobilité des salariés au sein de l'Europe. Faut-il aller plus loin? Une telle question est encore en débat tant à l'UNICE qu'au CNPF.

A titre personnel, M. Guillen a esquissé une évolution en semblant admettre des accords d'orientation au niveau européen... Dans un article de *la Revue des Deux Mondes* (octobre 1988), M. Guillen reconnaît que du dialogue social européen *« doivent naître, en outre, des orientations communes, afin d'assurer progressivement la convergence des politiques sociales de chaque pays, en particulier par le truchement de la politique contractuelle, en tenant compte de leur situation économique respective »*.

Pour M. Edmond Maire, le rythme actuel est *« proche de zéro pour l'Europe sociale »*, et il y a *« urgence à progresser »*. Le dialogue social actuel entre l'UNICE et la Confédération européenne des syndicats, *« c'est mieux que rien, mais, comme dirait Raymond Devos, c'est encore pas grand-chose »*. Pour le secrétaire général de la CFDT, l'absence d'espace social *« risquerait de conduire à une tour de Babel menacée d'effondrement »*. S'il refuse une *« Europe de l'uniformité passée au rouleau compresseur de directives européennes »*, il réclame un *« socle de droits sociaux »*, garanti par la législation et permettant une vraie relance contractuelle, avec des *« accords contractuels européens »*, des comités de groupe, comme chez Thomson ou Hoechst, et un dialogue social sectoriel dans les branches.

MICHEL NOBLECOURT.

LA VIE DANS LES ENTREPRISES

Sept grandes sociétés aident « les nouveaux créateurs »

Pour soutenir la création d'activité, sept grandes sociétés (BSN, EDF, Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain développement, Thomson, Usinor-Sacilor) se sont associées au Comité de liaison des comités de bassins d'emplois (CLCBE, 9, rue Georges-Pitard, 75015 Paris. Tél. : (1) 48-42-67-50), pour lancer un concours doté de 300000 F de prix. Il s'agit d'aider des salariés, des chômeurs ou des étudiants en fin d'études qui veulent réussir leur intégration économique, dans une ville ou dans une région, en misant sur l'émergence de nouveaux marchés. Ces « nouveaux créateurs » devront faire la preuve de la viabilité de leur projet, capable de dégager un minimum de trois emplois en trois ans. Ils devront aussi, avec le concours de partenaires financiers, mobiliser des moyens au niveau local. Enfin, leur idée devra être transférable dans d'autres régions. Présidés par M. Jacques Badet, maire de Saint-Chamond, les comités de bassins d'emplois ont trouvé un relais dans ces sept grandes entreprises. A des degrés divers, Elf, Saint-Gobain ou BSN, par exemple, ont accompagné le mouvement en créant des structures spécifiques, chargées de soutenir techniquement des projets et de financer partiellement des créations d'entreprises, par essaimage ou en partenariat. A la suite des restructurations, d'autres, comme Usinor-Sacilor, ont mis en place des sociétés de développement en accompagnement du plan social.

● **Accord à la CISI-Télématique.** — Un protocole d'accord a été signé, le 28 septembre, avec les syndicats CFDT (majoritaire), CGC, CGT et FO de la CISI-Télématique (groupe CEA), après une grève d'une semaine du personnel d'exploitation de Saclay, Cadarache et Grenoble. La direction avait dénoncé l'accord d'entreprise et les négociations, en vue d'un nouveau texte, n'avaient pas abouti. Trois dispositions devraient figurer dans le nouvel accord : la « prime de résultat » sera en partie intégrée à la rémunération sous forme d'un demi-treizième mois; des assurances sont données en cas de réductions d'emplois sur un reclassement des salariés concernés dans le groupe CISI ou dans le groupe CEA; les salariés placés en préretraite progressive ne devraient pas être touchés par des suppressions d'emplois plus que les autres catégories.

● **Carrefour et le temps partiel.** — La CFDT de Carrefour a obtenu, au terme d'une longue procédure judiciaire, la régularisation des salaires pour 1945 travailleurs à temps partiel. Ces salariés, présents dans l'entreprise avant le 16 mars 1982, avaient été exclus du bénéfice de l'accord d'entreprise signé à la même époque et qui réduisait la durée de travail à 37 heures 3/4. Calculé sur la base de la prime compensatoire, chacun aura un rappel d'environ 20000 F. A compter du 1er janvier, les salariés à temps partiel recevront régulièrement ladite prime, estimée à 200 F par mois pour 30 heures par semaine.

Retraites complémentaires

L'ARRCO refuse l'adhésion des salariés de la Sécurité sociale

La caisse de retraites complémentaires et de prévoyance des cent quatre-vingt mille salariés du régime général de la Sécurité sociale, la CPPOSS (Caisse de prévoyance du personnel des organismes de Sécurité sociale), risque d'affronter de sérieuses difficultés à l'avenir. Le bureau de l'ARRCO (Association des régimes de retraites complémentaires), qui réunit la très grande majorité des caisses de retraites complémentaires de salariés, a en effet refusé sa demande d'adhésion mardi 27 septembre. La CPPOSS devrait donc se débrouiller seule pour faire face à des charges croissantes.

Les difficultés de la CPPOSS remontent à déjà plusieurs années. La caisse offre un régime de retraite avantageux, en particulier pour les cadres, puisqu'elle assure aux retraités une pension totale représentant 75% du revenu d'activité des trois dernières années — c'est-à-dire sur le maximum atteint dans la carrière, — alors que la moyenne est de 70% pour les salariés non cadres du privé et plutôt de 60% pour les cadres.

Pour parvenir à l'équilibre, la CPPOSS s'en est tirée en consommant ses réserves et en augmentant le *« taux d'appel »* de la cotisation (1), faisant passer celle-ci en pratique de 12% à 13,55% en 1987, puis à 14,1% depuis mai dernier. Mais la question reste posée pour 1989, cette augmentation du « taux d'appel » n'étant prévue que jusqu'à la fin de décembre prochain; sans nouvelle mesure, le régime pourrait être confronté à un déficit de l'ordre de 96 millions de francs sur l'exercice (pour des dépenses totales de 3,33 milliards).

Surtout, ces mesures, qualifiées récemment de *« politique à la petite semaine »* par M. Jean Vander Meulen (CNPF), président de l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS), qui gère le personnel du régime général, ne règlent pas l'avenir. Depuis 1980, tandis que le nombre de retraités augmente, les effectifs des agents du régime général plafonnent (le nombre d'actifs par retraité est passé de 5,5 en 1980 à 3,5) et sont appelés à diminuer sensiblement dans les dix prochaines années avec l'informatisation.

En juin dernier, le conseil d'administration de l'UCANSS votait le principe d'une demande d'adhésion à l'ARRCO pour les non-cadres et à l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres) pour les cadres, de façon à bénéficier de la *« solidarité générale »* des salariés. Cette adhésion devait être ratifiée par un accord paritaire entre l'UCANSS et les syndicats du personnel, au vu des conditions posées par l'ARRCO et l'AGIRC. D'autre part, un régime « chapeau » devrait assurer la différence entre le montant des retraites actuelles et celles versées par l'ARRCO ou l'AGIRC pour les retraités et les salariés en exercice.

C'est cette demande que le bureau de l'ARRCO a rejetée mardi 27 septembre : seule la CFDT a voté pour, la CGC s'abstenant, FO, la CGT, la CFTC et le CNPF votant contre. La raison donnée est que l'arrêté du 25 juin 1973, qui détermine le champ de l'ARRCO, exclut les régimes qui sont soumis à un agrément ministériel, comme la CPPOSS. En fait, les syndicats du personnel, sauf la CFDT (la CGC étant hésitante), sont opposés à l'adhésion à l'AGIRC et à l'ARRCO, et les confédérations ne veulent pas aller contre leur position. C'est notamment le cas à FO, à la veille de la succession de M. Bergeron : ce syndicat, le plus influent avec la CGT, refuse toute remise en cause des avantages acquis.

G. H.

(1) La hausse du « taux d'appel », contrairement à une hausse de la cotisation, ne donne pas de droits supplémentaires pour la retraite.

Pour les 10 et 11 octobre

Préavis de grève sur les lignes A et B du RER

La CGT et les conducteurs autonomes de la RATP ont déposé un préavis de grève, pour le lundi 10 et le mardi 11 octobre, sur les lignes A (Saint-Germain-en-Laye-Marne-la-Vallée) et B (Roissy-Charles-de-Gaulle-Saint-Rémy-lès-Chevreuse). Cet arrêt de travail est destiné à obtenir des compensations salariales à l'entrée en service prochaine du système de contrôle de vitesse SACEM sur la ligne A, qui réduira aux heures de pointe l'intervalle entre deux trains de deux minutes trente à deux minutes.

SACEM (système d'aide à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance) est un système électronique qui contrôle en permanence la vitesse de la rame et la conformité de sa marche par rapport aux signaux. En cas d'anomalie ou d'erreur, l'automatisme déclenche un arrêt immédiat. Plus sûr pour les passagers et plus confortable pour le conducteur, SACEM sera installé, en 1991, sur les trains qui circulent sur la ligne C du RER, l'autre liaison embouteillée de la région parisienne.

Économie

L'UFC revient à l'Institut de la consommation

Retour au bercail

La présidente de l'Union fédérale des consommateurs (UFC), Mme *Marie-José Nicoli*, a été nommée jeudi 6 octobre membre du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation (INC). Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargée de la consommation qui a signé l'arrêté ministériel, s'en réjouit, car cela *« ne peut que renforcer le mouvement des consommateurs »*.

Ainsi prend fin une querelle qui durait depuis seize ans. En effet, le 19 septembre 1972, l'UFC avait quitté avec fracas l'Institut né en 1967, lui reprochant, *« loin de soutenir les organisations de consommateurs,* [de freiner] *leur développement »*. Depuis cette date, l'UFC, éditrice de la revue *Que choisir ?*, et l'INC, éditeur de la revue *50 millions de consommateurs*, ont souvent fait figure de concurrents acharnés dans la défense des consommateurs comme dans la publication d'essais comparatifs. A vrai dire, les responsables de *Que choisir ?*, à l'époque, supportaient mal que l'INC publie lui aussi une revue grand public.

Depuis, le statut de l'INC a changé (décret du 30 décembre 1982) et son conseil d'administration ne comprend plus de représentants des professionnels. Le retour, tout formel, de l'UFC au bercail de l'Institut ne règle pas pour autant tous les problèmes. Est-il le prélude à un travail en commun en matière d'essais comparatifs, avec les économies d'échelle que cela suppose ? Comment s'harmonisera le travail des deux équipes à l'horizon de 1993 ? Et le gouvernement continuera-t-il à souhaiter que l'INC prenne en charge un centre national d'essais, dont M. Balladur avait préparé la mise en place et contre lequel le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) et l'UFC qui en est membre avaient tiré à boulets rouges ?

JOSEE DOYERE.

CONJONCTURE

Selon un expert en vue de la Banque Bruxelles Lambert

Les taux d'intérêt devraient prochainement chuter

Baisse sensible des taux d'intérêt fin 1988 début 1989 et maintien de la tendance à la hausse du dollar qui pourrait atteindre le seuil de 2 deutschemarks en 1989 (1). Telles sont les prévisions encourageantes, mais peu orthodoxes, de M. Roland Leuschel, le conjoncturiste très en vue de la Banque Bruxelles Lambert (BBL), dont on retiendra qu'il avait prévu le krach d'octobre 1987 et annoncé ensuite, contre l'avis général, la poursuite de la croissance et la reprise du dollar.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Après avoir prophétisé la récession, les économistes, comme outrés d'avoir été contredits par les faits, expliquent depuis quelques mois que c'est le retour de l'inflation, fruit de la surchauffe, et la guerre des taux qui menacent désormais nos pays. *« Ce sont les économistes qui ont un coup de chaleur »*, s'exclame M. Leuschel au retour du Presidential Leadership Summit, un rendez-vous américain d'éminences financières, où il a pu entendre M. Martin Feldstein, l'ancien chef des conseillers économiques du président Reagan, affirmer sa conviction que le dollar chuterait jusqu'au niveau de 1,4 deutschemark dans les trois ans !

L'analyste de la BBL ne prend pas le danger inflationniste très au sérieux. Il constate que, malgré la hausse des taux d'intérêt à court terme, les taux à long terme ne progressent plus. Cela indique que les gens tablent sur un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et n'anticipent plus, comme ils l'ont fait durant l'été, une forte pousse des prix.

Par ailleurs, observe-t-il, les cours des matières premières (y compris hors pétrole) chutent depuis juin, et il en est de même de ce fidèle indicateur qu'est le prix de l'or : deux signes qu'il est difficile d'interpréter comme présageant une accentuation des tensions inflationnistes. *« Nous allons assister à une phase d'excitation, puis, à la fin de l'année ou au début 1989, à partir des Etats-Unis, la chute des taux sera brutale. Il faudrait mieux une diminution graduelle, mais c'est là un phénomène nouveau ; tout le monde en est informé et tout le monde a la même réaction. »*

La Bourse s'envolera-t-elle ? Ce n'est pas évident, *« car cette dégringolade rapide des taux, les analystes sont encore capables de l'interpréter comme le lever de rideau d'une récession »*.

M. Roland Leuschel ne croit pas que la remontée récente du dollar puisse être considérée comme une « *bulle* » éphémère. Il fait valoir que l'environnement économique international est favorable, citant à cet égard les réformes fiscales qui, parties des Etats-Unis et du Royaume-Uni, s'étendent au Japon, à l'Allemagne, à la France, à la Belgique, ou encore la dérégulation (qui atteint même l'URSS : la « perestroïka », dit-il, c'est de la dérégulation), la concertation internationale et l'action des banques centrales qui, contrairement à ce qui s'est passé après la crise de 1929, maintiennent une certaine expansion de la masse monétaire. *« L'accord du Louvre fonctionne. On a l'impression que les banques centrales veulent stabiliser le cours du dollar autour de 1,80-1,90 deutschemark et que c'est là un niveau avec lequel tout le monde peut vivre. »*

Surtout, M. Roland Leuschel est convaincu que les raisons profondes de la faiblesse du dollar – le déficit budgétaire et celui du commerce extérieur – vont disparaître. L'assainissement budgétaire résultera de l'application de la loi qui impose une diminution progressive du déficit, mais aussi du surplus croissant de la sécurité sociale et de l'augmentation du taux d'épargne, très faible aujourd'hui aux Etats-Unis. Quant au déficit du commerce extérieur, dont le niveau élevé a déclenché le krach d'octobre, *« il aura disparu en 1989 »*. Notre analyste fait valoir que la réindustrialisation des Etats-Unis est en cours, ce qui explique le niveau élevé des importations. *« Depuis un an et demi, les achats extérieurs de biens de consommation sont stables, mais ceux de biens d'équipement ont progressé de 30 %. »*

Faire l'union monétaire européenne

Le scénario du bon sens serait de s'en tenir à un rééquilibrage des comptes extérieurs, s'opérant en douceur sur deux ans, en maintenant le cours du dollar à 1,80-1,90 deutschemark ; en cas d'élection de M. Michael Dukakis surtout, M. Leuschel redoute des initiatives interventionnistes. *« Il annoncera un plan spectaculaire pour diminuer le déficit budgétaire et fera pression sur les Européens pour qu'ils prennent en charge une part plus importante des dépenses militaires. Cela renforcera la valeur du dollar et on ira alors tout droit, dès 1989, à un dollar à 2 deutschemarks et au-dessus. »*

Car, pour M. Roland Leuschel, le vrai danger, à terme, une fois le double déficit américain éliminé, c'est le retour à une pénurie de dollars. Comment y faire face ? *« Si nous voulons nous affranchir de la dépendance du dollar, il ne sert à rien de critiquer les Américains et leur politique, mais il faut rapidement faire notre union monétaire et créer une banque centrale européenne. Il est nécessaire que la Bundesbank accepte de partager son indépendance ! »*

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Le dollar est actuellement aux alentours de 1,86 deutschemark.

ÉNERGIE

En violation de l'embargo de 1985

Du charbon sud-africain pénètre en France par la Belgique

BRUXELLES
de notre correspondant.

Le ministre belge des affaires économiques (socialiste flamand) a demandé au Comité supérieur de contrôle – en quelque sorte la police des polices de l'administration belge – d'effectuer une enquête dans les services de son ministère à propos des graves anomalies découvertes dans la délivrance des licences d'exportation de charbon de la Belgique vers la France. Pour détourner l'embargo décrété par le gouvernement de M. Laurent Fabius en novembre 1985 à l'égard du charbon provenant d'Afrique du Sud, les fonctionnaires délictueux auraient fait passer du charbon originaire initialement du pays de l'apartheid pour du charbon en provenance d'Australie. Le détournement du trafic était très élémentaire : les bateaux entraient en Belgique porteurs de charbon sud-africain, avec des licences en bonne et due forme. C'est au moment de la réexportation vers la France que les licences étaient truquées.

Révélé par le journal flamand *De Morgen*, ce scandale pourrait conduire la Belgique à adopter à son tour, comme le souhaite d'ailleurs le Parti socialiste flamand, une politique d'importations plus restrictive à l'égard de Pretoria. Ce sont, semble-t-il, des progressions inhabituelles des exportations de charbon de Belgique vers la France qui ont mis la puce à l'oreille des enquêteurs. Ceux-ci ont en effet constaté que ces exportations étaient passées de 6 000 tonnes en 1984 à 81 000 tonnes en 1985, 337 000 tonnes en 1986 et déjà plus de 540 000 tonnes dans le courant de 1987. Autre anomalie statistique : les exportations de charbon australien vers la Belgique se révélaient être inférieures aux exportations de ce même charbon australien de la Belgique vers la France.

Le comité de contrôle, qui n'a pas révélé les conclusions de son enquête, pourrait traduire plusieurs fonctionnaires du ministère de l'économie devant les tribunaux.

J.-A. F.

∴

L'Association technique pour l'importation charbonnière (ATIC), qui détient en France le monopole des importations de charbon, avoue son embarras face à cette affaire « plus belge qu'autre chose » *assurait-on vendredi 7 octobre.* « Les Belges lavent leur linge sale sur notre dos », *ajoutait-on, en soulignant que les documents d'origine fournis par les négociants belges étaient cohérents avec les importations.* « Il y a toujours un transit de charbon par les ports belges et hollandais vers la France », *précise l'ATIC, qui assure qu'il existe de grandes similitudes entre les qualités de charbon sud-africain et australien, et que les importations aujourd'hui suspectes ont été faites pour le compte des importateurs-revendeurs français, et non pour les grands consommateurs de houille (EDF, la sidérurgie, les cimentiers, etc.).*

Le système français prévoit en effet que l'ATIC mi-établissement public mi-association, agisse comme une centrale d'achat pour le compte des clients finaux (consommateurs ou négociants), lesquels traitent cependant la plupart du temps directement avec leurs fournisseurs. S'il est révélé que l'origine du charbon transitant par la Belgique a bien été falsifiée, l'affaire pourrait du côté français déboucher sur une escroquerie pure et simple. Les importateurs français ignoraient-ils l'origine réelle de leurs achats ? Si tel est le cas ils ont été trompés sur la nature de la marchandise, bien qu'il soit normalement possible de déceler l'origine du charbon par l'analyse de sa qualité – il existe comme pour le pétrole des « crus » différents selon l'origine.

V.M.

Économie

TRANSPORTS

Le canal Main-Danube mettra en relation en 1992 la mer Noire et la mer du Nord

RATISBONNE
de notre envoyé spécial

Quel bel ouvrage que ce canal Main-Danube en construction entre Nuremberg et Regensburg (Ratisbonne), au cœur de la Bavière ! Il faut avoir vu l'impressionnant canyon de l'écluse de Hipoltstein haute de plus de 24 mètres et la route liquide creusée à travers champs et forêts pour comprendre la détermination allemande à mettre en communication, en 1992, le bassin du Rhin et celui du Danube, la mer du Nord et la mer Noire. L'association « les Nautes », qui rassemble la fine fleur des professions fluviales, en France, a convié récemment plus de cent cinquante professionnels élus, hauts fonctionnaires et membres de cabinets ministériels, à visiter et à envier une infrastructure décidée en 1921.

A vrai dire, c'est Charlemagne qui entreprit le premier, en 793, de relier un affluent du Main, le Schwäbische Rezat, et un affluent du Danube, l'Altmühl. Cette voie d'eau de 2 000 mètres de long ne fut jamais achevée, peut-être à cause de conditions météorologiques défavorables, sûrement en raison des batailles qui faisaient rage entre hobereaux du lieu.

Onze siècles plus tard, le roi Louis Ier de Bavière, qui ne construisait pas que des monuments, relança le projet et, en 1837, ouvrit le chantier d'un canal de 172 kilomètres de long, 10,5 mètres de large et 1,46 mètre de profondeur, entre Bamberg et Kelheim. A partir de 1846, des péniches d'une capacité de 120 tonnes à pleine charge purent l'emprunter, mais l'absence d'aménagement du Main et du Danube et le tout-puissant chemin de fer eurent tôt fait de reléguer le canal Louis au rang de charmant vestige du temps du halage.

C'est le 30 décembre 1921 qu'est créée la société Rhin-Main-Danube (RMD). Elle reçoit la concession pour aménager et exploiter les capacités hydrauliques du Main, du Danube bavarois, de l'Altmühl, de la Regnitz et de la Lech inférieure jusqu'en l'an 2050. Ses principaux actionnaires actuels sont la République fédérale d'Allemagne (64 %), l'Etat libre de Bavière (33 %), ainsi que la ville de Nuremberg et d'autres collectivités locales (3 %).

22 kilomètres à construire

A travers tous les régimes politiques et malgré la guerre, la RMD a poursuivi son but : creuser une voie navigable de classe IV, c'est-à-dire capable d'accueillir jusqu'aux convois poussés de 3 300 tonnes. La liaison de 677 kilomètres comporte une section du Main (Aschaffenburg-Bamberg : 297 kilomètres) achevée en 1962, le canal Main-Danube (Bamberg-Kelheim : 171 kilomètres) en cours de finition et une section du Danube (Kelheim-frontière autrichienne : 209 km) achevée en 1978.

Le canal proprement dit est large de 55 mètres et profond de 4 mètres. Il franchit le Jura franconien où la ligne de partage des eaux culmine à 406 mètres au-dessus du niveau de la mer. Patiemment, la RMD l'a construit, à partir de *1960*, écluse après écluse, bief après bief, centrale hydroélectrique après centrale. « *Nous sommes rassurés aujourd'hui*, affirme M. Hans-Peter Seidel, membre du directoire de RMD, chargé des questions techniques. *Bien sûr, il nous reste 22 km encore sans travaux, mais la dernière écluse vient d'être commencée et nous savons que les autorisations de creuser les derniers tronçons nous seront accordées. C'est inéluctable. La totalité de l'ouvrage sera achevée à la fin de l'année 1992. En 2050, nous aurons remboursé 80% de nos emprunts consentis sans intérêts par l'Etat fédéral et l'Etat bavarois, le solde, soit 700 millions de deutschemarks (2,4 milliards de francs) sera remis en nature aux deux Etats, sous la forme de centrales hydroélectriques en bon état de marche.* »

Les prévisionnistes n'ont pas su dire précisément le trafic fluvial qui résultera de la mise en service complète des 3 500 km de voies d'eau entre la mer Noire et la mer du Nord, à travers la Roumanie, la Yougoslavie, la Hongrie, l'Autriche, la RFA et les Pays-Bas. Sur le versant rhénan, on a dépassé les 20 millions de tonnes transportées par an, essentiellement des matériaux de construction et des produits pétroliers à usage local. Sur le versant danubien, le trafic, beaucoup plus international, tourne autour de 3 millions de tonnes où le fer, l'acier et les matériaux de construction occupent la plus grande part. Ces trafics communiqueront-ils entre eux ? Les experts estiment que, entre Bamberg et Ratisbonne, on devrait comptabiliser chaque année entre 4 millions et 15 millions de tonnes. Pour fixer les idées, rappelons que le trafic du Rhône s'élève, en France, à 4 millions de tonnes.

C'est en 1982 que le canal Main-Danube a été définitivement sauvé. Une coalition formée par les sociaux-démocrates, les Verts et les chemins de fer ouest-allemands avait décidé qu'il n'était pas utile de l'achever. Le retour au pouvoir des démocrates-chrétiens a permis à RMD de repartir de l'avant, en mettant les écologistes dans sa poche.

Ceux-ci ne trouvaient rien à redire au transfert d'eau du Danube vers le Main que nécessitait le canal en raison des caractéristiques géologiques et climatiques du Nord un peu aride de la Bavière. Au contraire, le pompage dans le Danube de l'eau d'éclusage aura pour avantage d'améliorer notablement la qualité des rivières actuellement asphyxiées par les effluents urbains et industriels.

En revanche, les Verts se sont battus vigoureusement pour défendre des sites comme celui de la vallée de l'Altmühl entre Dietfurt et Kelheim, où les forêts de hêtres, les châteaux perchés (Randeck) et les vieux villages (Meihern) forment un décor wagnérien. La RMD a donc fait un effort important pour inscrire son canal dans cet environnement précieux. Elle a accepté que les rives ne soient pas rectilignes, mais qu'elles s'écartent en fonction des plans d'eau souhaités. Elle a respecté les bras morts, accepté un tracé sinueux des chemins de service, varié l'inclinaison des talus et planté immédiatement les bords de la voie d'eau en cherchant à retrouver la végétation d'origine. Frayères protégées, vieilles maisons éclusières retapées, sentiers-piétons tracés : le résultat est si remarquable que le nouveau venu a l'impression que le canal est une vénérable rivière dont on a parfois paysagé les abords. Il en a coûté 15 % de plus que l'auraient exigé les seuls ouvrages techniques.

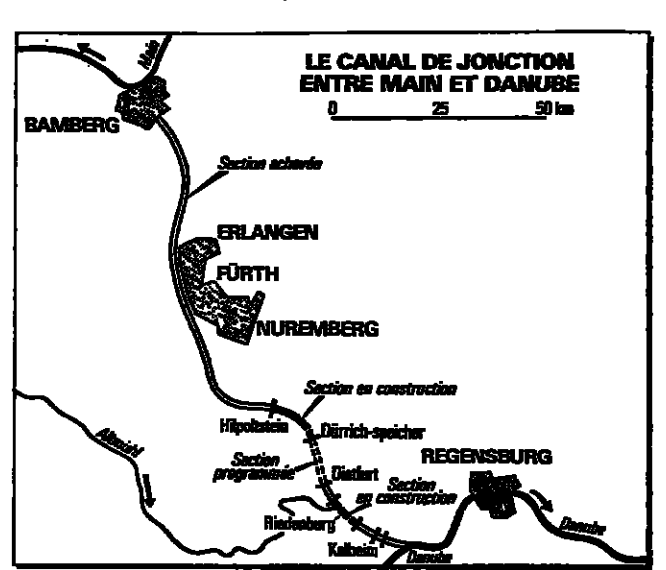
Par quel miracle est-on parvenu à trouver les 20,5 milliards de francs (en monnaie courante) qu'aura coûté l'aménagement de cette liaison exceptionnelle ? Cinquante-quatre centrales électriques construites par RMD fournissent 3,3 milliards de kilowatts environ, qui sont vendus aux sociétés distributrices d'électricité au prix élevé de plus de 19 centimes le kilowatt-heure. Avec ces recettes, RMD peut ainsi autofinancer la moitié de ses investissements, qui ont atteint 1 milliard de francs au cours de l'exercice 1987. Les besoins de financements restants sont couverts par des prêts sans intérêts de l'Etat de Bavière et de l'Etat fédéral.

De quoi plonger les professionnels français de la navigation fluviale dans des calculs mirifiques, eux qui aimeraient tant que soit réalisée la liaison du Rhône au Rhin. Comment ne se souviendraient-ils pas que le Rhône fournit six fois plus d'électricité que Main-Danube, hélas ! achetée 25 % moins cher par EDF ? 20 milliards de francs dépensés en Bavière en soixante et onze ans ; 15 milliards à trouver pour Rhône-Rhin : ce n'est pas la mer à boire si l'on en croit la leçon allemande, ainsi que l'a souligné M. Raymond Denoual, président de l'Association des Nautes : « *Nous sommes venus chercher une leçon de persévérance : il faut des années pour venir à bout d'un grand ouvrage qui corrige et complète la géographie ; la volonté et la patience triomphant de tous les obstacles. Une leçon de calcul économique aussi : la polyvalence de la voie d'eau permet de financer le franchissement de seuil le plus élevé d'Europe, grâce à la récupération de l'énergie électrique produite par cet aménagement à but multiple.* »

Une leçon à suivre.

ALAIN FAUJAS.





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Marchés financiers

La Société générale maintient le relèvement de ses tarifs sur la carte bancaire

L'affaire de la carte bancaire ? *« Nous nous sentons bien »*, assure M. Marc Viénot, PDG de la Société générale, privatisée en juin 1987, qui a, on le sait, relevé ses tarifs sur cette carte, tandis que le Crédit lyonnais puis la BNP, restés nationalisés, revenaient sur cette mesure. L'avertissement de M. Pierre Bérégovoy, ministre de tutelle des banques, les a-t-il « incités » à annuler ce relèvement ? *« Nous ne nous sentons pas concernés. D'ailleurs, je n'ai pas reçu la moindre incitation à faire quoi que ce soit. Que s'est-il passé à la Société générale ? En octobre 1987, nous avons pris conscience de la dégradation de l'équilibre financier de la carte bancaire. Une enquête menée auprès de nos clients nous a révélé que 89 % d'entre eux étaient satisfaits de leurs cartes et que 82 % n'en connaissaient pas le prix, le croyant même supérieur. En février 1988, nous avons pris la décision de relever les prix de nos cartes en modulant les augmentations, mesure qui va nous rapporter 10 % de plus. Toutefois, nous n'avions pas jugé prudent de la mettre en œuvre avant les vacances, période où nos clients utilisent intensivement leur carte. »* L'accusation d'entente ? *« Les enquêteurs sont venus chez nous et ont trouvé les traces de toutes nos délibérations : nous ne redoutons rien. »*

Commentant les résultats du premier semestre 1988 – qui s'inscrivent en hausse de 6,4 % pour le produit net bancaire avant frais généraux, amortissements et provisions et de 21 % pour le bénéfice net consolidé à 1 438 millions de francs par rapport à la moitié du bénéfice de 1987, – M. Viénot a souligné une reprise des crédits aux entreprises, ceux accordés aux particuliers progressant de près de 27 %. En revanche, l'accroissement de la concurrence bancaire a pesé sur les marges des crédits, spécialement sur le marché des particuliers, face à un développement des crédits spécialisés et des activités de marché. Les provisions du groupe ont augmenté de 17,8 % à 2,9 milliards de francs, la diminution des provisions sur la métropole et de celle sur le portefeuille (800 millions de francs) permettent d'augmenter de 1 milliard de francs les provisions sur les risques « pays en voie de développement », couverts, désormais, à près de 60 %, peut-être davantage. *« A 70 % ce sera suffisant »*, a assuré M. Viénot. Interrogé sur l'actionnariat de la Société générale et les mouvements sur son titre, en hausse notable, il a indiqué qu'avec 30,5 % de « noyau dur », 5 % d'autocontrôle par une filiale, 7 % détenus par le personnel et les « amis », il était « sûr » de 51 % du capital, dont 15 % à 20 % est aux mains de fidèles clients de la banque, la masse flottante étant de 30 %, *« ce qui peut expliquer les mouvements du titre »*.

Accord DEC-Tandy dans la micro-informatique

Digital Equipment Company (numéro deux mondial de l'informatique spécialisé dans les ordinateurs de taille moyenne – les « minis »), poursuit sa politique d'alliances sur les segments de marché dont il est absent, en particulier dans la micro-informatique. Il a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'il va commercialiser sous sa marque les ordinateurs personnels fabriqués par l'entreprise américaine Tandy. Avec 1,13 milliard de dollars de chiffre d'affaires (7 milliards de francs) dans la micro-informatique, selon le classement de Datamation, Tandy occupe la cinquième place mondiale dans ce domaine.

Digital Equipment multiplie depuis le début de l'année les accords avec des constructeurs d'ordinateurs personnels : il a ainsi conclu une alliance avec Apple, Compaq et Olivetti. Néanmoins, il s'agissait surtout d'accords technologiques permettant d'assurer la compatibilité de leurs machines avec les mini-ordinateurs de Digital. Avec Tandy, les choses sont différentes : Tandy fabriquera pour Digital des micro-ordinateurs qui seront commercialisés sous la marque DEC. En d'autres termes, Digital collera des étiquettes.

NEW-YORK, 6 octobre =

L'incertitude

A quelques heures de la publication des chiffres du chômage aux Etats-Unis pour septembre, la Bourse de New-York jouait encore l'irrégularité jeudi. Après avoir oscillé pendant toute la séance autour du niveau affiché la semaine précédente, l'indice Dow Jones a fini la journée sur une légère hausse, de 1,06 point à 2 107,5.

Quelque 154 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des valeurs en hausse dépassait celui des baisses, à raison de 771 contre 607. Le cours de 531 est resté échangé. Les opérateurs doutent que les statistiques sur le chômage tirent véritablement le marché de sa léthargie. Pour eux, le marché va encore être confronté à deux événements susceptibles de générer l'incertitude : l'anniversaire du krach du 19 octobre 1987, qui fait l'objet d'une intense publicité aux Etats-Unis, et les élections présidentielles de novembre.

TW Services, qui bénéficie d'une OPA, a progressé de 1 3/4 à 26 5/8. American Petrofina a gagné 2,5 à 71 et Warner Lambert est monté d'un point et demi à 75 3/4.

En revanche, AMR a cédé près d'un dollar à 48, International Paper 7/8 de point à 44,5 et J.P. Morgan 5/8 à 36,25.

VALEURS	Cours du 5 oct.	Cours du 6 oct.
Alcoa	54 5/8	55 1/4
A.T.T.	28 3/8	28 3/8
Boeing	64 1/4	64 1/4
Chase Manhattan Bank	29 1/4	28 3/4
Du Pont de Nemours	80 3/8	80 1/8
Eastman Kodak	46 3/8	46 1/4
Exxon	44 1/4	44 3/8
Ford	51 7/8	51 7/8
General Electric	43	42 7/8
General Motors	74 1/2	74 1/8
Goodyear	53 5/8	54
I.B.M.	113 7/8	114
I.T.T.	49 3/8	49 1/2
Mobil Oil	42 1/4	42 3/8
Pfizer	54 1/2	55 1/2
Schlumberger	32 3/4	32 3/4
Texaco	43 7/8	44 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	96 3/4	95 5/8
Union Carbide	26	25 7/8
U.S.X.	27 1/4	27 1/2
Westinghouse	53 1/4	53 1/8
Xerox Corp.	57 3/4	58 1/2

PARIS, 7 octobre =

Hésitante

La dernière séance de la semaine s'est achevée sur une note hésitante, l'indicateur instantané évoluant entre – 0,2 % et + 0,24 %. A 14 h, il redevenait positif et s'inscrivait à + 0,07 %. Les opérateurs ont en effet accueilli avec sérénité les chiffres du chômage américain de septembre, publiés en début d'après-midi. Sensiblement analogues à ceux du mois précédent (+ 5,4 % contre + 5,6 %), il n'ont entraîné aucune variation de la cote dans un sens ou dans un autre. A l'image des autres séances, le volume des transactions est demeuré élevé, portant principalement sur les valeurs opéables et sur quelques cas particuliers. A commencer par Paribas, dont le titre gagnait près de 3 %. Les rumeurs prêtent à M. Eskenazi, président de Pargésa, et à ses amis de prendre une participation importante dans la compagnie financière de la rue d'Antin. Le démenti de Pargésa jeudi après-midi n'a pas réussi à calmer les esprits. Engouement également pour l'action Bouygues. Plus de 29 675 pièces étaient échangées, laissant à penser que le rammassage entrepris dans les jours pécédents se poursuit plus discrètement. Agitation également autour d'Aussedat-Rey, où les investisseurs jouent une entrée en force des Koweïtiens dans le capital du groupe papetier. FACOM était également recherché, les investisseurs présentant souvent cette firme comme une opéable possible.

Les volumes support du MONEP, qui représentent les plus grosses affaires et la cote connaissaient des sorts disparates. Si Thomson-CSF et Paribas étaient recherchés, en revanche Peugeot et Michelin sinscrivaient en léger repli. Recul également de la Navigation mixte, après l'effervescence dont elle avait été l'objet durant les séances précédentes. En baisse également, Luchaire, cette filiale d'Epéda-Bertrand Faure avait fortement progressé après le déclenchement du raid boursier sur sa maison mère. Les modalités de l'OPE d'Ufinar contre des actions Lyonnaise des eaux étaient présentées. Enfin, sur le MATIF, le contrat de décembre s'appréciait de 0,33 % à 106,60.

LONDRES, 6 octobre ↑

Nette hausse

La reprise amorcée mercredi s'est poursuivie le lendemain, journée durant laquelle l'indice FT s'est apprécié de 0,7 % à 1 481,5. Le marché était d'ailleurs nettement plus actif avec 573 millions de titres échangés, contre 480 millions la veille. La Bourse londonienne consolidait ses gains durant toute la séance, avec une demande qui restait très sélective. La faiblesse des cours du pétrole continuait à peser sur des valeurs comme Entreprise Oil et Shell. Consolidated Gold Fields, toujours fermement opposé à l'OPA du groupe minier Minorco, se dépréciait fortement. Une forte demande d'investisseurs américains propulsaient les cours du groupe pharmaceutique Glaxo, ainsi que ceux de l'agence de publicité Saatchi and Saatchi. Parmi les secteurs en vedette, figuraient les grands magasins et les brasseries.

Les valeurs tournées vers l'exportation (Jaguar, ICI) et les industrielles se montraient irrégulières. Les fonds d'Etat étaient orientés à la hausse, ainsi que les mines d'or.

TOKYO, 7 oct. ↑

Hausse technique

Une reprise technique en fin de journée, vendredi, a donné un coup de frein à la baisse qui sévissait depuis cinq séances sur le marché de Tokyo. L'indice Nikkeï a gagné 85,93 points, soit 0,32 % à 27 258,27, après une perte de 233,15 points jeudi.

La Bourse continue à vivre au rythme des bulletins de santé de l'empereur, constataient les opérateurs qui soulignaient, d'autre part, que, pour la première fois depuis l'après-guerre, un début d'année fiscale *« n'avait jamais été aussi mauvais »*. Les achats de dernière minute étaient surtout le fait des investisseurs institutionnels. Les particuliers ont préféré s'abstenir avant la publication des chiffres du chômage américain et à la veille d'un week-end de trois jours, puisque la Bourse nippone sera fermée samedi et lundi, jour férié au Japon.

NTT a touché, vendredi, son plus bas niveau de l'année, tandis que les titres des secteurs de la construction et des compagnies maritimes regagnaient du terrain.

VALEURS	Cours du 6 oct.	Cours du 7 oct.
Akaï	561	555
Bridgestone	1 240	1 220
Canon	1 310	1 350
Fuji Bank	3 140	3 100
Honda Motors	1 970	2 010
Matsushita Electric	2 320	2 390
Mitsubishi Heavy	959	975
Sony Corp.	6 020	6 240
Toyota Motors	2 470	2 500

FAITS ET RÉSULTATS

● **Résultats « équilibrés » pour la Chapelle-Darblay en 1988.** – Après la prise en compte de 200 millions de francs d'amortissements, la Chapelle-Darblay devrait enregistrer, à la fin de 1988, des résultats « équilibrés », indique M. François Pinault, PDG, seul maître à bord depuis le départ, en juillet dernier, de son ancien associé, le groupe canadien Cascades. Le chiffre d'affaires devrait atteindre 1,8 milliard de francs. Pour 1989, M. Pinault, qui a appelé à la direction générale M. Jean Rigollet, ancien directeur industriel et technique de Renault-Véhicules Industriels (RVI), table sur un bénéfice d' *« au moins 150 millions de francs »* et sur un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs. Les conditions de la reprise avaient été très favorables : le remboursement du prêt de 900 millions de francs ne débutera qu'en 1992 et celui des aides de l'Etat (1 milliard de francs) n'interviendra que lorsque le cash-flow dégagé aura atteint 350 millions de francs.

● **Pinault (bois), un bénéfice net en augmentation en 1988.** – Le groupe Pinault (filière bois) devrait enregistrer, cette année, un bénéfice net consolidé de 380 millions de francs, contre 307 millions de francs en 1987. Le groupe Pinault, qui sera introduit sur le second marché de Paris la semaine prochaine, réalisera un chiffre d'affaires consolidé de 7 milliards de francs, contre 6,1 milliards de francs l'an dernier. Le groupe réalise toujours l'essentiel (40 %) de son chiffre d'affaires dans le négoce, le reste étant notamment le fait d'Isoroy (23 %) ou du meuble (12 %). Ces chiffres n'incluent pas le groupe papetier de la Chapelle-Darblay, qui est détenu par M. Pinault en son nom propre.

● **Irving Bank accepte l'offre de la Bank of New-York.** – La direction de l'Irving Bank a annoncé, le 5 octobre, à la surprise générale qu'elle recommandait à son conseil d'administration d'accepter la dernière offre de rachat de 1,5 milliard de dollars (9,6 milliards de francs) de la Bank of New-York, mettant ainsi fin à une bataille boursière de plus d'un an. Au terme de l'accord, les deux établissements vont fusionner, ce qui permettra à la Bank of New-York de compter parmi les plus grands groupes américains. Ensemble, les actifs des deux établissements sont estimés à 47,8 milliards de dollars (305 milliards de francs).

● **Roussel-Uclaf : hausse de 50 % du bénéfice en 1988.** – Le groupe pharmaceutique Roussel-Uclaf devrait dégager, cette année, un résultat net consolidé, hors opérations exceptionnelles, en hausse de plus de 50 % par rapport au résultat comparable de 1987 (qui fut de 320 millions de francs hors vente de Rochas). Le chiffre d'affaires consolidé de Roussel-Uclaf devrait croître de 9 %, passant de 9,7 milliards de francs l'an dernier à 10,5 milliards de francs cette année. La SFH (Société française Hoechst), qui détient 54 % du capital de Roussel-Uclaf, et qui possède également pour filiale Laboratoires Hoechst, devrait, pour sa part, dégager un bénéfice consolidé avant impôt de quelque 300 millions de francs (contre 260 millions de francs en 1987) et un bénéfice consolidé après impôt d'environ 200 millions de francs. Le chiffre d'affaires consolidé devrait s'établir à quelque 7 milliards de francs, contre 6 milliards de francs l'an dernier.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	291	....
Arnault & Associés	....	510
Asystel	264	255
B.A.C.	430	430
B. Demachy & Assoc.	469	484
B.I.C.M.	540	540
B.I.P.	....	646
Boiron	381	388
Bolloré Technologies	865	880
Buitoni	1050	1050
Câbles de Lyon	1579	1579
Calberson	718	718
Cardif	850	850
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	285
C.A.T.C.	135 10	137 50
C.D.M.E.	1100	1144
C. Equip. Elect.	315	315
C.E.G.I.D.	753	759
C.E.G.E.P.	....	....
C.E.P.-Communication	1515	1531
C.G.I. Informatique	845	848
Ciments d'Origny	570	585
C.N.I.M.	....	386
Concept	225	220
Conforama	....	910
Creeks	485	485
Dafsa	185 50	186
Dauphin	1078	1206
Dessaulay	1018	1100
Deville	800	600
Duménil-Leblé	1060	1060
Editions Belfond	118	113 20 o
Elysées Investiss.	28 50	28
Finacor	228 50	228
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	245	....
Guintoli	550	540
I.C.C.	....	237
IDIA	230	230
I.G.F.	104	....
IN2	159	165
Int. Metal Service	....	420
La Commande Electro.	326	325

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Le gd livre du mois	270	280 80
Loca Investissement	271	278
Locamic	....	170
Marin Immobilier	....	253
Metallurg. Minière	127	129 90
Métrologie Internat.	498	493
Microservice	142	144
M.M.B.M.	562	562
Molex	232	230
Navale-Delmas	....	781
Olivetti-Logabax	....	159
Om. Gest. Fin.	....	335
P.F.A. S.A.	436	439
Presbourg (C. In. & Fin.)	....	96
Présence Assurance	408	405
Publicat. Filipacchi	....	441
Razel	902	866
St-Gobain Emballage	....	1572
St-Honoré Matignon	217	225 70
S.C.G.P.M.	....	296 10
Segin	398	398
Sema-Metra	550	540
S.E.P.	....	1429
S.E.P.R.	....	1320
S.M.T. Goupil	....	322 20
Sodexho	910	905
Supra	....	310
TF 1	275 50	280
Unilog	159	165
Union Financ. de Fr.	400	400
Valeurs de France	330	333

Marché des options négociables le 6 octobre 1988

Nombre de contrats : 19 082.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	520	34,50	57	20	–
CGE	320	39,50	–	380	–
Elf-Aquitaine	400	2	–	70	–
Lafarge-Coppée	1 300	146	–	19,80	35
Michelin	180	10,50	15	11,50	15
Midi	1 645	80	145	130	–
Paribas	400	76	83	1120	–
Peugeot	1 300	38	80	118	125
Saint-Gobain	520	40	–	12	–
Société générale	440	43	–	15	–
Thomson-CSF	180	10,50	16	14,20	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 6 oct. 1988

Nombre de contrats : 34 804.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89	ÉCHÉANCES Juin 89
Dernier	106,15	105,70	105,15
Précédent	106,30	105,80	105,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 89
106	0,93	1,45	0,79	1,75

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,3450 F ↑

Le dollar a clôturé, vendredi 7 octobre, en légère hausse sur le marché des changes de Tokyo, à 133,50 yens. A Paris, dans une ambiance calme, la devise américaine s'échangeait à 6,3450 F, contre 6,3510 F à la clôture des échanges interbancaires, jeudi, et 6,3465 F au fixing du même jour.

FRANCFORT	6 oct.	7 oct.
Dollar (en DM)	1,8630	1,8658

TOKYO	6 oct.	7 oct.
Dollar (en yens)	133,20	133,50

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 oct.)	7 3/16-7 1/4 %
New-York (6 oct.)	8 5/16-8 3/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-87)

	5 oct.	6 oct.
Valeurs françaises	134,3	134,5
Valeurs étrangères	117	117,3
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	382,3	382,3
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 433,49	1 436,20

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	5 oct.	6 oct.
Industrielles	2 106,51	2 107,75

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	5 oct.	6 oct.
Industrielles	1 471,7	1 481,5
Mines d'or	173	174,2
Fonds d'Etat	88,10	88,39

TOKYO

	6 oct.	7 oct.
Nikkeï Dow Jones	27 172,34	27 258,27
Indice général	2 096,31	2 101,95

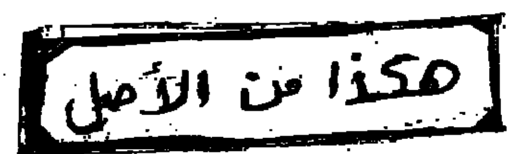
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E.-U.	6,3530	6,3550	– 48	– 33	– 85	– 60	– 250	– 170
$ can.	5,2417	5,2477	– 139	– 109	– 259	– 218	– 672	– 578
Yen (100)	4,7552	4,7603	+ 121	+ 147	+ 226	+ 267	+ 698	+ 782
DM	3,4055	3,4084	+ 69	+ 92	+ 141	+ 170	+ 424	+ 491
Florin	3,0203	3,0227	+ 53	+ 65	+ 101	+ 120	+ 324	+ 373
FB (100)	16,2518	16,2574	+ 23	+ 113	+ 74	+ 221	+ 319	+ 714
FS	4,0145	4,0183	+ 145	+ 163	+ 271	+ 297	+ 746	+ 826
L (1 000)	4,5672	4,5719	– 139	– 103	– 237	– 197	– 721	– 633
£	10,7569	10,7635	– 462	– 405	– 791	– 711	– 2062	– 1872

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.			8 3/16	8 5/16	8 1/4	8 3/8	8 9/16	8 11/16
DM	4 3/4	5	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	5 1/8	5 1/4
Florin	5 1/4	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8
F.B. (100)	7	7 1/2	7	7 5/16	7 1/16	7 3/8	7 5/16	7 5/8
F.S.	3 3/8	3 5/8	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16	3 7/8	4
L (1 000)	9	10	10 1/8	10 1/2	10 1/4	10 5/8	10 3/4	11 1/8
£	12	12 1/4	11 15/16	12 1/16	11 15/16	12 1/16	11 15/16	12 1/16
F. franç.	7 1/8	7 3/8	7 7/16	7 11/16	7 11/16	7 13/16	8	8 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DU 7 OCTOBRE

Cours relevés à 14 h 53

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3820	C.N.E. 3 % ★	3730	3720	3660	– 1 88
1025	B.N.P. T.P.	1046	1046	1046	....
1110	C.C.F. T.P.	1127	1129	1129	+ 0 18
1123	Créd. Lyon. T.P.	1150	1150	1150	....
1370	Renault T.P.	1383	1390	1390	+ 0 51
1728	Rhone-Poul. T.P.	1675	1660	1660	– 0 90
1249	St-Gobain T.P.	1239	1245	1245	+ 0 48
1231	Thomson T.P.	1240	1240	1240	....
480	Accor	536	539	530	– 1 12
540	Air Liquide	534	530	530	– 0 75
2100	Alcatel ★	2370	2370	2370	....
1390	Als. Superm.	1436	....	....	....
300	A.L.S.P.I.	316 90	316	316	– 0 28
340	Alsthom ★	372	370	371	– 0 27
1950	Arjom. Prioux ★	2199	2176	2175	– 1 08
520	Ausseda-Rey ★	555	560	568	+ 2 34
990	Aux. Entrepr. ★	1080	1080	1084	+ 0 37
665	Av. Dassault ★	660	660	651	– 1 36
370	BAFIP ★	443	444 90	439 90	– 0 70
290	Bail-Equipem. ★	302	304	304	+ 0 66
805	Bail Investiss.	834	835	838	+ 0 48
290	B.N.P. C.I. ★	328 90	330	331 10	+ 0 67
470	Cie Bancaire ★	503	504	505	+ 0 40
440	Bazar H.-V.	445	452	473	+ 6 29
490	Béghin-Say ★	540	530	537	– 0 56
1050	Berger (Må)	1140	1110	1110	– 2 63
820	Bic ★	822	816	813	– 1 09
1730	B.I.S.	1860	1855	1869	+ 0 48
2570	Bongrain S.A. ★	2716	2752	2750	+ 1 25
470	Bouygues ★	578	586	593	+ 2 60
58	B.P. France ★	67	67 90	66	– 1 49
5500	B.S.N. ★	5430	5410	5430	....
645	Canal Plus	580	600	605 c	+ 4 35
2400	Cap Gem. S. ★	2352	2365	2360	+ 0 34
475	Carnaud ★	466	465	459 90	– 1 31
2620	Carrefour ★	2800	2790	2787	– 0 46
152	Casino	160	160	160	....
108	Casino A.D.P.	113 20	113	113	– 0 18
1240	C.C.M.C.	1199	1150	1150	– 4 09
670	Cetelem	680	684	675	– 0 74
415	Cerus ★	405	410 60	405 10	+ 0 02
1600	C.F.A.O. ★	1682	1686	1680	– 0 12
340	C.G.E.	352 90	353	355	+ 0 60
1250	C.G.I.P. ★	1260	1262	1250	– 0 79
1170	Chargeurs S.A. ★	1235	1249	1240	+ 0 40
1030	Ciments franç. ★	1080	1075	1069	– 1 02
420	Club Méditerr. ★	476	480	484 80	+ 1 85
156	Codetel ★	165	161 50	162 10	– 1 76
280	Cofimeg	293	295	292	– 0 34
570	Coles ★	626	625	626	....
220	Compt. Entrepr.	223	223	223	....
765	Compt. Mod. ★	749	750	742	– 0 93
785	Créd. Foncier ★	790	790	785	– 0 63
400	C.F. Internat. ★	428	428	429 90	+ 0 44
136	C.C.F.	147	146	147 40	+ 0 27
500	Cr. Lyon. (CI) ★	515	510	519	+ 0 78
900	Crédit Nat. ★	944	935	940	– 0 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
585	CSEE (ex-Sign.) ★	575	587	581	+ 1 04
395	Crouzet ★	400	399	402	+ 0 50
2750	Damart S.A. ★	2855	2850	2860	+ 0 18
....	Darty	....	....	....	....
1600	De Dietrich	1615	1620	1611	– 0 25
190	Dév. R.d.C. (Li)	199 50	199 50	199 50	....
430	D.M.C.	447	440	446 80	– 0 04
365	Drouot Assur. ★	364 90	361	359	– 1 62
2100	Docks France ★	2118	2102	2118	....
700	Dumez ★	727	725	733	+ 0 83
1490	Eaux (Gén.)	1515	1520	1515	....
1690	Ecco ★	1605	1605	1610	+ 0 31
765	Electrofinanc. ★	900	881	886	– 1 56
460	El. S. Dassault	450	445	435	– 3 33
340	Elf-Aquitaine	333 50	332	333	– 0 15
290	– (certific.) ★	291	286 10	289 80	– 0 41
790	Epeda-B-Faure ★	930	....	....	....
2690	Essilor	2780	2750	2755	– 0 90
1710	Essilor Int. (DP)	1724	1745	1700	– 1 39
305	Esso S.A.F. ★	283 50	283	288	+ 1 59
1510	Euralrance	1587	1595	1572	– 0 95
1190	Eurocom ★	1317	1328	1342	+ 1 90
2290	Euromarché	2295	2330	2290	– 0 22
580	Europe n° 1 ★	602	609	595	– 1 16
33	Eurotunnel ★	35	34 60	35	....
1190	Exor ★	1185	1190	1180	– 0 42
885	Facom	941	962	971	+ 3 19
950	Fichet-bauche	1001	1000	1000	– 0 10
180	Financial ★	194	192 50	192	– 1 03
129	Fives-Lille ★	144	145	149	+ 3 47
1400	Fromageries Bel	1382	1430	1385	+ 0 22
1050	Gal. Lafayette ★	1140	1132	1138	– 0 18
340	Gascogne	360	359 90	359 90	– 0 03
1510	Gaz et Eaux	1575	1575	1572	– 0 19
410	Géophysique ★	448	441	440	– 1 79
545	Gerland	577	573	576	– 0 17
2850	Groupe Cité ★	2975	2980	2975	....
650	GTM-Entrepose	669	678	670	+ 0 15
680	Guyenne-Gas. ★	712	700	710	– 0 28
230	Hachette ★	262 80	263	261 10	– 0 65
690	Havas ★	715	720	715	....
540	Hénin (La)	560	553	553	– 1 25
1120	Hutchinson ★	1109	1129	1115	+ 0 54
235	Imétal ★	267 10	268	267	– 0 04
305	Imm. Plaine-M.	310	305	305	– 1 61
435	Ingénico ★	425	425	418	– 1 65
3870	Inst. Mérieux	4520	4600	4599	+ 1 75
530	Interbail ★	530	530	534	+ 0 75
1130	Intertechnique	1125	1122	1149	+ 2 13
940	J. Lefebvre	985	984	977	– 0 81
860	Labinal ★	921	930	902	– 2 06
1380	Lab. Bellon	1491	1510	1490	– 0 07
1400	Lafarge-Coppée	1401	1401	1394	– 0 50
1180	Lebon ★	1218	1210	1199	– 1 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3120	Legrand ★	3125	3110	3124	– 0 03
2500	Legrand (DP) ★	2520	2535	2521	+ 0 04
845	Leroy-Somer ★	930	917	931	+ 0 11
2100	Lesieur	2050	2090	2089	+ 1 90
660	Locabail Immob.	670	674	674	+ 0 60
400	Locafrance ★	416	415	415	– 0 24
820	Locindus	840	849	840	....
280	Luchaire	351 20	341	344	– 2 05
3060	L.V.M.H. ★	3200	3200	3250	+ 1 56
1460	Lyonn. Eaux ★	1482	1480	1475	– 0 47
67	Mais. Phénix	62 80	63	61 20	– 2 55
230	Majorette (Ly)	228 50	228 50	228 50	....
365	Mar. Wendel ★	365 10	369 80	366 50	+ 0 38
185	Matra ★	197 50	193 50	197	– 0 25
2920	Merlin-Gerin ★	3000	2980	2998	– 0 07
169	Michelin	175	175 50	176 50	+ 0 86
1470	Midi (Cie)	1612	1620	1607	– 0 31
169	Midland Bk SA ★	178 50	178	180	+ 0 84
450	Min. Salsig. (Må)	471	475	475	+ 0 85
68	M.M. Penarroya	79 50	79 20	79 50	....
115	Moulinex	113 30	113	115	+ 1 50
1110	Navig. Mixte ★	1280	1279	1250	– 2 34
113	Nord-Est ★	114 90	115	114 50	– 0 35
375	Nordon (Ny)	375	....	....	....
420	Nouvelles Gal.	444	460	453	+ 2 03
750	Occid. (Gén.) ★	783	785	780	– 0 38
1100	Omn.F.Paris	1310	1319	1318	+ 0 61
320	Oléa-Caby ★	380	355 50	380	....
3600	Oréal (L')	3701	3700	3700	– 0 03
436	Paribas	472	489	485	+ 2 75
415	Paris-Réesc. ★	449	444 10	437	– 2 67
1120	Pechelbronn ★	1150	1141	1140	– 0 87
380	Penhoet	420 90	420	410	– 2 59
1040	Pernod-Ricard ★	1185	1171	1165	– 1 69
1250	Peugeot S.A.	1203	1200	1185	– 1 50
580	Poliet ★	584	580	580	– 0 68
1040	Prétabail Sic.	1076	1070	1065	– 1 02
600	Primagaz	725	725	725	....
600	Printemps ★	634	630	631	– 0 47
2170	Promodès	2220	2270	2225	+ 0 23
715	Radiotechn. ★	573	569	566	– 1 22
63	Raff. D. Total ★	66 50	68	68 50	+ 3 01
2840	Redoute (La) ★	3098	3129	3080	– 0 58
335	Rober financière	339	339	340	+ 0 29
1230	Roussel-Uclaf ★	1366	1361	1400	+ 2 49
860	R.-Uclaf-CNI ★	900	899	900	....
3600	R. Impériale (Ly)	3565	3560	3560	– 0 14
184	Sade	188	....	....	....
1630	Sagem ★	1625	1630	1630	+ 0 31
540	Saint-Gobain	542	540	544	+ 0 37
940	St-Louis ★	1054	1050	1055	+ 0 09
1800	Salomon	1746	1742	1742	– 0 23
695	Salvepar	695	....	....	....
775	Sanofi ★	812	819	806	– 0 74

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
750	S.A.T. ★	756	764	760	+ 0 53
240	Saul.-Chât. (B) ★	240 10	240 10	239	– 0 46
1280	Saupiquet (Na)	1320	1310	1310	– 0 76
490	Schneider ★	481 10	487	482 90	+ 0 37
57	S.C.O.A.	54 80	55	54 90	+ 0 18
570	S.C.R.E.G. ★	671	670	680	+ 1 34
820	Seb ★	831	831	845	+ 1 68
390	Sefimeg ★	389	391	391	+ 0 51
1400	S.F.I.M.	1420	1419	1419	– 0 07
35	S.G.E.	35 85	35 95	36 70	+ 2 37
710	Silic	700	705	695	– 0 71
480	Simco-U.P.H. ★	471	470	466	– 1 06
1010	Skis Rossignol	1050	1065	1045	– 0 48
920	Sligos ★	910	922	910	....
435	Société Générale	463	468	474	+ 2 38
146	Sodecco	141	144	144	+ 2 13
169	Sodero (Na)	169	166	166	– 1 78
2880	Sodexho ★	2825	2828	2820	– 0 18
105	Sogenal (Ny)	117 90	....	....	....
240	Sogerap	296	292	295	– 0 34
2080	Somm-Allib. ★	2220	2202	2210	– 0 45
1180	Source Perrier ★	1170	1170	1168	– 0 17
735	Sovac ★	721	730	715	– 0 83
400	Spie-Batignol. ★	425	427	418	– 1 65
575	Strafor ★	720	710	701	– 2 64
290	Suez	316 50	317	318 50	+ 0 63
375	Synthelabo ★	400	396 10	402	+ 0 50
820	Talcs Luzenac ★	819	....	....	....
4500	Tél. Elect.	4462	....	....	....
189	Thomson-C.S.F.	172	174 80	183 50	+ 6 69
330	Total (CFP) ★	317	317	316	– 0 32
72	– (certific.)	72	73	72 50	+ 0 69
1050	T.R.T. ★	995	997	985	– 1 01
380	U.F.B.-Locab. ★	390 50	390	395	+ 1 15
710	U.I.C. ★	783	770	780	– 0 38
495	U.I.F. ★	501	501	501	....
790	U.I.S.	800	800	809	+ 1 13
165	U.C.B. ★	171	170 40	170 90	– 0 06
640	Unibail	709	700	705	– 0 56
585	Valéo ★	586	590	589	+ 0 51
142	Vallourec ★	172 50	172	170	– 1 45
340	Via Banque	386	388	381	– 1 30
720	Elf-Gabon ★	735	750	748	+ 1 77
125	Amax Inc.	135	136 30	136 30	+ 0 96
177	Amer. Express	176 50	177 30	177 30	+ 0 45
168	Amer. Teleph.	167 50	168	167	– 0 30
83	Anglo Amer. C.	90	90 20	90 20	+ 0 22
390	Amgold	437 50	437 50	437 50	....
925	BASF (Akt)	915	930	925	+ 1 09
1040	Bayer	1050	1060	1046	– 0 38
80	Buffelsfont.	76 90	77 70	77	+ 0 13
190	Chase Manh.	187 90	185	185	– 1 54
105	Echo Bay Mines	110 50	111 10	111 50	+ 0 90
63	De Beers	65 05	65 60	65 60	+ 0 85

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1740	Deutsche Bank	1791	1801	1804	+ 0 73
970	Dresdner Bank	986	998	992	+ 0 61
51	Driefontein Ctd	55 90	56	56	+ 0 18
520	Du Pont-Nem.	507	507	507	....
286	Eastman Kodak	282 50	284 90	283	+ 0 17
28	East Rand	29 40	29 55	29 55	+ 0 51
240	Electrolux	257 20	259 30	259 30	+ 0 82
296	Ericsson	292	294 10	294 10	+ 0 72
286	Exxon Corp.	279	280 50	280 50	+ 0 54
320	Ford Motors	327	328 50	328	+ 0 31
41	Freegold	47 05	48 50	48 70	+ 3 51
81	Gencor	88	86 40	86 40	– 1 82
275	Gén. Electr.	272 80	273 40	275	+ 0 81
680	Gén. Belgique	719	725	725	+ 0 83
475	Gen. Motors	472	470	470	– 0 42
144	Goldfields	137	142 10	142 10	+ 3 72
53	GdMetropolitain	48 60	49 30	49 40	+ 1 65
34	Harmony	40 70	41	41 10	+ 0 98
81	Hitachi	73	73 55	74 50	+ 2 05
1000	Hoechst Akt.	1028	1037	1030	+ 0 19
109	Imp. Chemical	109 50	110 50	110 50	+ 0 91
720	IBM	721	725	725	+ 0 55
310	ITT	312	312 80	312 80	+ 0 26
187	Ito-Yokado	176 50	176	176	– 0 28
300	Mac Donald's	308 50	307 50	307 50	– 0 32
120	Matsushita	111	112 70	113 80	+ 2 52
375	Merck	364	369	369	+ 1 37
405	Minnesota M.	394 50	390	390	– 1 14
275	Mobil Corp.	266	266 10	266 10	+ 0 04
245	Morgan J.P.	234 80	229	229	– 2 47
34780	Nestlé	34940	34750	34750	– 0 54
1500	Nixdorf	1400	1369	1369	– 2 21
195	Norsk Hydro	94 70	93 70	94	– 0 74
110	Ofsil	125	125 90	125 90	+ 0 72
2370	Petrofina	2120	2115	2115	– 0 24
620	Philip Morris	624	621	622	– 0 32
98	Philips	95	93 90	93 90	– 1 16
78	Placer Dome	79 20	81 30	81 30	+ 2 65
350	Quilmès	340	330	330	– 2 94
380	Randfontein	407 90	402	402	– 1 45
680	Royal Dutch	672	669	671	– 0 15
47	Rio Tinto Zinc	46 70	47 20	47 20	+ 1 07
38	Saat. & Saatchi	39 10	39 15	39	– 0 26
42	St Helena Co	45 50	46	46	+ 1 10
215	Schlumberger	210	208 30	208 c	– 0 95
105	Shell transp.	104 60	105 30	105 30	+ 0 67
1580	Siemens A.G.	1628	1630	1620	– 0 49
320	Sony	288 50	292	293 50	+ 1 73
47	Telefonica	47 55	48	48 50	+ 2
215	T.D.K.	197	199 80	199 80	+ 1 42
53	Toshiba Corp.	47 95	50 20	50 60	+ 5 53
345	Unilever	344	344 20	344 20	+ 0 06
245	Unit. Techn.	260	261	261	+ 0 38
360	Vaal Reefs	418	424 90	425	+ 1 67
355	Volvo	347	348	348	+ 0 29
150	West Deep	167 50	167 50	167 20	– 0 18
350	Xerox Corp.	364 50	370	370	+ 1 51
181	Yamanouchi	183	181	181	– 1 09
2 02	Zambia Corp.	2 13	2 12	2 11	– 0 94

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	128 20	3 327
9,80 % 78/93	103 10	2 363
10,80 % 79/94	105 45	1 006
13,25 % 80/90	105 45	4 610
13,80 % 81/89	101 47	10 057
16,20 % 82/90	....	11 907
16 % juin 82	111 97	5 304
14,60 % fév. 83	113 40	9 175
13,40 % déc. 83	119 80	10 691
12,20 % oct. 84	112 88	12 200
11 % fév. 85	114	6 913
10,25 % mars 86	108 37	5 903
ORT 12,75 % 83	1958 20	--
OAT 10 % 2000	107 60	3 671
OAT 9,90 % 1997	109 70	8 115
OAT 9,80 % 1996	106 02	6 748
Ch. France 3 %	153	--
CNB Bques janv. 82	103 15	2 602
CNB Paribas	103 15	2 602
CNB Suez	103 15	2 502
CNI janv. 82	103 15	2 502
PTT 11,20% 85	112 30	8 758
CFF 10,30% 86	....	6 635
CNE 11,50% 86	109	3 601
CNT 9% 86	99 70	4 083
CRH 10,90% déc. 85	110 80	7 585
C.N.C.A. T.P.	1139 20	113
Drouot Ass. Obl. conv.	2340	234
Mécalogie I. 8% 6/7	82 60	8 260

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	....	1900
A.G.F. (St Cent.)	....	802
Applic. Hydraul.	....	710
Arbel	486 50	485
Astorg	200	....
Avenir Publicité	711	722
Bain C. Monaco	322	322
Banque Hypoth. Eur.	346	348
Béghin-Say (C.I.)	414	397
B.G.I.	1025	991
Blanzy-Ouest	612	609
B.N.P. Intercontin.	238 40	230
Bénédictine	6100	6120
Bon-Marché	....	970
B.T.P.	....	130
Calif	590	590
Cambodge	....	715
C.A.M.E.	155	155 20
Carbone-Lorraine	660	661
Caso-Pocliain	27 20	27 80
C.E.G.Frig.	....	538
Centen. Blanzy	1350	1350
Centrest (Ny)	208	....
Cerabati	....	130

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Champex (Ny)	145 10	150 d
C.I.C. (Financ. de)	....	150
C.I. Maritime	720	699
Citram (B)	2200	....
Clause	....	717 d
Cofradel (Ly)	1130	1130
Cogifi	340	....
Comiphos	341	342
Cie Industrielle	....	2540
Comp. Lyon-Alem.	....	486
Concorde (La)	....	731
C.M.P.	17 95	18 65
Créd. Gén. Ind.	517	508
Cr. Universel (Cie)	....	575
Crédital	....	150
Darblay S.A.	....	715
Degremont	248	258
Delalande S.A.	1360	1350
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	....
Didot-Bottin	....	862
Eaux Bass. Vichy	....	1000
Eaux Vittel	2400	....
E.C.I.A.	1350	1350
Electro-Banque	....	307
Elf-Antargaz	735	736
E.L.M. Leblanc	695	690
Enelfi-Bretagne	....	242
Entrepôts Paris	476	....
Epargne (B)	3620	3635
Europ. Accumul.	....	65 60
Europe Soudure Indust.	120	124 80
Eternit	2360	2375
Finalens	224	225
FIPP	445	444
Fnac	780	770
Foncière (Cie)	461	475
Fonc. Lyonnaise	446	446
Foncina	....	395
Forinter	1096	1096
Fougerolle	....	351
France I.A.R.D.	276 60	284
France (La)	5750	5800
From. Paul Renard	....	850
GAN	....	787
G.F.I.I.	293	295
Gaumont	580	595
Gévelot	745	745
Gr. Fin. Constr.	....	376
Gds Moul. Paris	....	583
Groupe Victoire	699	710
G. Transp. Ind.	525	524
Immindo S.A.	376	375 10
Immivest	257	257
Immobail	365	365
Immobanque	662	663
Immob. Marseille	....	6160
Immofice	445	450
Invest. (Sté Cent.)	768	768
Jaeger	214 50	200
Lafitte-Bail	430	430
Lambert Frères	....	350 20
Lille-Bonnières	....	761
Loca-Expansion	248	248
Locafinancière	....	340
Locamel	....	821

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louis Vuitton	620	620
Louvre (Sté)	2030	2040
Lucia	1360	1360
Machines Bull	....	....
Magasins Uniprix	135	136
Magnant S.A.	117	120
Maritimes Part.	325	325
Métal Déployé	430	429
Mors	114 80	123 d
Navig. (Nat. de)	....	100
Nozal	235	234
Optorg	414	414
Oréal (L') C.I.	2598	2598
Origny-Desvroise	1291	1329
Palais Nouveauté	....	505
Paluel Marmont	565	567
Parfinance	198	198 50
Paribas-CIP	413	430 d
Paris France	251 50	251 50
Paris-Orléans	....	220
Partecha	....	291
Patern. Risq. Div.	1060	1050
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	274 50	275
Piles Wonder	1200	1300
Piper-Heidsieck	2600	2600
P.L.M.	....	150
Porcher	445	450
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3425
Rhône-Poul. (c. inv.)	444	440
Ricqlès-Zan	....	....
Rochefortaise S.A.	....	540
Rochette-Cenpa	70	73
Rosario (Fin.)	779	750
Roudière	232	241 30
Rougier et Fils	108 50	110
Sacer	580	560
SAFAA	309	308
Safic-Alcan	860	850
SAFT	....	1730
Saga	....	249
Salins du Midi	479	470
Santa-Fé	133	141
Saturn	....	98
Savoisienne (M)	203	205
SCAC	505	505
Senelle Maubeuge	....	409 d
S.E.P. (M)	159	157
Sicli	....	340
Sicotel	....	275
Sisnor (Li)	....	....
Sinvim	259 50	259 90
Siph (Plant. Hévéas)	335	330 10
Sofal financière	....	1830
Sofical	....	970
Soffo	600	600
Soficomi	....	898
S.O.F.I.P. (M)	135	136
Sofragi	926	935
Sopagri	172	172
Soudure Autog.	578	570
Sovabail	....	595
Suez (Fin. de)-CIP	266	256
Stami	....	610
Taittinger	3130	3000

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aquitaine	187	186
Tour Eiffel	....	....
Ufiner S.M.D.	....	....
U.A.P.	325	334
U.T.A.	2130	2070
Vicat	....	1741
Viniprix	....	1149
Virax	112 90	112
Waterman S.A.	....	680
Bras. du Maroc	127	127

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	690	690
Akzo	423	....
Alcan Alum	190	194 10
Algemene Bank	122 70	123
American Brands	331	325
Am. Petrofina	420	....
Arbed	552	550
Asturienne Mines	143	....
Banco de Santander	359	351
Bco Pop Espanol	428	426
Banque Ottomane	2100	2100
B. Régl. Internat.	41510	41110
Br. Lambert	561	575
Canadian-Pacific	104	109
Chrysler corporation	150	150
CIR	26 10	26
Commerzbank	776	750
Dart. and Kraft	370	370
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	569	584
Gén. Belgique	719	725
Gevaert	1300	1299
Glaxo	116	118
Goodyear	350	343
Grace and Co	154	155
GTE corporation	278	....
Honeywell Inc.	390	390
I. C. Industries	228	230
Johannesburg	725	....
Kubota	37	36
Laconia	....	....
Midland Bank Plc	44	44 60
Minéral-Ressourc.	78	74 10
Noranda	115	113
Olivetti	26	25 90
Pakhoed Holding	265	255
Pfizer Inc.	338	345
Procter Gamble	495	499
Ricoh Cy Ltd	55 30	55
Rolinco	263 50	267
Robeco	280	278
Rodamco	462	466
Saipem	9 60	9 50
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	290	....
Steel Cy of Can.	108	110
Squibb	415	420
Tenneco	300	292
Thorn EMI	69 80	66 c
Toray indust. inc	39	38
Vieille Montagne	1230	1300
Wagons-Lits	920	....
West Rand	8 50	8 90

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	247	....
Calciphos	225	224
Chambourcy (M.)	978	978
Cockery	150 10	195 d
Copenhor	105	105
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	337	....
Dubois Inv. (Casto.)	855	865
Gachot	72	70
Guy Degrenne	840	772 o
Hoogovens	170	....
Metroservice (bons)	14 40	14 40
Nicoles	835	....
Particip. Percier	355	355
Rémy et Associés	280	280
Rorento N.V.	176 20	176 90
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	392	391
Sté Lecteurs du Monde	600	600
Ufinex	380	....
Union Brasseries	137 10	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/10	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 346	6 345	6 100	6 600
ECU	7 082	7 088	....	....
Allemagne (100 DM)	340 650	340 780	330 500	350 500
Belgique (100 F)	16 252	16 256	15 500	16 500
Pays Bas (100 fl.)	302 140	302 260	292	312
Danemark (100 krd)	88 540	88 570	85	92
Norvège (100 k)	92 170	92 120	88 500	95 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 744	10 789	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	4 198	4 193	....	....
Italie (1 000 lires)	4 569	4 571	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	400 800	401 150	389	411
Suède (100 krs)	99 480	99 470	96	102
Autriche (100 sch)	48 440	48 470	46 950	49 950
Espagne (100 pes.)	5 157	5 150	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 135	4 136	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	5 246	5 245	5 050	5 450
Japon (100 yens)	4 757	4 760	4 610	4 830

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/10
Or fin (kilo en barre)	82000	81900
Or fin (en lingot)	82750	82850
Pièce française (20 fr)	492	481
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	518	511
Pièce latine (20 fr)	475	473
Souverain	598	603
Pièce de 20 dollars	3005	3000
Pièce de 10 dollars	1565	1550
Pièce de 5 dollars	906	.....
Pièce de 50 pesos	3060	3070
Pièce de 10 florins	488	487
Or Londres	397 25	404 25
Or Zurich	402 75	403 50
Or Hongkong	400 25	403 85
Argent Londres	.....	....

SICAV (sélection) 6/10

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	897 02	875 14
Actifon	212 80	207 10
Actions France	464 47	447 68
Actions sélectionnées	562 78	542 44
Aedificandi	593 30	571 86
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1077 66	1051 38
A.G.F. 5000	570 80	556 88
A.G.F. ECU	1081 53	1070 82
A.G.F. Foncier	105 17	102 80
A.G.F. Interfonds	429 37	418 90
A.G.F. Invest	115 15	112 34
A.G.F. OBLIG.	1098 22	1082 81
A.G.F. Sécurité	10596 78	10596 78
Agimo	594 12	579 63
Altefi	215 26	207 49
A.L.T.O.	185 45	178 76
Amari-Gan	5629 62	5374 34
America-Valor	683 08	668 40
Amplitude	556 22	540 02
Arbitrages court terme	5548 24	5542 70
Associc	1184 23	1184 23
Atout Futur	312 24	301 97
Auracic	1394 43	1353 82
Avenir C.I.C.	103 90	100 87
Axa Europe	116 58	111 29
Axa Investissements	113 94	108 77
Bred Associations	2639 14	2631 25
Capital Plus	1724 72	1724 72
Cardan-Pierre	28 44	27 22
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compavalor	5080 51	5072 90
Compterestraite	111 48	108 23
Convertimmo	360 75	337 28
Credinter	488 65	474 42
Drouot-France	698 97	667 27
Drouot-Investiss.	1017 54	971 40
Drouot-Sécurité	252 87	241 40
Drouot-Sélection	139 39	133 07
Ecuric	1199 50	1181 77
Ecureuil Monétaire	30703 14	30703 14
Ecureuil Privatisations	359 57	349 10
Energie	230 52	220 07
Eparcic	2785 30	2785 30
Epargcourt Sicav	4246 93	4236 34
Epargne Associations	25053 84	25016 32
Epargne-Capital	8254 50	8172 77
Epargne Court-Terme	502 37	502 37 ◆
Epargne Croissance	1520 16	1479 47
Epargne-Industr.	75 57	72 14
Epargne Inter	606 52	580 29
Epargne J	54364 43	54364 43 ◆
Epargne Long-Terme	177 26	172 52
Epargne Monde	1141 52	1110 97
Epargne Première	13007 39	12910 58 ◆
Epargne-Oblig.	197 89	192 69
Epargne-Quatre	1103 41	1073 88 ◆
Epargne-Unie	1225 39	1181 10
Epargne-Valeur	427 60	416 18
Eparoblig	1307 72	1305 11
Epsilon	1117 06	1105
Eurinvest Croissance	1200 98	1146 50
Eurinvest Rendement	1147 76	1095 71
Euroic	9301 97	9184 50
Eurodyn	1053 24	1018 61
Euro-Gan	5458 61	5211 08
Euro-Maif	26 20	25 81
Finord Placement	60878 23	60878 23
Finord Valorisation	13805 12	13534 43
Fonsicav (div. par 10)	11033 59	11033 59
Foncival	254 07	248 07 ◆
France-Gan	6899 70	6586 83
France-Garantie	278 04	277 49
France-Investiss.	395 10	377 18
France-Obligations	453 32	448 83
France	402 38	380 66
Francic Pierre	100 22	97 30

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	1038 02	1007 79
Fructi-Associations	27 82	27 82
Fructi-Epargne	27 86	27 18
Fructicapi	32 60	32 12
Fructicourt	110181 64	110181 64
Fructidor	247 19	243 54
Fructifrance	785 90	766 73
Fructimmo	27 03	26 37
Fructivar	4297 29	4296 57
Fructi ECU	576 62	567 11
Fructi-Première	11180 47	11015 24
Futuroblig	1119 83	1083 01
Gestilion	59085 50	58948 13
Gestion Associations	150 03	146 73
H.L.M. Monétaire	......	......
Horizon	1107 80	1075 63
Interoblig.	12158 78	11891 13
Intellect France	455 11	441 86
Invest. net	15183 80	15153 49
Invest. Obligataire	18694 62	18557 50
Japacic	187 39	181 93 ◆
Jeune épargne	238 27	234 75
Laffitte-Amérique	245 03	233 92
Laffitte Europe	251 08	239 69
Laffitte-Expansion	277 99	265 38
Laffitte-France	316 02	301 69
Laffitte-Immobilière	236 80	226 05
Laffitte-Japon	384 22	366 80
Laffitte-Oblig.	147 43	140 74
Laffitte-Rend.	206 60	197 23
Laffitte-Tokyo	345 86	330 17
Latitude	5128 77	5121 09
Lion-Associations	11740 32	11740 32
Lion-Institutionnels	23771 28	23712
Lionplus	767 79	750 29
Lion Trésor	2091 75	2071 04
Livret Bourse Investis.	458 82	445 46
Livret portefeuille	654 72	635 65
Méditerranée	164 48	157 02
Mondiale Investissem.	422 05	402 91
Monecic	5604 01	5604 01
Moneden	52209 63	52209 63
Moné J.	55975 03	55975 03
Morgan court terme	14390 28	14390 28 ◆
Mutuelle Unie Sél.	149 29	142 52
Natio-Epargne	14025 50	13886 63
Natio.-Epargne Trésor	6852 56	6838 88
Natio.-Court terme	216344	216344
Natio.-Inter.	1223 36	1180 82
Natio.-Obligations	559 43	544 46
Natio.-Patrimoine	1387 30	1350 17
Natio.-Placements	69666 45	69666 45
Natio.-Revenu	1067 14	1056 57
Natio.-Sécurité	11653 26	11653 26
Natio.-Valeurs	710 23	691 22
Nippon-Gan	5871 60	5605 54
Nord-Sud Développ.	1205 42	1203 01
Normétif	13412 65	13149 66
Obli Association	124 86	123 62
Oblicic Régions	1083 10	1047 39
Obligations Convert.	427 50	408 11
Oblig. toutes catég.	158 82	153 82
Oblilion	1118 65	1107 77
Optimavalor	204 03	199 05
Oraction	1222 17	1181 98
Orvalor	5757 96	5549 84
Paribas Croissance	599 03	565 02
Paribas Epargne	16133 53	16101 33
Paribas France	96 70	93 88
Paribas Obligmonde	1014 73	999 73
Paribas Opportunités	112 80	109 51
Paribas Patrimoine	522 67	501 36
Paribas Revenu	95 60	94 65
Parnasse-Valor	1101 69	1100 59
Patrimoine Retraite	1738 60	1704 51

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parvalor	613 17	595 31
Phénix Placements	253 54	252 28
Pierre Investiss.	682 13	651 20
Placement A	958 95	958 95
Placement court-terme	72824 23	72824 23
Placement J	55585 76	55585 76
Placement Premier	54576 49	54576 49
Pléiade	112 86	109 84
Première Obligations	10835 23	10813 60
Prévoyance Ecureuil	111 70	108 71
Priv'Association	22652 71	22652 71
Quartz	113 10	110 31
Quatre-quarts Retraite	1 08	1 05 ◆
Rentacic	166 32	163 86
Revenus Trimestriels	5597 16	5541 74
Revenu Vert	1195 53	1178 85
St-Honoré Assoc.	14578 75	14506 22
St-Honoré Bio-aliment.	784 79	749 20
St-Honoré Pacifique	542 97	518 35
St-Honoré P.M.E.	483 51	461 58
St-Honoré Real	11728 55	11681 82
St-Honoré Rendement	11898 20	11839
St-Honoré Services	508 30	489 75
St-Honoré Technol.	749 54	715 55
St-Honoré Valor	12287 37	12287 37
Sécuricic	5506 13	5500 63
Sécuri Taux	10795 17	10795 17
Sélection Croissance	514 97	499 97
Scandan (Cardan BP)	733 25	722 41
Sicav-Associations	1429 64	1427 50
S.F.I. fr. et étr.	837 38	818 82
Sicav 5000	368 99	349 38
S.I. Est	1345 91	1284 88
S.I.G.	787 97	751 89
Sivafrance	559	544 04
Sivam	414 58	403 48
Sivarente	211 62	209 52
Sivinter	423 33	412
S.N.I.	1163 98	1130 08
Sogepargne	345 61	333 12
Sogevar	1030 82	984 08
Sogintar	1328 91	1268 66
Soleil Investissement	494 26	471 85
Stratégie Actions	1081 05	1039 47
Stratégie Rendement	1134 86	1089 14 ◆
Technocic	1116 91	1084 38
Techno-Gan	5987 69	5725 72
Transcontinens	83 37	81 74 ◆
Trilion	5307 65	5255 10
U.A.P. Investiss.	415 44	400 42
U.A.P. moyen terme	106 53	102 68
Uni-Associations	115 26	115 26
Unifrance	488 10	471 42
Unifoncier	1214 71	1170 80
Uni-Garantie	1377 72	1350 68
Uni-Régions	2818 06	2718 20
Unisecta	2342 51	2285 48
Univer	187 96	187 96
Univers-Actions	1089 83	1053 99
Univers-Obligations	1600 78	1548 14
Valorem	513 13	500 61
Valorg	1607 39	1605 78
Valrexal	41128 01	41107 46
Vauban	23421	23397 58 ◆

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

CHILI

Violents incidents à Santiago : deux morts

Santiago (*AFP*). – Deux personnes ont été tuées par balles et de nombreuses autres blessées, vendredi matin 7 octobre, lors de violents incidents survenus dans une banlieue ouvrière de Santiago, au cours de manifestations de l'opposition célébrant le triomphe du « no » au plébiciscite du 5 octobre, selon des sources policières.

Les morts sont Patricio Palma, trente ans, et Luis Alberto Sara, mineur.

D'après des témoins, un commando civil armé a ouvert le feu avant de prendre la fuite.

Le procès des accusés de l'assassinat de Georges Besse est renvoyé

Le procès de Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, accusés, les deux premières d'être les principales responsables de l'assassinat de Georges Besse, le 17 novembre 1986, les deux autres d'avoir été complices, et qui devait s'ouvrir vendredi 7 octobre devant la cour d'assises de Paris siégeant sans jurés, a été renvoyé ce même jour à une session ultérieure. C'est là une conséquence de la grève des surveillants de prison, qui n'avaient pas « extrait » les accusés, empêchant ainsi leur venue au Palais de justice.

Le renvoi a été décidé par une ordonnance du président de la cour d'assises, M. Xavier Versini, qui a fait application de l'article 287 du code de procédure pénale. Ce texte prévoit, en effet, que *« le président peut, soit d'office, soit sur réquisition du ministère public, ordonner le renvoi à une session ultérieure des affaires qui ne lui paraissent pas en état d'être jugées au cours de la session au rôle dans laquelle elles sont inscrites »*. Cependant, l'avocat général, Mᵉ Gérard Guilloux, a tenu à faire savoir à la presse – toutes ces négociations et discussions ayant eu lieu en chambre du conseil – que, pour sa part, il avait demandé que la cour se réunisse en audience publique et que soit débattue l'éventualité d'un renvoi au lundi 10 octobre.

J.M. Th.

● **Le meurtre de Ludivine : un suspect en garde à vue.** – Les enquêteurs du SRPJ de Clermont-Ferrand chargés de l'enquête sur le meurtre de la jeune Ludivine, neuf ans, trouvée morte poignardée après avoir été violée et ligotée dans une cave de Clermont-Ferrand le 28 septembre (*le Monde* du 30 septembre), ont interpellé, vendredi matin, un suspect qui a été placé en garde à vue. L'homme dont l'identité n'a pas été communiquée aurait été arrêté après l'établissement d'un portrait-robot sur la base de témoignages concernant des affaires de mœurs antérieures.

M. Strauss-Kahn invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Dominique Strauss-Kahn, député socialiste du Val-d'Oise, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, sera l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », le dimanche 9 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien secrétaire national aux études du Parti socialiste, ancien commissaire général adjoint du Plan en 1984, répondra aux questions d'André Passeron et d'Eric Izraelewicz, du *Monde*, de Dominique Pennequin et de Jacques Esnous, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

POLOGNE : dans un document interne du comité central

Le parti s'inquiète de la renaissance de Solidarité

« Le principal danger est la renaissance des structures de Solidarité sous leur forme de 1981, c'est-à-dire d'un parti de grèves et de confrontation, et c'est sur cela que nous devons concentrer toute notre attention. » Cet avertissement est contenu dans un document interne du comité central du PC polonais (POUP), destiné aux sections du parti dans toutes les entreprises, et parvenu jeudi 6 octobre à plusieurs organes de presse occidentaux à Varsovie.

Ce n'est sans doute pas par hasard que ce document est tombé entre les mains de journalistes, en plein préparatifs de la table ronde qui devrait réunir, vers la mi-octobre, une soixantaine de représentants de l'opposition et du pouvoir polonais et dont on sait qu'elle ne fait pas l'unanimité au sein du POUP. L'appareil du parti serait profondément divisé sur la question de la relégalisation de Solidarité. Le texte exprime l'inquiétude de voir la discussion sur le pluralisme syndical ouvrir la voie à la recréation d'un syndicat qui serait en fait un vaste mouvement politique d'opposition. Il se prononce pour une formule qui permettrait à des clubs et associations de canaliser les revendications politiques.

« Il s'agit pour nous, avant tout, de tirer des conclusions de nos expériences pas si éloignées, de libérer les syndicats et donc l'économie de la confrontation politique destructrice, dit ce texte. *Nous sommes également aujourd'hui ouverts à la recherche de nouvelles solutions en ce qui concerne le modèle du mouvement, mais dans le cadre du principe : un seul syndicat dans l'entreprise. »*

Le document propose d' *« attirer les contestataires dans les organisations syndicales existantes, en leur donnant une participation dans des proportions précises dans les directions, en les intégrant dans les structures tout en sauvegardant le caractère de classe du mouvement. Cela nous donnerait des arguments très puissants. »*

Le problème de la légalisation

Evoquant la table ronde et un éventuel conseil d'entente national, *« une offre sérieuse mais que nous ne sommes pas décidés à réaliser coûte que coûte »*, le comité central poursuit : *« Nous avons de grandes chances d'aboutir. Nous pouvons perdre à cause de l'anarchie de la société, de la propagande irritante que propagent nos adversaires ; tout cela constitue une menace pour le processus d'entente nationale. C'est ainsi qu'il faut présenter le problème à la société afin de gagner des sympathisants à notre cause.*

» On relève néanmoins des tentatives pour limiter les négociations de la table ronde à un seul problème : la légalisation de Solidarité. On entreprend ainsi des actions dans le but de créer des faits accomplis, d'organiser une pression. (...)

» Il faut poser le problème clairement : les faits accomplis, les provocations, les ultimatums constituent une menace pour le processus de l'entente nationale et posent un point d'interrogation sur la table ronde. Notre tâche actuellement est donc de nous opposer par tous les moyens à ces faits accomplis. En particulier, il ne faut absolument pas établir de négociations, quelles qu'elles soient, avec des délégations ou groupes représentant Solidarnosc. Il ne faut en aucun cas accepter des documents portant la signature de structures illégales. Il faut également entrer en contact immédiat avec des représentants des syndicats ou du parti, des organisations d'autogestion des entreprises ainsi que des organisations syndicales et politiques dûment habilitées pour agir dans ce domaine. Nous exigeons en même temps d'informer immédiatement le parquet ainsi que les ministères concernés de chaque cas d'activité illégale dans les entreprises. En même temps, il faut immédiatement en informer le comité central afin de permettre une réaction politique immédiate. »

Par ailleurs, la conférence plénière de l'épiscopat polonais, réunie jeudi, quelques jours après une visite du nouveau premier ministre, M. Rakowski, au cardinal Glemp, a examiné les préparatifs de la table ronde et s'est déclarée *« convaincue que les droits des travailleurs, en particulier des ouvriers et des agriculteurs, à avoir le syndicat de leur choix seront garantis »*.

Sur le vif

Tak a du pif

Ce matin, coup de téléphone de notre correspondant à la Réunion :

– Tu connais la dernière de Tak ?

– C'est quoi, ça, Tak ?

– C'est les initiales d'André Thien-Ah-Koon, le député-maire de Tampon. Le champion du marketing. Le roi de la self-promotion. Il s'invite aux mariages, aux enterrements et aux premières communions. Il signale par haut-parleur sa présence dans les Boeing-747 aux cinq cents passagers des vols sur Paris. Et puis, là, il a une idée géniale : imprimer sa photo sur les cartes de ramassage scolaire de tout le département.

– Ecoute, Dijoux, t'es bien mignon, je t'adore, mais c'est vraiment pas le moment de me casser les pieds en me racontant les trucs de Tak. Je bosse, moi, figure-toi, j'essaye d'écrire une chronique, là, en ce moment.

– C'est bien pour ça que te t'appelle, idiote, c'est pour que tu le signales aux élus locaux en métropole. Ça peut leur remonter le moral.

– Pourquoi ? Ça va pas ?

– Alors, toi, sortie de ton placard, de ton vestiaire de gym et de ton couloir de métro, t'es vraiment au courant de rien. Depuis qu'ils peuvent plus étaler leur gueule sur toutes les chaînes aux infos régionales, ils dépriment complètement, les mecs.

– Arrête ! On voit qu'eux à la devanture de FR 3.

– Ça leur suffit pas. Ils s'y sentent à l'étroit.

– Et tu crois qu'en montrant leur tronche sur des cartes scolaires... Quel intérêt ? Ça vote pas, les gosses.

– Moi, je leur refile le tuyau. A eux de l'exploiter. Crois-moi, c'est un drôle de filon : t'as les pochettes d'allumettes, les mouchoirs en papier, les cartons de lait, le PQ des sanisettes... Ah ! très important, j'allais oublier, ça, Tak n'y manque jamais : envoyer des stylos aux journalistes pour les encourager à parler d'eux.

– Fallait commencer par là ! Ton Tak, tu lui diras que moi, c'est Waterman, plume souple, encre bleue.

CLAUDE SARRAUTE.

Les élections des présidents de conseils généraux

Après le renouvellement des 25 septembre et 2 octobre, les conseils généraux se sont réunis, vendredi 7 octobre, pour élire leur président. Nous publions ci-dessous une première liste de présidents élus ou réélus.

Les élus

AISNE : M. Paul Girod (UDF), sénateur.

CANTAL : M. Roger Besse (RPR).

FINISTÈRE : M. Charles Miossec (RPR), député.

HAUTE-GARONNE : M. Pierre Izard (PS).

LOIR-ET-CHER : M. Roger Goemaere (RPR).

MANCHE : M. Pierre Aguiton (UDF-PR).

MEURTHE-ET-MOSELLE : M. Jacques Baudot (UDF-CDS).

PUY-DE-DOME : M. Pierre Bouchaudy (PS).

HAUT-RHIN : M. Jean-Jacques Weber (UDF-CDS), député.

SOMME : M. Fernand Demilly (UDF-PSD).

VENDÉE : M. Philippe de Villiers (UDF-PR), député.

ILE-DE-FRANCE :

HAUTS-DE-SEINE : M. Charles Pasqua (RPR), sénateur.

OUTRE-MER :

LA RÉUNION : M. Eric Boyer, div. d.

Les réélus

AIN : M. Jacques Boyon (RPR), député.

ALLIER : M. Jean Cluzel (UDF-CDS), sénateur.

HAUTES-ALPES : M. Marcel Lesbros (UDF).

ALPES-MARITIMES : M. Jacques Médecin (RPR).

ARDÈCHE : M. Henri Torre (UDF-PR), sénateur.

ARIÈGE : M. Robert Naudi (PS).

AUBE : M. Bernard Laurent (UDF-CDS), sénateur.

AVEYRON : M. Jean Puech (UDF-PR), sénateur.

CALVADOS : M. Michel d'Ornano (UDF-PR), député.

CHARENTE : M. Pierre-Rémy Houssin (RPR), député.

CHARENTE-MARITIME : M. François Blaizot (UDF-CDS).

CHER : M. Jean-François Deniau (UDF-PR), député.

CORRÈZE : M. Charles Ceyrac (RPR).

CORSE-DU-SUD : M. José Rossi (UDF-PR), député.

HAUTE-CORSE : M. François Giacobbi (MRG), sénateur.

COTE-D'OR : M. Henry Berger (RPR).

DORDOGNE : M. Bernard Bioulac (PS), député.

DOUBS : M. Georges Gruillot (RPR), sénateur.

DROME : M. Rodolphe Pesce (PS).

GARD : M. Gilbert Baumet (div. g.), sénateur.

GERS : M. Jean-Pierre Joseph (PS), député.

HÉRAULT : M. Gérard Saumade (PS), député.

INDRE : M. Daniel Bernardet (UDF).

INDRE-ET-LOIRE : M. André-Georges Voisin (app. RPR), sénateur.

ISÈRE : M. Alain Carignon (RPR).

JURA : M. Pierre Brantus (UDF-CDS), sénateur.

LANDES : M. Henri Emmanuelli (PS), député.

LOIRE : M. Lucien Neuwirth (RPR), sénateur.

HAUTE-LOIRE : M. Jacques Barrot (UDF-CDS), député.

LOIRE-ATLANTIQUE : M. Charles-Henri de Cossé Brissac (UDF-PR), sénateur.

LOIRET : M. Kléber Malécot (UDF), sénateur.

LOT : M. Maurice Faure (MRG), ministre d'Etat.

LOT-ET-GARONNE : M. Jean François-Poncet (UDF), sénateur.

HAUTE-MARNE : M. Pierre Niederberger (UDF-PR).

MEUSE : M. Rémy Herment (UDF), sénateur.

MOSELLE : M. Julien Schvartz (RPR).

OISE : M. Jean-François Mancel (RPR), député.

ORNE : M. Hubert d'Andigné (RPR), sénateur.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : M. Henri Grenet (UDF-rad.)

PYRÉNÉES-ORIENTALES : M. René Marquès (UDF).

BAS-RHIN : M. Daniel Hoeffel (UDF), sénateur.

HAUTE-SAONE : M. Jean Reyboz (div. d.).

SAONE-ET-LOIRE : M. René Beaumont (UDF-PR), député.

SARTHE : M. Michel d'Aillières (UDF-PR), sénateur.

SAVOIE : M. Michel Barnier (RPR), député.

HAUTE-SAVOIE : M. Bernard Pellarin (UDF), sénateur.

DEUX SÈVRES : M. Georges Treille (UDF-Rad.), sénateur.

TARN : M. Jacques Durand (PS), sénateur.

TARN-ET-GARONNE : M. Jean-Michel Baylet (MRG), secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

VAUCLUSE : M. Jean Garcin (PS).

VIENNE : M. René Monory (UDF-CDS), sénateur.

HAUTE-VIENNE : M. Jean-Claude Peyronnet (PS), député.

VOSGES : M. Christian Poncelet (RPR), sénateur.

ILE-DE-FRANCE

SEINE-ET-MARNE : M. Paul Séramy (UDF-CDS), sénateur.

YVELINES : M. Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), député.

VAL-D'OISE : M. Pierre Salvi (UDF-CDS), sénateur.

Inaugurant les nouveaux laboratoires de l'INRA

M. Mitterrand insiste sur « la place prééminente de la recherche dans la guerre économique »

M. Mitterrand a inauguré, vendredi 7 octobre, les nouveaux laboratoires de biotechnologie de l'Institut national de la recherche agronomique à Jouy-en-Josas (Yvelines) (1)

Critiquant la politique de *« démantèlement »* des grands organismes de recherche tentée par le gouvernement précédent, il a insisté sur sa volonté d'*« inverser la tendance »* et de *« restaurer la confiance »* dans les chercheurs. *« Nous voulons assigner à notre dispositif de recherche,* a-t-il dit, *une place prééminente dans la guerre économique qui se livre dans le monde et qui décidera de notre statut de grand pays scientifique et industriel »*.

(1) *Le Monde* du 29 septembre.

Le numéro du « Monde » daté 7 octobre 1988 a été tiré à 581 845 exemplaires

A B C · E F G H

هكذا من الأصل